THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1721.

/21

LUGDUNENSIS SOC. JESU

CES MEMOIRES ONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois en blanc, & broché 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	4. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1721.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXI.
Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1721.

ARTICLE XXVIII.

SUITE DE L'HISTOIRE de Henri de la Tour d'Auvergne Duc de Boüillon.

LEs ſoupçons réveillez dans les partis ayant rappellé la guerre en France vers 1586. le Vicomte de Turenne ſe trouva commander en chef l'armée des Calviniſtes, & s'empara de pluſieurs villes.

Comme le Roi eut repris des deſſeins de paix, la Reine ſa mere ſe chargea de la traiter à Fontenai; cependant elle ne la vouloit point encore, non plus que le Vicomte de Turenne qui

lui fut envoyé pour la négocier de la part des Calvinistes. Elle ne laissa pas de demander que l'on eût une confiance reciproque : le Vicomte en eut assez pour dire à Sa Majesté qu'elle étoit d'un caractere à se l'attirer, mais qu'elle ne s'étoit pas refusée à des choses qui n'avoient pas contribué à l'établir ; la Reine blessée de la hardiesse, le prit sur un ton fort haut. Le Vicomte en fut peu émû ; seulement par respect au lieu de parler du Roi & de la Reine, il se rabattit & se déchaîna contre les Guises. Continuant la guerre, il prit Castillon par escalade, & il y fut blessé d'un coup d'arquebuse, ce qui causa la dispersion de ses troupes ; dans l'incertitude où l'on se trouva si l'on iroit joindre sur les frontiéres de France l'armée Allemande par le plus court chemin ou par le plus long qui étoit le plus sûr, après diverses contradictions, on s'en tint à l'avis du Vicomte qui étoit pour le second parti, & si on l'eût suivi encore quand il opina d'envoyer un Prince du Sang joindre cette armée étrangere, on en auroit apparamment prévenu la defaite qui ar-

riva depuis ; pour lui dans l'occasion de la bataille de Coutras, il combattit avec une valeur qui fut également admirée dans les divers partis.

La mort du Prince de Condé étant survenuë, le Vicomte de Turenne en eut un ennemi de moins, & acquit une nouvelle considération parmi les Calvinistes qui perdoient un de leurs Chefs & qui d'ailleurs commençoient à se défier du Roi de Navarre à cause des ménagemens qu'il avoit pour les Catholiques dans la vûë de la succession à la Couronne : aussi le Vicomte fut-il extrémement écouté dans les réglemens politiques qui se firent à la Rochelle pour le maintien du Calvinisme.

Peu de tems après il fut contraint de se retirer dans ses terres pour se guerir de sa blessure de Castillon laquelle s'étoit rouverte si dangereusement, qu'on desespera de sa vie ; il ne laissoit pas de veiller à la levée des troupes, ne pouvant demeurer sans action, même dans un état où il sembloit devoir être tout occupé de sa santé ; elle se rétablissoit peu, quand après la mort du Roi Henri III. on

vint faire à ſon ſucceſſeur Henri IV. les propoſitions auxquelles il repondit favorablement, promettant de ſe faire inſtruire dans ſix mois de la Religion Catholique; comme il apprehendoit le mecontentement des Calviniſtes, c'eſt au Vicomte qu'il s'adreſſa pour menager leur eſprit, & leur faire comprendre la neceſſité de l'accommodement. Le Vicomte le fit avec beaucoup d'habileté & peut-être avec quelque plaiſir dans la penſée de n'avoir plus perſonne au deſſus de lui dans le parti Proteſtant; car il n'y reſtoit de Prince du Sang que le jeune Prince de Condé encore enfant qui ſembloit devoir ſuivre bientôt l'exemple du Roi; de ſorte que ce Monarque entretenant le Vicomte des motifs qu'il avoit eu de changer, celui-ci ne s'attacha pas fort à combattre ces raiſons qui par contre-coup favoriſoient ſes vûës particuliéres; du reſte il le ſervit avec un ſuccès extraordinaire, & par ſes conſeils, & par ſes negociations. Il fut envoyé en Angleterre auprès de la Reine Elizabeth qu'il mit dans les interêts de ſon maître; venant enſuite

en Hollande, il obtint des Etats du ſecours pour Sa Majeſté, auſſi bien que des Princes Proteſtans d'Allemagne, où il paſſa enſuite ; ce fut même lui qui avec le Prince d'Anhalt amena en France la puiſſante armée qu'ils fournirent au Roi.

Ce Monarque le reçût avec toutes les marques de reconnoiſſance dûës à de ſi importans ſervices & voulut la lui marquer par des effets ; ayant penſé auparavant à lui faire épouſer Catherine ſa ſœur qui depuis épouſa le Duc de Lorraine, il reſolut de le marier avec Charlotte de la Mark heritiére de Sedan & de Boüillon. Notre Auteur donne à entendre que la reconnoiſſance du Roi agit en cette affaire de concert avec la politique ; au moins Monſieur de Thou avance-t-il expreſſément que Henri IV. fit ce mariage pour en exclure les Ducs de Lorraine & de Nevers qui y prétendoient pour leurs enfans : il eſt plus aiſé de ſuppoſer ces ſortes de motifs que de les verifier ; ce qui eſt de certain ſur ce point, c'eſt la bevûë groſſiére de Mezerai ; quand il dit que le Roi fit le Vicomte de Turenne

Maréchal de France, afin qu'il eût une qualité qui ne fût pas inferieure à la Souveraineté : le raisonnement est tourné aussi mal que la fausseté de la datte est évidente. Le mariage fut consommé en Octobre 1591. & le Vicomte ne fut Maréchal de France qu'en 1592.

Au reste il parut un rapport essentiel entre ce mariage & le métier de grand General ; car le propre jour des nôces lorsqu'on croyoit le nouveau Duc de Boüillon occupé la nuit de toute autre chose, il vint surprendre la ville de Stenay & la réduire à l'obéïssance du Roi.

Il continua le service avec la même ardeur, & ayant pris la ville de Beaumont en Lorraine, comme il attaquoit d'Anglure qui la vouloit reprendre, il le défit ; & deux blessures qu'il reçût l'une au visage, l'autre au petit ventre, ne purent le faire cesser de combattre, qu'il ne se fût assuré une pleine victoire. Le Roi lui donna de nouvelles marques de sa bienveillance à la mort de la Duchesse de Boüillon, laquelle avoit declaré par son testament le Duc son mari héritier de

tous ſes biens. Le Roi apprenant cette nouvelle, envoya auſſi-tôt à Sedan le Marquis de Roſny (Maximilien de Bethune) depuis Duc de Sully lui témoigner la part qu'il prenoit à cette perte, & qu'il lui donneroit ſa protection par tout où elle lui ſeroit neceſſaire. La ſucceſſion fut diſputée au Duc par Charles de la Mark oncle de la feu Ducheſſe & par le Duc de Montpenſier qui y prétendoit à titre de ſubſtitution; un accommodement qui ſurvint lui aſſura la proprieté des ſouverainetez de Boüillon, de Sedan, & de Raucourt.

Comme il ſe trouvoit ſans enfans, on lui conſeilla de ſe remarier, & il le fit d'une maniére qui convenoit également à ſa naiſſance & à ſes interêts, en épouſant Elizabeth de Naſſau ſœur de Maurice Prince d'Orange, fille de Guillaume de Naſſau & de Charlotte de Bourbon-Montpenſier.

Dans la guerre contre l'Eſpagne que le Duc de Boüillon avoit conſeillée au Roi, ſes victoires répondirent comme auparavant à ſa valeur & à ſa conduite; il eſt vrai qu'il manqua à ſecourir Dourlens, mais ce fut par la

mésintelligence avec les autres chefs; il en dédommagea la France par les places qu'il prit dans le Boulenois, & par ce qu'il fit pour secourir Calais. Ayant escorté des troupes pour les faire entrer dans le château, il partit tout malade qu'il étoit de la fiévre quarte, afin d'aller faire réüssir à ce sujet une négociation qui avoit été mal commencée avec la Reine d'Angleterre; il tourna l'affaire si heureusement, que malgré des difficultez qui naissoient de jour à autre, il conclut enfin un traitté de ligue offensive & deffensive entre la France & l'Angleterre contre l'Espagne; & pour mettre le comble à ses succès il en vint conclure un semblable en Hollande avec les Provinces-Unies.

Le zele qu'il avoit pour le service du Roi ne lui ôtoit pas ses vûës particuliéres, & il les suivit en appuyant celles des Calvinistes, qui dans leurs assemblées lui firent une députation; il leur donna par écrit une réponse favorable à leurs desseins, mais dont il prit soin de retirer l'original. Peu après, il confera de leur part dans l'assemblée de Chastelleraud avec les

Députez du Roi, à qui l'on écrivit que les Calvinistes tiroient un grand avantage de la presence & des conseils du Duc de Boüillon ; S. M. le fit donc solliciter de venir au siege d'Amiens, lui ajoûtant qu'il faisoit état qu'il le verroit bientôt : malgré cela le Duc de Boüillon alleguant les plus beaux pretextes, ne quitta Chastelleraud que pour aller à Turenne, ce qui augmenta les soupçons du Roi ; la prise d'Amiens & la paix de Vervins mirent le Roi en état de faire suivre ses volontez ; en effet passant par Angers pour aller en Bretagne contre le Duc de Mercœur, il ordonna au Duc de Boüillon & de la Tremoüille de se rendre auprès de lui, & ils obéïrent.

Les mouvemens du Maréchal de Biron étant survenus, le Roi reprocha au Duc de Boüillon qui l'étoit venu trouver à Blois, qu'il ne l'avoit point averti de ce qui se passoit en Guienne où il avoit tant de credit ; le Duc témoigna en être offensé, & dans la suite retourna à Turenne, au lieu d'accompagner le Roi à Fontainebleau : le mécontentement de Sa Majesté augmenta ; Elle lui écrivit de sa

main propre de ſe rendre auprès de lui ; mais le Duc, averti qu'on l'accuſoit d'intelligence avec Biron, partit pour aller ſe juſtifier à Caſtres où étoit la Chambre établie pour juger ceux de la Religion Proteſtante, & écrivit au Roi les ſpecieuſes raiſons qu'il en avoit ; le Roi lui écrivit de nouveau ; mais le Duc apprenant que le Roi avoit donné ordre de l'arrêter, il prend le parti de ſe retirer à Genêve, proteſtant d'ailleurs de ſon innocence. Tout intervint en ſa faveur auprès du Roi, le corps des Calviniſtes, la Reine d'Angleterre, l'Electeur Palatin, ſon beau-frere, chez qui il s'étoit retiré en ſortant de Geneve. Sa Majeſté lui fit dire de ſe rendre à la Cour dans deux mois ſous peine d'être traité comme déſobéïſſant ; mais la mort de la Reine d'Angleterre fit prendre au Duc la reſolution de ne point paroître devant S. M. qu'il ne ſe fût auparavant juſtifié ; & ayant expoſé ſes raiſons dans une lettre au Roi, il ſe retira à Sedan.

Cependant Sa Majeſté avoit eu en main par le Comte d'Auvergne le traité d'aſſociation entre ce Prince,

Biron & le Duc de Boüillon, pour le maintenir les uns les autres *contre tous, nul excepté*; on n'eut point d'ailleurs de preuve évidente que le Duc de Boüillon fût entré dans la conjuration de Biron ; mais il fut évident qu'il pensoit à donner des affaires au Roi en excitant avec le Comte d'Auvergne des mouvemens dans la Guienne & le Limousin. L'Intendant du Duc de Boüillon & qui étoit son confident, étant arrêté, en découvrit tout le mistere pour avoir sa grace : sur cela le Roi partant en personne pour aller reduire ces contrées à son obéïssance, le Duc lui écrivit une lettre très-soumise; où il marquoit l'ordre qu'il envoyoit aux Capitaines de ses places d'obéïr en tout à S. M. Il interposa de nouveau les sollicitations des puissances souveraines en sa faveur; celles des Suisses furent sans effet, & le Roi Jacque I. d'Angleterre pour reponse lui conseilla de se soumettre au Roi, de sorte qu'il lui fallut lui-même negocier son accommodement, & se resoudre d'en passer à ce qu'exigea le Roi, d'être reçû dans Sedan avec autant de troupes

qu'il lui plairoit ; qu'à cette condition il lui accorderoit sa grace. Le traité étant signé, le Duc vint à Doncheri se jetter aux genoux de Sa Majesté en presence de la Reine qui avoit conservé de la bonté pour lui depuis qu'il avoit été entremis à l'affaire de son mariage avec le Roi ; il demanda pardon du passé & le Roi le lui accorda ; & Sa Majesté entra dans Sedan, mais il lui en remit au bout d'un mois la ville & le château.

Dans le commencement du Regne de Louis XIII. le Duc de Boüillon, afin d'avoir part aux affaires pour lesquelles il avoit autant de genie que de goût, vint de Sedan à la Cour, & obtint de la Reine mere une place au Conseil de Régence. Il y fit bientôt prévaloir son avis de déclarer la guerre à l'Espagne ; mais le Maréchal de Châtre lui étant preferé pour le commandement des armées, il crut se rendre nécessaire à la Régente de travailler à abaisser son autorité ; dans cette vuë il tourna du côté du Prince de Condé à qui il indiqua le secret de se faire une puissance redoutable, sçavoir de se mettre à la tête des Cal-

viniſtes. La Reine éffrayée de la nouvelle, écouta favorablement le Duc de Boüillon qui l'aſſura que le projet n'auroit point d'execution. C'étoit aſſez pour lui d'en avoir donné l'épouvante : de ſorte que ſans ceſſer d'être attaché au Prince de Condé, il ménagea la Reine, & chercha même l'amitié de ſon favori, le Marquis d'Ancre, à qui il vendit ſa charge de premier Gentilhomme de la Chambre du Roi. Cet étranger pour lors ne lui faiſoit point d'ombrage.

Il ne voyoit pas d'un œil ſi indifferent le Duc de Sully auparavant Marquis de Roſni : il porta le Prince de Condé & les Miniſtres à procurer ſa diſgrace, & le Duc de Sully y donna occaſion lui-même, temoignant à la Reine ſouhaiter un peu de repos ; on lui accorda ce qu'il demandoit foiblement & ce qu'il craignoit fort ; la vuë de profiter de ſes dépoüilles ne nuiſit pas aux ſervices que le Duc de Boüillon rendit à l'Etat dans l'aſſemblée des Proteſtans à Saumur, où malgré divers manéges, il obligea l'aſſemblée qui avoit de grandes vuës d'independance, de ſe ſoumettre en-

tierement aux ordres de la Reine.

On en ſçut tant de gré au Duc de Boüillon, qu'à ſon retour à Paris il fut viſité de la part de la Reine par les Miniſtres en corps (honneur des plus extraordinaires) & elle lui donna peu après, l'Hôtel de Boüillon : mais comme on lui refuſa le gouvernement de Poitou dont elle l'avoit flatté, & même fait donner parole avant l'aſſemblée de Saumur, il entra dans le ſentiment des Princes mécontens qui s'étoient retirez de la Cour : il y fut bientôt rappellé avec eux à l'occaſion du mariage du Roi : l'Ambaſſade extraordinaire d'Angleterre qu'on lui donna, lui fit mettre à part ſon reſſentiment par le déſir qu'il avoit de cette Ambaſſade, penſant dès lors à faire le mariage de la Princeſſe d'Angleterre avec le jeune Electeur Palatin ſon neveu. Cette affaire ne laiſſa pas de donner de l'ombrage à la Cour où il étoit vû alternativement de la Reine & des Miniſtres d'un œil plus ou moins favorable ſelon les divers interêts, juſqu'à ce qu'enfin après la tenuë des Etats Generaux ſe trouvant plus mécontent de la Reine que ja-

mais, il forme un parti puiſſant contr'elle, gagne l'Ambaſſadeur d'Angleterre & celui des Calviniſtes, entreprend de faire déclarer & le Parlement & eux. La choſe ſe fit comme il l'avoit projettée, & il commanda l'armée du Prince de Condé, la conduiſant avec toute l'habileté dont il étoit capable & avec les précautions que demandoient les conjonctures; il le montra ſur tout quand les Maréchaux de Bois-Dauphin & du Pleſſis Praſlin s'emparerent de la ville de Sens dont le Prince de Condé ſe vouloit rendre maître : le Duc de Boüillon marcha pour paſſer la Loire, & Bois-Dauphin l'ayant joint auparavant, le Duc ſe campa ſi avantageuſement & fit une ſi bonne contenance, qu'après quelques eſcarmouches vigoureuſement ſoutenuës, Bois-Dauphin ſe retira le premier.

Cependant la Régente ayant gagné quelques-uns des Chefs des mécontens, voulut gagner auſſi le Duc de Boüillon; il y donna les mains craignant de venir trop tard après les autres; de ſorte qu'il fit ſon accommodement après bien des difficultez.

Il ne fut pas long-tems à la Cour, que les mouvemens recommencerent pour faire perir le Maréchal d'Ancre dont l'autorité avoit suscité une jalousie universelle ; ce Ministre en étant averti par le Prince de Condé, qui en usa ainsi par une pique particuliere contre le Duc de Guise, avec qui d'ailleurs il avoit conjuré la perte du Maréchal, celui-ci prit ses suretez contre le Prince même, en le faisant arrêter ; le Duc de Boüillon qui avoit été du complot, craignit pour lui-même, mais le Roi semblant depuis approuver la conduite des Princes & des Seigneurs liguez, le Duc de Boüillon leva des troupes en Allemagne & au païs de Liége, faisant courir le bruit que le Marquis de Spinola traitoit des prétentions de la Mark, & qu'il étoit favorisé par le Marquis d'Ancre ; il n'en demeura pas là, & il voulut encore engager les Calvinistes à se déclarer pour lui malgré l'opposition d'autres Seigneurs de son parti ; le Roi lui ayant écrit sur ce sujet, *Ma Souveraineté de Sedan*, repondit-il au Roi, *est sous la protection de votre Couronne ; que si mes ennemis me fai-*

ſoient perdre l'honneur de vos bonnes graces, en ce cas, Sire, je crois que la nature me permet d'oppoſer à leur injuſtice le ſecours de mes Sujets & de mes amis. On comprit aſſez le ſens de cette lettre à la Cour, pour en être très-mal content; auſſi les Princes liguez qui commençoient à s'emparer des villes, furent-ils déclarez criminels de leze-Majeſté; le Duc de Boüillon étoit du nombre, il ſe trouva bientôt à la tête de leur armée, venant avec douze mille hommes de pied & deux mille chevaux au ſecours du Duc de Mayenne aſſiegé dans Soiſſons. La mort du Maréchal d'Ancre qui arriva peu après, fit mettre bas les armes & fit revenir à la Cour le Duc de Boüillon avec les autres Chefs & Seigneurs mécontens.

Son activité ne ſe bornoit pas audedans du Royaume, elle lui fit ménager l'affaire de l'élection de ſon neveu Frideric Electeur Palatin à la Couronne de Boheme. On rapporte que le Duc de Baviere Maximilien dit à ce ſujet: *Le Comte Palatin n'eſt pas capable de conduire une affaire ſi délicate; mais il eſt pouſſé par ſes deux oncles,*

le Prince d'Orange, & le Duc de Boüillon politique auſſi rafiné qu'il y en ait dans l'Europe. En effet le Duc de Boüillon engagea les Calviniſtes de Boheme dans le parti de l'Electeur : la choſe réüſſit ; mais ayant tourné mal ſix mois après par la bataille de Prague, le Roi de Boheme chaſſé de l'Empire fut obligé de ſe retirer à Sedan chez le Duc de Boüillon ſon oncle ; celui-ci paſſa le reſte de ſa vie en de ſemblables entrepriſes ; il refuſa neanmoins de ſe mettre à la tête des Calviniſtes, dont le parti commençoit à s'affoiblir par le ſuccès des armes de la Cour & par la meſintelligence qu'elle prit ſoin de ſemer entre leurs Chefs. Le Duc de Boüillon traita ſeulement dans la ſuite avec le Comte de Mansfeld pour donner du ſecours à la Hollande ; ce qui donna un nouvel ombrage à la Cour.

A la fin il ſe fit une occupation plus tranquille, établiſſant à Sedan une Academie pour les belles lettres, où il amaſſa une Bibliotheque des mieux aſſorties de l'Europe ; il s'attacha auſſi à embellir & fortifier la ville de Sedan, & il mourut peu après:

ce fut le 25. de Mars l'an 1623. regretté, dit Mr. Marſolier, & de ſes Sujets, & des Princes ſes voiſins qui étoient preſque tous ou ſes parens, ou ſes alliez, ou ſes amis.

Les Sçavans perdirent en lui un protecteur; quoiqu'on eût affecté de l'élever dans l'ignorance, il ſentit par la ſuperiorité de ſon genie qu'il lui manqueroit quelque choſe ſans l'étude des lettres, & que les plus grands genies ont beſoin d'être cultivez.

ARTICLE XXIX.

HISTOIRE DE L'EGLISE par Mr. l'Abbé de Choiſy. Tome dixiéme depuis l'an 1570. *juſqu'à l'an* 1661. A Paris chez Chriſtophe David ruë S. Jacques près la Fontaine S. Severin, au Nom de Jeſus 1721. *Ouvrage in* 4°. *pp.* 469.

MOnſieur l'Abbé de Choiſy, heureuſement parvenu au dixiéme Tome de ſon Hiſtoire de l'Egliſe, ſe compare lui-même à un voyageur qui après une longue & perilleuſe navigation, ſe trouve enco-

re en pleine mer, mais qui voit le port où il eſpere entrer ſans faire naufrage : il lui reſte encore, dit-il, pluſieurs écueïls à éviter d'autant plus dangereux, qu'ils ſont connus de tout le monde. On convient avec lui du danger, & l'on trembleroit pour tout autre juſqu'à n'oſer le ſuivre dans ſa courſe ; mais nous ne craindrons point de nous embarquer avec un Pilote ſi ſage & qui a déjà ſçû ſe démêler habilement de tant de détroits & de paſſages ſi difficiles.

Mr. l'Abbé de Choiſy, pour ne pas laiſſer languir ſes lecteurs, leur annonce d'avance les principaux évenemens qui doivent entrer dans ce volume. Les guerres des Huguenots qui mirent plus d'une fois ce Royaume à deux doigts de ſa perte ; la triſte journée de la Saint Barthelemi condamnée des Catholiques & des Proteſtans ; la Ligue, que les Catholiques formerent pour la défenſe de la Religion ; la Revolution du Portugal ; le Pontificat de Sixte V ; la mort de Marie Stuart Reine d'Ecoſſe ; la converſion du Roi Henri le Grand, qui détruiſit la Ligue ; ſon mariage

 avec

avec la Reine Marguerite de Vallois déclaré nul par des Commissaires du Pape ; son mariage avec Marie de Medicis ; la naissance du Dauphin qui fut le Roi Loüis XIII. les grands desseins de Henri le Grand pour la paix perpetuelle de l'Europe ; sa mort malheureuse ; c'est ce qui fait la matiere du premier livre de ce 10^e tome : mais comme la plûpart de ces sujets ont déjà été fort bien traittez, soit dans des Histoires particulieres, soit dans l'Histoire generale, & que Mr. de Choisy n'y ajoute rien de nouveau que le tour ingenieux qu'il sçait donner à tout ce qu'il manie, nous nous attacherons particulierement, pour ce qui regarde les Empires, au Regne de Loüis XIII. & aux commencemens de celui de Loüis XIV. qui quoique d'une memoire plus recente, n'ont pas été fort heureux en Historiens, en sorte que ce qu'on en lira dans cette Histoire, peut encore avoir la grace de la nouveauté pour bien des gens.

La France n'avoit jamais été si florissante, que sur la fin du regne de Henri le Grand : son Roi victorieux,

sage, aimé de ses peuples, craint de ses voisins, se reposoit dans le sein de sa gloire, & ne pensoit qu'à rendre tout le monde heureux. Cependant au milieu de la paix il leva tout à coup une armée de quarante mille François & six mille Suisses; il ordonna de plus à quatre mille Gentilshommes de le suivre. Le Duc de Sully, comme Grand Maître de l'Artillerie, disposoit cinquante pieces de gros Canon; comme Surintendant des Finances, il répondoit que l'argent ne manqueroit pas.

La succession de Cleves & de Juliers étoit le pretexte de cet armement; les héritiers du dernier Duc se la disputoient. Les Espagnols & les Hollandois la trouvoient à leur bienseance. Le Roi voulut accommoder les pretendans; mais les Politiques s'imaginoient que Henri le Grand avoit de plus grandes vûës, & qu'il pensoit à humilier la maison d'Autriche en la resserrant dans ses Royaumes d'Espagne & dans ses provinces hereditaires d'Allemagne, pour ensuite fixer des bornes immuables à tous les Etats de l'Europe, & assurer

par là la tranquillité universelle : dessein digne d'une aussi grande & aussi belle ame que la sienne. Le Roi étoit prêt à partir ; la Reine avoit été déclarée Régente dans son absence, & devoit être couronnée le lendemain, lorsque le Roi fut malheusement assassiné par un monstre dont le nom est demeuré en execration à la posterité.

La Reine, sans se livrer à une douleur oisive & immoderée, chercha les moyens les plus courts & les plus sûrs de se faire tutrice du Roi son fils, & Régente du Royaume ; elle en vint à bout. Le Duc de Guise dont le nom étoit toujours respecté dans Paris, & le Duc d'Epernon qui étoit Colonel General de l'Infanterie Françoise, s'étoient donnez à elle, & la servirent bien. Enfin la Régence de Marie de Medicis passa tout d'une voix au Parlement, à condition que la Régente auroit un Conseil dont elle suivroit les avis : sages precautions, dit Mr. de Choisy ; beaux reglemens qu'on n'execute jamais.

Les provinces & les armées, les Catholiques & les Protestans, tout suivit l'exemple des Courtisans, du

Parlement, & de la ville de Paris; dont la tranquillité ne fut point alterée par un ſi tragique évenement. Le lendemain, la Reine mena le jeune Roi au Palais tenir ſon lit de juſtice; il avoit près de neuf ans, & recita fort bien un petit diſcours qu'il avoit appris par cœur. L'abondance des larmes empêcha d'abord la Reine de parler; elle ſe remit bientôt & parla avec éloquence.

La Minorité de Loüis XIII. ne nous engage pas à des conſiderations fort importantes par rapport au but principal de cette Hiſtoire; elle ſe paſſa preſque toute en intrigues de Cour & de Cabinet fort indifferentes aux affaires de l'Egliſe.

Quoique la Reine eût admis au Conſeil de la Régence les Princes du Sang & la plûpart des Gros Seigneurs qui avoient oſé le demander, ſon Conſeil ſecret ne fut composé que d'Eleonore Galigai ſa premiere femme de chambre & de ſon mari Jean Conchini qui acheta le Marquiſat d'Ancre en Picardie & la charge de premier Gentilhomme de la Chambre. Quelque tems après, le Roi fut ſacré à Reims.

Dès que Marie de Medicis vit ſon autorité un peu affermie, elle ſongea aux alliances étrangeres, & reſolut de s'unir étroitement avec l'Eſpagne par un double mariage. Le Roi Philippe III. étoit abſolument gouverné par ſon premier Miniſtre le Duc de Lerme, qui goûtant trop les fruits de la paix, laiſſoit tomber en décadence cette Monarchie autrefois ſi puiſſante. Les Eſpagnols, depuis le traité de Vervins, avoient oublié leur ancienne bravoure; ainſi la propoſition de la Régente de France fut acceptée avec joye.

Le fils aîné du Roi devoit épouſer Iſabelle de France, & le jeune Roi Loüis XIII. devoit épouſer Anne Infante d'Eſpagne. Le Pape à qui on en fit la confidence, l'approuva fort, dans l'eſperance qu'après l'union de la France & de l'Eſpagne, on pourroit pouſſer à bout les Huguenots de France, & enſuite les Proteſtans d'Allemagne. Cependant le mariage ne s'accomplit que quelques années après, lorſque le jeune Roi & l'Infante eurent atteint à peu près 15 ans.

La Reine au commencement de ſa

Régence s'appliqua à contenter tout le monde : cinquante-quatre Edits à la charge du peuple furent supprimez : on confirma l'Edit de Nantes, pour faire taire les Huguenots ; & quelque tems après, la Reine en fit faire des excuses au Pape par le Cardinal de Joyeuse, alleguant la necessité du tems & la crainte d'attirer des ennemis au Roi son fils pendant sa minorité.

Après une assemblée tenuë par les Huguenots à Saumur, où ils firent beaucoup de bruit & peu d'effets, parce que la Reine sçut habilement gagner les Chefs du parti ; du Plessis Mornai fit publier un Livre intitulé, *le Mistere d'iniquité*, c'est-à-dire, *l'Histoire de la Papauté*. Il s'éfforçoit d'y montrer que le Pape est l'Ante-Christ figuré dans l'Apocalypse. On ne sçauroit assez s'étonner, dit notre Historien, qu'un Gentilhomme aussi sage, aussi moderé (excepté sur le fait de sa Religion) que du Plessis, se soit laissé emporter d'une maniere si extravagante. La Reine le trouva fort mauvais ; le Pape s'en plaignit amerement, & la Sorbonne déclara

ce Livre héretique, furieux, ſeditieux, contraire à la Loi Divine, Naturelle & Canonique.

Le Duc de Mayenne venoit de mourir; il avoit été long-tems le Chef de la Ligue, & toujours avec honneur, n'ayant jamais voulu écouter les propoſitions des Eſpagnols, qui vouloient ſur le pretexte de la Religion, faire donner le Royaume à leur Infante, ou du moins le démembrer; à quoi il s'étoit toujours oppoſé avec une vertu d'ancien Romain, ne voulant pas même ſouffrir qu'on parlât de faire le Duc de Guiſe ſon neveu Roi de France en épouſant l'Infante.

Il y avoit déjà long-tems que le Prince de Condé & les autres Princes du Sang preſſoient la Reine d'aſſembler les Etats Generaux, dans l'eſperance que les Creatures qu'ils y auroient, modereroient le trop grand pouvoir de la Régente, & augmenteroient le leur. Il y avoit apparence qu'on ne voudroit pas ſouffrir plus long-tems l'autorité exceſſive du Maréchal d'Ancre, Miniſtre Italien qui gouvernoit avec inſolence; mais cet-

te habile Princesse sous divers pretextes en avoit differé la convocation jusqu'à la majorité du Roi, & tout devoit alors se faire sous le nom de Sa Majesté sans qu'elle en fût chargée. Le Roi avoit eu 13 ans accomplis le 27 Septembre, & suivant l'Ordonnance de Charles V. il étoit majeur. La déclaration solemnelle s'en fit le 2[e] d'Octobre. Le Roi alla au Parlement tenir son lit de Justice ; il regla que les Cardinaux de Sourdis, du Perron, de la Rochefoucault & de Bonsi, precederoient les Pairs Ecclesiastiques, qui ne s'y trouverent pas.

Dès que tout le monde fut placé, la Reine Régente se démit entre les mains du Roi de toute son autorité, & il la pria de continuer à l'assister de ses conseils. Le Chancelier de Silleri, le Premier Président de Verdun & l'Avocat General Servin dans leurs harangues firent le Parallele de la Reine, avec la Reine Blanche mere de St. Loüis, toutes deux étrangeres & toutes deux également heureuses dans leur administration ; on lut à haute voix une déclaration du Roi, par laquelle il promettoit de s'appliquer

à tout ce qui eſt convenable à un Roi très-Chrétien, jaloux de la gloire de Dieu, & amoureux de la tranquillité de ſes peuples.

Le Roi après ſa majorité convoqua les Etats Generaux du Royaume à Paris pour le 10 d'Octobre.

Dès que les Députez furent arrivez des provinces, on ouvrit les Etats. La Chambre Eccleſiaſtique fut compoſée de cent quarante perſonnes entre leſquelles il y avoit cinq Cardinaux, ſept Archevêques, & quarante-ſept Evêques; cent trente-deux Gentilshommes compoſoient la Chambre de la Nobleſſe, & dans celle du Tiers Etat on comptoit 182 Députez.

Le Cardinal de Joyeuſe Archevêques de Roüen & Doyen du Sacré College étoit à la tête du Clergé, Henri de Beaufremont Baron de Seneçai préſidoit la Chambre de la Nobleſſe, & Robert Miron Prevôt des Marchands de Paris celle du Tiers Etat.

On ordonna d'abord un jeûne public de trois jours pour implorer l'aſſiſtance de Dieu ſur l'aſſemblée; on fit une proceſſion generale de l'Egliſe

des Auguſtins à Notre Dame : le Roi & la Reine ſa mere y aſſiſterent : le Cardinal de Sourdis Archevêque de Bourdeaux y prêcha. L'ouverture des Etats ſe fit dans la ſalle de l'Hôtel de Bourbon.

Le Chancelier de Silleri harangua, & dit que le Roi permettoit aux trois Etats du Royaume de dreſſer des cahiers de plaintes, & de demandes; & qu'il promettoit d'y repondre favorablement. Marquemont Archevêque de Lyon parla pour le Clergé; Roncherolle Baron du Pont St. Pierre pour la Nobleſſe, & le Priſident Miron pour le Tiers Etat. Le Clergé & la Nobleſſe étoient attachez à la Cour par l'eſpoir des graces qu'ils en pouvoient attendre. Les Députez du Tiers Etat plus independans demanderent hautement la diminution des impôts, & la ſuppreſſion des penſions : ils étoient ſoûtenus ſous main par des Princes du Sang. La Reine & les Miniſtres pour éluder ces demandes, ſemerent la méſintelligence dans les trois Ordres. Le Clergé demanda la publication du Concile de Trente pour la diſcipline, comme pour le dogme : & la Nobleſ-

ſe preſſoit l'abolition de la Paulette, qui rendoit hereditaires les charges de Juſtice & de Finances, moyennant une certaine contribution que les Officiers payent tous les ans. Ces conteſtations devinrent fort vives dans la ſuite, & ne finirent qu'avec les Etats. Les Princes du Sang, qui juſques là n'avoient pas fait grande figure dans les Etats, firent propoſer d'établir une Chambre de Juſtice pour examiner la diſſipation des Finances, à condition qu'elle ne pourroit être ſupprimée qu'après que les abus auroient été connus & reprimez; que la Cour ne pourroit point faire grace aux Financiers qui ſeroient recherchez, & que les deniers qui en proviendroient ſeroient employez à racheter les domaines alienez. Le Tiers Etat ſe joignit en cette occaſion à la Nobleſſe, & le Clergé deputa Paul Hurault de l'Hôpital Archevêque d'Aix, pour aſſurer les deux autres Ordres qu'il étoit de leur avis. La Reine, à qui une Chambre de Juſtice étoit un objet deſagreable, répondit que quoique le Roi ne fût pas obligé à rendre raiſon de l'adminiſtration de

ſes Finances, il enverroit à chaque Chambre un Etat au vrai de la recette & de la dépenſe faite pendant ſa minorité. En effet le Preſident Janin alors Contrôleur General y porta un Memoire fort general : & ne vous étonnez pas, Meſſieurs, leur dit-il, de la grande dépenſe qui s'eſt faite pendant la minorité du Roi; la Reine par ſa liberalité a appaiſé les ſoulevemens, & a maintenu le Royaume en paix. Son treſor lui devoit être moins cher que le ſang du peuple, qui auroit été verſé par une guerre civile.

Enfin après bien des deliberations inutiles, la Cour, qui étoit aſſurée de la Chambre du Clergé & de celle de la Nobleſſe, reſolut de congedier les Etats. Chaque Chambre donna ſon cahier particulier de plaintes, & de demandes. Ils inſiſtoient qu'on leur donnât des réponſes avant que de ſe ſeparer : mais on leur repondit que la choſe étoit de ſi grande conſequence, que le Roi avoit beſoin de tems pour y penſer avec ſes Miniſtres, & pour contenter tout le monde.

La clôture des Etats ſe fit avec la

même pompe que l'ouverture. Armand Jean du Plessis Evêque de Luçon, connu depuis sous le nom de Cardinal de Richelieu, fit la harangue au Roi à la tête du Clergé. Il supplia Sa Majesté de laisser à la Reine l'administration des affaires, & se plaignit qu'il n'y eût aucun Ecclesiastique dans le Conseil d'Etat. Le Chancelier de Silleri promit que le Roi repondroit favorablement aux cahiers qu'on lui avoit presentez, & les Députez s'en retournerent dans leurs provinces sans avoir rien obtenu pour le soulagement du peuple; les disputes continuelles que les trois Chambres eurent les unes avec les autres en furent cause. Telle fut l'issuë de l'assemblée des Etats Generaux de 1614. les derniers qui ayent été tenus dans ce Royaume, d'où l'on peut conclure que ces sortes d'assemblées ne sont pas toujours des moyens infaillibles, comme on se le persuade, pour remedier aux maux de l'Etat; parce qu'il est très-rare que les interêts particuliers des trois corps qui composent les Etats, se trouvent parfaitement réünis au seul interêt com-

mun du bien public : cette année 1615 mourut le Cardinal de Gondi Evêque de Paris à l'âge de 84. ans qu'il avoit passez en bonnes œuvres. Il fit bâtir le Couvent des Jacobins de la Ruë St. Honoré.

Mourut aussi Achille de Harlai Premier President du Parlement de Paris toujours fidele au Roi & celebre par les belles paroles qu'il dit le jour des baricades au Chef de la ligue: C'est grand pitié quand le valet chasse le maître ; mon ame est à Dieu, mon cœur est au Roi & mon corps est entre les mains de la violence. Ce fut vers ce tems-là qu'il arriva ce grand évenement de la mort du Maréchal d'Ancre dont Mr. l'Abbé de Choisy fait une peinture juste & dtéaillée. La Reine mere demanda à se retirer à Blois, ce qui lui fut accordé avec joye. Le Roi la vit avant qu'elle partît ; la conversation qui avoit été concertée de part & d'autre, dura peu & fut fort froide. Dès qu'on sçut la mort du Maréchal d'Ancre, tous les Seigneurs mécontens mirent bas les armes & vinrent à la Cour ; le Roi pardonna tout. Les Ducs de Vendô-

me, de Mayenne, de Nevers & d'Epernon, & le Maréchal de Boüillon furent reçus aussibien que s'ils avoient été toujours fideles. La Reine mere s'ennuya bientôt du sejour de Blois, & pensa serieusement à en sortir. Son évasion du Château, sa retraitte à Angoulême, la guerre qui pensa s'allumer à son occasion, son retour à la Cour & sa reconciliation vraie ou feinte avec le Roi son fils; tout cela est fort bien touché dans l'histoire dont nous rendons compte au public.

En 1621. le Pape Paul V. mourut à l'âge de soixante & huit ans & demi, après avoir tenu le St. Siege 15 ans & demi avec toute la pieté & la sagesse d'un saint Pontife. Il avoit créé soixante Cardinaux en dix promotions, entr'autres François de la Rochefoucault, Maurice de Savoye, Loüis de Lorraine Archevêque de Reims, Charles de Medicis, Henri de Gondi Evêque de Paris, & Loüis de la Valette Archevêque de Toulouse. Les magnifiques bâtimens qu'il fit élever dans la ville de Rome, les fondations d'Eglises & de Seminaires y feront toujours respecter sa memoire.

Après qu'on eut rendu les derniers devoirs à Paul V. durant neuf jours selon la coutume, cinquante-deux Cardinaux entrerent dans le Conclave & élûrent pour Pape le Cardinal Ludovisio Archevêque de Boulogne, où ses Ancêtres avoient eu les premiers emplois depuis plus de 400 ans. Sa science dans le Droit Canon, & sa douceur étoient connuës; le peuple témoigna beaucoup de joye. Le Pape Paul V. l'avoit fait Cardinal, il prit le nom de Gregoire XV. il n'avoit que 67 ans, mais comme sa complexion étoit foible & que par un zele apostolique il s'appliquoit entierement aux affaires de l'Eglise, on craignoit qu'il ne la gouvernât pas long-tems: il eut beaucoup de part à la paix de la Valteline, & sentit une extrême joye en apprenant les avantages que le Roi Loüis XIII. remportoit tous les jours sur les Heretiques de son Royaume; il avoit vû autrefois en Piémont le Maréchal de Lesdiguieres qui lui avoit promis de se faire Catholique s'il devenoit Pape; il le somma de sa parole, & il lui envoya le Cardinal Ludovisio

ſon neveu avec une lettre fort obligeante. Le Maréchal dans la ſuite ſe convertit. Le Pape érigea l'Évêché de Paris en Archevêché, & lui donna pour Suffragans les Evêques de Chartres, de Meaux, d'Orleans. Enfin il donna le chapeau de Cardinal à Jean Armand du Pleſſis de Richelieu Evêque de Luçon qui avoit fait parler de lui dès ſa plus tendre jeuneſſe, & le fera encore bien davantage dans la ſuite.

En 1622. commença la guerre des Huguenots. Ils y donnerent lieu par l'aſſemblée generale qu'ils tinrent à la Rochelle, & qu'ils continuerent longtems malgré les ordres de la Cour.

Du Pleſſis Mornai, toûjours plus ſage que leurs autres Chefs, leur conſeilloit d'obéïr ; la Trimoüille, la Force & quelques autres en firent autant ; mais ils s'abandonnerent à un faux zele, & ne garderent plus de meſures : ils leverent des troupes, fortifierent leurs places de ſureté, demanderent des troupes aux Princes étrangers, & ſe preparerent à la guerre. Le Duc de Rohan & Soubiſe ſon frere étoient les chefs du parti. Le

Maréchal de Boüillon que l'âge & la goutte avoient affoibli, leur prêchoit la paix; le Maréchal de Lesdiguieres refusa de les servir; il se flattoit toûjours qu'en se faisant Catholique, il pourroit devenir Connétable. Le Duc de Luines qui avoit son dessein, venoit de persuader au Roi de disposer de cette importante charge qui étoit vacante; il la prit pour lui, donna les ordres dans toutes les armées, & obligea Lesdiguieres à se contenter de la charge de Maréchal General qu'il pouvoit exercer sans changer de Religion. Luines fut reçu Connétable en grande pompe, & fit resoudre le Roi à poursuivre vivement les rebelles de la Rochelle.

Le Roi marcha en Poitou, & bientôt toutes les villes ouvrirent leurs portes. Du Plessis Mornai fut depoüillé du Gouvernement de Saumur, & il ne resta presque aux Huguenots que la Rochelle, Saint Jean d'Angeli, Royan & Montauban. On commença à desarmer les Huguenots dans toutes les Provinces; les Ducs de Vendôme & de Longueville le firent avec hauteur & sans trouver de

resistance dans leurs Gouvernemens de Bretagne & de Normandie.

Cependant le Roi, après avoir reduit le Poitou à son obéïssance, alla assieger S. Jean d'Angeli, qu'il prit au bout d'un mois; Soubise y commandoit, il capitula & s'alla jetter dans la Rochelle. Le Maréchal de Lesdiguieres & le Duc d'Épernon s'exposerent fort pendant le siege. Le Connétable leur donnoit ses ordres; son élevation avoit augmenté sa fierté, & il ne marchoit jamais qu'avec ses Suisses & ses Gardes.

Le Roi voyoit souvent la Cour du Connétable plus grosse que la sienne, & le voyoit avec chagrin; il en fut delivré bien-tôt après.

Le Connétable mourut d'une fiévre pourprée pendant le siege de Montauban; le Garde des Sceaux du Vair étoit mort depuis peu avec la reputation d'une sagesse antique & trop austere. Le Connétable en fit quelque tems la charge, s'appliqua alors aux affaires du Conseil plus qu'à celles de la guerre, & tant que dura le siege, dit Brienne, il tint le Sceau fort assidûment.

Après la mort du Connétable de Luines, la faveur du Roi fut diſputée entre la Reine mere & le Prince de Condé. Les Courtiſans aimoient mieux les profuſions de la Reine que le ménage du Prince. La Cour retourna à Paris, & le Roi qui avoit été obligé à lever le ſiege de Montauban, craignant que le Maréchal de Leſdiguieres ne ſe declarât pour les Huguenots, le fit enfin Connétable, après qu'il eut fait abjuration de la Religion Calviniſte. Ce fut une grande mortification pour le Prince de Condé qui ſe vit par là exclus du commandement des armées. On donna au Duc d'Epernon pour le conſoler, le Gouvernement de Guienne vacant par la mort du Duc de Mayenne qui avoit été tué au ſiege de Montauban.

Leſdiguieres ſimple Gentil-homme de Dauphiné étoit parvenu par ſon merite au comble des honneurs militaires. Il avoit été Catholique juſqu'a vingt ans, & enſuite Huguenot juſqu'à quatre-vingt, il fit la guerre ſoixante-ans, & ne fut jamais ni vaincu ni bleſſé; il prit cinquante villes &

châteaux, défit le Duc de Savoye en six combats, où sa conduite eut autant de part que sa valeur. Henri le Grand l'avoit fait Maréchal de France, & Loüis XIII. le fit Duc & Pair, Maréchal General des armées, & enfin Connétable, & tous ces honneurs lui furent deferez sans qu'il les demandât; il mourut à l'âge de quatre-vingt quatre ans, & eût passé pour un des plus grands hommes de son siécle, si l'amour des femmes & de l'argent n'eussent pas découvert en lui les foiblesses de l'humanité; on voit par ce caractere du Connétable de Lesdiguieres que Monsieur l'Abbé de Choisy ne réüssit pas moins bien à peindre les Heros, qu'à les faire agir.

Après la mort & les obseques du Pape Gregoire XV, en l'année 1623. cinquante-quatre Cardinaux élûrent Maffé Barberin, qui prit le nom d'Urbain VIII. il n'avoit que cinquante-cinq ans, & gouverna l'Eglise 21 an. On dit qu'un Prelat lui faisant compliment sur sa bonne santé & sur la longue durée de son Pontificat, il lui repondit qu'il esperoit joindre aux

vingt-cinq années du Siege Apoſtolique de Saint Pierre à Rome les ſept années d'Antioche; il avoit été Nonce en France, où il reçut le bonnet de Cardinal.

Quelque envie que le Roi eût de pouſſer la guerre contre les Huguenots, ſes Miniſtres lui conſeillerent d'écouter les propoſitions d'accommodement que faiſoit le Duc de Rohan de leur part, & la paix fut concluë à des conditions avantageuſes. Quelque tems après, le Roi partit pour le Dauphiné; il paſſa à Avignon, & ſe rendit à Lyon; il y trouva les deux Reines, le Duc de Savoye, le Prince de Piémont & la Princeſſe ſa ſœur, & ſi grand nombre de Dames & de Seigneurs, qu'on n'avoit jamais vû la Cour ſi groſſe. Le Roi étoit reçû en vainqueur dans toutes les villes avec acclamation; il y entroit armé de toutes pieces. On n'y ſongeoit qu'à des fêtes, ſans prendre garde à ce qu'elles coûtoient. Ce fut à Lyon que le Roi donna le bonnet rouge à l'Evêque de Luçon, qu'on nommera à l'avenir le Cardinal de Richelieu. Le Roi ne l'aimoit pas, & craignoit

qu'ayant été Grand Aumônier de la Reine mere, & lui devant sa fortune, il ne lui mît en tête de reprendre une autorité qu'il ne vouloit pas lui rendre.

Il ne laissa pas l'année suivante de faire entrer le Cardinal au Conseil. Jamais homme ne parut si modeste, dit M. de Choisy ; il ne vouloit se mêler de rien, ne disoit son avis que parce qu'on l'y forçoit ; sa mauvaise santé le retenoit souvent chez lui ; il refusoit tous les placets qu'on vouloit lui presenter ; il n'avoit point d'audiences reglées comme les autres Ministres, & n'étoit là que par obéïssance ; mais peu-à-peu son esprit superieur, sa profonde capacité dans les affaires, son éloquence naturelle le rendirent maître des deliberations ; il oublia dans la suite la reconnoissance qu'il devoit à la Reine sa bienfaitrice, & ne songeant qu'au service de son maître & à la gloire de l'État, il devint le plus grand Ministre qu'ait jamais eu la France.

Il sembloit que le ministere de France avoit changé de vûës depuis que le Cardinal de Richelieu étoit du Con-

ſeil ; le Marquis de la Vieuville Surintendant avoit été exilé, il avoit pourtant bien ſervi le Roi. Les Finances étoient rétablies ſur un bon piéd, mais il avoit retranché les Penſions des Courtiſans, qui lui rendirent de mauvais offices. Marillac fut mis en ſa place, & bien-tôt après, le Cardinal de Richelieu fit donner les Finances au Marquis d'Effiat. On penſoit dans le Conſeil à renouveller les alliances avec les anciens Alliez de la Couronne, & même avec ceux qui étoient Proteſtans. On parla d'obliger les Eſpagnols à executer le Traité de Monzon ſur la Valteline ; on promit du ſecours aux Hollandois, s'ils étoient attaquez après l'expiration de la treve : &, ce qui étoit plus important, on reſolut de faire une ligue avec le Roi d'Angleterre irrité contre le Roi d'Eſpagne, qui l'avoit joüé ſi longtems ſur le mariage de l'Infante. La nouvelle ligue avoit été cimentée par un mariage. Henri le Grand avoit laiſſé trois filles ; Iſabelle l'aînée avoit épouſé le Roi d'Eſpagne ; Chriſtine la ſeconde étoit mariée au Prince de Piémont ; il ne reſtoit plus qu'Hen-

:iette qu'on destinoit au Prince de
Galles.

En 1626. le Cardinal de Richelieu
voulut signaler son entrée au ministe-
re, en poussant à bout les Hugue-
nots; on alloit bloquer la Rochel-
le; Monsieur demanda hautement le
commandement de l'armée; le Roi
se reveilla & pour contenter en quel-
que façon son frere, il pressa son ma-
riage avec la Princesse de Montpen-
sier, & le fit entrer au Conseil. Il se
fit alors une conspiration contre le
Cardinal de Richelieu; on le devoit
assassiner dans sa maison de Fleuri sur
le chemin de Fontainebleau: il en fut
averti, en eut des preuves, garda le
secret, & conta tout au Roi, en le
suppliant de lui permettre de se reti-
rer; le Roi qui étoit fort content de
lui, l'assura de sa protection, & lui
donna plus de pouvoir que jamais.

Quelques jours après, le Roi alla
à Nantes, & y fit arrêter le Duc de
Vendôme Gouverneur de Bretagne, &
le Grand Prieur son frere, sous pretexte
d'une conspiration contre la personne
du Roi qu'on devoit, disoit-on, en-
fermer dans un Couvent, le declarer

impuiſſant, & marier la jeune Reine au Duc d'Orleans. Cette conſpiration qui n'a jamais été bien prouvée, fut cauſe de la mort de Chalais qu'on en accuſa.

Dès que le Cardinal de Richelieu ſe vit bien affermi dans l'eſprit du Roi, il ſe prepara à l'execution de ſon grand deſſein d'aſſieger la Rochelle, & d'abaiſſer les Grands Seigneurs du Royaume peu ſoumis, en retranchant leurs penſions. Il avoit fait ſupprimer la Charge d'Amiral, après que le Duc de Montmorenci en eut donné la demiſſion, & s'en étoit attribué toute l'autorité ſous le titre de Surintendant General de la Navigation de France ; il fit auſſi-tôt bâtir des vaiſſeaux dans tous les Ports, en acheta des Hollandois, & s'aſſura par un Traitté ſecret de ceux d'Eſpagne : il falloit lever des troupes, & l'argent manquoit ; il s'aviſa de faire une convocation de Notables pour remedier, diſoit-il, aux deſordres du Gouvernement. Le Roi leur dit d'abord qu'il les avoit convoquez pour leur demander leurs conſeils ſur les beſoins de l'État. Le Garde des Sceaux

de Marillac parla enſuite : le Marquis d'Effiat Surintendant expoſa l'épuiſement des Finances : enfin le Cardinal de Richelieu avec ſon éloquence ordinaire tâcha de perſuader que le Roi vouloit ſoulager ſon peuple : cependant il conclut par demander des ſecours extraordinaires pour avoir une armée capable de deffendre l'État contre les ennemis étrangers & domeſtiques. Tous les aſſiſtans n'opinerent que du bonnet. On conſeilla au Roi de retrancher les penſions des Grands Seigneurs, de faire ſupprimer tous les petits Gouvernemens dans les Provinces & raſer les Châteaux fortifiez ; de retirer ſon Domaine alienė par les donations, ou pour des ſommes modiques ; d'augmenter ſa Marine ; & d'avoir toûjours ſur pied quarante mille hommes de bonnes troupes. L'aſſemblée finit par beaucoup de loüanges qu'on donna à un jeune Roi qui vouloit prendre connoiſſance de ſes affaires.

La Rochelle qui n'avoit été juſques-là qu'inveſtie, fut aſſiegée dans les formes.

On bâtit treize redoutes aſſez près

des murailles, & la circonvallation qui avoit trois lieuës de tour fut achevée. La place du côté de la terre étoit fortifiée de six bastions deffendus par cent piéces de canon, & les approches en étoient difficiles à cause des marais qui l'environnent.

Les Huguenots la regardoient comme la Capitale de la Republique qu'ils avoient pretendu ériger dans le sein même de la Monarchie; c'étoit leur derniere esperance. Les Bourgeois aussi determinez que les soldats, étoient resolus à mourir avec leurs femmes & leurs enfans, plûtôt qu'à se rendre: il n'y pouvoit entrer de secours par terre; mais la mer étoit ouverte, & il y entroit tous les jours des rafraîchissemens. Le Cardinal de Richelieu qui se donnoit plus de mouvement qu'aucun des Generaux, fit alors élever dans la mer cette fameuse digue qui avoit cent quarante toises de long & qui fermoit le port; elle étoit faite de grands batteaux remplis de pierres & de grosses pieces de marbre coulées à fond, liez avec des chaînes de fer, & hors de la portée du canon de la ville; on avoit laissé au milieu de la di-

gue un passage assez étroit pour la marée, & aux deux côtez étoient deux Forts garnis de gros canons à fleur d'eau qui empêchoient qu'aucun bâtiment ne pût approcher de la digue tant en dedans qu'en dehors du port. Pompée Targoné Ingenieur Italien y employa tout son Art. L'armée navale Françoise étoit au large ; les Assiegez se mocquoient d'abord d'une entreprise par où l'on pretendoit maîtriser la mer, & l'attribuoient au genie temeraire du Cardinal ; mais ils virent bientôt qu'elle réüssissoit, & qu'ils ne pouvoient plus recevoir de secours ni par terre ni par mer.

L'hiver étoit fort rude ; le Roi retourna à Paris, & laissa la conduite du siege au Cardinal, avec ordre au Duc d'Angoulême & aux Maréchaux de Bassompierre & de Schomberg de lui obéïr. Le Roi se separa du Cardinal avec des larmes, le conjurant de se conserver pour le bien de la Religion & de l'Etat ; il avoit remarqué qu'il s'exposoit comme un soldat.

Le Cardinal avoit fait venir de Paris le Pere Joseph Capucin qui alloit lui-même reconnoître les attaques, & en

rendoit auſſi bon compte qu'un Ingenieur. Ils tenoient ſouvent un petit conſeil enſemble, & ils convenoient que la fortune de Son Eminence dépendoit de la priſe de la Rochelle. Guiton Maire de la ville y commandoit, & fit mettre un poignard ſur la table du Conſeil pour tuer le premier qui parleroit de ſe rendre; auſſi ſouffrirent-ils toutes les extremitez de la faim, juſqu'à manger toutes les bêtes domeſtiques & même les rats. Le Duc de Boukingham piqué de l'affront qu'il avoit reçû à l'iſle de Ré, préparoit une nouvelle flotte, lorſqu'il fut aſſaſſiné à Londres à l'âge de 36 ans par un Fanatique nommé Felton. Le Roi d'Angleterre donna le commandement de ſa flotte au Comte de Dambi; une tempête effroyable la diſperſa, & fit perir pluſieurs Anglois, pendant qu'elle ſembloit reſpecter la digue qui n'en fut point endommagée. On remarqua que cette année les marées contre l'ordinaire furent fort tranquilles durant l'équinoxe.

Le Comte de Dambi étant retourné en Angleterre avec ſa flotte dela-

brée, le Cardinal vit bien que les Rochelois à demi morts de faim & de fatigues, ne pouvoient pas tenir encore long-tems, & voulant laiſſer au Roi l'honneur de la reduction de cette importante place, le ſupplia inſtamment de venir au ſiege. A peine y fut-il arrivé que la ville ſe rendit à diſcretion. On employa deux jours à nettoyer les ruës qui étoient toutes couvertes de morts & de mourans, & le premier Novembre le Roi y fit ſon entrée; il accorda la vie à tous les habitans, leur ôta leurs privileges, fit raſer les fortifications du côté de la terre, & en donna le Gouvernement à Toiras qui s'étoit fort diſtingué à la deffenſe de l'iſle de Ré. On peut juger par le ſiege & la priſe de la Rochelle, qui fut comme le coup d'eſſay du Cardinal de Richelieu, de quoi ce grand homme étoit capable; il ne nous eſt pas poſſible de le ſuivre dans toutes ſes glorieuſes expeditions, & nous ne pouvons qu'effleurer ſon miniſtere dans cet extrait. Du ſiege de la Rochelle, il paſſa en Languedoc pour y ſoumettre le reſte des villes Huguenotes, & peu après en Italie pour

ſecourir les armées du Roi.

Mais pendant qu'il ſe ſignaloit en Italie, il apprit qu'on tramoit ſa perte à la Cour ; le Roi qui s'étoit avancé juſqu'à Saint Jean de Morienne, y tomba malade d'une groſſe fiévre accompagnée d'un fort grand aſſoupiſſement ; il ſe fit porter à Lyon, & y fut à la derniere extremité. Les Reines étoient à Lyon, & chacune en donnant beaucoup de ſoin au Roi, ne negligeoit pas ſes interêts particuliers ; les deux Reines haïſſoient mortellement le Cardinal ; il envoya à Avignon ce qu'il avoit de plus précieux, reſolu de ſe retirer en Italie ; mais tout d'un coup le Roi vuida un abcès & recouvra bientôt la ſanté. La Cour retourna à Paris, & ſans perdre de tems, la Reine mere par un reſte d'autorité qu'elle avoit conſervée ſur l'eſprit du Roi, lui fit promettre de chaſſer le Cardinal de Richelieu ; elle ne preſſa pas aſſez l'execution ; le Roi alla à Verſailles ; le Cardinal averti de ſa diſgrace prochaine, oſa ſuivre. Le Marquis de Saint Simon favori du Roi & premier Gentil-homme de la Chambre l'in-

troduisit dans le cabinet ; il se jetta aux piéds du Roi, versa beaucoup de larmes : il pleuroit, dit-on ici, quand il vouloit ; il demanda la permission de se retirer dans un Couvent, & l'attendrit si bien, que ce Prince lui promit de le soutenir envers & contre tous. Le Cardinal ne perdit point de tems, fit ôter les Sceaux à Marillac, & envoyer l'ordre en Piémont au Maréchal de Schomberg d'arrêter le Maréchal de Marillac ; c'étoient les créatures de la Reine : elle cria, pleura, menaça, ne voulut plus assister au Conseil, & ne fit rien changer aux ordres donnez. En vain le Cardinal s'humilia devant elle ; le Roi la pressa cent fois de donner ses bonnes graces à un Ministre necessaire : il pleura, l'embrassa, se mit à genoux devant elle, & n'obtint rien : il faut, dit-elle dans un transport de colere, que lui ou moi sortions de la Cour. Le Duc d'Epernon son ancien serviteur lui conseilla de s'accommoder au tems : ce sont là, disoit-elle, des conseils d'un homme de quatre-vingt ans.

Enfin peu de jours après, le Roi

ſous un pretexte de chaſſe alla à Compiegne ; la Reine mere le ſuivit, & fut bien étonnée, lorſqu'un matin elle apprit que le Roi étoit retourné à Paris ſans lui dire adieu, & que le Maréchal d'Etrée avoit ordre de la retenir à Compiegne. Le lendemain le Roi lui manda, que pour le bien de ſes affaires, il ſouhaitoit qu'elle allât demeurer à Moulins. Elle vit bien que c'étoit une eſpece de priſon, demanda un peu de tems, & prit la reſolution de ſe ſauver en Flandre ; ce qu'elle executa deux mois après. Le Cardinal averti du deſſein de la Reine, perſuada au Roi de la laiſſer faire, en l'aſſurant que tant qu'elle auroit envie de broüiller, il valoit bien mieux qu'elle fût loin que près.

Le Maréchal de Marillac qu'on avoit arrêté en Italie avoit eu le cou coupé ſous pretexte de concuſſion ; mais ſon plus grand crime étoit d'avoir conſeillé à la Reine de faire arrêter le Cardinal de Richelieu pendant la maladie du Roi à Lyon. La mort de ce Maréchal fut ſuivie de la revolte du Duc de Montmorenci fils & petit-fils de Connétables, Maréchal de

France, Gouverneur de Languedoc, beau-frere du Prince de Condé, beau & bien fait, brave juſqu'à la temerité, ce qui avoit parû au combat de Veillane; à l'âge de 30 ans il avoit gagné deux batailles. De ſi grandes qualitez le rendoient fort fier, il avoit peine à recevoir les ordres du Cardinal de Richelieu; il demanda hautement le Gouvernement de la citadelle de Montpellier, la charge de Maréchal General, & le retabliſſement des Privileges du Languedoc, & la ſuppreſſion des Elûs qui recevoient les deniers du Roi au lieu des Receveurs des États. On lui refuſa tout. Piqué, il écouta les propoſitions du Duc d'Orleans, & promit de le recevoir en Languedoc pourvû qu'il y vînt avec une armée. Ce Prince s'y rendit avec quelques troupes que les Eſpagnols lui fournirent du côté du Rouſſillon : il fut reçû à Albi & dans quelques autres villes, & eut bien-tôt une armée de quatorze mille hommes. Le Duc de Montmorenci en fut Lieutenant General, & ſe campa auprès de Caſtelnaudari, après avoir fait déclarer les États de Lan-

guedoc, ſous pretexte de ſoutenir la Reine mere & l'héritier preſomptif de la Couronne.

Il oſa combattre les troupes du Roi commandées par le Maréchal de Schomberg, & ayant voulu forcer un paſſage defendu par la Compagnie des Gendarmes, les Comtes de Moret & de Rieux furent tuez à ſes côtez & lui bleſſé de ſept coups ou d'épée ou de feu : abattu ſous ſon cheval & tout couvert de ſang, il fut pris priſonnier & conduit à Caſtelnaudari; la nouvelle de ſa priſe fit diſſiper ſon armée; le Duc d'Orleans s'étoit retiré à Beziers, & fit bientôt ſon accommodement à ſon ordinaire, en abandonnant ceux qui s'étoient ſacrifiez pour ſes interêts.

Cependant le Duc de Montmorenci dont les bleſſures n'étoient pas mortelles, fut transferé à Toulouſe & mis entre les mains de la juſtice; le Parlement auquel preſida le Garde des Sceaux de Chateauneuf, lui fit ſon procès & le condamna à la mort; il avoit été pris les armes à la main contre le Roi. Le Duc d'Orleans, les Princes du ſang, tous les grands

Seigneurs les larmes aux yeux, le peuple à grands cris demanda sa grace; mais le Roi inflexible la refusa en disant : si je l'accordois, je n'agirois pas en Roi.

Enfin le 3^e d'Octobre 1632. le Duc de Montmorenci eut la tête trenchée dans la cour de l'hôtel de ville de Toulouse ; il mourut avec une constance vraiment Chrétienne, sans affecter ni hauteur, ni une fausse humilité; il pardonna à ses ennemis, avoüant qu'il étoit coupable, & ne disant rien pour sa justification ; il avoit communié la veille avec une devotion exemplaire , & un moment devant l'execution, il dit tout haut: » Seigneur, vous étiez innocent, & vous » voulûtes être mené à l'autel comme » un agneau destiné au sacrifice: je » suis un miserable pecheur; la con» fusion que je m'en vais essuyer sera » beaucoup moindre que mes pechez. La Duchesse de Montmorenci se retira à Moulins dans un Monastere de Religieuses de la Visitation, y prit le voile & y passa le reste de sa vie auprès des cendres de ce qu'elle avoit aimé uniquement, & disoit souvent :

je n'aimois que lui dans le monde, vous me l'avez ôtez, mon Dieu, afin que je n'aime desormais que vous.

Nous ne pouvons nous dispenser dans un extrait de l'Histoire de l'Eglise, de toucher un mot des fameuses disputes sur la Predestination & la Grace, qui dès le seiziéme siecle avoient partagé les esprits dans les Universitez de Louvain & de Doüai, & recommencerent plus fortement en 1640. à l'occasion d'un Livre intitulé *Augustinus*, composé par Cornelius Jansenius Evêque d'Ypres. M. l'Abbé de Choisy fait l'analyse de ce Livre, & en expose la doctrine avec fidelité. Voici ce qu'il en dit: tout l'Ouvrage est distribué en 3. tomes; le premier contient 8. livres pour expliquer les erreurs des Pelagiens & des demi-Pelagiens. Le second est sur l'état de la nature innocente, ou de la grace du premier homme ou des Anges, sur l'état de la nature dechûë, & enfin sur l'état de pure nature. Le troisiéme tome contient 10. Livres sur la Grace du Sauveur: le fondement de son systeme est qu'il y a deux sortes d'états de l'homme, & deux

ſortes de graces par rapport à chaque état ; que dans l'état d'innocence l'homme étoit entierement libre, & que la grace qu'il avoit, étoit, dit-il, ſoumiſe à ſa liberté ; que quoiqu'il ne pût faire le bien ſans cette grace, elle ne le determinoit pas à le faire, & qu'il avoit le pouvoir d'uſer de cette grace, ou de n'en pas uſer : il penſe de même de l'état dans lequel les Anges ont été créez ; que depuis le peché d'Adam l'homme eſt déchû & tombé dans une neceſſité de pecher ; que toutes ſes actions ſans grace ſont autant de pechez ; qu'il a beſoin pour faire le bien, d'une grace invincible qui le faſſe agir neceſſairement ; que l'efficacité de cette grace conſiſte dans une delectation victorieuſe qui entraîne neceſſairement le conſentement de la volonté, & determine l'homme à faire le bien, comme il eſt determiné par la concupiſcence à faire le mal quand il eſt laiſſé à lui même ; que cette grace n'eſt pas donnée à tous, & qu'ainſi tous les hommes n'ont pas toûjours les ſecours neceſſaires pour obſerver les commandemens de Dieu ; que tous les hommes

étant devenus coupables par le peché du premier homme, ils ne meritent plus que la damnation, & que ſi Dieu les laiſſoit tous perir, il ne commettroit aucune injuſtice; que la predeſtination de Dieu n'eſt autre choſe que le decret purement gratuit par lequel il a reſolu de toute éternité d'en retirer quelques-uns de cette maſſe de corruption & de leur faire des graces pour ſurmonter les tentations, & perſeverer dans le bien juſqu'à la fin; que la reprobation au contraire eſt la juſtice que Dieu fait en les laiſſant dans cette maſſe malheureuſe. Il s'enſuit de ces principes que les hommes à qui Dieu ne donne point cette grace efficace, n'ont point un pouvoir prochain de faire le bien, & qu'on peut dire en ce ſens que quelques commandemens ſont impoſſibles aux juſtes, à raiſon de leurs forces preſentes, quelque volonté qu'ils ayent & quelque effort qu'ils faſſent, & que la grace par laquelle les commandemens ſont poſſibles, leur manque: c'eſt la premiere des cinq propoſitions condamnées comme extraites du Livre de Janſenius; elle y eſt en termes for-

mels; on peut voir le reſte du ſyſtême dans notre Hiſtorien; & on le trouvera nettement énoncé.

La 2^e^ propoſition condamnée eſt, que dans l'état de la nature déchuë, on ne reſiſte jamais à la grace interieure.

La 3^e^ eſt, que pour meriter & demeriter dans l'état de la nature dechuë, il n'eſt pas neceſſaire que l'homme ait la liberté oppoſée à la neceſſité.

La 4^e^ eſt, que les Semi-Pelagiens admettoient la neceſſité de la grace interieure & prevenante pour toutes les actions, même pour le commencement de la foi, & étoient heretiques en ce qu'ils diſoient que cette grace étoit telle que la volonté de l'homme pouvoit lui reſiſter ou lui obéïr.

La 5^e^ propoſition condamnée eſt, que c'eſt une erreur Semi-Pelagienne de dire que Jeſus-Chriſt eſt mort & a repandu ſon ſang generalement pour tous les hommes. Ces cinq propoſitions furent depuis condamnées par les Papes Innocent X. Alexandre VII. & leurs ſucceſſeurs, comme cinq héreſies: mais le 5^e^ de Septembre 1638. la Reine Anne d'Autriche,

après vingt-trois ans de ſterilité, accoucha d'un fils qui fut proclamé Dauphin & qui dans la ſuite étant Roi appuya ces deciſions de l'Egliſe de toute ſon autorité. Le Roi ſon pere avoit alors la fievre tierce; mais il fut ſi aiſe, qu'il guerit ſans ſecours de remedes. Le Cardinal de Richelieu fut tranſporté de joye; il ne craignit plus le Duc d'Orléans & vit ſa domination bien affermie. Il ne fut pas indifferent à la mort de Marie de Medicis, Princeſſe infortunée, femme & belle-mere des plus grands Rois de l'Europe; elle fut chaſſée d'Angleterre & de Hollande, abandonnée des Eſpagnols & mourut à Cologne comme dans un hôpital. Le Roi témoigna au Cardinal beaucoup d'amitié juſqu'au dernier moment de ſa vie, & quand il le ſçut en danger il fit faire des prieres publiques pour ſa ſanté & pour ſon ſalut: au lit de la mort parut la religion & la fermeté de ſon ame, & il proteſta qu'il n'avoit jamais rien fait que pour le bien de l'Etat.

Ainſi mourut Armand du Pleſſis Cardinal Duc de Richelieu le 4e de *Avril* 1721.

Decembre 1642. âgé de 56 ans, l'un des plus grands Miniſtres qu'ait jamais eu la France. Il s'appliqua dans ſa jeuneſſe aux choſes Eccleſiaſtiques, & fut fait Evêque de Luçon à 22 ans. La faveur de la Reine Marie de Medicis le mit dans les affaires plus d'une fois; il en fut eloigné, & y rentra toujours par ſon genie & ſa capacité. Il parvint enfin à être premier Miniſtre de Loüis XIII. à qui il laiſſoit toutes les douceurs de la Royauté, ſe chargeant volontiers de toutes les peines qui l'accompagnent. Né pour commander aux autres hommes, ami genereux, cruel ennemi, il humilia les Seigneurs; il abaiſſa les Parlemens; il emprisonna les Princes; il fit exiler le frere unique du Roi, heritier preſomptif de la couronne; il vit mourir la Reine mere ſon ennemie mortelle dans un païs étranger; il traita la Reine Regente avec dureté & preſque en criminelle, juſqu'à ce qu'elle eût un fils heureux dans toutes ſes entrepriſes; il deſarma l'hereſie, coupa la racine des guerres civiles en France; ſecourut l'Italie, & jetta la confuſion en Allemagne.

Avril 1721.

Le Roi Loüis XIII. ne ſurvécut pas une année entiere au Cardinal de Richelieu : il mourut à S. Germain en Laïe la 43^{e} année de ſon âge & la 33^{e} de ſon Regne ; toutes ſes années furent marquées par des triomphes, batailles gagnées, villes priſes, provinces conquiſes, Heretiques ſoumis, alliez protegez. On l'eût placé parmi les Heros, ſi ſon Miniſtre ne lui eût enlevé la meilleure partie de ſa gloire : on lui a laiſſé ſeulement les vertus des particuliers, & le nom de juſte. Ce Tome de l'Hiſtoire de l'Egliſe finit par la minorité de Loüis XIV. ſous la Regence d'Anne d'Autriche ſa mere & le miniſtere du Cardinal Mazarin. Ces deux derniers miniſteres ſont ſans contredit deux des plus beaux morceaux de notre Hiſtoire; ils poſerent les fondemens de cette haute puiſſance où parut la Monarchie Françoiſe ſous le beau Regne de Loüis le Grand ; il ne tiendra qu'aux lecteurs d'en faire eux-mêmes le Parallele d'après Mr. de Choiſy; ils n'auront pour cela qu'à recueïllir les beaux traits qui ſont ſemez par tout dans cette hiſtoire, & ils en auront bientôt un tableau achevé.

On ſe reſerve dans un ſecond extrait à entrer dans un détail plus grand ſur la Religion.

ARTICLE XXX.

HERMANNI BOERHAVE Libellus de Materia Medica & Remediorum Formulis quæ ſerviunt Aphoriſmis de cognoſcendis & curandis morbis. Nova editio cæteris auctior & emendatior. Pariſiis apud Guillelmum Cavelier, &c. 1720. *Traité de Mr. Boerhave ſur la Matiere & les Formules des Remedes rangées par rapport aux Aphoriſmes ſur la connoiſſance & la gueriſon des maladies composez par le même Auteur.* A Paris chez Cavelier le fils, ruë S. Jacques 1720. avec Privil. *in* 12. *pag.* 186. *ſans compter la Preface & les Tables.*

MOnſieur Boerhave ſe voyant chargé d'enſeigner la Medecine dans l'Univerſité de Leide, ſe propoſa d'enſeigner purement ce qu'il trouveroit appuyé d'experiences veritables & confirmé par le ſuccès: cela

l'obligea de rechercher avec ſoin ce que les Anciens nous ont laiſſé après l'avoir éprouvé avec toute ſorte d'induſtries & s'en être bien aſſûré. Il ne ſe contenta pas de leur témoignage là-deſſus; il compara ce qu'ils avoient dit avec ce qu'il découvroit chaque jour dans la pratique de la Medecine, & il nous aſſure qu'il trouva que ces Anciens avoient exactement ſuivi les demarches de la nature, & que l'on ne pouvoit attendre rien de meilleur ni de plus certain que ce que nous avons d'eux. La curioſité & une loüable envie de s'inſtruire de plus en plus de tout ce qui pouvoit être utile dans la pratique de ſon métier, le porta à lire les Medecins Arabes. Une nation ſi pleine d'eſprit, & chez qui pendant pluſieurs ſiecles il ſembloit que les ſciences ſolides, auſſi bien que la politeſſe & la ſubtilité, s'étoient retirées, ayant profité des ouvrages des Anciens, devoit avoir beaucoup ajouté à tant d'utiles découvertes qu'elle en avoit reçûës; elle devoit avoir porté les choſes à une toute autre perfection. C'eſt à quoi s'attendoit Mr. Boerhave, lorſqu'il ſe mit à lire les Traductions

Latines les plus eſtimées que nous avons de ces Auteurs : mais il fut bien ſurpris & même affligé de voir que tant de Docteurs, d'ailleurs ſi ſpirituels, avoient plus fait de tort incomparablement que de bien à la ſcience & à la pratique de la Medecine. Rebuté des fauſſes & inutiles ſubtilitez des Arabes, il chercha à ſe dedommager dans la lecture des nouveaux, qu'il examina très-ſerieuſement. C'étoit la plus belle choſe du monde; nouvelles experiences; nouveaux ſyſtêmes; une Phyſique cultivée avec plus de ſoin que jamais; tous les Arts liberaux employez au ſervice & au progrès de la Medecine; que n'en devoit-on pas eſperer pour la perfection de cette ſcience, & le ſoulagement des maux des hommes? La ſeule attente de tant de belles choſes réjoüiſſoit M. Boerhave; quel chagrin de ſe voir encore ici trompé; de reconnoître combien ont nui à la Medecine la licence de feindre & de debiter impunément des fauſſetez, la hardieſſe de prendre pour certains des principes qui ne ſont rien moins que certains, de s'appuyer ſur des hypothe-

ſes en l'air, l'empreſſement aveugle de former un corps de Medecine avant que d'avoir bien reconnu ſi l'on a en effet tous les materiaux neceſſaires, empreſſement qui ne peut venir que d'une ambition mal entenduë de vouloir paſſer pour Auteur de ſyſtême; le mépris des premiers Auteurs en cette ſcience, l'affectation de ne vouloir rien apprendre d'eux, l'ignorance effective de leurs principes les plus naturels & de leurs découvertes les plus ſûres & les plus utiles? Tous défauts auſſi communs dans pluſieurs nouveaux Auteurs qu'ils ſont préjudiciables. Monſieur Boerhave ne laiſſe pas de rendre cette juſtice à notre âge, que l'on a plus abondamment que dans tous les ſiecles paſſez, les materiaux neceſſaires pour faire un ſyſtême de Medecine bien entendu. Mais tout cela a été ramaſſé ſans ordre, ſans concert, & il reſte encore bien des choſes à faire à qui voudra le mettre en œuvre. Durant tout ce long & laborieux examen de tant d'Auteurs, le grand ſoin de Mr. Boerhave a été de tirer ce qu'il a trouvé de ſain, bon & ſûr, qu'aucun homme ſage & habi-

le ne doute de ſon utilité : de le ranger enſuite ſelon les regles de la methode pour en faire un corps qu'il pût conſulter en toute occaſion dans l'exercice de la Medecine, & pour y pouvoir rapporter aiſément tout ce qu'il apprendroit dans la ſuite de nouveau & d'extraordinaire. C'eſt ce qu'il a executé, & ce qui a produit ſon livre des Aphoriſmes de la connoiſſance & de la gueriſon des maladies. Il en parle aſſez modeſtement ; & il déclare que la comparaiſon qu'il en a faite avec les ouvrages des Anciens l'auroit entierement découragé, ſi ſon devoir de Profeſſeur en Medecine ne l'avoit obligé à ſoulager la peine de ſes écoliers en le faiſant imprimer. Son grand ſoin a été de n'y mettre rien qui pût nuire ; il connoit, dit-il, les gens qui veulent ſe jetter dans la pratique de la Medecine ; il leur ſuffit de voir le nom d'une maladie, & le nom du remede propre à cette maladie, pour ſe croire capables de traiter ceux qui en ſont atteints, ſans conſiderer les circonſtances de la maladie, & la proportion du remede, avec les diverſes circonſtances du mal. Ces Empiri-

ques, dit-il, ne deviennent ſages & habiles, que par les frequentes experiences des corps qu'ils ont tuez, *ſolo cadaverum experimento.* C'eſt pour ne donner occaſion à rien de ſemblable, que dans ſon livre des Aphoriſmes dont nous parlons, il n'a voulu rien preſcrire touchant les remedes; & s'il en donne aujourd'hui des formules, il prend à témoins ceux qui l'ont entendu dans les claſſes, de la ſeverité avec laquelle il a toujours repris ces novices qui ſans être bien inſtruits de l'état & de la maladie des malades, donnent hardiment de bons remedes qui deviennent pernicieux étant donnez mal-à-propos. Car il n'y a rien, dit-il, qui ſoit bon en tout tems, en tout lieu, & en toute diſpoſition. Après avoir tourné & repeté pluſieurs fois un avis ſi important, il marque ce qu'il penſe de l'impreſſion de ce Livre-ci faite à Londres ſur les cahiers qu'il avoit dictez à quelques-uns de ſes diſciples. Il l'a corrigée & augmentée, & c'eſt en cet état que le Libraire de Paris la donne. L'approbation que lui a donnée un auſſi habile homme que Mr. Burette, doit rendre ce livre

encore plus recommandable aux Lecteurs. Ils ne doivent pas chercher ici l'ordre des livres de Pharmacie ordinaires ; l'Auteur ſuit celui de ſon livre des Aphoriſmes. Il y donne des remedes pour les maladies & pour les bleſſures. Les maladies ſont l'affoibliſſement & le relâchement de la fibre qui ſert au mouvement, ſa trop grande roideur & élaſticité, le trop de force & de roideur des viſceres. Les maladies qui viennent de la trop grande abondance des acides, des matieres gluantes, des alcalis, du trop de vîteſſe, ou au contraire trop de lenteur dans la circulation, des obſtructions, les abſcès, les fiſtules, la cangrene, le ſpacele, le ſquirre, le cancer, les maladies des os : les fievres en general, leurs divers accidens, comme la langueur, les friſſons, les inquietudes, la ſoif, les nauſées, les foibleſſes, les fievres intermittentes. Tout cela a ſes remedes particuliers, & de diverſes ſortes. Vient après l'eſquinancie, dont on diſtingue trois eſpeces, la peripneumonie veritable & la fauſſe, la pleureſie, le flux hepatique & les autres maladies du foye, la jau-

niſſe, l'inflammation du ventricule & des inteſtins, la néphrétique, l'apoplexie, la paralyſie, la manie, la rage, le ſcorbut, la phtiſie, l'hydropiſie, la goutte; les maladies des filles, des femmes groſſes, des accouchées, des enfans; la petite verole, la pierre, le mal venerien, le rachitis. Il donne auſſi des remedes pour les bleſſures en general, pour celles de la tête, du *Thorax*, de l'*abdomen:* pour les contuſions, les inflammations, les brulures; il n'oublie pas l'hemorragie, les douleurs, les convulſions.

On n'attend pas que nous donnions ici le détail de tant de remedes; tout le livre ne contient autre choſe, il faudroit le tranſcrire tout entier après l'avoir traduit en François, & non pas en faire un extrait. Nous donnerons dans la ſuite un extrait de ſes Aphoriſmes & du livre que nous allons annoncer; ces 2. livres feront connoitre M. Boerhave, & donneront aux Lecteurs qui veulent juger des choſes par eux-mêmes, toute l'idée que l'on doit avoir de l'eſprit préci & de la haute capacité de Monſieur Boerhave.

Avril 1721.

On vend actuellement chez Guillaume Cavelier le fils le livre intitulé *Hermanni Boerhave Institutiones Medicæ ; novissima editio* : nous en parlerons incessamment.

ARTICLE XXXI.

GALLICÆ CÆLESTINORUM Congregationis Ordinis S. Benedicti Monasteriorum fundationes virorumque vitâ aut scriptis illustrium Elogia historica. C'est-à-dire : *Fondations des Monasteres de la Congregation des Celestins de l'Ordre de S. Benoît, établie en France, & les Eloges historiques des hommes illustres par leurs vertus ou par leurs écrits. Ouvrage divisé en deux parties, où l'on garde l'ordre Chronologique.* A Paris, chez de Laulne, 1720. *in* 4°. *pages* 268. *sans la Preface.*

LA reconnoissance a produit cet Ouvrage, l'interêt n'y a nulle part. L'Auteur ne tire point du fonds de sa bibliotheque de ces sortes de chartres & de titres qui ne servent

quelquefois qu'à resusciter des droits ou éteints ou imaginaires, & qu'à troubler le repos des anciens & paisibles possesseurs. Le R. P. Bequet n'a eu en vûë que de transmettre à la posterité le nom & les bienfaits de ces illustres & magnifiques Fondateurs à qui les Peres Celestins doivent leur établissement en France.

Il n'avoit d'abord dessein que de faire un Catalogue exact des Ecrivains de son Ordre; il a vû qu'il y pouvoit joindre l'histoire de la Fondation de leurs Monasteres, & il commence son travail par cette histoire dont le succès fait également honneur à l'Auteur, aux Peres Celestins, & à leurs bienfacteurs.

Il étoit juste de mettre à la tête de son Livre la vie de S Pierre Celestin, qui sembla ne passer de l'obscurité de son hermitage sur la Chaire des Souverains Pontifes que pour établir plus solidement la Congregation des Celestins, & ne parut après revenir du trône Pontifical dans sa premiere retraite, que pour montrer à ses enfans cet exemple du mépris des grandeurs du monde, de l'amour de la solitude,

& de la vie ſainte & religeuſe, qu'ils ont ſuivi avec tant de zele & d'édification.

En 1215. naquit S. Pierre Celeſtin à Iſernia dans le Comté de Moliſe Province du Royaume de Naples. Il étoit l'onziéme enfant de parens aſſez peu diſtinguez par les biens de la fortune, mais infiniment recommandables par leur pieté & par leur probité. Dès ſa premiére enfance il s'attacha particuliérement au culte de la Sainte Vierge, des Saints Anges, & de S. Jean l'Evangeliſte : à l'âge de ſeize ans il ſe retira dans la ſolitude; il y fit de ſi grands progrès dans la vertu, qu'on l'obligea de venir à Rome recevoir les Ordres ſacrez.

Peu de tems après, il fit profeſſion dans un Monaſtere de l'Ordre des Benedictins, d'où il ſe retira avec la permiſſion de ſes Superieurs dans l'hermitage de la montagne de Moron à une petite lieuë de Fulmone; c'eſt de là qu'on lui donna dans la ſuite le nom de Pierre de Moron. Cependant pour éviter le concours des peuples qui charmez de ſa ſainteté venoient troubler le repos de ſa ſoli-

tude, il alla ſe cacher en 1244. avec deux de ſes diſciples dans une caverne obſcure & preſque impenetrable que la nature avoit pratiquée dans la montagne de Majella. Il croyoit y vivre inconnu du reſte des hommes ; mais la veritable ſainteté éclate malgré elle-même ; on vint encore trouver le Saint dans ſon antre, on admira ſa vertu, pluſieurs en furent touchez, & en 1260. il fut obligé d'y fonder un Monaſtere pour y recevoir ceux qui lui demanderent en grace de vivre deſormais ſous ſa direction.

Le Pape Urbain IV. par deux Bulles expreſſes incorpora en 1264 cette nouvelle Congregation à l'Ordre de S. Benoît, & la prit ſous la protection du Saint Siege. Moron en fut le premier Superieur, & en 1274. Gregoire X^e^ frappé des miracles que faiſoit le Saint homme, confirma ſa Congregation dans le 2^e^ Concile de Lyon. Au retour du Concile, Moron fut élû Abbé du Monaſtere où il avoit pris l'habit de Religieux ; mais il s'ennuya bientôt de cette Abbaye : au bout d'un an il retourna dans ſa chere ſolitude ; on ne l'y laiſſa que

peu de tems joüir des douceurs de la contemplation divine. Le Siege Apostolique vacqua par la mort de Nicolas IV. Les Cardinaux furent à Perouse deux ans & trois mois à deliberer sur l'élection d'un nouveau Pape ; on eut beau les solliciter de faire un choix convenable ; ils resterent dans la division jusqu'au moment heureux que par une inspiration extraordinaire, ils élûrent d'une voix unanime Pierre de Moron qui ne travailloit qu'à se faire Saint & ne songeoit nullement à devenir Pape.

Il fut couronné malgré lui en 1294. & prit le nom de Celestin qu'il transporta à ses Religieux, qui s'appelloient auparavant Morroneïens, & dont il confirma lui-même l'Institut par une Bulle donnée au mois de Septembre de la même année.

Six mois après son Couronnement, le Saint Pape regretta les charmes de sa retraitte. Il assembla à Naples les Cardinaux, & par une demission volontaire il abdiqua le Pontificat, dont il ne s'étoit chargé qu'avec une repugnance extrême.

C'est avec raison que l'Auteur de

cette hiſtoire traite ici de fable le prétendu avertiſſement, que par le moyen d'une trompette parlante, on fit donner au Pape de renoncer à ſa dignité, s'il ne vouloit expoſer à un danger évident ſon ſalut éternel. Il n'y a en effet nul fondement à ce conte qu'on a tâché de répandre, moins pour decrier la ſimplicité de Celeſtin, que pour noircir la reputation de Boniface, à qui l'on attribuë cette ſupercherie pour devenir ſon ſucceſſeur.

De tous les Auteurs contemporains & même de tous les Ecrivains qui ont eu depuis quelque autorité, on n'en peut citer aucun qui ait parlé de cette fabuleuſe invention, où qui ne l'ait pas refutée. Ceux mêmes qui ont été les moins favorables à Boniface dans l'hiſtoire des fameuſes broüilleries qu'il eut avec Philippe le Bel, ne s'arrêtent point à cette fable qu'ils auroient ſans doute bien relevée, ſi elle eût eu quelque ombre de verité ou de vraiſemblance.

Il n'eſt pas étonnant que Monſieur le Bret l'ait inſerée comme un fait conſtant, dans ſon Abregé de l'Hiſtoi-

re Eccléſiaſtique ; cet Auteur ſur le chapitre de ce même Pape tombe dans d'autres fautes, dont perſonne ne pourra le juſtifier. Qu'eſt-ce qui a jamais dit avant ou après lui, que S. Pierre Celeſtin fut l'Inſtituteur de l'Ordre de Saint Pierre Damien ? Les abreviateurs ſont ainſi ſujets à ſe tromper ; en ne liſant que leurs abregez, on n'eſt preſque jamais ſûr de ce qu'on apprend.

Pendant ſon Pontificat, Celeſtin fit deux Conſtitutions. La premiere confirme le Decret de Gregoire X. qui ordonnoit que les Cardinaux ſéroient enfermez dans le Conclave lorſqu'il s'agiroit de l'élection d'un Pape ; & la ſeconde decerne qu'un Souverain Pontife peut pour de juſtes raiſons renoncer à ſa Dignité. L'une & l'autre de ces Conſtitutions furent confirmées par Boniface VIII. mais on n'a vû depuis aucun Pape s'autoriſer du droit que la ſeconde lui donne de ſuivre l'exemple de Celeſtin.

Il ne joüit pas long-tems du plaiſir de vivre dans l'éloignement des grandeurs. Il mourut à l'âge de quatre-vingt ans, dix-huit mois, après être

rentré dans le cloître : heureux d'être mort en parfait Religieux, & de s'être procuré par une vie ſainte & miraculeuſe les honneurs qu'on rend aux Saints. Il fut canoniſé en 1313. par le Pape Clement V. à la priere de Philippe le Bel Roi de France, & de Charles II. Roi de l'une & l'autre Sicile. Son corps repoſe à Aquila dans l'Egliſe du Monaſtere des Celeſtins où il opera dans la ſuite pluſieurs miracles.

On a de ce Saint Pape quelques Ouvrages de pieté, que le très-Reverend Pere Dom Celeſtin Telera, Abbé General de l'Ordre des Celeſtins fit imprimer en 1660, & qu'on a inſerez dans le 25^e^ tome de la grande Bibliotheque des Peres imprimée à Lyon en 1677. Dans tous ſes livres, ſoit qu'il traite des vertus ou des vices, ſoit que par diverſes ſimilitudes il faſſe ſentir la verité & aimer la vertu ; ſoit qu'il ramaſſe les Sentences des Saints Peres du deſert, ou les miracles de la Sainte Vierge les plus averez & les plus celebres, ou les Decrets des ſaints Canons avec les déciſions de preſque tous les Doc-

teurs, pour ſervir de regle dans la morale, on voit par tout reluire la ſolide & veritable pieté.

Après avoir parlé du Saint Fondateur des Celeſtins, le P. Bequet entre dans le détail des Fondations de leurs Monaſteres en France. Ce fut en 1300. que Philippe le Bel les appella d'Italie en ce Royaume ; ils étoient douze qui demeurerent dans le village de Chanteau, juſqu'à ce qu'on eut achevé le Monaſtere de Notre-Dame d'Ambert que Philippe le Bel leur faiſoit bâtir dans la forêt d'Orleans à trois lieuës de cette ville ; ils en prirent poſſeſſion en 1334. & ſe virent dans la ſuite enrichis par les liberalitez de Loüis Duc d'Orleans ſecond fils de Charles V ; de Jeanne de Bourgogne femme de Philippe le Bel ; de Philippe des Moulins Evêque & Comte de Noyon ; de Pierre de Serra Chanoine & Chantre d'Orleans, & de quelqu'autres Bienfacteurs dont notre Auteur a ſoin de faire connoître le nom & les bienfaits.

Il a la même attention pour les Bienfacteurs des autres Monaſteres. Il compte neuf maiſons fondées dans

le 14^{e} siécle ; neuf autres dans le 15^{e} siécle ; quatre dans le siécle suivant, & un seul depuis 1600. jusqu'à present. Entre ces Monasteres il y en a six de fondation Royale ; les autres doivent leur établissement à divers Seigneurs dont le nombre a diminué à proportion qu'on s'est approché du siécle où nous sommes. Il en a été ainsi à l'égard des autres Religieux ; plus leur ancienneté a été éloignée de notre siécle, plus ils ont eu de Fondateurs ; c'est, disent les hommez attachez au monde, qu'il n'en coûtoit guere dans ces premiers tems de leur abandonner un terrain en friche dans les campagnes, ou de peu de revenu dans le voisinage ou dans l'enceinte des villes. Mais aujourd'hui que ce terrain, soit par la culture, soit par les bâtimens qu'on y a élevez, rend les Monasteres souvent plus riches que les maisons des Bienfacteurs, les Fidéles au lieu de continuer les mêmes liberalitez, regrettent souvent celles de leurs Ancêtres, & en ferment la source à l'égard des nouvelles Communautez.

Nous renvoyons au livre du Pere

Becquet pour connoître toutes les personnes distinguées qui ont fait du bien aux Peres Celestins. Nous ne nous arrêterons qu'à trois ou quatre Monasteres qui nous paroissent plus dignes de remarque. Le premier est celui de Notre-Dame de Paris, fondé en 1352. par la pieté de Garnier Marcel, Echevin de la ville de Paris, qui donna pour le bâtir, un petit champ, avec un revenu très-modique; mais le Roi Charles V. augmenta en 1367. l'étenduë du champ, multiplia les biens, rebâtit la maison & l'Église dont il posa lui-même la premiere pierre, & merita à plus juste titre le nom de Fondateur : ce fut le même Prince, qui étant Regent du Royaume pendant la prison du Roi Jean son pere, donna aux Celestins une Charge de Secretaire du Roi dont ils ont encore aujourd'hui tous les droits & les privileges. Outre les bienfaits de ce Prince & de la Reine Jeanne de Bourbon son épouse, la nouvelle Congregation en reçut encore plusieurs de Loüis Duc d'Orleans, qui voulut mourir & être enterré dans l'Église du Monastere en habit de Ce-

leſtin. Il y a dans la Bibliothéque plu-ſieurs Livres des premiéres éditions, quelques manuſcrits très-curieux, & ſur tout la Bible manuſcrite que Charles V. liſoit d'un bout à l'autre tous les ans.

Le Monaſtere de S. Pierre Celeſtin à Avignon fut bâti en 1393. dans le même endroit où repoſe le corps du Bien-heureux Pierre de Luxembourg. Ce jeune Prince, fils aîné de Gui de Luxembourg, premier Comte de Ligni, & de Mathilde de Châtillon, avoit pour Confeſſeur le R. P. Pierre Pocquet Prieur des Celeſtins de Paris. La pieté du Confeſſeur donna envie au Penitent de ſe faire Celeſtin; mais ſes parens reſiſterent à cette premiere vocation. Il fut d'abord Chanoine de l'Égliſe Cathédrale de Paris, enſuite Cardinal de la Sainte Egliſe Romaine, & il mourut à Avignon en 1387. n'étant âgé que de 18 ans. Son tombeau qu'il avoit ſouhaité qu'on mît dans le cimetiére de l'Hôpital, devint celebre par divers miracles, & fut commis aux ſoins des Peres Celeſtins, à qui le Pape Clement VII. fit conſtruire dans ce lieu-là même un ma-

gnifique Monaſtere où il fut lui-même enterré l'an 1394. Baronius & Sainte Marthe qui placent ailleurs le tombeau de Clement VII. ſe ſont trompez. On garde encore dans l'Egliſe de ce Monaſtere le corps de S. Benoît qu'on appelle vulgairement Saint Benezet. Il étoit Berger & fut le premier qui en 1177. fit ſur le Rhône un pont de pierre, & bâtit ſur la troiſiéme arche une Chapelle dediée à Saint Nicolas où il fut inhumé en 1187, & d'où il fut tranſporté en 1674. dans l'Egliſe des Celeſtins d'Avignon. Il ne vécut que 18 ans, & après ſa mort il fit pluſieurs miracles.

Jean de Montagu, Vidame de Loudun, Seigneur de Marcouſſi, Grand Maître de la Maiſon du Roi, Secretaire & Miniſtre d'État ſous le regne de Charles VI, fonda en 1408. avec ſa femme Jacqueline de la Granche, le Monaſtere de Marcouſſy. Il en avoit fait la promeſſe à Dieu, comme il le témoigne par ces lettres initiales: J. L. P. A. D. E. L. T. qu'on voit encore gravées ſur les murailles du Monaſtere & de l'Egliſe, & qui ſignifient, *Je l'ai promis à Dieu & l'ai tenu.*

Avril 1721.

C'étoit pour le rétablissement de la santé du Roi son maître, qu'il s'étoit obligé à fonder ce Monastere; mais sa bonne œuvre ne fut recompensée qu'en l'autre monde. Jean Duc de Bourgogne son ennemi capital l'accusa de crime de peculat; quoiqu'innocent, il fut condamné à être pendu, & pour comble d'ignominie son corps devoit rester en la place publique sans sepulture. Ses freres Jean Archevêque de Sens & Gerard Evêque de Paris ne pouvant soûtenir ce deshonneur, se refugierent en Savoye. Mais les Peres Celestins de Marcoussi ne perdirent rien de leur zele pour leur Fondateur. Ils vendirent deux statuës d'or massif ornées de diamans, & travaillerent avec tant de succès à sa justification, que dans un nouveau jugement on reconnut son innocence; on leur livra son corps pour être enterré dans leur Eglise. Ils lui dresserent un magnifique tombeau, & pour épitaphe ils mirent deux vers Latins qui signifient que la fidelité inviolable de Montagu envers le Roi & la patrie ne l'a pû sauver d'une injuste condamnation:

Non vetuit servata fides Regi patriæque
Ne tandem injustæ traderer ipse neci.

Une reconnoissance si bien marquée leur attira les bienfaits de quantité de Seigneurs que le Pere Bequet cite avec éloge. Avant que de finir son Histoire, cet Auteur rapporte le different de la Congregation établie en France avec celle d'Italie. Le feu Roi nomma pour Commissaire M. François de Harlay Archevêque de Paris & le P. de la Chaize. Entre plusieurs reglemens, il fut décidé du consentement des deux parties, que le R. P. Abbé General pouvoit tous les trente ans faire la visite des Monasteres de France, mais qu'il ne détermineroit rien de contraire aux usages qui y sont établis.

Comme la seconde partie de l'Ouvrage n'est qu'un abregé très-court de la vie des plus celebres Celestins, nous renvoyons le Lecteur aux éloges qu'en fait l'Auteur dont nous estimons la brieveté, la modestie & l'exactitude; vertus rares & peu connuës des Panegyristes. Il suffit de di-

re que parmi les Ecrivains de cette illuſtre & ſainte Congregation, on n'en trouve preſque aucun qui ne ſe ſoit attaché à des ſujets édifians ; que pluſieurs ont refuſé les plus hautes dignitez de l'Egliſe, & que preſque tous ſe ſont diſtinguez autant par leur vie exemplaire que par l'erudition qui paroit dans leurs Ouvrages.

ARTICLE XXXII.

INTRODUCTIO AD VERAM Phyſicam, ſeu Lectiones Phyſicæ, habitæ in Schola naturalis Philoſophiæ Academiæ Oxonienſis, &c. C'eſt-à-dire : *Introduction à la vraye Phyſique, ou Leçons données dans l'Ecole de la Philoſophie naturelle d'Oxfort, l'an* 1700. *par Jean Keill Profeſſeur d'Aſtronomie. Troiſiéme Edition, à Oxfort* 1715.

MOnſieur Keill eſt un des plus celebres Diſciples de Mr. Newton. Il eſt Géométre, Aſtronome Phyſicien. Son Livre de l'*Introduction à la veritable Phyſique*, eſt diſtribué en pluſieurs leçons. Dans la premiere

on traite de la methode qu'il faut ſuivre pour bien philoſopher : on expoſe d'abord en peu de mots celles qu'ont ſuivie les anciens Philoſophes; & ne s'attachant à aucunes de ces methodes, on conclut que pour bien philoſopher, il faut ſuivre la methode des Géométres. La ſeconde leçon roule ſur la ſolidité & l'extenſion du corps. Le corps, ſelon l'Auteur, eſt étendu, ſolide & mobile; par ſolidité, il faut ici entendre impenetrabilité : il blâme enſuite les Carteſiens de mettre l'eſſence du corps dans la ſeule extenſion, puiſque l'idée d'extenſion n'emporte point celle du corps; pour le prouver, l'Auteur ſe ſert des ſuppoſitions ordinaires. Il ſuppoſe, par exemple, que Dieu détruiſe l'air qui remplit un vaſe fermé de toutes parts ſans détruire le vaſe; dans cette ſuppoſition, il y aura de l'extenſion; & il n'y aura point de corps.

On parle dans la troiſiéme leçon, de la diviſibilité des grandeurs, & l'Auteur prouve par diverſes raiſons géometriques que les grandeurs ſont diviſibles à l'infini. Il s'éleve enſuite contre les Philoſophes qui diſent que les argu-

mens tirez de la Géometrie ne prouvent rien en cette matiere ; & il conclut cette leçon en s'efforçant de montrer les absurditez qui suivent de l'opinion de ceux qui tiennent que le continu est composé d'indivisibles.

Dans la quatriéme leçon, l'Auteur répond aux objections qu'on a coûtume de faire contre la divisibilité & l'infini : pour se tirer de la plûpart de ces difficultez, il nie qu'il y ait dans le continu, des parties avant la division ; peu après, il tâche de prouver qu'il y a des quantitez infiniment plus petites les unes que les autres. Il s'agit dans la cinquiéme leçon, de la subtilité de la matiere. L'Auteur prouve la petitesse des parties de la matiere par la propagation de la lumiere, par les corpuscules qui s'exhalent des corps, par l'évaporation des odeurs, par la délicatesse des fils que font les tireurs d'or & d'argent, par les petits objets qu'on découvre avec le microscope, par les petits animaux renfermez dans la semence des autres. Ensuite regardant cet article comme démontré, il propose des Théorémes qui lui semblent suivre de la divisibilité à l'infini ;

je me contenterai de rapporter le ſuivant. Une portion de matiere étant donnée, quelque petite qu'elle puiſſe être, & un eſpace fini étant donné, quelque grand qu'il puiſſe être, tel, par exemple, qu'il pût renfermer le cube qui pourroit être circonſcrit à la ſphére de Saturne, il eſt poſſible, ſelon l'Auteur, que la portion de matiere donnée rempliſſe exactement cet eſpace, en ſorte qu'il ne s'y rencontre aucun pore: ce ſeroit ce qu'on appelle admettre la raréfaction propre dans toutes les formes.

Dans la ſixiéme, ſeptiéme & huitiéme leçon, on parle du mouvement, du lieu & du tems. D'abord on diſtingue le mouvement: il faut entendre la même choſe du lieu & du tems; on diſtingue, dis-je, le mouvement en abſolu & relatif: ſuppoſons un homme aſſis dans un vaiſſeau qui va à pleines voiles; cet homme ſe repoſe relativement, & ſe meut abſolument. On rapporte enſuite les argumens des anciens Philoſophes dont ils ſe ſervoient pour prouver l'impoſſibilité du mouvement; parmi ces argumens ſe trouve celui de Zenon.

L'Auteur se mocque de certains Philosophes qui ont écrit des traitez entiers pour soudre cet argument, dont la solution est si aisée. Les Géométres démontrent que la somme d'une suite de quantitez infinies en nombre & qui vont en décroissant dans la proportion Géométrique, est égale à une grandeur finie; ainsi si Achille fait en une seconde un pied, pendant que la tortuë en fait la milliéme partie, & que ces deux mobiles éloignez d'un pied aillent tous deux vers l'Orient, Achille joindra la tortuë après avoir fait un pied & $\frac{1}{999}$ de pied.

L'Auteur donne ensuite prusieurs definitions qu'il seroit inutile de rapporter. Après les définitions, suivent un grand nombre d'axiomes, dont une partie est reçûë assez communément.

Dans la neuviéme leçon, on expose des Théorémes touchant la quantité & les espaces parcourus par les mobiles.

Théoréme premier: Quand les masses sont égales, les forces des mobiles sont comme les vîtesses.

Théoréme second: Quand les vîtesse

tesses sont égales, les forces sont comme les masses.

Théoréme troisiéme : Les forces sont en raison composées de la raison des masses, & de la raison des vîtesses. Tous ces axiomes & plusieurs autres que j'omets sont démontrez par l'Auteur ; mais il semble qu'on l'auroit pû faire d'une maniere plus simple & plus courte en se servant d'une petite formule qui auroit donné la plûpart de ces axiomes qui ne sont que des corollaires des premiers.

La dixiéme leçon comprend un abregé de Méchanique. On établit d'abord un Théoréme qu'on tire des precedens ; voici le Théoréme. La pesanteur de tous les corps sensibles est proportionnelle à leurs masses ; ce Théoréme selon l'Auteur est confirmé par l'experience, puisqu'en faisant précision de la resistance de l'air, tous les graves tombent perpendiculairement avec la même vîtesse ; mais il semble que cette experience n'est pas aisée à faire : c'est apparemment ce qui engage l'Auteur à avoir recours à la raison pour établir son Théoréme. Vient ensuite le problême suivant :

Quelle vîteſſe faudroit-il donner à un mobile donné, afin que la force fût égale à une force donnée. Le principe de Méchanique qu'on employe ici, eſt l'ordinaire, ſçavoir que l'équilibre ſubſiſtera toujours lorſque les diſtances ſeront reciproques aux puiſſances. Mais il faudroit démontrer, pourquoi l'équilibre ſubſiſte toujours lorſque les diſtances ſont reciproques aux puiſſances, lorſque le bras du levier eſt oblique; l'Auteur ſe ſert de la regle ordinaire pour en trouver la vraye longueur; mais il la ſuppoſe comme on fait ordinairement: cependant on s'arrête ſouvent à démontrer des choſes qui ſont plus claires que celles-la.

Vient enſuite la balance, les roües, les poulies, la vis qu'on explique à la maniere ordinaire. Dans ce qu'il dit du coin, tout le monde ne ſera pas de ſon avis, puiſqu'il eſt plus naturel de rapporter le coin au plan incliné, que de l'expliquer comme il fait.

Enfin l'Auteur finit cette leçon par les tubes communicans. Il prétend que les colonnes agiſſent l'une contre l'autre avec des forces égales: ce qu

e paroit pas démontré, & il ſemble u'il faille recourir à un autre principe our établir l'équilibre des liqueurs.

Dans l'onziéme leçon, on expoſe les ɔix de la nature. On donne pour preniere loi de la nature que chaque hoſe demeure dans l'état où elle a été iiſe : ainſi un corps qui aura été en pos, y demeurera éternellement, celui qui aura été mis en mouveent demeurera de même en mouement éternellement, avec la même teſſe & la même détermination ; ivant le principe, il ne faut point iercher la cauſe de la continuation 1 mouvement.

On donne pour ſeconde loi de la ture, qu'on ne peut determiner corps au mouvement que ſuivant e ligne droite, & que la vîteſſe que mobile reçoit eſt toujours proporɔnnelle à la force qui le met en ɔuvement. Après ces deux loix de nature, viennent les Théorémes vans.

Prémier Théoréme : Si à toutes ſorde diſtances de la terre les corps re-'oient la même impreſſion de la anteur, le mouvement des graves

qui ſuivroient une même ligne droite s'accelereroit d'une maniere uniforme. Ce Théoréme ſouffre de la difficulté, puiſqu'un corps en mouvement reſiſte moins à une force comme dix qui le pouſſe, qu'il ne lui reſiſteroit s'il étoit en repos.

Second Théoréme : Si le mouvement d'un grave qui tombe s'accelere d'une maniere uniforme, l'eſpace qu'il parcourra dans un tems déterminé à compter depuis le commencement de la chûte, ne ſera que la moitié de celui qu'il parcourroit dans le même tems avec une vîteſſe uniforme égale à celle qu'il a à la fin de ſa chûte. Ce principe-là ſuppoſe que la vîteſſe avec laquelle un corps commence à tomber eſt infiniment petite; ce qui n'eſt pas démontré, & l'experience même & la raiſon ſemblent prouver le contraire. De ce ſecond Théoréme l'Auteur conclut que les eſpaces parcourus par les graves ſont comme les quarrez des tems.

La douziéme leçon, commence par établir qu'il ne ſe rencontre point d'action ſans réaction. On prouve cette loi premierement par le choc

deux corps ; car en ſuppoſant un mobile en repos, & que l'autre vienne rencontrer, le choc ſera également reçû dans le corps frappé & le corps frappant ; donc le corps qui eſt en repos, repouſſe avec la même force qu'il eſt pouſſé.

Le ſecond argument dont on ſe ſert, c'eſt l'aiman. L'on prétend que le fer attire avec la même force l'aiman que l'aiman attire le fer.

On ſe ſert enſuite de deux batteaux attachez aux extremitez d'une corde ; ſi dans l'un des batteaux il ſe trouve un homme qui tire la corde, les deux batteaux avanceront également l'un vers l'autre, ſuppoſé qu'ils ſe meuvent avec la même facilité ; je paſſe les autres raiſons, qui ne me paroiſſent pas, non plus que les precedentes, prouver ce qui eſt en queſtion.

Viennent enſuite deux Théorémes, qui ne conviennent qu'aux corps qui n'ont point de reſſort.

Prémier Théoréme : Si un corps en rencontre un autre qui ſoit en repos ou ſe meuve du même côté, les deux corps iront du même côté & auront la mê-

me quantité de mouvement avant & après le choc.

Second Théoréme : Si deux mobiles se meuvent en sens contraire & qu'ils se rencontrent directement, les deux mobiles après le choc iront du côté où portoit la plus forte détermination : mais il ne se trouvera après le choc que la difference des quantitez de mouvemens qui étoient avant le choc.

Dans la treiziéme leçon, on explique ce qu'on entend par le centre de gravité d'un corps ; comment on peut trouver le centre de gravité commun de deux ou de plusieurs corps en se servant du principe ordinaire de Méchanique ; ensuite la difference qu'il y a entre la percussion perpendiculaire & l'oblique ; ce que c'est qu'un corps dur & un corps mol ; ce qu'on doit entendre par un corps élastique & non élastique.

On vient ensuite aux Théorémes suivans.

Premier Théoréme : Si deux ou plusieurs corps se meuvent d'un mouvement uniforme, soit qu'ils aillent d'un même côté, ou qu'ils aillent vers des

parties opposées, leur centre commun de gravité sera en repos avant le choc, où se mouvera en ligne droite d'un mouvement uniforme.

Second Théoréme : Si plusieurs corps se meuvent du même côté avec des vîtesses égales ou inégales, la somme des mouvemens qui se rencontrera dans les corps sera égale au mouvement du produit de la somme des corps par la vîtesse du centre commun de gravité.

3e Théoréme : Si deux corps vont vers des parties opposées, la difference des mouvemens qui se trouvent dans les deux mobiles, sera égale au mouvement du produit de la somme des deux mobiles par la vîtesse du centre commun de gravité.

4e Théoréme : Si deux corps qui ont un parfait ressort se rencontrent, la somme des vîtesses respectives sera la même avant & après le choc.

Du détail des regles, l'Auteur passe aux mouvemens composez ; il montre à l'ordinaire que lorsqu'un mobile reçoit en même tems deux impressions suivant deux lignes droites qui forment un angle quelconque, le

mobile suit la diagonale d'un parallelogramme, dont les côtez sont en même raison que les impressions.

D'où il conclut 1°, quel rapport il doit se trouver entre la percussion perpendiculaire, & l'oblique, & comment il faut déterminer la derniere; 2°, que l'angle de reflexion doit être égal à l'angle d'incidence; 3°, quelle ligne doit suivre un mobile, qui reçoit en même tems plusieurs determinations; 4°, quel rapport il doit se trouver entre trois puissances qui tirent chacune par une direction particuliere & qui aboutissent à un même nœud; 5°, que la force avec laquelle un corps pesant tend le long de la superficie d'un plan incliné, est à la force avec laquelle le même corps pesant tend perpendiculairement vers l'horison, comme la hauteur perpendiculaire du plan est à la longueur du plan oblique.

Dans la 15e leçon on traite de la descente des graves le long des plans inclinez, & du mouvement des pendules; on demontre que la vîtesse qu'un corps acquiert en tombant le long d'un plan incliné, est la même

qu'il acquereroit en tombant de la hauteur perpendiculaire du plan; mais que les tems des chûtes ſont comme ces longueurs d'où l'on tire pluſieurs problêmes qui ſuivent naturellement.

On ajoute que ſi un mobile deſcend ſucceſſivement par pluſieurs plans inclinez qui forment deux à deux des angles, la vîteſſe que le corps acquiert en tombant le long de ces plans, ſera la même qu'il acquereroit s'il deſcendoit le long d'une hauteur perpendiculaire égale à la hauteur de ces plans : il faut ſuppoſer pour cela que le corps en paſſant d'un plan ſur un autre, ne perd rien de ſa vîteſſe; ce qui ſouffre de la difficulté à cauſe de la percuſſion oblique.

Il n'en eſt pas de même lorſque le corps tombe le long d'une ſuperficie courbe; car alors il n'y a point de percuſſion oblique, ou elle eſt infiniment petite.

On determine enſuite le rapport du tems des vibrations par rapport aux longueurs des pendules, &c. & on ne dit rien ſur cette matiere, qui n'ait dejà été dit par d'autres. A l'occaſion

des pendules, l'Auteur propose les Théorémes suivans.

Premier Théoréme : Supposons un quart de cercle; dont un des rayons soit perpendiculaire à l'horison, & par consequent l'autre sera parallele à l'horison. Si les vîtesses d'un corps qui tombe le long du rayon perpendiculaire à l'horison sont comme les sinus des arcs, qui répondent aux sinus verses que le corps parcourt, le tems que le corps emploira à parcourir le rayon en tombant perpendiculairement, sera égal au tems que le même corps emploiroit à parcourir l'arc du quart de cercle d'un mouvement uniforme avec une vîtesse égale à la vîtesse qu'il auroit acquise à la fin de sa chute.

La solution de ce problême roule sur le principe suivant, que les espaces parcourus par des mobiles en tems égaux, soit que les mouvemens soient uniformes ou accelerez; que les espaces, dis-je, sont comme les sommes des vîtesses qui reçoivent ces mobiles pendant les tems donnez. Suivant ce principe, dans la supposition qu'on a faite, l'espace que le corps parcourt en tombant le long du rayon,

eſt au ſecond eſpace comme le quart de cercle eſt au quarré du rayon. L'Auteur démontre ſon problême par une autre route; mais pour abreger je ne rapporte point ſa demonſtration.

2^e^ Théoréme : Si deux graves deſcendent le long de deux hauteurs inégales, & que les vîteſſes avec leſquelles ils commencent à deſcendre ſoient proportionnelles aux hauteurs, les deux graves arriveront à l'horiſon dans un tems égal.

L'Auteur paſſe enſuite à la Cycloïde, dont il rapporte pluſieurs proprietez démontrées par Mr. Huguens & par d'autres Géométres.

La derniere leçon traite du mouvement des graves le long des ſuperficies courbes. D'abord il tâche de montrer que les lignes courbes ſont des parties de polygone, dont les côtez ſont infiniment petits, & que ces côtez different ſelon que les angles compris entre les côtez du Poligone ſont plus ou moins grands. L'Auteur donne enſuite une notion de parabole differente en apparence de celle qu'on a coutume d'apporter; mais cependant, qui au fond n'en differe point.

& il conclut que lorſqu'on jette un mobile ſuivant une ligne parallele à l'horiſon, le mobile décrit une parabole. Il auroit pû dans ſes principes rendre ſa propoſition generale en diſant, qu'un mobile pouſſé ſuivant une direction quelconque, pourvû qu'elle ne ſoit pas perpendiculaire à l'horiſon, décrit une parabole: à la verité il la fait ſuivre peu après.

De ces principes ſuit le jet des bombes; l'Auteur fait à ce ſujet differentes propoſitions, & propoſe divers problêmes qu'on a coutume de faire ſur cette matiere.

A ces differentes leçons l'Auteur ajoûte les problêmes de Mr. Huguens touchant les forces centrifuges, & les forces centripetes. Mr. Huguens s'étoit contenté de donner la ſolution de ces problêmes ſans en apporter la démonſtration; l'Auteur pretend qu'il a été le premier qui ait donné au public ces démonſtrations. Voici les problêmes.

Premier problême: Si deux mobiles égaux parcourent en tems égaux des circonferences inégales, les forces centrifuges ſeront comme les circon-

ferences décrites, ou comme leurs diamêtres.

Second problême : Si deux mobiles égaux ſe meuvent avec des vîteſſes égales ſur des circonferences inégales, leurs forces centrifuges ſeront en raiſon contraire des diamêtres.

Troiſiéme problême : Si deux mobiles égaux ſe meuvent ſur des circonferences égales, les forces centrifuges ſeront comme les quarrez des vîteſſes avec leſquelles les deux mobiles ſe mouveront.

Quatriéme probleme : Si deux mobiles égaux ſe meuvent ſur des circonferences inégales, & que les forces centrifuges ſoient les mêmes, les tems dans leſquels les mobiles acheveront leurs circuits ſeront en raiſon ſous-double des diamêtres.

Je paſſe les autres problêmes qu'on peut voir à la fin du livre de Mr. Huguens. L'Auteur, comme je viens de dire, dit qu'il eſt le premier qui ait donné la démonſtration de ces problêmes.

Toutes ces démonſtrations roulent ſur certains principes qui ne paroiſſent pas aſſez exacts ; on établit, par

exemple, que les forces centrifuges croiſſent comme les quarrez de vîteſſes, c'eſt-à-dire, que ſi deux cercles C. & D. ſont égaux, & que le mobile A. parcoure la circonference du cercle C. dans une minute, & le mobile B. égal au mobile A, la circonference du cercle D. dans deux minutes, la force centrifuge du mobile A. ſera quadruple de la force centrifuge du mobile B.

La démonſtration, dis-je, de cette propoſition roule ſur des principes qui me paroiſſent douteux.

Il ſemble plus naturel & plus conforme aux principes reçûs de tous les Géométres de dire que les forces centrifuges croiſſent comme les vîteſſes, ſur tout en admettant des infiniment petits; car ſuivant ce ſentiment, la portion infiniment petite de l'arc qu'on prend eſt une ligne droite qui avec la tangente & la petite partie de la ſecante compriſe entre la circonference du cercle & la tangente forme un triangle rectangle : puiſqu'un triangle rectangle eſt la moitié d'un parallelogramme qui auroit pour diagonale l'hypotenale du triangle, on

peut lui appliquer tout ce qu'on demontre du parallelogramme touchant les differentes directions d'un mobile.

Supposons un parallelogramme rectangle & qu'à l'extremité de la diagonale soit un mobile qui soit poussé suivant cette diagonale par une force quelle qu'elle puisse être ; tout le monde convient que si le mobile est poussé suivant la diagonale par une force exprimée par la diagonale, il sera poussé suivant les côtez du parallelogramme par des forces exprimées par les côtez.

Tout le monde convient encore qu'en faisant precision de la resistance du milieu, les vîtesses que recevroit successivement le mobile suivant la diagonale, seroient comme les puissances qui le pousseroient successivement suivant la diagonale ; on convient de plus que lorsque le mobile est poussé successivement suivant la diagonale par differentes puissances, les forces relatives qu'il reçoit successivement suivant les côtez du parallelogramme, sont comme les puissances qui le poussent suivant la diagonale.

Or le triangle rectangle, dont on se sert dans les forces centrifuges, est

la moitié d'un parallelogramme: donc si un mobile est poussé successivement suivant la bâse du triangle par differentes puissances, les forces ou les vîtesses qu'il recevra successivement suivant les côtez du triangle, seront comme les vîtesses & non comme les quarrez des vîtesses. Supposons deux triangles rectangles égaux entierement, & dont les côtez soient infiniment petits: supposons de plus qu'un des triangles touche un cercle par l'extremité de sa bâse: supposons de plus deux mobiles égaux aux extremitez des bâses qui soient poussez successivement suivant les bâses par differentes puissances, en sorte cependant que les correspondantes soient égales.

Dans cette supposition la même chose doit arriver dans les deux triangles; il est impossible de concevoir le contraire: or tous conviennent que dans le triangle qui ne touche point, les forces relatives croissent comme les vîtesses; donc ils doivent avoüer la même chose pour l'autre triangle: mais si les forces relatives croissent comme les vîtesses, les forces centri-

fuges croîtront comme les vîtesses, & non comme les quarrez des vîtesses; & si les forces centrifuges croissent comme les vîtesses, le principe ordinaire des forces centrifuges est faux.

ARTICLE XXXIII.

LES DEUX VOYES OPPOSE'ES en matiere de Religion: l'Examen particulier & l'Autorité; *seconde édition du Livre intitulé* la Tolerance des Protestans, &c. *avec d'autres traitez sur le même sujet. Par Monsieur Papin ci-devant Prêtre de l'Eglise Anglicane & ensuite réüni à l'Eglise Catholique.* A Liege chez François Hoyoux Libraire. Avec approbation. M. DCCXIII. *pages* 548. *in* 8°.

LA premiere édition de cet ouvrage se fit l'année 1692. huit ans avant que nos Journaux parussent; ainsi il n'a pas été de notre ressort : à l'égard de cette seconde, ayant été faite dans un païs étranger, elle ne nous est tombée que depuis peu entre les mains;

mais le merite de l'Auteur & l'impor-
tance du ſujet qu'il traite, demanden
avec juſtice du moins à preſent plac
dans ces Memoires. Rien de plus eſ-
ſentiel pour tout homme qui a de l
raiſon, que de ſçavoir quelle route i
doit tenir en matiere de Religion. Ur
ouvrage où l'Auteur entreprend l'exa
men des deux ſeules voyes poſſibles,&
s'engage à demontrer la veritable, n
peut manquer d'intereſſer infinimen
tout le monde, ſur tout aujourd'hu
que les Principes Proteſtans débite
dans les converſations avec grace &
hardieſſe jettent bien des eſprits foi
bles dans le Pyrrhoniſme, dans l'in-
difference de Religion, ou du moin
les ébranlent & leur rendent ne-
ceſſaire une connoiſſance plus clair
du chemin qu'ils doivent ſuivre. Pou
l'Auteur, ç'a été un homme ſi fort diſ-
tingué, qu'il eſt difficile que les deu
partis, le Proteſtant, dans lequel i
étoit né, & le Catholique, où Dieu l'
conduit, ne prennent part à ce qui l
regarde. Les fameux demêlez qu'il
eus avec les plus celebres des Proteſ-
tans, lorſqu'il étoit encore parmi eux
ont donné occaſion à une bonne par

tie de cet Ouvrage, & c'est ce qui fait que pour en donner une juste idée, on est obligé d'entrer plus avant qu'on n'a coutume de faire, dans ce qui regarde sa personne; on verra aussi par la suite qu'il a tenu un rang assez marqué parmi les Sçavans, pour exiger ce détail de sa vie dans nos Memoires. Nous diviserons donc l'extrait de son Ouvrage en deux parties: dans la premiere, nous allons suivre l'Auteur dans le compte qu'il rend de lui-même, & nous le suivrons avec d'autant plus d'assurance que feu Mr. Bossuet a bien voulu se rendre, pour ainsi dire, son garent dans les principaux faits: l'autre partie comprend tout ce qui regarde la doctrine; & si l'on se trouve obligé de partager ce second extrait selon les divers traittez de l'Auteur, les parties se suivront de près.

Vie privée de Mr. Papin; son éducation & instruction dans le Calvinisme; Conduite de la Providence sur Mr. Papin; broüilleries & dissensions dans le parti Huguenot durant ce tems-là.

Pour ce qui regarde la personne de

Mr. Papin, voici ce qu'on a pû ramas-
ser des endroits où il a été obligé de
parler de lui-même, & ce que nous
en apprend la Preface de l'Editeur.
Isaac Papin vint au monde dans le
tems que les Prétendus Reformez
joüissoient de toute la liberté que
leur accordoit l'Edit de Nantes. Il fut
élevé dans tous les prejugez les plus
forts de la Prétenduë Reforme, &
cette premiere éducation l'avoit pré-
venu de telle sorte (comme il l'assure
lui-même) en faveur de la societé où
il étoit né, qu'il ne croyoit pas qu'on
pût être sauvé dans aucune autre. Il
revint de ce préjugé à mesure qu'il
devint capable de raisonner, & qu'il
mit en usage le principe des Protes-
tans, qui est la voye d'examen. Peu à
peu il remarqua que suivant ce prin-
cipe le premier devoir de chaque par-
ticulier étoit d'interprêter lui-même
l'Écriture Sainte, ou de juger des in-
terpretations des autres pour choisir
celle qu'il croiroit la meilleure : avec
ce préjugé il alla commencer ses pre-
mieres études de Theologie à Geneve.
Là, deux des plus habiles Professeurs,
Partisans de la grace universelle, lui

fournirent la premiere occasion d'étudier la question de la Tolerance à cause de celle qu'ils demandoient aux Particularistes, (c'est-à-dire, à ceux qui soutenoient que Jesus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes) & qui avoient alors le dessus dans cette Académie. L'Intolerance qu'il voyoit regner à cause de cette dispute, fut l'origine de tout ce qu'il y a de plus remarquable dans sa vie. C'est pourquoi il sera bon de reprendre cette affaire de plus haut. Dès l'année 1612. un Synode national tenu à Privas enjoignit *à tous Pasteurs servans* (ce sont les termes rapportez par Mr. d'Huisseau dans la discipline) *& aux Proposans* que l'on recevroit, de signer un certain article touchant la maniere de notre justification. C'étoit, si je ne me trompe, l'imputation de la justice active de Jesus Christ. Tout le monde sçait comment en 1619. le Synode de Dordrecht condamna ceux qui ne concevoient pas comme lui l'efficace de la mort de notre Sauveur: & ses decisions ayant été acceptées par les Synodes nationaux d'Alais & de Charenton en 1620. &

1623. il fallut que tous les Miniſtres de France ſubiſſent cette Loi, & y ſouſcriviſſent, à peine de *perdre la robe*. En 1644. un autre Synode de Charenton enjoignit d'obliger les Écoliers mêmes à la ſignature de cet acte. A la vérité cela ne dura gueres; mais l'an 1649. les Genevois recommencerent & obligerent Mr. Morus à ſigner divers articles entre autres ſur la Redemption: ce qu'il y eut de particulier, c'eſt qu'ils ne voulurent pas ſe contenter d'une premiere ſouſcription qui portoit: *ita profiteor & profeſſus ſum*; ils exigerent qu'il ajoutât: *ita ſenſi & profeſſus ſum, ita ſentio & profiteor*, c'eſt ce que je penſe & ce que je profeſſe. Enfin vingt ans après, les Particulariſtes pouſſerent les choſes à Geneve juſqu'à ériger tous ces points en articles de foi: à quoi il fallut que tout le monde ſe ſoumît, en ſorte que l'an 1675. Mr. Claude eut le déplaiſir de leur avoir écrit en vain en faveur de Mr. Muſſard; non ſeulement il n'obtint rien; mais bientôt après, les Suiſſes encherirent ſur Geneve, & ajouterent des articles ſur l'autenticité des points Hebreux: & les Miniſ-

res de Hollande, pour ne ceder en
ien au zele des autres, en 1686.
vant que de recevoir ceux qui ve-
ioient de France & de les regarder
omme freres, leur firent ſigner à la
ollicitation de Mr. Jurieu; 1°, qu'en
ublic & en particulier ils garde-
oient un profond ſilence ſur la grace
niverſelle, c'eſt-à-dire, ajoute l'Au-
eur, *qu'ils ne* diroient jamais que Je-
us-Chriſt eſt mort pour tout le mon-
e; 2°, qu'ils n'auroient aucune to-
rance pour ceux qui ne tiendroient
as *la grace immediate*, ou l'eſprit
articulier. Il n'y a qu'à voir là-deſſus
s articles d'uniformité de doctrine
ue le Synode de Rotterdam du mois
Avril en 1686. fit imprimer, &
ont il ordonna la ſignature à tous les
iniſtres qui ſouhaiteroient être de-
arez *appellables* dans l'étenduë de
juriſdiction. Tel étoit l'eſprit d'in-
lerance qui regnoit parmi les Pro-
ſtans, lorſque Mr. Papin étudioit à
eneve, & qui par les reflexions
'elle lui donna occaſion de faire,
conduiſit enfin à ſa converſion. En
ici une qu'il fit: nos Docteurs, ſe
oit-il, ne ſont pas infaillibles; ils
Avril 1721.

ne veulent pas qu'on ſoumette ſ
conſcience à leur autorité ; ils veulen
qu'on la ſoumette uniquement à l'É
criture Sainte ; ils croyent que cett
Ecriture eſt claire d'elle-même ſu
tous les articles de foi ſans le ſecour
d'aucun interprete infaillible : c'eſ
par cette doctrine qu'ils ſe diſtin
guent de l'Egliſe Romaine. Si cela eſ
comme les endroits ſur leſquels ils n
s'accordent pas ne ſont pas clai
d'eux mêmes, ni par conſequent ne
ceſſaires au ſalut, ils ſont donc obli
gez de s'entreſupporter dans les d
vers ſens qu'ils donnent à l'Écriture
& de là il concluoit qu'on avoit to
dans la Reforme de faire violence
perſonne, & que les Univerſaliſt
avoïent raiſon de demander la tol
rance aux autres. Cependant il f
rappellé de Geneve. La Providen
qui lui avoit menagé en cette ville
ſpectacle de l'intolerance des Partic
lariſtes, lui en reſervoit un autre
Saumur plus intereſſant pour lui,
qui, ſans qu'il s'en apperçût alor
l'approcha bien plus des voyes du ſ
lut. De retour à Orleans, il trou
un nouvel objet de tolerance dans

Pajoniſme, & il y prit d'autant plus de part que Mr. Pajon étoit ſon oncle, & qu'il devoit être à Saumur avec lui. Voici le ſujet de la diſpute. Monſieur Pajon croyoit avec Mr. Jurieu, & le peché originel, & la grace efficace; mais il ne convenoit pas avec lui de la maniere dont le Saint Eſprit opere la converſion dans le cœur de l'homme; c'étoit là tout leur differend. Les Miniſtres étoient partagez ſur cette queſtion, quoiqu'ils prétendiſſent tous ne ſuivre que ce qui eſt clairement enſeigné dans l'Ecriture; Mr. Pajon croyoit avoir de ſon côté le ſynode de Dordrecht, Cameron, Teſſard, Meſtreza & pluſieurs autres anciens Miniſtres, outre ceux de ſon tems qui ſe declaroient hautement pour lui: ſes adverſaires étoient pourtant en plus grand nombre que ſes partiſans. Mais il y avoit un troiſiéme parti qui tenant une eſpece de milieu, croyoit que la conſcience obligeoit à tolerer Mr. Pajon: de ce nombre étoient les Miniſtres du Synode d'Anjou tenu en 1667, où Mr. Pajon fut abſous, après avoir diſputé contre ſes adverſaires pendant pluſieurs ſean-

ces, & fut renvoyé à Saumur pour continuer à y professer la Theologie; on peut encore mettre en ce rang Mr. Claude, qui après une conference de trois jours chez Mr. de la Bastide en 1677. assura Mr. Pajon qu'il ne trouvoit rien dans sa doctrine qui dût empêcher qu'ils ne s'entresupportassent, & lui promit qu'il travailleroit à inspirer cet esprit de paix aux autres Ministres. Cependant les ennemis de Mr. Pajon qui étoient devenus les plus forts à Saumur où il se trouvoit avec son neveu, le pousserent vivement : il avoit beau leur representer que la maxime la plus fondamentale de toute la Reforme étoit de ne soumettre sa conscience à aucune autorité humaine, de jetter hors du sanctuaire toute autre balance que celle de l'Ecriture Sainte, d'attribuer à chaque particulier le droit de l'expliquer lui-même comme il le trouveroit à propos, en un mot que suivant la Confession de foi des Eglises Reformées article 5^e^ il n'y a ni Antiquité, ni Coutume, ni Decret, ni Concile qui puissent prescrire contre ce qu'on croit être la verité. Il fallut

eder; mais Mr. Papin ne pouvoit
ouffrir l'eſprit de tirannie avec lequel
es ennemis de Mr. Pajon agiſſoient
ontre lui. Dès ce tems-là, Dieu lui
iiſoit la grace de n'être pas eſclave
e l'autorité des Miniſtres, quand il
oyoit qu'ils alloient contre le prin-
ipe general de leur propre Théolo-
ie. On le preſſa de ſigner la con-
amnation de la doctrine de ſon on-
e l'année 1683. Nous avons vû que
coutume de forcer à ces ſortes de
ouſcriptions s'étoit introduite depuis
ong-tems parmi les Proteſtans. Mr.
apin l'avoit dejà vûë dans l'Acade-
ie de Geneve en même tems que les
uiſſes firent un article de Foi des
oints Hebreux. Mr. Claude, oubliant
s propres principes, fit ſi bien, qu'en
rance pluſieurs Synodes provinciaux
bligerent les Propoſans à ſigner la
ace immediate, qui chez un Calvi-
ſte n'eſt autre choſe que l'Eſprit
articulier, cet eſprit ſi decrié, par-
qu'il eſt preſque toujours une ſource
e fanatiſme. Les Academies de Sau-
ur & de Sedan en étoient venuës
ors juſqu'à exiger cette ſignature de
ous les Étudians de Théologie & à

les exclure des fonctions Academiques, même lorsque pour refuser ce serment toute leur raison étoit qu'ils n'entendoient pas encore cette question, & qu'ils n'étoient pas capables d'en juger. Comment des Academies qui n'étoient fondées que sur les lumieres de leurs Docteurs ou de Synodes, que par le principe de leur reforme elles jugeoient très-faillibles, osoient-elles forcer ainsi les consciences ? Ce n'est que parceque l'Eglise Catholique sçait qu'elle est infaillible; ce n'est, dis-je, que par là qu'elle a droit d'exiger la soumission de l'esprit & des signatures en matiere de foi, ou des choses qui ont liaison à la foi. Mais les Prétendus Reformez n'y regardent pas de si près. J'en parle par experience, dit Mr. Papin, & j'ai diverses pieces là-dessus qui leur donneroient de la confusion, si on les mettoit au jour. Sur les instances qu'on lui faisoit dans l'occasion presente, il leur declara deux choses; la premiere, qu'il étoit surpris de voir d'un côté une assemblée de Ministres qui après avoir écouté Mr. Pajon, n'avoit pas voulu condamner sa doctrine, & de l'autre

d'autres aſſemblées de Miniſtres qui vouloient le forcer à en ſigner la condamnation. La ſeconde, qu'après avoir examiné lui-même le fond de la queſtion par la ſeule parole de Dieu, il ne lui paroiſſoit pas qu'elle y fût decidée d'une maniere inconteſtable, & qu'ainſi ſa conſcience ne lui permettoit pas de ſouſcrire à la condamnation d'aucun des deux partis. Sur ce refus on le contraignit de ſe retirer de cette Academie, & même ſans lui donner de témoignage; mais il en remporta un acte qui lui étoit bien plus avantageux, & qui faiſoit ſa gloire. Car l'Academie y declaroit qu'on ne lui avoit refuſé l'atteſtation dans les formes ordinaires que parce-qu'il n'avoit pas voulu ſouſcrire à la condamnation de Mr. Pajon ſon oncle. C'étoit là avoüer que cette Academie avoit abandonné le principe de ſa Religion, & que Mr. Pajon avoit eu la fermeté de la ſoutenir malgré l'exemple & les menaces de ſes maîtres.

Cette conduite de l'Academie de Saumur lui donna lieu d'approfondir davantage le principe des Proteſtans,

& de porter la Tolerance plus loin qu'il n'avoit fait encore. Ce fut alors qu'il remarqua que la doctrine ſur la ſuffiſance & la clarté de l'Ecriture Sainte favoriſoit tous ceux que les Calviniſtes apelloient communément Héretiques, & qu'elle devoit obliger les vrais Proteſtans à ſupporter non ſeulement Mr Pajon, mais generalement tous ceux qui prennent l'Ecriture pour régle, dans quelque ſentiment qu'ils puiſſent être. Voici com-comme il nous dit lui-même qu'il raiſonnoit. Nous faiſons profeſſion, diſoit-il, de croire que l'Ecriture eſt claire & ſuffiſante pour le ſalut; dès là nous ne ſçaurions nous diſpenſer de conclure que toutes les diſputes qui ſont & qui ont jamais été à l'occaſion du ſens de l'Ecriture, ne regardent pas des points neceſſaires au ſalut. Ainſi quelque differend qu'il puiſſe y avoir entre ceux qui prennent l'Ecriture pour régle de leur Foi, ſi nous ſommes de vrais Proteſtans, nous devons les ſupporter tous, & les reconnoître pour freres. Enſuite il examina les Auteurs de ſa Religion, ſur la même queſtion, & il trouva

que les uns ſe déclaroient ouvertement pour la Tolerance univerſelle, & que les autres ne pouvoient s'empêcher d'y retomber en mille endroits : mais voici ce qui acheva de le déterminer. Forcé de quitter Saumur, il s'étoit retiré à Bordeaux : là il commença à connoître les Auteurs Anglois, & il les trouva preſque tous déclarez pour le dogme de la Tolerance. Les exemples font bien plus d'impreſſion ſur les eſprits, que les ſimples raiſonnemens, ſur tout quand il s'agit de les ramener de leurs préjugez. Auſſitôt que Mr Papin eut trouvé entre les Docteurs, que les Calviniſtes regardent comme orthodoxes, tels que ſont ceux de l'Egliſe Anglicane, pluſieurs partiſans déclarez de la Tolerance univerſelle, il y fut tout-à-fait confirmé ; il trouvoit même que cette Tolerance étoit le principal devoir du vrai Proteſtant, parce que la liberté de raiſonner ſur l'Ecriture avoit été ſon premier principe pour quitter l'Egliſe Catholique, & dreſſer autel contre autel ; enſorte qu'il ne la pouvoit refuſer à perſonne, ſans ſe condamner lui-même. Dès lors Mr

Papin commença à regarder cette liberté & cette tolerance comme le plus essentiel devoir du Christianisme, & l'intolerance opposée comme une des principales parties de l'Anti-Christianisme. Dès lors tout ce que les Ministres disoient contre l'Eglise Romaine, lui paroissoit également outré & chimerique; il ne voyoit plus, ni dans le culte, ni dans la discipline de l'Eglise Catholique, rien qui fût indigne de support, à la réserve du principe general de cette Eglise, que celui de la Réforme lui faisoit encore envisager comme Antichrétien, puisque c'est une voye d'autorité d'une part, & de soumission de l'autre. C'étoit là plus qu'il n'en falloit pour l'éloigner de l'Eglise; mais si les Catholiques lui paroissoient avoir tort de refuser la tolerance aux autres Chrétiens quels qu'ils fussent, il demeuroit pourtant d'accord qu'ils raisonnoient consequemment, parce qu'ils faisoient profession d'avoir été établis dépositaires d'une autorité à laquelle tous les Chrétiens étoient obligez en conscience de se soumettre: au contraire chez les Protestans,

le droit qu'ils s'attribuoient de traiter d'heretiques, d'anathematiser, d'éloigner des emplois, de décrier parmi le peuple, & même de faire réprimer par le Magistrat les non-Conformistes, lui sembloit renverser leur Religion de fond en comble, & condamner tout leur parti. Son scandale redoubloit à la vûë des gens qui portoient cette contradiction au souverain degré, & qui s'emportoient aux deux extremitez opposées avec une chaleur inconcevable. Partisans également outrez & de la liberté d'examen quand il s'agissoit d'éloigner leur peuple de l'Eglise Catholique, & de l'intolerance quand il s'agissoit d'accabler leurs freres lorsqu'ils ne vouloient pas suivre leurs explications de l'Ecriture. Telle fut la situation & de son esprit, & de ses affaires, jusqu'à ce qu'il entrât sur le théatre du grand monde, si j'ose m'exprimer ainsi, & qu'il devînt l'objet de l'attention publique par les Livres qu'il composa, & par les démêlez qu'il eut avec Mr Jurieu, qui dominant alors dans le parti Protestant, le persecuta depuis par tout

ſans relâche, & intereſſa dans ſa cauſe l'Egliſe Catholique & la Proteſtante. On va voir comme cela arriva.

Suite de l'Extrait précédent. Vie publique de Mr Papin; ſa demeure en Angleterre, en Allemagne & à Dantzic; ſon retour en France; ſa converſion, ſes Ouvrages, ſa mort.

Mr Papin étoit allé à Bordeaux : il ne s'étoit pas contenté d'y étudier à fond la queſtion de la Tolerance, il y avoit encore écrit des Eſſais de Théologie qui lui avoient acquis la réputation d'eſprit juſte & excellent, & de très-profond Théologien dans ſon parti. En cet Ouvrage il s'étoit attaché à relever les bevûës de Mr Jurieu, apparemment pour venger Mr Pajon : plein auſſi de ſes idées ſur la Tolerance, il en avoit fait un Traité pour lui-même, où il cherchoit à ſe ſatisfaire ſur trois queſtions qui naiſſent naturellement de ce dogme : la premiere, dans quelles bornes la Foi doit être renfermée ſuivant cette opinion? Et il trouvoit que les Proteſtans devoient la renfermer dans les propres termes de l'Ecriture. La ſeconde, qui

ſont ceux qui peuvent être appellez hérétiques par les Proteſtans? Et il voyoit que ce nom convenoit, ſuivant les idées de la Réforme, à ceux qui vouloient qu'on ſouſcrivît à leur gloſe comme au texte; ce qui enveloppoit la plus grande partie des Proteſtans. La troiſiéme, quelle étoit l'autorité qu'ils devoient attribuer aux Conciles, & de quel uſage les aſſemblées Eccleſiaſtiques devoient être chez eux? Et il concluoit qu'ils ne les devoient regarder ni comme des Juges, ni comme des Guides, mais ſimplement comme des Sçavans que l'on conſulte pour choiſir enſuite ce que l'on trouvera de meilleur. Tel étoit le ſujet de ce Traitté. Il n'avoit penſé à rien moins qu'à écrire pour le Public; mais ſon manuſcrit encore aſſez imparfait étant tombé entre les mains de Mr Bayle, cet habile & dangereux Auteur y mit une tête de ſa façon, & ſans la participation de Mr Papin, le fit imprimer à Rotterdam en 1687. ſous le titre de *la Foi réduite à ſes juſtes bornes*. C'eſt ce Traité que Mr Jurieu regarda comme un moyen de ſe venger des Eſſais de Théologie, dont il

étoit piqué juſqu'au vif; ce qui n'étoit pas étonnant, puiſqu'on l'y convainquoit de faire Dieu auteur du peché, & de n'avoir aucune idée raiſonnable ni de la Grace, ni de la Providence. Il crut que s'il ne pouvoit répondre ſur ces articles, en revanche il pouvoit attaquer ſon adverſaire ſur *la Foi réduite à ſes juſtes bornes*; mais Mr Papin ſe trouvoit ſi bien appuyé ſur ce chapitre par le premier principe des Proteſtans, qu'il ne fit pas difficulté dans une Lettre Apologétique qu'il lui en écrivit en particulier, de lui dire à lui-même qu'il reconnoiſſoit cet Écrit, & de lui ſoutenir qu'il ne pouvoit le condamner, que par la même ſentence il ne condamnât tout le parti Proteſtant, & ſa ſéparation d'avec l'Egliſe Romaine. Nous verrons dans les Extraits des Traitez de Doctrine, ce que lui répondit là-deſſus Mr Jurieu dans la Lettre Paſtorale, ou plutôt dans le libelle qu'il écrivit contre lui. En effet ce Miniſtre, loin de quitter priſe pour cela, le perſecuta à outrance dans tous les endroits où il étoit, & dans ceux où il ſoupçonnoit le moins du monde qu'il pût

aller : ce que je vais dire, le mit presque en état de satisfaire sa vengeance. Mr Papin, par ce dernier Traité avoit voulu faire comprendre à ses amis, qu'ils ne devoient pas exclure absolument & sans réserve les Catholiques de leur tolerance ; outre cela, vers ce même tems les Protestans de Bordeaux prirent la résolution de se réünir à l'Eglise Catholique. Comme plusieurs d'entr'eux craignoient encore d'être entrez dans une Religion où ils ne pouvoient faire leur salut, Mr Papin se crut obligé de leur communiquer les lumieres que Dieu avoit commencé à lui donner là-dessus : il tâcha donc de faire comprendre aux réünis, qu'ils pouvoient se sauver dans l'Eglise où ils venoient d'entrer. Il fit quelques Écrits pour le prouver, entr'autres une Apologie en leur faveur, qu'il envoya à sa mere, & plusieurs Lettres qu'il dépêcha en d'autres lieux. Personne n'étoit plus en état d'entreprendre leur défense ; c'étoit une de ces ames fermes, incapable de trahir les mouvemens de sa conscience, & d'asservir sa bouche ou sa plume à la passion des Calvinistes, quand il

voyoit qu'ils ne ſuivoient pas le principe de leur Religion. Il avoit fait les réflexions les plus ſérieuſes là-deſſus, & avoit penetré le principe des Proteſtans à fond : il ne lui reſtoit plus à lui-même que quelques difficultez moins importantes, ſe trouvant ſatisfait ſur le principal ; enſorte que la conſideration ſeule de ſes parens le retenoit. S'ils euſſent goûté ce qu'il leur avoit écrit, & qu'ils euſſent été dans les mêmes diſpoſitions que lui, il ſe ſeroit fait un devoir de rentrer dès ce tems-là dans l'Egliſe pour les y raffermir par ſon exemple ; mais ils lui marquerent tant d'oppoſition, qu'il ne voulut pas leur donner du chagrin par une conduite à laquelle non ſeulement il ne ſe croyoit pas alors obligé, mais qui d'elle-même lui auroit fait encore quelque peine. Ces démarches ſi contraires au parti n'avoient pas manqué de lui attirer la haine des Miniſtres & des Particuliers les plus emportez. On publia en France & dans les païs étrangers, que Mr Papin & un de ſes amis perdoient tous les Proteſtans de Bordeaux. Tout ce qu'il y avoit de Calviniſtes rigides, c'eſt-à-

dire, la plus grande partie des Protestans devenus alors *intolerans*, étoient furieusement irritez contre lui. C'étoient des circonstances trop favorables à la passion de Mr Jurieu, pour n'en pas profiter. Mr Papin ne se trouvant pas encore entierement determiné de se réünir à l'Eglise, avoit cru devoir profiter des commoditez qu'il avoit pour passer dans les païs étrangers : les connoissances qu'il avoit en Angleterre de plusieurs Ministres refugiez, & la conformité de ses sentimens avec ceux des Anglois, particulierement sur la Tolerance, le porterent à préferer ce païs. Il passa donc de Bordeaux dans ce Royaume le 6. Janvier 1686. & il eut sujet de ne s'en point repentir. Il trouva des personnes qui connoissoient déja ses sentimens sur la Religion, qui virent avec plaisir, non seulement ce qu'il avoit écrit contre Mr Jurieu, mais même ce qu'il avoit fait en faveur des réünis; ce qui n'empêcha pas qu'on ne rendît bon témoignage de lui, & qu'on ne le jugeât digne de l'Ordination. Trois des Ministres François, membres de l'Eglise Anglicane, le présenterent à

l'Evêque d'Ely, & ſur leur recommandation, cet Evêque l'ordonna. Les François n'étoient pas ſes ſeuls amis: ce qu'on avoit vû de lui, avoit gagné tous les eſprits moderez. Le Docteur Burnet qui a été depuis Evêque de Saliſbury, s'étoit declaré hautement pour lui, & il l'avoit recommandé à Mr Brunſénius, premier Prédicateur de Son Alteſſe M. l'Électeur de Brandebourg; il lui avoit même procuré la protection de Mr le Maréchal & de Madame la Maréchalle de Schomberg à cette Cour, où on lui faiſoit eſperer qu'il pourroit trouver un établiſſement. Sur ces eſperances, il ſortit d'Angleterre, & traverſa la Hollande pour aller en Allemagne. C'étoit dans le tems que ſes Eſſais de Théologie venoient de ſortir de deſſous la preſſe. Mr Jurieu ne pouvant y répondre, eut recours aux voyes de fait. Ce Miniſtre ſçachant ſon voyage, renouvella tous les bruits qu'on avoit dejà répandus contre lui: il écrivit par tout qu'il ne falloit pas lui donner la chaire; on ne laiſſa pas de le faire, & même de le retenir à Hambourg pour y prêcher quelques mois.

Dès que Mr Jurieu en fut informé, il n'eut point de repos qu'il ne lui eût fait donner ſon congé ; il en coûta un menſonge à ce violent adverſaire, menſonge prouvé tel avec pleine évidence : mais Mr Jurieu ſe mit au-deſſus de pareils affronts, content de pouſſer à bout ſon ennemi. Voici comme la choſe ſe paſſa. Quoique Mr Papin eût prêché avec tant de ſuccès à la Cour de Brandebourg, qu'il en avoit reçu des complimens de Mr Brunſénius, qui ne doutoit pas après cela que ſon innocence n'y trouvât de l'appui, cependant Mr Jurieu avoit tant crié, qu'enfin il l'avoit rendu ſuſpect de Socinianiſme; & ce fut en vain que Mr Brunſénius témoigna qu'il ſe trouvoit ſeulement partiſan de la Grace univerſelle ; rien n'avançoit pour ſon établiſſement à la Cour de Berlin. Il partit donc pour Hambourg. A peine y étoit-il arrivé, que Mr Jurieu récrivit à un de ſes amis, Docteur en Droit : » Mr Papin eſt con-
» damné au Synode de Hollande en
» 1687. (c'étoit celui de Boiſleduc) Je
» vous en envoyerai l'Acte ». Mr Papin s'inſcrivit en faux contre cette accuſation, & entreprit d'en démon-

trer la fausseté : il n'eut pas beaucoup de peine ; les Actes n'en portoient pas un seul mot. Mr Jurieu ne le pouvoit nier ; mais il s'excusa sur ce qu'il n'en sçavoit rien, n'ayant point été du Synode. Il écrivit pourtant hardiment : *Je vous en envoyerai l'Acte.* Pressé de le produire, il fut obligé de se restraindre à une réponse generale, & il écrivit au Consistoire de Hambourg : *Quant au fait, sçavoir si notre Synode lui a défendu ses chaires, ou non, c'est de quoi vous serez trop pleinement informez après notre Synode qui se tient à present : il sera mon garent ; en attendant, je vous prie de le croire sur ma parole. Vous sçaurez bientôt en quelle forme cela s'est fait.* Mr Papin de son côté apportoit de fortes preuves du contraire ; car il produisoit le témoignage de deux Ministres qui avoient assisté au Synode en qualité de Députez, & qui non seulement lui avoient depuis donné leur chaire, mais dont l'un avoit même voulu le retenir ; & sur ce que Mr Papin s'étoit obstiné à poursuivre le dessein qui lui avoit fait quitter l'Angleterre, & qui étoit d'aller en Brandebourg, ce Ministre lui avoit

fait donner par son Consistoire un témoignage très-avantageux pour les deux mois qu'il avoit passez dans son Eglise : il est du 22. Octobre 1687. Les amis de Mr Jurieu ne pouvoient répondre à ces preuves ; & ils convenoient, que si après ce nouveau Synode il ne prouvoit pas par l'envoi d'un Acte exprès ce qu'il avoit avancé, il resteroit convaincu d'imposture ; & c'est le chagrin qu'ils eurent. Le Synode s'assembla à Campen ; mais il se sépara sans être garent de Mr Jurieu, & sans le mettre en état de dire en quelle forme s'étoit faite cette prétenduë interdiction. Tout le bruit qu'avoit fait Monsieur Jurieu dans ce Synode & dans le precedent, se réduisit à faire ordonner l'examen de ce Livre, mais sans citer Mr Papin, & sans témoigner en rien qu'il fût soupçonné d'en être l'Auteur. Ainsi l'Acte du Synode qui devoit être le garent de Mr Jurieu, démontrant la fausseté du bruit que ce Ministre avoit fait courir, Mr Papin crut que rien n'empêchoit qu'il n'acceptât la vocation de Dantzic, où il étoit appellé par le peuple en son propre nom ; ce qui lui avoit

été confirmé expressément, nonobstant les avis qu'il y avoit donnez de ses differends avec Mr Jurieu, & des procedures contre lui. Le Consistoire de Hambourg, convaincu de l'imposture, lui accorda un témoignage très-avantageux pour le tems qu'il avoit servi dans son Eglise: cet Acte est du 25 Mai 1688. Avant que de partir pour Dantzic, plusieurs Ministres lui conseillerent d'écrire aux Examinateurs nommez par le Synode de Campen, & de leur envoyer une déclaration où il affirmât positivement, que la Divinité de Jesus-Christ, & la satisfaction pour nos pechez étoient des Points fondamentaux, & que ceux qui ne les croyoient pas, ne pouvoient prétendre à la Tolerance des Protestans; que l'Eglise Romaine étoit hérétique & idolâtre; que c'étoit la société de l'Antechrist; qu'elle portoit tous les caracteres de la grande Babylone; & enfin qu'il soumettoit en general ses sentimens à l'Eglise, & qu'il s'obligeoit à n'enseigner que la doctrine reçuë. Ces conseils étoient une de ces pratiques ordinaires des Protestans, directement opposées à leurs

principes, contre lesquels la conscience de Mr Papin se soulevoit toûjours; ainsi il suivit l'avis tout contraire que lui donna son ami le Docteur Burnet, & il le suivit d'autant plus volontiers, que ce Docteur sçavoit bien mieux raisonner & suivre les principes; qu'il soutenoit son avis de l'exemple de Mr Jurieu, & de la pratique toute recente que les Synodes avoient tenuë dans la censure de l'*Ouverture de l'Epître aux Romains*, Ouvrage de ce Ministre. La même raison qui l'empêcha d'écrire aux Examinateurs, l'obligea de n'aller pas à la Haye pour se défendre au Synode qui devoit s'y tenir. Il sçavoit de plus que c'étoit le tour de Mr Jurieu à être député; qu'il ne manqueroit pas de faire les derniers efforts pour se décharger de la confusion qu'il s'étoit attirée par sa mauvaise foi contre lui. Il voyoit qu'il feroit ce qu'il faisoit dans tous ses Écrits, qui est de crier à l'Héretique, au Socinien, à l'impie; enfin il étoit de la derniere évidence que cette assemblée composée en partie de Laïques, ne se donneroit jamais la peine d'entrer dans cette discussion, en étant d'elle-même incapable, &

que faisant profession de suivre la commune Traditive, & de se soumettre à l'autorité, elle se seroit d'abord écriée contre lui : *Il a blasphemé ; qu'avons-nous besoin de témoins ?* Il connoissoit la facilité & la politique de ces Messieurs, & il étoit informé de ce qui étoit arrivé il n'y avoit pas encore long-tems à un de ses collegues poursuivant en réparation d'honneur Mr Jurieu; le Consistoire auquel il s'adressa, ne voulut pas condamner cet accusateur de ses freres à faire satisfaction, quoiqu'il n'eût point de preuve pour soutenir les faits qu'il avoit avancez; & les anciens disoient en particulier à l'accusé, qu'on voyoit bien qu'il avoit raison, mais qu'il falloit conserver l'honneur de Mr Jurieu, & que rendant tant de service au parti, il falloit cacher ses défauts; qu'il valoit mieux qu'un Ministre particulier fût sacrifié, que le défenseur de la cause commune décrié. Qu'est-ce donc que de pareilles gens auroient pû refuser à cet Achille des Protestans dans le Synode de la Haye pour décharger, s'il se pouvoit, sa réputation d'une fausseté publique, sous les preu-

ves de laquelle il étoit accablé? Mr Papin crut qu'il falloit laisser triompher son adversaire à son aise dans ce Synode. En effet il fit tant de bruit, qu'on censura le Livre, & que l'on insera dans la censure le nom de Mr Papin. Il y avoit trois mois qu'il étoit à Dantzic, quand on y reçut l'Acte du Synode de la Haye; il fit voir que c'étoit plutôt l'Acte de Mr Jurieu, que celui du Synode, parce que l'honneur de cette Compagnie y étoit fort peu ménagé. 1°. On l'y faisoit parler d'un homme qui n'étoit pas de son corps. 2°. On attribuoit à un Auteur un Livre qui ne portoit point son nom. 3°. On attaquoit avec affectation ce Livre, pendant qu'on ne touchoit pas à une infinité d'autres qui étoient de même nature, comme le Traité de la raison humaine; le Commentaire Philosophique sur ces paroles: *Contrains-les d'entrer*; la Préface du Docteur Burnet sur Lactance, de la mort des Persecuteurs: enfin qu'on supposoit une défense verbale que le Synode de Campen n'avoit jamais voulu reconnoître; & qu'on l'accusoit d'avoir agi contre cette défense, lui qui n'en

avoit jamais rien ſçû, pendant qu'on ne diſoit rien aux Miniſtres qui non ſeulement ne l'avoient pas averti; mais même qui lui avoient donné leur chaire après ce prétendu interdit: auſſi les Meſſieurs de Dantzic perſuadez que le Synode avoit été ſurpris, loin de le regarder comme flétri, l'engagerent à leur prêcher juſqu'à un autre Synode qui devoit ſe tenir ſix mois après, & qu'ils étoient perſuadez devoir corriger l'Acte du precedent. Tout cela ſe paſſa au commencement de Decembre de l'année 1688. Mais dans la ſuite ces Meſſieurs ayant pris la réſolution de ſe joindre au Synode d'Hollande, ils lui propoſerent de ſigner l'Acte d'uniformité de Rotterdam: ce que Mr Papin refuſa abſolument, & il leur déclara qu'il aimoit beaucoup mieux retourner en Angleterre, où l'Egliſe qui l'avoit ordonné, n'impoſoit point de pareilles loix. Ils s'étonnerent de ce qu'il faiſoit difficulté de ſe conformer à un ſi grand nombre de Miniſtres. Voici la réponſe qu'il leur fit: » Si un Proteſtant a tort » de ne vouloir pas ſe ſoumettre à un » Synode, le corps des Proteſtans a

 donc

» donc eu tort de ne vouloir pas ſe
» ſoumettre au Concile de Trente ».
Ils crurent que ſon refus venoit de l'envie d'aller en Angleterre profiter du credit de Mr Burnet, qui y avoit ſuivi le Prince d'Orange ; mais bien loin que ce fût là ſon motif, la cauſe de cette révolution lui paroiſſoit inſupportable dans le parti Proteſtant. Il l'aimoit, & il ne pouvoit ſouffrir que des Proteſtans fiſſent un crime à leur Prince d'avoir voulu publier dans ſon Royaume la liberté de conſcience; que les enfans de la liberté & de l'indépendance regardaſſent leur principe & leur origine comme des crimes intolerables, & que cependant ils ne reconnuſſent pas leur ſchiſme. En effet cela ne pouvoit pas lui entrer dans l'eſprit : c'étoit condamner de la maniere du monde la plus autentique cette liberté qu'ils ont priſe par leur ſéparation, de profeſſer quelle Religion il leur plairoit. Il condamnoit cette politique intereſſée qui avoit auſſi fait abandonner les principes de Théologie ſur la Providence & ſur la Grace divine ; auſſi Dieu lui a toûjours fait la grace de mépriſer ſes interêts

pour ſuivre les mouvemens de ſa conſcience. Les réflexions que toutes les circonſtances dont nous venons de parler lui avoient donné occaſion de faire contre le principe des Proteſtans & en faveur de celui des Catholiques; toutes ces réflexions, dis-je, qui font le corps de ſon Livre, l'avoient déterminé entierement à quitter le parti où il étoit, & à retourner dans le ſein de l'Egliſe. Avant que de paſſer outre, on ſera bien-aiſe de voir une Lettre de Mr Burnet qui confirme ce que nous venons de dire. Elle eſt écrite à un de ſes amis, du 14. Avril 1688. On ſçait que ce Docteur connoiſſoit l'eſprit du parti; on peut l'en croire, il parle ici à cœur ouvert. „ Vous „ voyez, dit-il, que je ne me ſuis pas „ trompé en m'imaginant que Mr Ju„ rieu ne ceſſeroit pas à ſi bon marché „ de perſecuter Mr Papin : il a trop „ ſenti la force de ſa réponſe, pour le „ lui pardonner jamais ; & j'oſe vous „ aſſurer que rien moins que ſa ruine „ ne le contentera. Mais pour ce qui „ eſt du Synode de Boiſleduc, c'eſt „ une impoſture que de dire qu'il ait „ défendu ſes chaires à Mr Papin

» mais si on en venoit là, je ne vois
» pas d'autre parti qu'il puisse prendre
» que de retourner en Angleterre,
» où j'espere qu'on aura des égards
» pour son mérite, & pour cette
» injuste & cruelle malice qui le pous-
» se si loin. Quand un Synode aura
» censuré ses Livres, il ne faut pas s'i-
» maginer qu'on puisse le retenir à
» Hambourg, ou à Brandebourg: car
» quand on croiroit la censure injus-
» te, on ne rompra pourtant pas
» l'union publique en considération
» de quelque particulier. Je vous assu-
» re que je suis fort touché de cette
» violence injuste; mais nous avons
» des Papes de notre côté, qui se-
» roient aussi grands persecuteurs que
» ceux de l'Eglise Romaine, s'ils
» avoient autant de pouvoir; la bon-
» ne volonté n'y manque pas. Je
» suis, &c. *G. Burnet.*

Ce que dit ici Mr. Burnet contre les Papes, ce sont quelques fleurs de la Rhetorique de son parti: mais ce qu'il dit contre les Pretendus Reformez ses freres en Christ, ce ne peut être que la verité qui le lui arrache.

Dès le moment qu'il eut été reglé

que Mr. Papin ne prêcheroit à Dantzic que jusqu'à la fin de Février 1689. & qu'on lui eut fait l'injuste proposition de souscrire au Synode d'Hollande, il se trouva tout-à-fait quitte envers les Protestans & tout-à-fait obligé de rendre hautement justice à l'Eglise Romaine. Dieu avoit permis qu'il trouvât le parti Protestant par tout contraire à lui-même pour l'accoutumer à envisager de sang froid l'Eglise dont il étoit separé, & le faire revenir de l'horreur qu'une mauvaise éducation lui avoit donnée pour elle; mais d'abord après il lui avoit fait connoître que le dogme de la tolerance universelle étoit en effet destructif du Christianisme; comme Mr. Claude & Mr. Jurieu le confessoient eux-mêmes. Il avoit eu le bonheur de remarquer que la verité Chrétienne n'étant pas connuë par voye de démonstrations Mathematiques évidentes d'elles-mêmes, & Dieu dans le cours ordinaire ayant fait cesser l'effusion sensible des dons miraculeux que les Apôtres avoient reçus, l'Eglise n'a pas d'autre voye pour la conserver que celle du témoignage

qu'elle rend infailliblement en tous tems à la verité; qu'il est impossible qu'elle subsiste, si on lui ôte l'autorité dont Dieu l'a revétuë pour cela, & qu'elle exerce par ses Conciles & par toute sa discipline; que cela étant, on ne sçauroit lui contester le droit de recourir au bras séculier pour reprimer l'audace des orguëilleux & des rebelles qui sans cela fouleroient aux pieds sa discipline & son autorité : d'où il conclut que puisqu'il s'agissoit de se soumettre, elle seule meritoit cette soumission. Depuis qu'il eut pris cette resólution, sa principale occupation fut de mettre par écrit les reflexions qu'il avoit faites depuis quatre ans sur les deux Religions.

Il écrivit de Dantzic à feu Mr. de Meaux le dessein dans lequel il étoit; il exposa une partie des raisons sur lesquelles il étoit fondé : peu de tems après il y reçut la reponse dont ce Prelat l'honora, où il trouva des lumieres & une charité qui répondoient à la reputation de cet Evêque. Enfin les six mois pour lesquels il s'étoit engagé étant expirez, il partit pour retourner dans l'Eglise & dans sa patrie.

comme la guerre l'empêchoit de revenir droit en France, il passa en Angleterre à la faveur du caractere de Ministre. On l'y regardoit si peu comme flétri, qu'il fut exposé à plus d'une tentation de la part des Ministres de l'Eglise Anglicane, à qui Mr. l'Evêque de Salisburg avoit laissé le soin de chercher un Ministre qui pût être le Chapelain & peut-être même le Secretaire de Mr. Cox Envoyé du Prince d'Orange en Suisse; on le pressa d'accepter cet emploi; d'autres personnes lui offrirent d'autres établissemens pour le Ministere; mais il étoit bien éloigné de donner ni dans les unes ni dans les autres de ces propositions; il ne songeoit qu'aux moyens de retourner en France; il trouva des obstacles à Douvre, mais il les surmonta en disant en general que c'étoit un bon dessein qui l'obligeoit de retourner dans ce Royaume. Etant arrivé à Paris, l'illustre Prelat à qui il avoit écrit, le reçut avec toute la charité possible & lui fit faire publiquement abjuration de l'heresie dans l'Eglise des Peres de l'Oratoire le 5 Janvier 1690. A l'occasion de sa

conversion Mr. Jurieu, toujours implacable ennemi de Mr. Papin, composa contre lui un libelle calomnieux & sanglant sous le titre de *Lettre Pastorale aux Fideles de Paris, d'Orleans & de Blois, sur le scandale*, disoit-il, *arrivé à Paris le 15 Janvier 1690. par l'apostasie de Mr. Papin qui a renoncé à la Religion Reformée entre les mains de Mr. l'Evêque de Meaux dans l'Eglise des Peres de l'Oratoire.*

Ce fut pour montrer qu'il n'y avoit de voye assurée que celle de l'autorité à laquelle il venoit de se soumettre & & pour repondre en même tems au libelle publié par Mr. Jurieu, qu'il composa son livre intitulé *la Tolerance des Protestans, & l'autorité de l'Eglise*, imprimé à Paris en 1692 & reçû avec tant d'applaudissement. Il avoit composé d'autres Ouvrages avant son retour en France qu'il n'avoit pas trouvé à propos de publier, quoique sur le même sujet. Comme on le prioit de donner une seconde édition de son livre, il s'étoit mis à revoir ses anciens écrits pour en tirer ce qui pourroit rendre sa seconde édition plus exacte & plus complette ; mais il

mourut à Paris le 19. Juin 1709, avant que d'avoir pû executer son dessein, & ce n'est que par la communication de ses papiers qu'a bien voulu donner sa pieuse veuve qui se rendit à l'Eglise le même jour que lui, qu'on s'est trouvé en état d'augmenter si considerablement son livre dont nous entreprenons de rendre compte. Nous ne pouvons pas mettre ici toutes les loüanges que lui ont données les plus habiles Protestans; on les lira avec plaisir dans leurs lettres qu'il a été obligé de produire pour sa defense; mais nous ne pouvons omettre le témoignage de feu Mr. de Meaux (Bossuet) sur lequel nous nous sommes principalement fondez, comme il étoit juste: le voici comme il se trouve à la fin du sixiéme avertissement de ce Prelat.
» En attendant, dit ce sçavant Prelat,
» le livre de Mr. Papin que ses infir-
» mitez connuës retardent, le Lecteur
» sera bien aise de voir les extraits des
» lettres de Mr. Burnet que j'ai pro-
» mises, & de sçavoir en même tems
» à quelle occasion elles ont été écri-
» tes. Ce jeune Ministre celebre dans
» son parti pour son esprit & pour

» son sçavoir, comme il paroît par le
» témoignage que lui rend Jurieu, &
» Protestant de très-bonne foi, a
» toujours cru, comme il est vrai, que
» le principe fondamental de la Reli-
» gion Protestante étoit de ne recon-
» noître sur la terre aucune autorité
» que celle de l'Ecriture en general,
» sans se croire astraint à aucune tra-
» dition, interpretation, détermina-
» tion de l'Eglise, soit ancienne, soit
» moderne; voilà son principe, ou
» plutôt celui de sa Religion où il
» avoit été élevé. Zélé qu'il étoit pour
» son parti, il se retira comme les
» autres depuis la revocation de l'E-
» dit de Nantes, & après avoir été
» fait Prêtre de l'Eglise Anglicane
» Protestante avec toute sorte de
» bons témoignages, il exerça son
» ministere avec beaucoup de reputa-
» tion dans quelques villes des plus
» celebres du Nord. Le caractere de
» son esprit est d'être suivi & de pous-
» sur un principe dans toutes ses con-
» sequences : plus il suivoit celui des
» Protestans, plus il sentoit que ni
» les decisions des Synodes, ni les
» confessions de foi, ni ce qu'on ap-

„ pelloit dans le parti la commune
„ tradition des Egliſes Proteſtantes,
„ n'étoient un principe ſuffiſant pour
„ ſe déterminer au contraire : l'auto-
„ rité qu'il voyoit qu'on vouloit don-
„ ner à toutes ces choſes, lui paroiſ-
„ ſoit, comme il eſt ſelon les principes
„ de la Reforme, un joug tout-à-fait
„ inhumain qu'on impoſoit aux con-
„ ſciences, & un vrai retour au Papiſ-
„ me. En cet état on voit bien qu'il de-
„ voit devenir fort tolerant. Il alloit
„ donc devant lui dans le chemin de
„ la tolerance ſans que rien le pût re-
„ tenir, juſqu'à ce qu'ayant apperçu
„ que le principe de la Reforme qui
„ le forçoit à tolerer les Sociniens
„ ennemis de Jeſus-Chriſt, le pouſſoit
„ encore plus loin, & qu'il falloit ne-
„ ceſſairement étendre la tolerance
„ au-delà des bornes du Chriſtianiſ-
„ me, c'eſt-à-dire, accorder le ſalut
„ hors de Jeſus-Chriſt, & à tolerer
„ toute Religion, qui étoit, à dire
„ le vrai, n'en avoir aucune. A la vuë
„ de cet abîme, ſaiſi de frayeur, il fit
„ un pas en arriere, il ſe mit à envi-
„ ſager la ſainte & inévitable autorité
„ de l'Egliſe Catholique; il crût, il

» ſe convertit, & maintenant il pro-
» duit les lettres de Mr. Burnet en té-
» moignage aux Proteſtans, que s'il eſt
» tombé dans l'erreur de l'indifferen-
» ce juſqu'a l'excès qu'on a vû, il y a
» été conduit par leurs principes &
» confirmé par l'approbation de leurs
» plus celebres Docteurs. Il produi-
» roit aiſément beaucoup de lettres de
» ſes amis que j'ai vuës en original :
» mais il ne veut point leur faire de
» peine, ni les expoſer à la redouta-
» ble colere de Mr. Jurieu, aſſuré,
» comme j'ai dit, que Mr. Burnet
» ne le craint pas ; & d'ailleurs ce
» Docteur s'étant déclaré pour la to-
» lerance auſſi hautement qu'on l'a
» pû voir, ce n'eſt pas trahir un ſecret
» que d'expoſer ſes ſentimens aux
» yeux du public ». Après quoi il
met quelques extraits de lettres de
Mr. Burnet ; il finit en diſant : » Je ne
» crois pas que perſonne en demande
» davantage ſur ce ſujet ». Voilà tou-
tes les circonſtances de la vie de M. Pa-
pin, qui ſont une bonne partie de la
lettre à Mr. Jurieu qui eſt dans ſon
Ouvrage, & qui ſont neceſſaires pour
bien comprendre beaucoup d'en-

droits de ſes autres écrits, dont nous donnerons inceſſamment les extraits.

ARTICLE XXXIV.

ELOGE DE MONSEIGNEUR l'ancien Evêque d'Avranches.

PIerre Daniël Huet, ancien Evêque d'Avranches, naquit à Caën en 1630 de Daniël Huet Pillon de Bertoville.

Il reçut de la nature un eſprit penetrant & ſubtil, une imagination vive & delicate, un naturel doux & inſinuant, ce qui fit d'abord concevoir de grandes eſperances à ceux qui ſe trouverent chargez de ſon éducation; mais avec tous ces avantages il n'auroit fait que de mediocres progrès, & peut-être même que fils d'un pere qui s'étoit fait un nom aſſez conſiderable parmi les Sçavans, il auroit vécu dans une parfaite obſcurité en fait de Litterature, s'il n'eût eu en même tems un deſir extraordinaire de ſçavoir & de s'élever au-deſſus du vulgaire, tant ſes premieres années furent traverſées de circonſtances propres à le

degoûter de l'étude & à lui faire prendre d'autres inclinations.

Mais cette noble ardeur pour la gloire qui vient des lettres, lui inspirant tantôt du courage & de la fermeté pour se roidir contre les coups redoublez de la mauvaise fortune: tantôt d'industrieux & innocens artifices pour tromper la vigilance de quelques jeunes gens de son âge, uniquement occupez à le detourner de l'étude, qu'ils n'aimoient pas: tantôt de la condescendance, & tantôt de la hardiesse, selon que l'occasion le demandoit, lui fit heureusement surmonter tous les obstacles qui s'opposerent à son avancement: & bientôt on le vit se distinguer avec éclat dans la penible carriere qui occupe les premieres années de la jeunesse. Il fit paroître sur tout de si heureuses dispositions pour la Poësie, qu'on jugea dès lors que bientôt on le verroit au nombre des meilleurs Poëtes de son tems, pour peu qu'il cultivât une facilité qui ne pouvoit être le fruit de ses travaux, & que l'étude perfectionât un goût si extraordinaire dans un âge si peu avancé. Et certes

on ne ſe trompa pas ; car les ouvrages que nous avons de lui en ce genre, ſi ceux qu'il compoſa dans le premier feu de ſa jeuneſſe ne ſe ſentoient un peu de l'âge, pourroient en tout être propoſez pour modele, tant il y reluit de cette noble & majeſtueuſe ſimplicité qui éleve les anciens Poëtes au-deſſus des modernes.

Quelque penchant que Mr. Huet eût pour la Poëſie, ſon genie étoit trop vaſte pour ſe preſcrire des bornes ſi étroites; & cette paſſion particuliere ceda bientôt à la paſſion generale de n'ignorer rien. Il n'étoit encore âgé que de treize ans, lorſqu'il entreprit d'apprendre tout à la fois la Philoſophie, la Geographie & les Mathematiques, trois ſciences dont chacune eût demandé un eſprit ordinaire tout entier. Il en devora les difficultez avec plaiſir, ainſi que nous l'apprenons de lui-même ; & ſon travail eut tant de ſuccès, qu'à l'âge de ſeize ans il ſe trouva en état d'expliquer en public toutes les parties des Mathematiques & de répondre aux differentes queſtions que lui propoſerent les Sçavans, qui furent attirez à

cette assemblée, tant par la nouveauté du spectacle dont on ne se souvenoit point d'avoir vû d'exemple à Caën, que par la reputation du jeune Mathematicien, qui surpassa en cette occasion l'attente de tout le monde.

Après ce coup d'essai Mr. Hüet s'appliqua à l'étude de la Jurisprudence; mais ses soins se trouverent bientôt partagez entre cette occupation & un autre genre de litterature. Jusqu'alors il avoit negligé d'apprendre la langue Hebraïque & la langue Grecque: il avoit même toujours eu un grand éloignement pour celle-ci, soit que le travail ingrat qui accompagne inseparablement les commencemens de ces sortes d'étude lui en eût donné encore plus d'aversion qu'il n'avoit d'ardeur pour la solide érudition, soit qu'il se fût faussement persuadé, que sans elle on pouvoit devenir veritablement sçavant. *La Geographie Sainte* du ministre Bochart qui parut en ce tems-là, lui fit réformer ses idées sur ce point, se trouvant arrêté à chaque pas, & ne pouvant tirer presqu'aucun fruit de la lecture de cet Ouvrage, qu'il estimoit sans l'en-

tendre, à cauſe de la reputation de l'Auteur qui vivoit ſous ſes yeux ; il eut honte de lui-même, ſelon ſes propres expreſſions, & ſe détermina enfin à vaincre ſon inclination & les difficultez qui l'avoient arrêté juſqu'alors. Il ne fut pas long-tems ſans avoir lieu de ſe ſçavoir bon gré de ſa reſolution. Les ſuccès qui ſuivoient toutes ſes entrepriſes commencerent avec celle-ci ; par ſa ſeule application & ſans aucun ſecours étranger, que celui des livres, il compoſa d'une part une Grammaire Hebraïque fort exacte, dont il ſe ſervoit toujours depuis avec fruit ; & de l'autre ſans qu'il lui en eût coûté beaucoup de travail pour en venir là, il traduiſit pluſieurs Ouvrages Grecs, avec tant de goût & de fidelité, que ſes traductions qu'il n'avoit entrepriſes que pour s'eſſayer, lui firent grand honneur dans l'eſprit des Sçavans auſquels il les communiqua.

Mr. Huet s'étant ainſi mis en état de penetrer avec ſureté dans preſque tous les genres de litterature ; étant bon Poëte, habile Mathematicien, Phyſicien éclairé, Geographe exact,

poſſedant dans un degré de perfection au-deſſus du mediocre le Latin, le Grec, l'Hebreu ; il ſongea plus que jamais à perfectionner le fruit de ſes études par le commerce des Sçavans, ſans lequel il eſt preſque impoſſible de ſe diſtinguer extraordinairement. Caën renfermoit alors dans ſon ſein un grand nombre de gens de lettres, & il n'étoit preſque point de ſcience dans laquelle quelqu'un de ſes habitans ne ſe diſtinguât. Mr. Huet s'en fit autant d'amis particuliers, dont il tira beaucoup de lumieres, & qui ne ſervirent pas peu à augmenter ſa reputation : elle étoit déjà connuë à Paris, lorſqu'il y vint pour la premiere fois à l'âge de 21 ans. Il y trouva la plûpart des perſonnes qui ſe piquoient d'érudition, prevenuës en ſa faveur, & poſſedant leur eſtime il gagna ſans peine leur amitié, ce qui avoit été un des principaux motifs de ſon voyage.

Telle étoit la ſituation où ſe trouvoit Mr. Huet par rapport à ce commerce de litterature qui lui fut toujours ſi cher, lorſque l'étroite union qui étoit entre Mr. Bochart & lui,

le mit dans l'occaſion de prendre avec preſque tous les Sçavans de l'Europe des liaiſons qu'il cultiva toujours depuis avec ſoin. La Reine Chriſtine regnoit alors en Suede, & ayant bien plus de goût & d'inclination pour les ſciences que pour le gouvernement, elle employoit tous ſes ſoins à attirer auprès d'elle tout ce qu'il y avoit de plus habile dans la Republique des lettres. Mr. Bochart qui joüiſſoit d'une reputation extraordinaire parmi les Proteſtans, fut un de ceux qu'elle ſouhaita le plus de voir à ſa Cour. Après avoir long-tems reſiſté à de preſſantes ſollicitations, il ceda enfin, & propoſa à Mr. Huet d'entreprendre ce voyage avec lui. La ſeule amitié l'y determina, car il ſongeoit alors à celui d'Italie, où il ſe promettoit de trouver beaucoup plus d'agrémens; mais la conſolation d'avoi fait plaiſir à ſon ami ne fut pas le ſeu fruit qu'il en tira. Outre les bonne graces d'une grande Reine, dans l'eſprit de laquelle il s'inſinua ſi avant qu'elle fit tous ſes efforts pour le retenir à ſa Cour, & qu'elle renouvell ſes pourſuites pour l'attirer auprès d

ſa perſonne lorſqu'après avoir renoncé à la Couronne, elle ſe fut retirée en Italie : outre l'eſtime de toute la Suede & ſur tout des Grands du Royaume qui le choiſirent d'une commune voix quelques années après pour l'emploi de Precepteur de leur jeune Roi, honneur qu'il ne jugea pas à propos d'accepter : outre les ſecours & l'amitié de tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué par une ſolide érudition en Dannemarc, en Hollande, & dans les Païs-Bas, qu'il ſe concilia, & par le moyen deſquels il trouva un accès facile auprès de ceux qui fleuriſſoient dans les autres Etats, il y fit pluſieurs obſervations curieuſes & utiles, tant ſur la Geographie, que ſur l'Aſtronomie & les Mathematiques : & on ne ſçauroit croire combien il tira d'avantages des riches Biblotheques de la Reine Chriſtine, du Roi de Dannemarc, & des Chanoines Reguliers de S. Martin de Louvain : il y trouva un grand nombre d'anciens manuſcrits, & il ne negligea pas d'en profiter autant qu'il lui fut poſſible ; car uſant de la permiſſion qu'il en avoit obtenuë, il en tranſ-

crivit la plûpart, & revint en France chargé des richesses du Nord; il s'étudia sur tout à ramasser soigneusement tout ce qu'il pût découvrir des Œuvres d'Origene, dont il resolut dès lors de donner au public une édition exacte, & il fut assez heureux pour trouver dans la Bibliothéque de Stockholm un manuscrit très-fidelle de ses Commentaires sur S. Mathieu & de son traité de la Priere, qui lui fut d'une grande utilité pour l'exercice de son dessein.

La face de Caën avoit un peu changé pendant l'absence de M. Huet; il trouva à son retour qu'une societé de Sçavans y avoit formé une nouvelle Academie, dont il avoit été élû membre sans le sçavoir; ce qui le flatta d'autant plus, que c'étoit une preuve qu'il n'étoit redevable de cet honneur qu'à son propre merite. Mais comme cette societé naissante s'étoit bornée aux belles Lettres, & que la plûpart des gens qui la composoient ne paroissoient pas avoir grand goût pour la Physique, que M. Huet estimoit infiniment, il en établit une autre dans sa maison, qui embrassa les

parties les plus curieuſes de cette ſcience & des Mathématiques. L'exemple du chef anima tellement tous les membres, que chacun travaillant à l'envi, la reputation de cette nouvelle Compagnie ſe repandit bientôt par tout : pluſieurs perſonnes de la premiere diſtinction ſouhaiterent d'y être aggregées, ou honorerent ſes aſſemblées par leur preſence lorſqu'elles en eurent occaſion. Le Roi même qui fut toûjours le protecteur & le pere des Sçavans, lui fit ſentir les effets de ſa liberalité, en fourniſſant abondamment à la dépenſe des machines qui lui étoient neceſſaires pour pouſſer plus loin les experiences dont le public avoit déjà commencé à gouter les fruits.

Ces travaux Academiques, de quelque importance qu'ils fuſſent, n'étoient pas de nature à occuper tout entier un eſprit auſſi étendu que celui de M. Huet. Souvent detourné par pluſieurs Sçavans qui le conſultoient ſur d'autres matiéres qui demandoient beaucoup d'étude & d'application pour être developpées : toûjours porté par ſon inclination à la Poëſie,

à laquelle il ne pouvoit s'empêcher d
donner de tems en tems quelque
soins : arrêté par la science des me-
dailles, qu'il commença à goûte
plus que jamais ; il trouva encore du
tems pour Origene, dont il entrepri
de donner au public une édition ac-
compagnée de notes & d'une traduc-
tion fidelle, aussi-tôt qu'il eut reçû
d'Hollande les collections qu'il avoi
faites en cette vûë dans son voyage de
Suede. Cet Ouvrage qui commença
à paroître en 1668. avoit été precedé
de quelques années par un traité sur
la maniere de traduire, où M. Huet
tâche de reprimer la licence de ces
Écrivains audacieux qui ne se font pas
de scrupule de s'écarter de leur origi-
nal, même lorsqu'il s'agit des Livres
Saints, ou de ceux qui ont rapport à
la Religion : & on peut juger par l'é-
rudition qui regne dans l'un & dans
l'autre, combien ils doivent avoir
coûté de travaux & de veilles à leur
Auteur.

Il y avoit long-tems que les amis
que M. Huet s'étoit faits à Paris,
c'est-à-dire, tous les Sçavans & un
grand nombre de gens de la premiere

diſtinction , le preſſoient d'établir ſa demeure dans cette Capitale du Royaume , qui a toûjours été regardée en France avec juſtice comme le centre des lettres : il le ſouhaittoit lui-même dans l'eſperance d'y trouver des ſecours qui lui manquoient ailleurs ; mais la ſituation de ſes affaires ne lui permettoit pas d'abandonner ſa patrie. La fortune , ou plutôt ſon merite éclatant , le mit enfin en état de ſuivre ſon inclination en ce point, d'une maniere qui lui fut auſſi honorable qu'utile. M. Boſſuet ayant été choiſi par le Roi pour ſucceder dans l'emploi de Precepteur de Monſeigneur le Dauphin , à M. le Preſident de Perigny , qui mourut en 1670. S. M. donna à cet illuſtre Prelat M. Huet pour collegue, avec le titre de ſous-Precepteur du jeune Prince , dont elle avoit eu deſſein de l'honorer long-tems auparavant ; ce que M. de Montauſier, quoique fort porté pour M. Huet , avoit empêché à la priere de M. de Perigny , qui redoutoit le merite d'un aſſocié de ce caractere.

Une des premieres choſes aux-

quelles M. Huet travailla au commencement de cette nouvelle carriére, fût de gagner les bonnes graces des Princes & des Princeſſes, auprès deſquels le poſte qu'il occupoit lui donnoit de l'accès. Il s'appliqua ſur tout à faire ſa cour à Monſeigneur le Duc d'Orleans frere du Roi & à Loüis de Bourbon Prince de Condé : & ce ne fut pas ſans fruit, car il trouva toûjours depuis en eux une protection d'autant plus aſſurée, qu'elle étoit fondée ſur l'eſtime qu'ils avoient conçûë pour lui. Le tumulte de la Cour & les ſoins qu'il étoit obligé de donner à Monſeigneur le Dauphin, ne l'empêchoient pas cependant de vaquer à ſes études particuliéres, ſi on peut appeller particulieres des études qui ont été ſi avantageuſes au public. Il entreprit malgré les obſtacles qu'il trouvoit à un pareil deſſein, d'executer le projet de ſa Démonſtration Evangelique qu'il avoit déjà formé en Normandie : & pour cela il ſe fit une loi de ne perdre aucun moment, & de donner à cet Ouvrage tout le tems que ne lui emporteroient pas ſon emploi & les diſtractions infinies qu'il

 entraînoit

entraînoit après lui, il rejetta pendant long-tems en cette vûë les propositions que lui firent plusieurs membres de l'Academie Françoise pour l'engager à demander une place dans cet illustre corps, & ce ne fut que pour n'être pas obligé de desavoüer le témoignage qu'ils rendoient de lui à leurs confreres, & les sollicitations qu'ils firent en son nom, qu'il se determina à accepter l'honneur qu'on lui offroit : il se priva avec rigueur de tous les agrémens qu'il auroit pû se procurer aux dépens de son étude, & il n'y avoit pas jusqu'aux heures destinées à son lever & à son coucher, qu'il ne mît à profit, par la lecture qu'il se faisoit faire alors; souvent même il se deroboit de la Cour le soir, & alloit passer les nuits entieres dans les Bibliothéques de Paris, pour y prendre des connoissances qu'il ne trouvoit pas dans la sienne. Par ce travail constant & opiniâtre, il vint enfin à bout de son entreprise, & sa Démonstration parut avec succès en 1679. quelques efforts qu'eussent fait certains esprits envieux pour la faire échoüer.

Pendant que M. Huet travailloit à sa Démonstration Evangelique, la lecture des Livres Saints & la méditation des plus grandes veritez de la Religion qu'il fut obligé de se rendre familieres, reveillerent en lui les vifs sentimens de pieté qu'il avoit eus dans sa jeunesse, & il se sentit tout de nouveau porté à embrasser l'état Ecclesiastique pour lequel il avoit eu alors de grands attraits : il ne balança pas un moment à suivre la voix de Dieu qui l'appelloit, & il fut enfin ordonné Prêtre dans la 46e année de son âge. Le Roi le nomma peu de tems après à l'Abbaye d'Aunay ; & dès que sa presence ne fut plus necessaire à la Cour, il en partit pour aller reconnoître sa nouvelle possession.

Aunay est une petite ville de Normandie dont la situation est des plus avantageuses. La varieté de son territoire, où il semble que la nature ait voulu rassembler sous un point de vûë tous les agrémens de la campagne, forme un des plus riants spectacles, & M. Huet fut si enchanté de ce séjour, que chaque année au commencement du printems, il alloit

avec exactitude en voir renaître les ornemens, & que ce ne fut jamais qu'avec peine que les approches de l'hiver le rappellerent à Paris. Ce qui le charmoit sur tout, c'est qu'au milieu de ces lieux champêtres, il joüissoit, après dix ans entiers passez dans le mouvement de la Cour, d'une douce tranquillité, qui lui permettoit de goûter à son aise le plaisir de l'étude. Il en profita avec soin, & ce fut là qu'il composa son traité de la concorde de la raison avec la foi: sa censure de la Philosophie de Descartes qu'il avoit fort goûtée dans sa jeunesse, mais dont il comprit le peu de solidité dans un âge plus meur: sa dissertation sur la situation du Paradis Terrestre: ses Notes sur l'Anthologie des Epigrammes Grecques, & plusieurs autres Ouvrages que nous passons sous silence, dans le dessein où nous sommes de placer à la fin de cet éloge un catalogue exact de tous ceux dont le public lui est redevable.

L'étude n'occupoit cependant pas tellement M. Huet dans sa solitude d'Aunay, qu'il ne l'abandonnât quel-

queſois entiérement, afin de vaque d'une façon particuliere à la medi tation des veritez éternelles. Il avoi coûtume de faire de tems en tems ſou la conduite de quelque perſonne éclai rée dans les voyes du ſalut, une re traite ſpirituelle, où ſe recueïllant er lui-même, pour ſe remettre devan les yeux ſa derniere fin & les moyen d'y parvenir, il s'animoit de plus er plus au ſervice de Dieu & à la per fection Evangelique. On ne peut pa douter qu'il ne dût à ce pieux exercic une partie de cette grandeur d'ame & de cette fermeté Chrétienne qui pa rut dans toutes ſes actions depui qu'il eut été initié au Sacerdoce, & ſur tout après ſon élevation à la ſuprê me dignité de l'Épiſcopat dont il rem plit les devoirs avec tant de zele & d'édification.

Il fut d'abord nommé à l'Évêch de Soiſſons en 1685; mais comme l France n'avoit en ce tems-là preſqu aucun commerce avec Rome, à cauſ des differends qui s'étoient élevez en tre les deux Cours, il ne pût avoir d Bulles que ſept ans après, ce qui lu donna lieu de changer de Siege en *Avril* 1721.

1689. avec Monſeigneur (Brulart) de Sillery qui venoit d'être nommé à Avranches. Il eut beaucoup de peine à donner dans cette idée, parce qu'étant entré fort avant dans les affaires du Dioceſe de Soiſſons, où il avoit déjà fait de grands biens, il étoit fort attaché au premier troupeau que la Providence avoit confié à ſes ſoins; mais il ceda enfin aux preſſantes ſollicitations de M. de Sillery, qui ſe chargea de faire toutes les avances neceſſaires pour obtenir l'agrément du Roi. Son premier ſoin, après que la Cour eut ratifié la permutation, fut d'aller viſiter ſa nouvelle Egliſe, afin de prendre connoiſſance par lui-même de l'état où elle ſe trouvoit. Il ne fut pas long-tems à s'appercevoir que ſa condeſcendance avoit ouvert à ſon zele une bien plus vaſte & plus penible carriere. La diſcipline Eccléſiaſtique y étoit extrémement affoiblie, & tout ſe reſſentoit de la longue vacance du Siege. Les Paſteurs particuliers négligeoient en quelques endroits le ſoin de leurs troupeaux; les troupeaux ne reconnoiſſoient preſque plus en d'autres la voye de leurs

Pasteurs, & l'esprit de vertige sembloit s'être emparé de plusieurs, qui deshonorant leur Religion par l'infame exercice des sortileges & de la magie, portoient par tout le desordre & le trouble. Ce spectacle affligea M. Huet; mais il ne se rebuta pas. Pendant les trois années qu'il demeura encore sans Bulles, il s'appliqua avec une sollicitude Pastorale à chercher les moyens de déraciner de si grands maux, & ne perdit aucune des occasions qui se presenterent d'y apporter quelque remede; il y travailla encore plus efficacement après qu'il eut été sacré; car se servant alors de toute l'autorité que lui donnoit son ministere, il remit en vigueur les anciens statuts Synodaux de ses prédécesseurs; il en publia lui-même de nouveaux, pleins de sagesse & de l'esprit Ecclésiastique, & s'appliquant avec autant de charité que de fermeté à en procurer l'observation, il eut bien-tôt la consolation de voir prendre une nouvelle face à son Diocese. Pour ne pas perdre le fruit d'une application si constante, & pour connoître de plus en plus le troupeau qui

lui avoit été confié, il tenoit reguliérement chaque année un Synode, où s'instruisant par le moyen de ses Curez de ce qui avoit échapé à sa propre vigilance, il se mettoit en état de reprimer les désordres dès leur naissance; en un mot il n'omettoit rien de tout ce qui étoit necessaire pour détruire le vice, pour accrediter la vertu, pour maintenir la pieté & la Religion dans toute leur integrité, & vivant lui-même d'une maniére qui pouvoit servir de modele à son peuple, il apprit par sa propre experience, qu'un Evêque qui veut remplir fidélement les devoirs de son état, a des travaux immenses à soutenir.

M. Huet avoit déja gouverné près de dix ans l'Evêché d'Avranches, lorsque les infirmitez qui lui survinrent l'obligerent enfin à s'en demettre entre les mains du Roi. S. M. accepta sa demission, & pour le dédommager en quelque sorte du sacrifice qu'il faisoit d'un revenu, dont il ne croyoit pas pouvoir joüir sans remplir les fonctions auxquelles il étoit attaché, elle lui confera l'Abbaye de Fontenay. Comme elle est située au voisinage de

Caën lieu de la naiſſance de M. Huet, il en fit d'abord reparer les bâtimens, reſolu d'y finir ſes jours ; mais n'y ayant pas trouvé les agrémens ſur leſquels il avoit compté, il l'abandonna quelques années après & ſe retira chez les Jeſuites de la Maiſon Profeſſe, qu'il avoit fait héritiers de ſa Bibliothéque, en s'en reſervant l'uſage pendant ſa vie & où il avoit un appartement qu'il occupoit depuis longtems, lorſque ſes affaires l'appelloient à Paris. C'eſt là qu'il a paſſé tranquillement les derniéres années de ſa vie, partageant ſes jours entre la priere & l'étude, pour laquelle il eut toûjours une ſi grande paſſion, que ni la vieilleſſe, ni les maladies, ni les travaux de l'Epiſcopat, ni les embarras de la Cour, ne furent jamais capables de l'en détourner. Il avoit coutume d'écrire de ſa propre main à la marge de ſes livres les remarques qu'il faiſoit en liſant, & il a laiſſé entr'autres un Calepin ſi enrichi de nouveaux mots & de reflexions curieuſes, que ceux qui en ſont en poſſeſſion rendroient un ſervice important à la republique des lettres, en donnant cet Ouvrage au Public.

La mort de M. Huet répondit à la vie édifiante qu'il menoit depuis long-tems. Il fit paroître beaucoup de grandeur d'ame & de religion dans sa derniere maladie, & sans que les approches de son dernier moment eussent jamais troublé la tranquillité de son ame, il rendit enfin l'esprit avec une confiance qui ne pouvoit être que le fruit d'une bonne conscience le vingt-sixiéme Janvier 1721. âgé de 91 an.

Il étoit d'une constitution ferme & robuste, qui ne fut jamais alterée par l'étude; d'un esprit juste & solide, qui reluit dans tous ses Ouvrages; d'une ardeur extraordinaire pour les Sciences, & toûjours disposé à recevoir des instructions; d'un commerce facile & d'une humeur naturellement enjoüée, chose peu ordinaire aux Sçavans; d'une probité parfaite; sincere, ouvert, attaché sur tout à la Religion Catholique, dont il conserva toûjours les sentimens avec soin, même dans les longues & frequentes relations qu'il eut avec les Protestans. On verra le mois prochain dans les piéces Latines les sentimens

des Sçavans sur son sujet, & leurs regrets.

Catalogue des Ouvrages de feu Monseigneur Huet ancien Evêque d'Avranches.

De l'Interpretation, en deux livres. A Paris, 1661. *in* 4°. A Stadem 1668. *in* 12. A la Haye, avec le traité de l'origine des Romans traduit en Latin.

Commentaires d'Origene sur la Sainte Ecriture, Gr. Lat. A Roüen 1668. *in folio.* A Cologne, 1685.

De l'Origine des Romans. A Paris, 1670. *in* 8°. A Paris, 1678. *in* 12. A Londres, 1672. *in* 16. traduit en Anglois. A Amsterdam, 1679. *in* 16. traduit en Flamand. A la Haye, 1683. *in* 8°. en Latin. A Paris, 1685. *in* 12. A Paris, 1693. *in* 12. A Amsterdam, *in* 12. trad. en Flam.

Discours prononcé à l'Academie Françoise. A Paris, 1674. *in* 12. & ensuite dans plusieurs Recueïls.

Remarques sur Manilius & sur les Notes de Scaliger. A Paris, 1679. *in* 4°. à la fin de l'édition de Manilius, à l'usage de Monseigneur le Dauphin.

Demonstration Evangelique. A Paris,

1679. *in folio.* A Amſterdam, 1680. *in* 8°. deux volumes. A Paris, 1690. *in folio.* A Leipſick, 1694. *in* 4°.

Cenſure de la Philoſophie de Deſcartes. A Paris, 1689. *in* 12. A Helmſtad, 1690. *in* 4°. A Franequer, 1690. *in* 12. A Hanovre, 1690. *in* 12. A Paris, 1694. *in* 12.

Queſtions d'Aunay, de la concorde de la raiſon & de la Foi. A Caën, 1690. *in* 4°.

De la ſituation du Paradis terreſtre. A Paris, 1691. *in* 12. A Leipſick, 1694. *in* 16. en Latin, avec la Demonſtration Evangelique. A Amſterdam, 1698. *in* 8°. en Latin, avec la diſſertation ſur les navigations de Salomon. A Amſterdam, 1698. en Latin. A Amſterdam, 1701. *in* 12. A Amſterdam, 1716. *in* 12. en Flamand.

Nouveaux Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Carteſianiſme. A Paris, 1692, *in* 8°. A Utrecht, 1698. *in* 16. A Amſterdam, 1698. *in* 12. augmentez.

Statuts Synodaux pour le Dioceſe d'Avranches lûs & publiez dans le Synode tenu à Avranches l'an 1693. *Trois ſupplemens auxdits Statuts Synodaux, lûs & publiez dans les Synodes tenus à*

Avranches dans les années 1695. 1696. 1698. A Caën, les mêmes années, *in* 8°.

Vers Latins & Grecs. A Utrecht, 1664. *in* 8°. A Deventer, 1668. *in* 8°. A Amsterdam, 1672. *in* 16. A Utrecht, 1700. A Paris, 1709. *in douze.*

Des Navigations de Salomon. A Amsterdam, 1698.

Notes sur l'Anthologie des Epigrammes Grecques. A Utrecht, 1700. *in* 12. à la fin des Ouvrages de Poësie.

Origines de Caën. A Roüen, 1702. & 1706. *in* 8°.

Lettre à M. Perrault sur le parallele des Anciens & des Modernes du 10^e^ *Oct.* 1692. A Paris, 1704. dans un Recueïl intitulé, *Pieces fugitives.*

Examen du sentiment de Longin sur ce passage de la Genese : Et Dieu dit que la lumiere soit faite, & la lumiere fut faite. A Amsterdam, 1706. *in* 16. dans le dixiéme tome de la Bibliothéque choisie de Jean le Clerc.

Histoire du Commerce & de la Navigation des Anciens. A Paris, 1716. *in* 12. A Bruxelles, 1717. *in* 12.

Memoires de M. Huet, écrits en Avril 1721.

Latin ſous le titre de *Petri Dan. Huetii Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, en 1718. A Amſterdam, chez du Sauzet.

ARTICLE XXXV.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE BERLIN.

Mr. Colhardus a fait imprimer un Livre de ſa façon, dont le tître eſt *Epiſtolarum familiarium carmine elegiaco Decades XI.* J'ai de la peine à croire que vous ſoutinſſiez la lecture de ce livre: jugez de ſon ſtyle familier par ces deux vers qui me ſont tombez ſous les yeux en ouvrant ce livre:

A genitore tuo monitus perſcribere tandem
Grammata ſuſcipio, ſuavis amice, tibi.

DE LIPSIK.

Godef. Leſchius a imprimé les Poë-

ſies Latines de Buchnerus celebre Poëte dans toute l'Allemagne. C'eſt un *in* 8°. de plus de 660. pages. Il y a des Hymnes ſacrez, des Hymnes Philoſophiques, des Panegyriques, des Epithalames, des Genethliaques, &c. c'eſt un ſtyle aiſé, Latin, abondant, pas aſſez châtié, point de délicateſſe, rien qui pique.

D'ULME.

Mr. Francus a fait imprimer un Traité poſthume de Jean Jacques Kleinknecht Docteur en Medecine ſur le *Scordium* dont il fait l'Hiſtoire & en marque les bons effets. *De Scordio herba, Schediaſma poſthumum*, &c.

On trouve à Paris chez Cavelier fils ruë S. Jacques ce livre & les 2 qui ſuivent.

DE KONIGSBERG ET DE LIPSIK.

On a imprimé ici & à Lipſik le *Diſcurſus Hiſtorico-Juridicus de die, &c. nuptiali* de Mr. Hoffmann; le ſujet

eſt commun, mais l'erudition qu'entaſſe l'Auteur n'eſt pas commune, elle pouvoit être appliquée plus utilement.

DE STRASBOURG.

M. Knauthius a fait imprimer chez Beck un Recuëil où l'on trouve 1° les vers fameux de Pythagore en Grec & en Latin, avec des Notes Morales & Grammaticales. 2° Il y a joint deux pieces de Gaſpar Barlæus, l'une ſur le chaſte Joſeph, & l'autre ſur Eginhard à qui Charlemagne fait les reproches les plus ſanglans & les menaces les plus terribles: le tout avec des Notes Morales & Grammaticales; 3° des pieces en vers, en proſe, en Grec, en Latin, en Allemand qui ſont de lui.

D'ITALIE, DE ROME.

Le P. Quirini, qu'on parle depuis long-tems de faire Evêque, va commencer à faire imprimer en 5. ou 6. volumes *in* 4°. tous les livres Eccleſiaſtiques des Grecs ſuivant des ma-

nuſcrits anciens qu'il a trouvez, & dans leſquels ne ſont point les additions de *Planudes* de *Palamas*, &c. Cela ſera mieux reçu des Grecs que toutes les corrections qu'on pourroit faire, parceque cela eſt plus court, & parcequ'étant conforme aux manuſcrits, on ne pourra pas ſe plaindre que les corrections ſoient arbitraires. Les Heretiques d'Europe, ni les Critiques, n'auront auſſi rien à dire pour la même raiſon.

DE VENISE.

Puiſque vous êtes curieux de ſçavoir ce que contient notre *Giornale de letterati*, qui ne va pas juſqu'à vous voici dequoi parle le 32e Journal.

Le 1. article eſt ſur les diſſertations de l'Abbé Garofalo.

Le 2e eſt la Diſſertation de Mr. Redi ſur les palmiers dont on n'avoit vû que quelques fragmens citez par Mr Menage dans ſes origines de la langue Italienne au mot *Ceſaglione* & de là rapportez dans d'autres livres, elle eſt de l'an 1666.

Le 3e eſt une lettre du P. Sebaſtien

Avril 1721.

Pauli de la Congregation de la Mere de Dieu, dédiée à M. Maffei sur 5. manuscrits Grecs : l'un est une partie d'un Rituel, mais different des Euchologes ordinaires. On en marque ici quelques differences. Le 2e contient un ouvrage de Photius non encore imprimé. Ce sont 18. Questions differentes des 300 adressées à Amphilochius, & dont parle le P. Combefis. On en donne les commencemens afin que les Curieux puissent les confronter avec les manuscrits qui sont peut-être dans quelques Bibliotheques. Le 3e contient les actes de S. Janvier. Ce manuscrit Grec a été examiné & reconnu pour authentique par beaucoup de Sçavans. Il a été transcrit sur un plus ancien, la premiere année de Calliste III. en 1455. on met ici la Préface que le Sr. Falconi n'avoit pas imprimée. Vous aurez les autres articles au premier ordinaire.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Le Docteur Woodward a fait un Livre estimé, sur l'état de la Medecine & des malades. On vous envoyera

l'ouvrage ou du moins un extrait inſtructif.

DE HOLLANDE, DE LEYDE.

Les Vander Aa ont imprimé *Phyſiſices elementa Mathematica* ſive *Introductio ad Philoſophiam Neutonianam.* Ce titre promet beaucoup; le livre eſt de Mr. Sgraveſande Profeſſeur public de Philoſophie en notre Univerſité, & de la Societé Royale de Londres. On en donnera inceſſamment un extrait.

DE FRANCE, DE RHEIMS.

Monſeigneur le Cardinal de Mailly notre digne Archevêque a fait imprimer ici les Statuts du College de Rheims (fondé dans l'Univerſité de Paris dont ſon Eminence eſt Superieur Proviſeur) & qu'il a fait revoir & confirmer.

DE PARIS.

On imprime à force le Dictionnaire sur la Bible, par le P. Calmet; il sera Historique, Chronologique, Geographique & litteral. Les souscriptions seront bientôt fermées. C'est chez Pierre Emery & ses Associez que l'on souscrit.

Montalant a publié un Recueïl *in fol.* en 2. tomes des Ordonnances Royaux depuis Philippes VI. jusqu'à Loüis XV. nous en parlerons au plûtôt.

On imprime par souscriptions le Dictionnaire Universel Chronologique & Historique de Justice, Police & Finances, par Mr. Charles Avocat en Parlement. C'est chez Mr. le Moine Notaire demeurant ruë de Bussy Fauxbourg S. Germain, qu'on souscrit: on paye d'abord 25 liv. & en recevant l'exemplaire en feüilles 25 autres livres.

Loüis Denis de la Tour ruë de la Harpe à la boutique de Muguet a imprimé le 1. Tome *in fol.* des *Epistolæ Romanorum Pontificum* par le P. Cons-

tant. Nous en parlerons au plûtôt on peut dejà dire par avance que cett édition ne cede en rien aux plus belle de Muguet.

Nous donnerons la premiere foi une lettre curieuſe de Mr. de Vool houſe Gentilhomme Anglois, & l'u des plus celebres Oculiſtes de notr tems.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois d'Avril 1721.

ART. XXVIII. *SUite de l'Hiſtoire de Henri de la Tour d'Auvergne Duc de Boüillon.* page 557

ART. XXIX. *Hiſtoire de l'Egliſe par Mr. l'Abbé de Choiſy. Tome dixiéme depuis l'an 1570. juſqu'à l'an 1661.* A Paris chez Chriſtophe David, ruë S. Jacques près la Fontaine S. Severin, au Nom de Jeſus 1721. *Ouvrage in 4°. pp. 469.* p. 575

ART. XXX. Hermanni Boerhave libellus de Materia Medica & Remediorum Formulis quæ ſerviunt Aphoriſmis de cognoſcendis & curandis morbis, &c. *Traité de Mr. Boerhave ſur la Matiere & les Formules des Remedes rangées par rapport aux Aphoriſmes ſur la connoiſſance & la gueriſon des maladies, composez par le même Auteur.* A Paris chez Cavelier le fils, ruë S. Jacques *in 12. pag. 186.* p. 621

ART. XXXI. Gallicæ Cæleſtinorum

Congregationis Ordinis S. Benedicti Monasteriorum fundationes virorumque vitâ aut scriptis illustrium Elogia historica. C'est-à-dire: *Fondations des Monasteres de la Congregation des Celestins de l'Ordre de S. Benoît, établie en France, & les Eloges historiques des hommes illustres par leurs vertus ou par leurs écrits.* &c. p. 629

ART. XXXII. Introductio ad veram Physicam, seu Lectiones Physicæ, habitæ in Schola naturalis Philosophiæ Academiæ Oxoniensis, &c. C'est-à-dire: *Introduction à la vraye Physique, ou Leçons données dans l'Ecole de la Philosophie naturelle d'Oxfort*, &c. p. 644

ART. XXXIII. *Les deux voyes opposées en matiere de Religion*: l'Examen particulier & l'Autorité; *seconde édition du Livre intitulé* la Tolerance des Protestans, &c. *avec d'autres traitez sur le même sujet*, &c. p. 665

ART. XXXIV. *Eloge de Monseigneur l'ancien Evêque d'Avranches*. p. 708

ART. XXXV. *Nouvelles Literaires. D'Allemagne, de Berlin.* p. 733

De Lipsik. ibid.
D'Ulme. p. 734
De Konigsberg & de Lipsik. ibid.
De Strasbourg. p. 735
D'Italie, de Rome. ibid.
De Venise. p. 736
D'Angleterre, de Londres. p. 737
De Hollande, de Leyde. p. 738
De France, de Rheims. ibid.
De Paris. p. 739

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

May 1721.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

May 1721.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& ſe vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXI.
Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois en blanc, & broché 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	5. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

May 1721.

Article XXXVI.

NICOLAI PARTHENII GIANnetaſii è Societate Jeſu Hiſtoriæ Neapolitanæ Tomus I. *Hiſtoire de Naples par le P. Nicolas Parth. Giannetaſio de la Compagnie de Jeſus.* Tome I. *in* 4° *pp.* 476. A Naples chez Mutio.

Fondation de Naples & ſon Gouvernement juſqu'aux Princes Normans.

LA ville de Naples eſt trop ancienne pour en connoître les veritables Fondateurs. Doit-on en attribuer la gloire à Parthenope, fille d'Eumelus Roi des Pherares ; ou à Phalerus l'Athenien, l'un des Argonautes ; ou

aux Rhodiens, qui l'ayant bâtie après le ſiege de Troye, lui donnerent le nom de la Syrenne Parthenope? C'eſt ce qu'on ne peut decider. Il eſt du moins certain qu'elle fut d'abord habitée par des Grecs, & qu'elle fut depuis détruite par ceux de Cumes, qui ſuivant l'ordre de l'oracle la rebâtirent, & changerent ſon ancien nom de Parthenope en celui de Neapolis, c'eſt-à-dire, nouvelle ville.

Il y avoit à l'orient de Naples une autre ville fondée par les anciens peuples de Cumes. Elle fut priſe par les Romains en l'an de Rome C.DXXVII. De ces deux villes, il ne s'en forma plus qu'une, qui fit alliance avec Rome & reſta toujours fidele malgré les menaces de Pyrrhus & les victoires d'Annibal. Dans les ſiecles ſuivans elle joüit ſans contrainte du fruit de ſa fidelité; elle ſe gouverna par ſes Magiſtrats particuliers, & fut regardée plutôt comme une ville alliée, que ſoumiſe à la domination Romaine.

Auguſte la cherit ſur toutes les autres villes de ſon Empire; il l'entoura de nouvelles murailles, & après la

bataille d'Actium il fit élever par Tarsus Tibere son affranchi le magnifique Temple de Castor & de Pollux, dont il reste encore quelques monumens; sous les autres Empereurs elle ne fut pas moins heureuse, mais l'impitoyable Diocletien la soüilla du sang d'une infinité de Martyrs, & sur tout de celui du celebre S. Janvier; on voit encore chaque année le sang de ce S. Martyr se rarefier le jour de sa fête par un renouvellement continuel de miracle.

De la persecution des Tyrans, Naples passa au repos que le grand Constantin procura à tout l'Empire. Mais ses successeurs, après avoir longtems combattu contre les barbares, succomberent enfin sous la multitude de ces peuples qui sembloient prendre de nouvelles forces de leurs propres défaites.

Les Goths sortis du midi de la peninsule la plus septentrionale de la Germanie, qui a la Norvege à l'orient, la Finlande à l'occident, les Lappons au nord & les Suedois au midi, furent les premiers qui penetrerent en Italie.

Ils avoient fait en 375. un traité de paix avec l'Empereur Valens qui leur avoit accordé pour habitation la Mesie, la Dacie & une partie de la Thrace. Gratien & le grand Theodose vecurent en paix avec cette feroce nation; mais Arcade leur refusa l'argent que Theodose son pere qu'ils avoient bien servi s'étoit fait un devoir de leur payer. Pour s'en venger, ils elûrent deux Rois, Alaric qui devoit rester dans la Pannonie dejà soumise à leurs Loix, & Radagaise qui à la tête de deux cens mille hommes vint pour subjuguer l'Italie; il fut heureusement vaincu par le brave Stilicon gendre de l'Empereur Honorius: mais Alaric suivi du même nombre de soldats, ne tarda pas à presenter une seconde bataille à l'armée victorieuse; au lieu d'accepter le combat, les Romains lui cederent la Gaule Narbonoise; il alloit pour en prendre possession, lorsque Stilicon aussi perfide que vaillant, le fit inopinément attaquer par un de ses Lieutenans. Alaric, comme Stilicon le souhaitoit, revient sur ses pas, marche droit à Rome, s'en rend maître, y met tout à feu & à sang,

tourne ensuite ses armes du côté de Naples, & suivi par tout de la victoire, porte par tout la desolation & le carnage; il mourut en 415. laissant pour successeur Athulphe son cousin, qui se fit donner en mariage Placidie sœur de l'Empereur Honorius, & ne pretendit rien moins que de changer le nom de Rome en celui de Gothie, & le nom de l'Empire Romain en celui de l'Empire des Goths; mais à la priere de Placidie il donna la paix à Honorius, se retira dans les Gaules, & de là en Espagne, où il fit de Barcelone la capitale d'un nouveau Royaume qui fut détruit par les Maures en 812.

L'Italie ne resta paisible que jusqu'à l'année 450. le cruel Attila, comme un torrent que rien ne peut arrêter, se repandit dans tout le païs, & sur tout dans la Lombardie avec une épouvantable multitude de Huns, d'Ostrogots & d'autres peuples du Septentrion: ils étoient, dit-on, sept cens mille hommes, mais le cours de ce débordement ne fut pas de durée; il finit aussitôt qu'on l'eut vû naître. Cinq ans après, Gentzeric Roi des

Vandales, originaire de la mêm peninſule de la Germanie Septentrio nale, fut invité par l'Empereur Eu doxie à venir venger la mort de Va lentinien ſon époux; il avoit été aſ ſaſſiné par l'infame Maxime, qui non content de ſon parricide, avoit oſé ſe declarer Empereur & le mari d'Eu doxie. Gentzeric étant ſorti de Carthage, où il regnoit alors, paſſa la mer avec trois cens mille de ſes ſujets, entra dans Rome, livra la ville & le Tyran à la vengeance de ſes ſoldats, ſaccagea la campagne, ſe ſaiſit de Capouë, & ne pouvant forcer ni ſurprendre Naples, retourna en Afrique avec Eudoxie & toutes les richeſſes d'Italie.

Il n'en fut pas ainſi d'Odoacre Pruſſien de nation & Roi des Herules autrefois habitans de la Valaquie; il s'étoit emparé de la Pannonie, & crut pouvoir joindre à ſa conquête, celle de l'Italie. Il y entra en 471. preſque ſans combat, prit la ville de Pavie, & fit mourir l'Empereur Oreſte qui s'y étoit refugié. Avec la même facilité il ſe fit ouvrir les portes de Rome, detrôna Auguſte fils d'Oreſte, occupa

Naples avec les autres villes du païs, & ſur les ruines de l'Empire Romain dont il ne reſta plus aucun veſtige en Italie, il fonda le Royaume des Herules qui dura juſqu'à l'arrivée du fameux Theodoric Roi des Oſtrogots.

L'Empereur Zenon fâché de la perte de l'Italie, excita Theodoric qui regnoit en Thrace, à declarer la guerre aux Herules; il pretendoit exterminer ces barbares les uns par les autres; mais ſes deſſeins ne réüſſirent pas. Theodoric en 493. prit à la verité les armes contre Odoacre, le défit en deux batailles rangées, & l'ayant fait priſonnier à Ravenne, ordonna ſa mort & celle de ſon fils. Mais ce ne fut que pour établir par ſa valeur & ſes vertus une nouvelle Monarchie plus terrible que celle qu'il avoit détruite. Il n'avoit rien en effet de barbare que le nom, & parmi les Empereurs de Rome il s'en trouve peu qui ayent regné avec plus de ſageſſe dans la paix, & avec autant de gloire dans la guerre.

Après ſa mort, il s'éleva entre ſes Sujets une guerre civile qui donna lieu à Juſtinien d'envoyer Belizaire

pour reconquerir l'Italie. Ce General qu'on peut comparer aux plus grands Capitaines de l'ancienne Grece, aborda en 537. ſur les côtes de Sicile, il conquit toute l'iſle, paſſa dans la Calabre & la ſubjugua de même, ſurprit Naples par la voye d'un Aqueduc qui donna entrée à ſes ſoldats, & après cette conquête il s'avança contre l'armée de Vitiges 3ᵉ ſucceſſeur de Theodoric; le combat fut long & cruel, mais enfin Belizaire demeura vainqueur, & ſa victoire fut d'autant plus glorieuſe, que parmi les priſonniers ſe trouverent le Roi Vigites, & preſque tous les meilleurs Capitaines de la nation Gothique. Il les mena tous en triomphe à Conſtantinople, où il fut rappellé par les intrigues de l'Imperatrice & la complaiſance trop ordinaire aux Princes, qu'eut l'Empereur Juſtinien pour ſa femme.

La neceſſité obligea neanmoins bientôt l'Empereur à renvoyer en Italie ce General, à qui ſeul les ſuccès de l'Empire ſembloient être attachez. Les Goths, après leurs défaites, avoient élû pour Roi le belliqueux

Totila, qui dans l'abſence de Belizaire avoit repris tout ce qu'il leur avoit pris. Je ne puis entrer dans le détail de la guerre que ſe firent ces deux grands Capitaines, peut-être auſſi grands, quoique moins vantez, que Scipion & qu'Annibal; il s'agiſſoit non ſeulement des provinces de Naples & de Sicile, mais de Rome & du reſte de l'Italie: l'un & l'autre prenoit alternativement cette capitale, & triomphant par tout où le General ennemi ne ſe trouvoit pas; mais auſſitôt qu'ils venoient en preſence, ils ſe reſpectoient ſans s'approcher; la victoire en balance n'oſoit plus ſe declarer. On rappella encore Belizaire à Conſtantinople: pendant ſon abſence Totila reſta maître de Rome, de Sicile & de Naples.

L'Eunuque Narſes vint alors commander l'armée Grecque; il avoit moins d'experience que Belizaire, & de là il fut plus hardi & plus heureux; il riſqua le combat general & vainquit Totila, que Belizaire n'avoit oſé combattre; mais cette victoire auroit eu peu de ſuite, ſi Totila eût ſurvécu à ſa defaite. Ce Roi mourut à Bre-

fello sur la riviere du Pô. Il eut pour successeur le plus brave de la nation des Goths, mais le plus malheureux & le dernier de leurs Rois. Ce fut Theias qui ayant rassemblé ses troupes alla se poster sur les hauteurs voisines de la Poüille, & coupa les vivres à l'armée de Narses réduite à la plus extrême famine. C'étoit fait du General Grec, si les habitans de Brindes par une insigne trahison, n'eussent arrêté dans leurs ports la flotte, qui devoit apporter les provisions au camp de Theias. Il se trouva lui-même dans la necessité ou de perir de faim, ou de livrer la bataille. Il alla donc attaquer l'ennemi, & des deux côtez il se fit le plus long & le plus horrible carnage qu'on eût encore vû: pendant un jour entier ils combattirent avec une égale fureur, sans rien ceder de leur terrain; la perte même de Theias qui en changeant de bouclier fut percé d'un coup mortel, ne decida point de la victoire: on recommença le lendemain dès la pointe du jour à se mêler, & à se tuer avec le même acharnement; les combattans épuisez restoient dans leurs

ngs, mouroient autant de fatigue
ue de leurs blessures. Enfin les Goths
ir le soir, reduits à un petit nombre
lus prêt à mourir que capable de se
efendre, proposerent de mettre bas
s armes; on les reçut à condition
ue les Gaulois & les Bourguignons
enus à leurs secours, retourneroient
ans leurs païs, & que les Goths re-
andus dans la campagne & le païs
e Naples, remettroient aux Grecs
outes les villes qu'ils occupoient, &
rêteroient à l'Empereur entre les
ains de Narses le serment de fideli-
; ainsi finit l'Empire des Ostrogots
ui depuis la premiere expedition de
heodoricne dura que 55. ans.

Narses triomphoit à Naples & gou-
ernoit le païs avec le juste titre de
ainqueur des Goths & de restaura-
ur de l'Empire; mais la jalousie des
ourtisans ordinairement plus prêts
médire qu'à bien faire, le rendit
spect à l'Empereur Justin & à l'Im-
ratrice Sophie. Cette inique & ma-
gne Princesse en le faisant rappeller,
i manda qu'elle lui destinoit un em-
oi dont il s'acquitteroit mieux que
e celui de Gouverneur des Provinces

& de General des armées Romain(
J'ai preparé, diſoit-elle, de la lain
vous viendrez ici & vous la filer
avec les Dames de ma ſuite. Narſes o
tré de cette injure ne ſe ſouvint plus (
la pieté & du courage qui l'avoie
élevé au rang des Heros Chrétien
Il s'abandonna à ſa vengeance &
deshonora juſqu'à prendre pour mo
dele le perfide Stilicon.

Il fit venir en Italie Alboin Roi de
Lombards, qui ſortis comme les autre
barbares de cette peninſule ſepten
trionale de la Germanie ſi fatale
l'Empire, occupoient ſur le Rhin un
partie de la Suabe & commençoient
à porter leurs conquêtes dans la Bul
garie & dans la Pannonie.

C'eſt de cette derniere province qu
ces peuples nommez autrefois Venu
les, & appellez depuis Lombards par
ce qu'ils portoient une longue barbe
ſe déborderent l'an 568. en Italie. Il
prirent d'abord Verone, & ſe répan
dirent dans toute la Gaule Ciſalpin
entre Milan & Pavie, dont ils firen
les deux capitales de leur Royaume
à qui on donna le nom de Lombardie
Aprés Alboin, Calephus ſon ſucceſ

eur se demit de la Royauté; à sa pla-
e ils choisirent trente de leurs chefs
our les gouverner. Pendant cet in-
erregne qui ne dura que douze ans,
s conquirent toute l'Ombrie, l'an-
ienne campagne & tout le païs qui
ompose aujourd'hui le Royaume de
Naples, excepté cette capitale & la
etite ville de Pouzzol.

Quoiqu'ils se fussent donné un
ouveau Roi nommé Antharis, deux
e ces Gouverneurs, l'un à Spolette,
l'autre à Benevent, se conserverent
vec la qualité de Ducs dans une espe-
d'independance & de souveraineté.
rimoald issu de ce premier Duc de
nevent eut même le pouvoir de de-
ôner Partharite legitime Roi, &
chasser d'Italie l'Empereur Cons-
nce, qui voulant profiter de leurs
visions, étoit debarqué avec une
osse flotte à Tarente, & ne retira
autre utilité de son entreprise que
s'en retourner par Rome, de la
ler comme une ville ennemie &
y enlever tout ce qui avoit échappé
l'insatiable & cruelle avidité des
rbares.

Deux cens trente-deux ans s'étoient

dejà écoulez, ſans que les Empereurs Grecs euſſent pû entamer la Monarchie des Lombards; mais le Pape Adrien premier, pour ſe ſouſtraire à leur tyrannie, invita Charlemagne en 776. à la conquête d'un ſi beau Royaume: c'étoit aſſez à ce Prince que de vouloir; tout plioit ſous ſes armes, & l'execution ſuivoit toûjours l'entrepriſe. Didier Roi des Lombards fut vaincu & mené captif en France; toute ſa domination s'evanoüit avec lui.

Charlemagne fit à l'Egliſe des donations de la plûpart de leurs provinces; il nomma dans un ſecond voyage, ſon fils Pepin Roi du reſte de l'Italie; mais il n'empêcha pas que les Grecs, & divers Princes Lombards, tels que furent les Ducs de Spolette & de Benevent, n'occupaſſent encore pluſieurs villes dans le païs de Naples. Il ceda même en 802. les deux provinces de Sicile & de Naples à l'Empereur Nicephore qu'il obligea de lui ceder à ſon tour l'Empire d'Occident, & dix ans après il mourut avec la gloire d'avoir merité le titre d'Empereur par ſes victoires, & celui de Saint par ſes vertus.

Après sa mort on vit l'Italie redevenir la proye des barbares: les Sarasins originaires d'Arabie, & dejà maîtres d'Afrique, parurent les premiers sur les terres de Toscane, penetrerent jusques à Rome, la mirent au pillage, & chargez de butin retournerent en Afrique se preparer à de nouvelles expeditions: en effet ils revinrent en 845. 864. & 917. après bien des combats, soit contre les Romains, les Grecs & les Venitiens dont ils furent tantôt vainqueurs & tantôt vaincus, soit contre les Hongrois & les Esclavons qui vintent à leur exemple ravager l'Italie, soit enfin contre les Empereurs Othon de la maison de Saxe, ils resterent jusques au commencement de l'onzieme siecle maîtres de la Sicile, & de quelques villes de la Poüille & de Calabre. Ce fut en ce siecle que se fit la revolution causée par les Seigneurs Normans; & c'est par où il faut commencer la 2[e] decade de l'Histoire de Naples.

ARTICLE XXVII.

Naples ſous les Princes Normans.

LOrſque les Seigneurs Normans au nombre de douze freres de la maiſon d'Hauteville fonderent leur nouvelle Monarchie en l'une & l'autre Sicile, les meilleures provinces de Naples relevoient en partie de l'Empereur d'Orient & en partie de l'Empereur d'Occident, qui ſe faiſoient ſans ceſſe la guerre & ne ſongeoient qu'à ſe detruire. On conſervoit neanmoins dans Naples & dans quelques autres villes une eſpece de liberté ou de Republique ſous la protection des Grecs. Divers Seigneurs Lombards ſe maintenoient encore dans leurs petites Souverainetez, en faiſant quelque hommage à celui des deux Empereurs, dont ils redoutoient le plus la puiſſance

Guaimare Prince de Salerme l'un de ces Souverains, étoit en guerre avec les Sarazins, quand la premiere troupe de Normans qui ſelon l'uſage du tems alloient en pelerinage, aborderent en ſa ville & lui offrirent leur épée. Les charmes des Pelerins étoient

alors des avantures de guerre ou d'amour ; on combattit, on força les Sarazins à fuïr dans leur isle de Sicile ; on vainquit de même les Grecs ennemis du Prince, mais il ne recompensa point les Normans à qui il devoit ses victoires ; c'étoit mal connoître des gens qui n'aiment point à prêter leurs services à des ingrats ; ils se rangerent du côté des Grecs & suivirent le General Maviaces à la conquête de Sicile. Dans cette guerre tous leurs chefs firent des prodiges de valeur. Guillaume fils aîné de Tancrede Seigneur de Hauteville se rendit le plus celebre par ses faits d'armes. Pour marquer sa force on le nommoit Bras de fer. Cependant ils trouverent les Grecs aussi peu reconnoissans que les Princes Lombards.

Bras de fer voyant que le nombre des Normans attirez par ses succès croissoit tous les jours, ne songea plus qu'à combattre pour lui-même, & à se dedommager de l'ingratitude des étrangers; il s'empara de la Poüille & excita ses freres à suivre son exemple. Robert surnommé Guiscard, & Roger dit Bossa se mirent les pre-

miers en campagne, & furent bientôt encore plus fameux que leur aîné; l'un ſe rendit maître de toute la Calabre, l'autre envahit en même tems une grande partie de la Sicile; leurs freres s'établirent auſſi dans quelque domination particuliere; mais Guiſcard & Boſſa profiterent ſeuls de toutes leurs conquêtes; le premier reſta Duc de Calabre & de la Poüille, & & le ſecond fut Comte de Sicile.

On depeint ces deux conquerans avec des traits bien differens; la valeur de l'un avoit je ne ſçai quoi de dur & de violent, il étoit emporté, fougueux, mais ſon impetuoſité naturelle s'accordoit bien avec la ruſe & le ſtratageme; ce qu'il n'emportoit point par la force, il le gagnoit par l'adreſſe, ſemblable à ces torrens qui trouvant un obſtacle à leur cours, rentrent ſous terre, & en ſortent après avec une fureur, que rien n'arrête; il ſe deroboit à la vûë de l'ennemi capable de lui reſiſter, & fondant enſuite tout à coup ſur lui, il triomphoit dans le lieu même dont on croyoit qu'il s'étoit éloigné; cependant la valeur avoit toûjours part au ſuccès, &

quoi qu'on fit pour s'opposer à ses projets, la victoire ne s'échappoit presque jamais de ses mains.

Roger Bossa n'avoit rien au contraire que de grand, de sage & de moderé dans son caractere: un triomphe trop cruel ou derobé par la ruse au courage & à la vertu, lui paroissoit indigne de lui; c'étoit lui plaire que de se bien defendre; c'étoit lui donner lieu de pardonner, que de l'avoir mis dans un grand peril. Nul signe de colere ne ternit jamais ses victoires. Pour apprendre à combattre & à vaincre, tout son art fut d'éviter les surprises de l'ennemi, & de n'y avoir jamais recours; de concerter le projet d'une campagne, & de forcer la fortune, si j'ose ainsi parler, à seconder sa sagesse; de frapper sans relâche sur les ennemis dans le combat, & de suspendre ses coups dès qu'ils étoient abattus.

Les conquêtes rapides de ces Princes Normans étonnerent Leon IX, qui étoit alors sur le Siege Pontifical. Il se ligua avec l'Empereur Henri II. & se servant de l'un & l'autre glaive, il lança d'une main l'excommunica-

tion contre Robert Guiſcard, & de l'autre il donna à ſon armée le ſigne du combat. Il ſe fit en cette bataille de belles actions par les Italiens & par les Allemans, qui penſoient que ce ſeroit gagner le ciel que d'envoyer en enfer les Normans excommuniez; mais Guiſcard ne voulant pas mourir en cet état, perça au travers de leurs bataillons juſqu'à la perſonne du Pape, le prit, s'humilia devant ſon priſonnier & ne le renvoya à Rome qu'après avoir reçu ſa benediction.

Cette reconciliation de Guiſcard avec le S. Siege, eut des ſuites egalement ſalutaires & pour lui-même & pour les Souverains Pontifes. Ayant appris en 1060. que des Seigneurs Romains avoient chaſſé le Pape Nicolas II. il marcha contre les rebelles, rétablit le Pape ſur ſon trône, & en reçut à titre de fief relevant du S. Siege la premiere inveſtiture de la Poüille & de la Calabre. Gregoire VII. irrité de la guerre que faiſoient les Normans en 1086. à la Comteſſe Mathilde, ne ſe ſouvint plus des ſervices qu'ils avoient rendus à ſon predeceſſeur; il excommunia de nouveau

Guiſcard qui merita bientôt ſa grace par un autre ſervice encore plus ſignalé.

Alors l'Empereur Henri III. faiſoit la guerre au S. Siege ; il fallut recourir au Duc de Calabre, il ſe mit à la tête de ſon armée, il prit d'abord Salerne ; dans peu Benevent alloit tomber ſous ſon pouvoir, ſi Gregoire qui craignoit qu'il n'étendît trop loin ſes conquêtes en Italie, ne l'eût prié d'en detourner le cours du côté de la Grece, & d'aller remettre ſur le trône Michel Diocriſius que l'uſurpateur Nicephore en avoit chaſſé ; il ſe ſoumit aux volontez du Pape, reçut de ſa main l'abſolution, & l'étendart de S. Pierre ; on le vit preſque en même tems monter ſa flotte, aſſieger Durazzo, vaincre en deux batailles rangées l'uſurpateur & les Venitiens, revenir à Durazzo, prendre cette place, conquerir encore toute la Dalmatie, & retourner en Italie où le Pape le rappelloit à ſon ſecours. Henri III. toujours implacable ennemi de Gregoire, s'étoit rendu maître de Rome pendant l'abſence du Prince Norman & avoit porté dans tout le païs d'alen-

tour la plus grande desolation : sortez de Rome & des terres de l'Eglise, manda Guiscard à l'Empereur, si vous voulez sauver votre vie & votre armée. Il part en effet, s'avance à grande journée, entre dans Rome où l'Empereur n'osa l'attendre, conduit lui-même en triomphe le S. Pere au Palais de Latran, & l'amene à Salerne pour y être plus en sûreté, pendant qu'il iroit achever son expedition contre les Grecs. Il ne pretendoit rien moins que de se mettre sur la tête la Couronne Imperiale de Constantinople. Alexis Comnene General de Nicephore avoit depuis peu detrôné ce Tyran, & Guiscard se croyoit plus digne de l'Empire que ce nouvel usurpateur.

Ils se livrerent l'un & l'autre de sanglantes batailles, où Guiscard fut toûjours victorieux; mais dans le tems qu'il alloit profiter de ses succès, il fut en 1082. attaqué d'une fievre maligne qui l'emporta à l'âge de 60 ans; ses deux fils aînez Bohemond & Roger se disputerent d'abord la succession de ses Etats, ils finirent la guerre civile par la generosité de Bohe-

mond. Ce Prince ſi vanté dans les croiſades, ceda ſes droits à ſon cadet, pour aller combattre les infideles. Il devint Prince d'Antioche, & laiſſa après ſa mort ſon fils du même nom que lui pour ſucceſſeur dans ſa Principauté.

Cependant Roger Boſſa eut toûjours la guerre contre les Sarraſins, & avoit chaque année augmenté ſa Comté de Sicile; il ne lui reſtoit plus que quelques villes à prendre pour être maître de toute l'iſle: il les attaqua & bientôt il n'eut plus qu'à joüir du fruit de ſes victoires; mais l'ambition l'engagea à repaſſer la mer, il declara la guerre à ſon neveu, ſous pretexte que ſon frere Guiſcard lui avoit retenu des villes en Calabre & dans la Poüille qui devoient lui appartenir; il les prit ſans peine, & mit le ſiege devant Canoſa où il termina en 1101. le cours de ſes conquêtes: il étoit âgé de 70 ans, laiſſant deux fils, dont l'aîné nommé Simon ne regna qu'une année ſans ſe diſtinguer par aucune action digne de memoire.

Le cadet appellé Roger égala dans la guerre & ſurpaſſa même la gloire de ſon pere, mais il n'en eut pas toutes

les vertus. De quelque maniere qu'il étendît ſon domaine, ſoit par ruſe à l'exemple de Guiſcard ſon oncle, ſoit par la ſeule valeur comme ſon pere; il étoit également ſatisfait; plus la fortune ſembloit l'élever, plus il formoit de projets de grandeur; ce fut peu d'être Comte de Sicile, Roger voulut encore être Roi d'Italie: pour y parvenir, il commença par la conquête de la Poüille & de la Calabre. Guillaume premier du nom, petit fils de Guiſcard, ayant ſuccedé à Roger ſon pere dans l'une & l'autre Duché, avoit mis ſes Etats ſous la protection du S. Siege, & étoit parti pour Conſtantinople, où il devoit épouſer la fille du feu Empereur Alexis. Pendant ſon abſence Roger Comte de Sicile ne tenant compte ni de l'indignité de ſa conduite, ni des menaces du S. Pere, vint bruſquement de ſon iſle, & ſubjugua en moins de deux mois les deux Provinces; de ſorte que Guillaume trompé par les Grecs, ſe trouva à ſon retour ſans femme, ſans enfans, ſans Etats, & alla mourir de regret chez le Prince de Salerne.

May 1721.

Après ſa mort, Roger en 1225. ne fit point de difficulté d'uſurper ſa prétenduë qualité de Roi d'Italie. Les Papes Caliſte I. & Honorius n'oſerent la lui diſputer; mais Innocent II. moins timide & plus belliqueux, ſe mit à la tête d'une groſſe armée, le ſurprit ſur les terres de l'Abbaye de S. Germain & l'obligea de ſe renfermer dans le petit château de Galazzo. De ſi beaux commencemens eurent pour le Pape de fâcheuſes ſuites.

Guillaume Duc de Calabre fils du Roi vint avec des troupes d'élite, au ſecours de ſon pere, attaqua celles du Pape, les mit en fuite, & fit le Pape priſonnier de guerre avec tous les Cardinaux de la Cour Romaine : Roger uſa cependant bien de la victoire de ſon fils. Il conduiſit le S. Pere à Naples qu'il avoit depuis enlevé aux Grecs. Il l'y traitta pendant deux mois avec une magnificence Royale, & le renvoya à Rome comblé d'honneurs & de graces. Mais ce fut plûtôt par politique que par reſpect qu'il le traitta ſi genereuſement: car il ne tarda pas à reconnoître l'Antipape Anaclet, qui en recompenſe le recon-

nut Roi, & lui donna par une bulle expresse le premier titre de sa Royauté.

Dans cette conjoncture Lothaire III. revint à Rome pour se faire couronner Empereur, declara la guerre au faux Pape, & au pretendu Roi; il fut d'abord très-heureux, il remit Innocent II. sur le trône Pontifical, & il força Roger à fuir dans sa Comté de Sicile; mais Roger eut bientôt reparé ses pertes. Sans se mettre en peine de son Anaclet, il reconquit tout ce qu'on lui avoit enlevé, & se fit reconnoître Roi & confirmer dans sa dignité Royale par un Pepe legitime; on ne sçait si ce fut par le Pape Lucius, ou par Calixte III. il est du moins certain qu'on ne lui disputa plus la qualité de Roi de l'une & l'autre Sicile. Pour donner des marques que personne n'en étoit plus digne que lui, il porta ses armes jusques dans l'Afrique, & imposa aux Sarrasins un tribut, qu'ils payoient encore trente ans après à ses successeurs.

Il eut ensuite une occasion bien plus belle de se signaler dans la Croisade prêchée par S. Bernard, entreprise par Loüis le Jeune, Roi de France,

& manquée par la perfidie d'Emanuel Empereur des Grecs. Roger ne pût ſouffrir la trahiſon de ce Prince parjure, il lui fit la guerre. Au premier abord de ſa flotte il s'empara de la ville & de l'iſle de Corfou. Corinthe dans le Peloponeſe, Thebes & Negrepont dans la Boëtie, ſubirent le même ſort. Il alloit mettre le ſiége devant Conſtantinople, lorſqu'il apprit que les Venitiens liguez avec les Grecs venoient le combattre. Il avance à leur rencontre, & ne les trouvant plus, il met tout à feu & à ſang ſur les côtes d'Aſie, degage le Roi de France tombé entre les mains des infidelles, d'autres diſent des Grecs, & retourne au ſiége qu'il avoit entrepris. En peu de jours il fut maître de cette Capitale de l'Empire, & s'il n'eut pas la gloire de prendre l'Empereur qu'il attaqua juſques dans ſon palais, il eut le plaiſir d'aller au milieu de ſes jardins, d'y cuëillir des fruits à ſa vûë, & de ne quitter la ville, qu'après avoir vengé par un terrible incendie la cauſe de tous les Chrétiens. Comme il retournoit en Italie il rencontra la flotte Grecque,

qui étoit composée de soixante vaisseaux de guerre, il en prit dix-neuf, dissipa le reste, & arriva triomphant dans son Royaume; mais il mourut presque aussi-tôt à Salerne l'an 1144. n'étant âgé que de 53 ans, & n'en ayant regné que 19.

C'étoit un Prince d'une grande taille, extremement gros, également agile & robuste; sa phisionomie avoit quelque chose du lion, son regard & sa voix étoient terribles; en public il paroissoit le Prince du monde le plus severe; dans le particulier, on ne peut être plus traitable ni plus gracieux; il se plaisoit avec les hommes d'esprit, & nul autre n'avoit plus d'esprit que lui; on l'accuse d'avoir trop chargé le peuple, mais il en trouva toujours des pretextes honorables ou specieux. Dans la colere qui le saisissoit quelquefois, il étoit capable de porter les plus rudes coups; mais dans sa conduite ordinaire il étoit toûjours prêt de repandre les plus grands bienfaits. Il aimoit à entendre les avis des plus sages, & les suivoit sans peine; du reste si l'on en croit Collenucio, il fut infatigable,

juſte, droit, ennemi de la fraude, religieux, zelé contre les Infidelles, ſuperbe en toutes ſortes de bâtimens profanes & ſacrez, & peut-être le plus grand Roi, comme il fut le premier des Rois de Naples. Le Pere Giannetaſio convient de la plûpart de ſes qualitez, mais il pretend que ce Prince ternit ſa valeur par d'indignes artifices, ſa ſageſſe par une ambition demeſurée, & toute ſa gloire par une affreuſe incontinence, qui, ſuivant cet Auteur, lui cauſa la mort.

Guillaume ſon fils aîné lui ſucceda, & fut à peine couronné qu'il paſſa en Afrique, mit Tunis au pillage, eut l'avantage à ſon retour de battre la flotte des Venitiens & des Grecs, & de prendre plus de cent cinquante de leurs vaiſſeaux. Après ces premiers ſuccès, il revint en Italie, où il enleva Benevent & preſque toutes les places qui appartenoient au S. Siége. Les foudres d'Adrien IV[e] alors Pape tomberent ſur la tête du conquerant, qui s'en étonna moins que de la revolte de pluſieurs Normans, qui l'accuſerent de tirannie, & allerent offrir leurs biens & leurs épées au Souverain

Pontiſe. Avec eux les deux Empereurs Frederic I. & Emanuel joignirent leurs troupes à celles de l'Egliſe, mais la peſte qui ſe mit dans l'armée de Frederic, l'obligea de retourner en Lombardie. Ce fut le ſalut de Guillaume qui demandoit la paix, & à qui le Pape voulut qu'on livrât la bataille; les Grecs accoutumez à plier devant les Normans, donnerent l'exemple de la fuite aux Italiens, & le Pape qui avoit refuſé la paix fut heureux de l'obtenir en accordant au vainqueur l'inveſtiture de ſon Royaume.

Guillaume conſerva depuis une liaiſon parfaite avec les Souverains Pontifes, mais il ne put regagner la confiance de ſes ſujets; ils ſe plaignoient qu'il accabloit le peuple de tributs, & éloignoit les Grands de ſa Cour pour donner toute l'autorité à un certain Majou qu'il avoit élevé de la plus baſſe condition, à la dignité d'Amiral. Ce Majou avoit l'ame noire, perfide & ambitieuſe. Il ſe faiſoit valoir par l'eſprit le plus delié & & le plus adroit, par une volubilité de langage la plus importante, & par cet art captieux qu'ont tous les

fourbes de mentir & de diſſimuler leurs ſentimens. Avec ces talens il trahiſſoit ſon maître, & n'aſpiroit à rien moins qu'à monter ſur le trône, en rendant le Roi odieux à ſes ſujets les plus fidelles, & à ſes propres parens. Sous divers pretextes il l'avoit engagé à faire mourir quelques Grands, à bannir du Royaume pluſieurs autres, & à ne ſe confier qu'à lui, & à l'Evêque de Palerme, qui comme lui vouloit enlever au Roi le Royaume & la vie; mais comme les traitres ne ſont pas long-tems d'accord, ils entrerent dans de ſi grandes jalouſies, qu'ils voulurent ſe défaire l'un de l'autre. M jou fit donner du poiſon au Prelat, qui s'en étant apperçû rejetta le poiſon, & pour s'en venger le fit aſſaſſiner au ſortir d'une viſite qu'il en avoit reçûë.

On crut qu'après la mort de ce ſcelerat, le Roi à qui l'on fit connoître la conſpiration tramée contre ſa perſonne, rappelleroit les Grands & leur rendroit ſa confiance. Le plus diſtingué d'entr'eux étoit Mathieu Bomel, qui revenu ſecrettement à Pa-

lerme par le conſeil de l'Evêque, avoit tué de ſa main le perfide Majou. Cependant le Roi ne pût revoir ſans chagrin ni Bomel, ni les autres Seigneurs qu'il croyoit avoir trop offenſez pour en être fidellement ſervi. Ils s'aigrirent des ſoupçons injurieux de ce Prince, & n'eſperant plus de rentrer en grace, ils prirent le parti de ſe donner un Roi plus favorable. On court aux armes, on force la garde du Palais, on mene le Roi dans une obſcure priſon, & on proclame à ſa place le jeune Roger ſon fils, ſans aucune oppoſition dans l'un & l'autre Royaume.

Il y eut néanmoins bien-tôt une nouvelle revolution. On eut honte de voir le Roi dans les fers. Le peuple de Palerme demanda à main armée ſa delivrance, quelques Seigneurs qui lui reſtoient attachez ſe mettent à la tête des citoyens, enfoncent les priſons, & le ramenent au Palais. Pendant le tumulte, le jeune Roger pour voir ce qui ſe paſſe, ſe preſente à la fenêtre, & une fleche decochée lui perça l'œil preſque au moment que ſon pere entroit dans la chambre: il

s'avance en cet état au devant du Roi, qui poussé d'un premier mouvement de colere l'abat à terre d'un coup de pied, & le voit deux jours après expirer devant ses yeux. Depuis ce moment Guillaume n'eut plus aucun jour tranquille, il ne pensoit qu'à la perte de son fils ; toûjours en garde contre lui-même, il cherchoit moins à regner qu'à mourir.

Il ne laissa pas cependant de pourvoir à la paix du Royaume continuellement troublé par les Grands, qui ne pouvoient se rassurer contre sa vengeance. Il les défit, il les chassa des places dont ils s'étoient emparez, il diminua les tributs, il se fit enfin une étude d'adoucir ses amertumes par le contentement de ses sujets. Mais quoi qu'il pût faire désormais, dit Collenucio, quoiqu'il eût l'air le plus grand, la bravoure la plus heroïque, la gloire des plus belles actions, ce ne fut presque tout le reste de sa vie que guerres civiles, & à l'âge de 46 ans dont il n'en avoit regné que 25 ans, il mourut en 1146. avec le surnom de Guillaume le Mauvais. Tant il est vrai que la malignité ou-

blie tout le bien, dès qu'elle trouve dans un Prince quelque défaut prejudiciable à ſes ſujets.

Guillaume ſon ſecond fils lui ſucceda à l'âge de douze ans : jamais Prince dans les commencemens ne parut plus digne du trône, & n'en remplit mieux dans la ſuite tous les devoirs. Il étoit bien fait de ſa perſonne ; les graces, dit un de ſes Hiſtoriens, étoient peintes ſur ſon viſage, & la majeſté paroiſſoit dans toutes ſes manieres & ſes actions ; il avoit trop de vertus, dit un autre Auteur, pour regner long-tems ſur des ſujets comme les ſiens. Il ſembloit être né pour avoir ſeul toutes les qualitez Royales que le Ciel partage entre les bons Rois ; inſenſible aux charmes du plaiſir, il ne s'occupoit que du gouvernement dont il étoit chargé, & ne donnoit des exemples que d'une pieté parfaite, d'une pureté inviolable, & de la plus exacte équité ; il ſçavoit également ſe faire eſtimer par ſa magnificence, ſe faire reſpecter par ſa valeur, & ſe faire aimer par ſes bontez pour ſon peuple ; jamais il ne tira d'argent que pour le répandre ; il mettoit

ſes richeſſes dans le cœur de ſes ſujets ; & ſe croyoit lui-même aſſez riche ſi ſes peuples étoient heureux ; tout le monde avoit accès auprès de ſa perſonne, & nul ne s'en retournoit ſans être content ; il étoit naturellement éloquent, & parloit mieux qu'aucun homme de ſon Royaume ; il honoroit les Sçavans & donnoit ſa confiance aux plus vertueux : ſous ſon regne la violence & l'injuſtice étoient bannies ; la moderation, la clemence, la ſageſſe regloient ſeules ſa conduite ; il n'entreprit rien ſans conſeil, diſent encore les Écrivains de ſa vie, & il ne prit jamais que le parti le plus ſûr & le plus glorieux. Il pardonna à tous les rebelles fugitifs, & rendit aux exilez leurs terres, leurs biens & leurs dignitez ; comme il ſe rendoit aimable à tout le monde, il n'y eut perſonne qui ne cherchât à lui plaire ; il ſoûtenoit les Eccléſiaſtiques ; reveroit les Prelats, & ſe faiſoit honneur de maintenir les pratiques de la Religion, & l'integrité de la Foi dans ſes États ; quoiqu'il n'en fût pas requis, il parût toûjours prêt à deffendre l'Egliſe quand elle fut perſecutée.

Ce fut particuliérement dans le dissensions entre l'Empereur Frederi & le Pape Alexandre II. que parut so zele pour l'Eglise Romaine. Frederi assiegeoit Rome. Guillaume secourut le Pape & de troupes & d'argent il le fit amener en sûreté à Benevent & le combla d'honneurs & de biens jusqu'à ce qu'il lui eût procuré la paix Il marqua sa generosité dans deux occasions qui ne lui firent pas moins d'honneur. Le perfide Andronique étant tuteur d'Emmanuel second, Empereur de Constantinople, avoit enlevé la Couronne à son pupille. Au premier avis que Guillaume en reçût, il alla assiéger la ville Capitale de l'usurpateur, & le rendit par là si odieux qu'il fut déchiré par ses propres Sujets.

Dans la troisiéme Croisade qu'avoient entreprise l'Empereur Frederic, Philippe Auguste Roi de France, & Richard Cœur de lion Roi d'Angleterre, il purgea les mers de Pirates, & tint les passages toûjours libres aux Croisez. Il avoit auparavant ramené de la Terre Sainte les Chrétiens que l'indomptable Saladin avoit

chassez de Jerusalem. Mais il fut enlevé en 1189. au milieu de sa carriere, n'ayant vécu que trente-sept ans & regné 26. On l'inhuma dans la ville de Palerme & sur son tombeau on lit l'épitaphe le plus court & le plus glorieux à un Roi : *Cy gist le bon Roi Guillaume.*

Le Pape Clement II. prétendit après la mort de Guillaume mort sans enfans, que les deux Royaumes étant fiefs de l'Eglise, devoient revenir au Saint Siége ; il leva pour s'en emparer une belle armée & la fit passer en Poüille & en Calabre ; mais les Seigneurs beaucoup plus zelez pour les Princes de la maison de leurs Rois, s'opposerent à ses desseins ; ils mirent sur le trône Tancrede que Guillaume y avoit destiné en qualité de Prince de son Sang.

En effet Tancrede étoit fils de l'un des trois Roger qui avoient regné en Sicile ; l'histoire ne distingue point du quel il étoit issu ; on remarque seulement qu'il étoit frere de Constance Abbesse à Palerme dans le Monastere de Sainte Marie ; mais qu'il étoit né d'une mere que Roger ne ré-

connut qu'en mourant pour ſon épou
ſe ; au lieu que Conſtance étoit ſorti
d'un legitime mariage. Quoi qu'il e
ſoit, le nouveau Roi aſſocia Roge
IV. ſon fils aîné à la Royauté, & l'u
& l'autre la ſoûtinrent en 1190. ave
tant de valeur, que Clement III. qu
la leur diſputoit, après avoir cauſ
bien du ravage & fait répandre bie
du ſang, fut obligé d'abandonner ſo
entrepriſe.

L'Empereur Henri IV. fut plu
heureux dans la guerre qu'à la ſollici
tation du Pape, il leur déclara l'an
née ſuivante. Il étoit venu à Rom
pour recevoir du Saint Pere la Cou
ronne Imperiale. Clement la lui avo
promiſe, à condition qu'il reſtitue
roit toutes les terres que l'Empereu
Frederic ſon pere avoit enlevées à l'E
gliſe, & qu'il feroit à ſes dépens l
conquête de l'une & l'autre Sicile
dont il ne joüiroit que comme d'u
fief relevant du Saint Siege, auquel
payeroit les redevances ordinaire
Afin de lui donner un pretexte plu
plauſible d'entreprendre cette expe
dition, le Pape fit enlever Conſtanc
de ſon Monaſtere, la diſpenſa de ſe

œux, & quoiqu'elle fût âgée de inquante ans il la fit épouser à l'Empereur & la couronna imperatrice vec son nouvel époux.

Après cette ceremonie, Henri ne rda pas à s'avancer dans le Royaume de Naples ; il y prit l'an 1192. s meilleures places, & mit le siége evant la Capitale. On s'y défendit ourageusement, car on y aimoit ort le Gouvernement de Tancrede, ui suivant les traces de son predecesseur, ne mettoit la gloire de son regne, ue dans le bonheur de son peuple. Ieureusementt pour lui la peste se iit dans l'armée de l'Empereur, qui it obligé de retirer ses troupes ; mais les renvoya l'année suivante en plus rand nombre sous l'ordre du General Diapol qui conquit en une campagne Salerne & toute la Poüille.

C'est de tout tems que l'It lie est ieurtriere aux Allemans. Ils furent ncore frappez de maladie, & forcez e retourner en Allemagne. Dans leur bsence, Tancrede reprit en 1199. on seulement tout ce qu'il avoit erdu, mais il eut encore le bonheur 'enlever l'Imperatrice Constance que

l'Empereur avoit laissée pour conse
ver ses Etats. Le Roi se trouvoit alo
dans la plus glorieuse situation qu
pût desirer ; tous ses sujets lui étoie
fidelles ; on ne voyoit presque p
d'Allemans en Italie ; il avoit f
épouser à son fils aîné Irene fille d
Isaac Empereur de Constantinople ;
se voyoit encore un autre fils nomi
Guillaume , aussi brave & aussi ve
tueux , que Roger qu'il avoit dé
couronné ; mais dans le tems qu'il
flattoit le plus d'un regne paisible ,
perdit le jeune Roi , dont il fut si to
ché , qu'il ne pût survivre à sa do
leur.

Avant que de mourir , il fit reco
noître Guillaume pour son successeu
mais l'Empereur profitant de la co
jonćture , revint brusquement en It
lie & força le nouveau Roi à lui c
der l'isle entiere de Sicile , & à se co
tenter du Royaume de Naples. C
ne fut pas assez , il continua de l
faire la guerre contre la foi du tra
qu'il avoit jurée ; il le reduisit à se r
fugier dans un château avec sa me
& ses sœurs , & ne leur assigna po
leur subsistance que les revenus

Comté de Lecco dans le Canton d'O-
rante ; bien-tôt après il s'ennuya de
le voir en Italie ; il le fit arrêter, lui
it crever les yeux, & l'ayant mis dans
un état à ne pouvoir jamais avoir
d'enfans, il l'envoya avec sa famille,
prisonnier en Allemagne. Telle fut
en Europe la triste fin de la maison
des Hautteville si feconde en grands
hommes & si renommée par la va-
leur & la sagesse de ses Princes qui
furent presque tous pendant leur re-
gne le soutien de l'Eglise & la terreur
des deux Empires.

Elle n'eut pas en Orient une plus
heureuse destinée. Bohemond II. du
nom, petit-fils de Guiscard, y avoit
succedé à Bohemond I. son pere dans
la Principauté d'Antioche. On comp-
toit que ce jeune Prince, à qui les
Historiens ne reprochent aucun dé-
faut, & à qui ils attribuent toutes les
grandes qualitez de son pere & de son
ayeul, soûtiendroit dans la Terre-
Sainte l'éclat de leur nom ; mais il fut
massacré par les emissaires du Turc
Rodoam Prince d'Alep, lorsqu'en
tems de paix il faisoit un voyage en
Cilicie. Il ne laissa qu'une fille ma-

riée à Remond Comte de Penthieur
avec elle s'éteignit toute la race de c
illustres Normans qui de simples Ge
tils-hommes s'étoient fait en Euro
Fondateurs de deux belles Mona
chies, & Souverains en Asie d'un
grande Principauté. Dans le journ
suivant je donnerai les regnes des Ro
de la Maison de Suabe, & de l'un
& l'autre Maison d'Anjou.

ARTICLE XXXVIII.

SUITE DE L'EXTRAIT DU Livre de Mr Papin sur les deu voyes opppofées en matiere de Reli gion, l'Examen & l'Autorité.

DÈs que Mr Jurieu eut appris l'ab
juration de Mr Papin qui l
mettoit hors de la portée de ses coups
il entra en furie, & déchargea tou
son feu dans un Libelle sanglant qu'i
écrivit contre lui sous le titre de *Let
tre Pastorale aux Fidéles de Paris
d'Orleans & de Blois, sur le scandal
arrivé à Paris le* 15. *Janvier* 1690. *pa
l'apostasie de Mr Papin, qui a renonc
à la Religion Réformée entre les main*

*e Mr l'Evêque de Meaux dans l'Egli-
des Peres de l'Oratoire ; où l'on voit
s triſtes ſuites de l'eſprit d'indifference
r les Religions.* Ces dernieres paroles
nt aſſez connoître quel eſt le deſſein
e Mr Jurieu dans ce Libelle. Non
ontent de traiter ſon adverſaire de la
aniere la plus indigne, voulant faire
aſſer ſa converſion pour feinte & hy-
ocrite comme étant une ſuite de ſon
difference pour toute Religion ; il
eclame avec la derniere fureur con-
e l'Egliſe. On en peut juger par ce
ait d'éloquence fanatique : Voyez,
t-il en parlant de l'Egliſe Catholi-
ue, voyez ſa delicateſſe en gens, &
s honteuſes prévarications contre la
eligion Chrétienne ; il n'importe à
s Meſſieurs quelles perſonnes leur
ennent ; ils embraſſent tout ; on peut
re, ſans exagerer, que Mr Papin
en croit pas aſſez pour porter avec
ſtice le nom de Chrétien..... On
i a fait abjurer le Calviniſme : c'eſt
ſez qu'un homme ſoit Turc ou
ayen ; pourvû qu'il ne ſoit pas Cal-
niſte, on ne laiſſe pas d'en faire un
on Catholique, ſans lui faire abjurer
n Mahometiſme, ni ſes autres hé-

resies, qui n'ont rien de commun avec les opinions de Calvin.

Mr Papin étoit résolu de se mettre au-dessus de tout ce qu'il y auroit de personnel contre lui, quelque atroce que cela pût être: mais il se crut obligé d'empêcher qu'on ne tournât au scandale & à la honte de l'Eglise des démarches qu'il n'avoit faites que pour la satisfaction de sa propre conscience, pour l'édification de ses freres, & pour le triomphe de cette mere commune des fidéles. Cette attention au bien de ses freres & à la gloire de l'Eglise, qui seuls l'animoient à prendre la plume, firent que son esprit donna à sa défense particuliere en faveur du bien commun un tour qui alloit directement à ces deux points. Il entreprit donc de démontrer l'absurdité du principe des Protestans, & l'évidence de celui de l'Eglise, en même tems qu'il feroit voir que ce que disoit Mr Jurieu de lui pour le passé, ne servoit qu'à faire voir qu'il avoit été un vrai Protestant, & qu'il avoit raison de ne l'être plus; & que ce qui regardoit le present, faisoit paroître combien sa conversion étoit sincere:

 voici

voici ſon raiſonnement : *J'étois un vrai Proteſtant, ſi la tolerance dont Mr Jurieu me faiſoit un crime, eſt une ſuite neceſſaire du principe de la Reforme. Je ſuis un vrai Catholique, ſi j'ai bien reconnu toute l'abſurdité de ce principe, & toute l'évidence de celui de l'Egliſe.* Le plan qu'il ſe forme, eſt de montrer, 1°, que non ſeulement les Proteſtans, mais tous les Sectaires, doivent neceſſairement ſuivre la voye de l'Examen ; 2°, que cette voye eſt pernicieuſe, eſt abſurde, entr'autres parce que la tolerance en eſt une ſuite neceſſaire ; 3°, qu'il n'eſt pas permis de la quitter ſans rentrer dans l'unité d'où l'on eſt ſorti, & que ceux qui pretendent la quitter quand il leur plaît, ſans renoncer au ſchiſme, ſe déclarent eux-mêmes contre la raiſon & le bon ſens; 4°, cependant que c'eſt le foible de tous les Proteſtans rigides & intolerans ; 5°, que le ſeul Catholique bâtit en matiere de foi ſur le bon ſens & ſur le fondement du Chriſtianiſme. Ces cinq propoſitions ſont démontrées dans les deux parties qui font le corps de cet Ouvrage ; car toutes ces concluſions reſultent de la diſtinction

des deux voyes, & de l'analyſe que l'on en fait ici; il s'agit de mettre l'une & l'autre en évidence: il faut découvrir la turpitude & l'impieté du fondement de l'héreſie, & faire voir au contraire la ſageſſe, la ſainteté, & l'évidence du fondement de la foi: ce qui nous donne un de ces Traitez abregez de controverſes des plus accomplis qui ayent paru juſqu'ici : present, au reſte, de la divine Providence, infiniment precieux dans ce tems nebuleux, vû les efforts que font aujourd'hui le libertinage & l'erreur contre les plus ſolides fondemens de la Religion. Tous les Sectaires doivent neceſſairement ſuivre la voye d'examen; car il n'y a que deux voyes & il ne peut y en avoir que deux; il faut neceſſairement ou ſe conduire ſoi-même par ſes propres lumieres ou ne ſe conduire pas par ſes propres lumieres, & alors c'eſt préferer l'autorité de quelque autre guide que l'on croit meilleur & plus ſûr : ces deux voyes ſont oppoſées contradictoirement; il eſt évident que chaque particulier n'en ſçauroit ſuivre qu'une à la fois. Dans la premiere partie, l'Au

teur fait voir que la voye d'Examen, principe de tous les Sectaires, conduit la raison malgré elle à une tolerance qui n'a point de bornes, & qui jette dans l'impieté si on veut la suivre. Dans la seconde partie, que nous réservons pour un autre extrait, il démontre la voye de l'autorité, principe des Catholiques, appuyée sur tous les fondemens les plus inébranlables. On voit combien tout ce qui se presente dans ce traité est important pour la Religion; & nous esperons qu'on nous sçaura gré de suppléer par un extrait exact à la rareté du Livre & à la difficulté de l'avoir.

Que l'héresie & la Foi suivent deux routes differentes, cela est naturel; tout le monde le comprend: & Mr Jurieu convenoit que la voye de l'Examen étoit celle de tous les Protestans; mais il prétendoit que Mr Papin en abusoit, quand il vouloit que la tolerance universelle en fût une suite. Mr Papin lui avoit mandé là-dessus par maniere d'apologie, que son principe sur la tolerance se réduisoit à cette proposition tirée d'un Ouvrage de Mr Jurieu (de l'esprit de Mr Ar-

naud, 1e Partie, page 11.) C'est un principe de bon sens, que ce qui n'est point dans l'Ecriture Sainte, ne peut être un article de foi, & que tout ce qui y est obscurement exprimé, ne peut être d'une necessité absoluë pour le salut. Sur quoi voici ce que disoit Mr Jurieu dans son Libelle : Mes freres, je vous demande que vous fassiez avec moi quelques observations sur cette maniere de Justification de Mr Papin : la premiere, c'est qu'elle est tout-à-fait frauduleuse & de mauvaise foi; il se couvre du principe general de tous les Protestans, sçavoir, que nous ne sommes obligez de croire & de recevoir comme article de foi, que ce qui est dans l'Ecriture Sainte : cela a été établi en vûë de ne point accepter pour articles de créance une infinité de fausses doctrines que le Papisme a canonisées, & qu'il appuye par ce qu'il appelle Tradition ; mais ce principe n'a rien de commun avec celui de Mr Papin, qui prétend qu'on ne peut obliger personne à tenir pour article de foi que les mots exprès de l'Ecriture, sans aucune explication ; & qu'il doit être permis à chacun d'interpre-

ter ces mots comme il le juge plus à propos ; le Socinien à la Socinienne ; le Papiſte à la Romaine : principe auſſi pernicieux, que le nôtre eſt bon & excellent. Mr Jurieu donne, comme on voit, beau jeu à Mr Papin, qui en ſçait tirer tout l'avantage poſſible. Il bat ſon adverſaire d'une maniere qu'il eſt difficile d'être plus mal mené. Mr Papin lui fait voir évidemment que non ſeulement Mr Jurieu doit ſupporter tous les Sectaires, mais que tout ce qui ſe peut dire contre les plus impies, perd toute ſa force dans ſa bouche, & ne peut être que de vaines déclamations dans la bouche de tous ſes ſemblables. J'entens Mr Jurieu, dit Mr Papin ; les Calviniſtes ſont infaillibles, & ils ſont les ſeuls infaillibles ; il eſt permis à un Calviniſte d'expliquer l'Ecriture à la calvinienne, de donner ſon interpretation pour article de foi, de rejetter toutes les autres : voilà le principe bon & excellent de Mr Jurieu. Mais d'accorder au Socinien, au Catholique le même privilege, lui laiſſer même la ſimple liberté de ſuivre ſon interpretation, & de ne ſe ſoumettre pas à Calvin, c'eſt le

principe pernicieux ; enfin c'eſt contre Rome, & non pas contre Geneve, que ce principe a été inventé : ma fraude, dit Mr Papin, ma mauvaiſe foi ; c'eſt ma ſimplicité : je n'étois pas encore initié aux myſteres que nous revele aujourd'hui le Miniſtre de Rotterdam : je ne ſçavois pas la politique & les vûës particulieres du parti : je raiſonnois, comme ſi on l'eût embraſſé, ce principe, parce qu'il étoit ſi general & ſi vrai en lui-même, qu'il ne ſe trouva jamais faux, & que l'on ne fut jamais obligé de prendre pour article de foi ce que l'on proteſte qu'on ne voit point dans l'Ecriture, ou qu'on y voit obſcurement exprimé. Si Mr Jurieu m'eût enſeigné plutôt ſon principe, je n'aurois pas paſſé toute ma vie à en tirer des conſequences, & à me faire des affaires en les ſoutenant ; j'aurois abandonné ce principe de meilleure heure, ce qui m'auroit épargné bien de la peine d'eſprit & de corps : mais en verité c'eſt ſe mocquer du genre-humain, que de venir dire de ſang froid : Nous avons pris ce principe en vûë de ne point accepter pour article de créance les doctrines que le

Papiſme a canoniſées. Au contraire à le bien ſuivre, ce principe, il devroit dire de tous les Sectaires en general : Voilà des gens que nos principes nous obligent à tolerer : comme nous, ils n'ont point d'autre régle de foi que la Sainte Ecriture : comme nous, ils l'ont lûë & examinée : comme nous, ils ont prié pour obtenir le ſecours de Dieu ; c'eſt ce qu'ils proteſtent en conſcience : nous n'avons point d'autorité ou d'autre régle certaine à leur produire : nous ne leur produiſons que des Paſſages, qui conſiderez en eux-mêmes, ſont tous ſuſceptibles de quelques explications : nous ne pouvons nier que pour expliquer la Sainte Ecriture, nous n'employons quelquefois des figures ſemblables à celles qu'ils employent pour accorder nos paſſages avec leur doctrine : ils ont même droit que nous ; nous n'avons donc aucune raiſon de prononcer que les veritez que nous voulons leur faire recevoir, ſoient des veritez eſſentielles, & que ce ſoit être héretique que de les rejetter. Nous les devons donc tous ſupporter : car on ne doit rompre l'union que pour

des veritez eſſentielles ; c'eſt ne rien faire que de crier à l'héretique, à l'impieté, au blaſpheme ; c'eſt là tordre l'Ecriture à ſa perdition ; les Apôtres ordonnent d'éviter tels gens ; une telle Religion n'eſt non plus Chrétienne que la Mahometane. Mr Jurieu a beau tonner contre les autres Separez qui ne ſont pas de ſon ſentiment ; ces Meſſieurs les Sectaires, Tolerans ou autres, ne ſont pas gens à s'étonner de ſes déclamations, de ſes injures & de ſes airs de confiance ; c'eſt, leur dit Mr Jurieu, la derniere de toutes les impietez, d'arracher Jeſus-Chriſt de deſſus le trône de Dieu, pour le ranger entre les créatures ; il n'y a point de Prince qui ne punît de mort un ſujet qui nieroit hautement ſa ſouveraineté, &c. le Socinien tournera tout ce diſcours de Mr Jurieu contre Mr Jurieu même : c'eſt, dira-t-il, la derniere de toutes les impietez, de placer une creature ſur le trône de Dieu. Il n'y a point de Prince qui ne punît de mort un ſujet qui oſeroit ſoutenir que la Couronne n'appartient pas à lui ſeul, & qu'un autre a droit de regner avec lui. Que répondra à ce diſ-

cours Mr Jurieu ? Y répondra-t-il par la raiſon ? Le Socinien ne demande pas mieux. Répondra-t-il par l'Ecriture ? Le Socinien ſoutient qu'il la ſuit. Y répondra-t-il par l'autorité de l'Egliſe ? Les Proteſtans & tous ceux qui y réſiſtent, renoncent dès là à cette voye; on pourra donc ſurprendre par ces déclamations un peuple ignorant, & on ne réüſſira que trop à ébloüir par là les eſprits ſuperficiels & emportez : mais avec un peu de bon ſens on voit que dans la bouche de tous ceux qui détruiſent l'autorité de l'Egliſe par leurs paroles ou par leur pratique, ces expreſſions ſi fortes ne ſont que du vent, que des paroles creuſes, vuides de leur eſprit & de leur force; enfin des efforts de Sophiſtes, qui ne font que changer reciproquement les objections en preuves, & les preuves en objections; & qui dans le fond devant des eſprits tranquilles prononcent leur propre condamnation, puiſque ces réflexions n'ont de force que ſuppoſé un principe auquel ces gens ont renoncé. Il eſt étonnant que tous ceux qui ont du ſentiment, ſur tout les Catholiques, ne faſſent

pas cette réflexion en lisant tant de Livres héretiques, & qu'éblouïs, ils laissent étouffer dans leur cœur, l'amour, le respect, l'obéïssance dûës à leur Pere, au Pere commun de tous les Fidéles, au Vicaire de Jesus-Christ sur la terre; que plusieurs même laissent affoiblir, ou même détruire insensiblement dans leur esprit l'autorité de l'Eglise Catholique leur Mere: ce qui est la plus affreuse de toutes les héresies, parce qu'elle renferme comme en un principe toutes les autres. Ils feroient bien mieux d'approfondir leur Religion dans son principe solide, qui est cette autorité, laquelle est à l'épreuve de tout examen: cela les rendroit inébranlables dans leur foi, & leur feroit connoître leurs prérogatives sur tous ceux qui se disent Chrétiens. C'est aux Catholiques seuls à tenir le langage de Mr Jurieu; c'est à eux à dire à Mr Jurieu & aux autres Sectaires: La parole de Dieu est claire comme le soleil sur les dogmes de notre Foi. Si dans l'Ecriture on trouve des difficultez, il n'en faut pas faire des preuves contre les Mysteres; & dans le fond ces difficultez ne sont

grandes que dans les esprits prévenus d'héresie; elles ne sont capables de causer des doutes qu'à ceux qui ne veulent pas écouter l'Eglise : elle seule connoît sûrement l'analogie de la Foi : elle seule distingue surement les Novateurs : hors de là il n'y a aucune régle qui fixe & qui détermine ; il n'y a rien qu'une Secte puisse reprocher à une autre sur le fondement de la Foi, que celle-ci réciproquement ne lui reproche avec la même justice. Au reste si leur principe mene à la Tolerance, ce n'est pas que chez eux on ne tyrannise les consciences ; au contraire, comme ce sont de vrais revoltez, ils ressemblent à ces usurpateurs qui ne veulent point du titre de Roi ; à les entendre, la Royauté est un crime, c'est attenter à la liberté publique : pour eux, ils sont les protecteurs des Loix, & les défenseurs de la liberté ; mais ils n'en regnent pas moins à l'abri de ces beaux noms, & à la faveur des passions d'une multitude aveugle ; ainsi les Sectaires ne se disent pas infaillibles, ils n'ont garde ; c'est une qualité qui n'appartient qu'à Jesus-Christ (j'ajoûte & à son Epouse). Pour

eux, ils ne voudroient pas dominer sur la Foi des Chrétiens; ils sont seulement les protecteurs des Loix divines; les défenseurs de la verité, des Saintes Ecritures, de la doctrine de Jésus Christ, &c. Voilà les belles apparences avec lesquelles ils séduisent les peuples: mais dans le fonds, ils exercent une aussi grande autorité que la societé qui fait profession d'être héritiére ou dépositaire de celle de Jesus-Christ. Non, pour se soustraire à l'obéïssance de l'Eglise Romaine, on n'en est pas plus libre; on ne fait que passer d'une juste subordination à un esclavage tyrannique; le passé répond de l'avenir; & sans parler de l'Eglise Grecque, la souscription qu'on exigea à Geneve de Mr Morus, avec le fameux *ita profiteor & sentio*, & les Points Hebreux des Suisses ne doivent pas être sitôt oubliez; & le Synode de Dordrecht, & l'Eglise Anglicane en font une belle leçon à ceux qui auront la tentation de quitter l'Eglise Catholique.

Monsieur Jurieu pour donner des exemples de doctrine & d'interprétations indignes de *support*, choisit deux

endroits *de la foi reduite à ses justes bornes.* Le premier sur ces paroles, *avant qu'Abraham fût, je suis* : le second sur le Concile des Apôtres à Jerusalem. Mais M. Papin montre clairement que quelques heretiques que soient ces endroits, ce sont encore des fruits du principe de la Réforme; & que pour le premier, Calvin, Beze, Ballok & Hammond, sans compter Grotius, en ont apporté l'explication Socinienne comme legitime : que Luther est allé même jusques à ôter entiérement ce passage du nouveau Testament. Quant au Concile des Apôtres, M. Papin raisonnoit comme si les Juifs scrupuleux, quoiqu'ils n'ignorassent pas la décision des Apôtres, eussent persisté à ne s'y vouloir pas conformer, & que néanmoins les Apôtres les eussent tolerez & les eussent considerez même au point de les députer aux Eglises : d'où il concluoit que ces Juifs convertis ne regardoient les Apôtres & les Conciles Apostoliques que comme les Protestans regardent leurs Ministres & leurs Synodes; qu'ils ne les croyoient pas infaillibles, ce que M. Jurieu appelle

avec raiſon dans ſon libelle un dogm
affreux ; mais à l'entendre, ne diroi-
on pas que les principes de la Refo-
me établiſſent fort bien cette infaill-
bilité & que jamais perſonne n'en
été un plus zélé défenſeur que Mon-
ſieur Jurieu ? Ignore-t'il donc que pa
ſes principes on ôte l'infaillibilité a
Saint Eſprit même, (tant ces princ
pes ſont bons & ſûrs) comme les So
ciniens ôtent à Dieu ſon immenſité
& ſa connoiſſance infinie ? Mais, con-
tinuë M. Papin, quand on a une foi
quitté l'unique regle fixe en matier
de Religion, on contracte l'habitu
de & la néceſſité de tomber dans le
contradictions les plus groſſiéres. M
Jurieu en eſt ici un bel exemple. Ca
cet homme qui traite cette penſé
d'impieté & de dogme affreux, par
lant contre M. Papin ; dans ſon ſyſtê
me de l'Egliſe, où il a beſoin de l
tolerance, y tombe d'une manier
infiniment plus atroce ; & lui qui re
proche à M. Papin qu'il renverſe l'au
torité des Apôtres, parcequ'il s'eſ
imaginé que les Apôtres toleroien
des Chrétiens ſcrupuleux qui n'o
ſoient ſe repoſer entiérement ſur leu

lécision, mais qui ne condamnoient
pas pourtant ceux qui s'y reposoient,
lui, dis-je, se croit un illustre défen-
seur de cette autorité Apostolique,
quand il dit qu'il y avoit des Chré-
tiens qui regardoient ceux qui sui-
voient le Concile, comme des ex-
communiez & comme des Payens,
& S. Paul même comme un Apostat;
que ces prétendus Chrétiens avoient
les Apôtres à leur tête, que les Apô-
tres les supportoient, que les Apôtres
les traittoient avec de grands ména-
gemens, que les Saints communi-
quoient avec eux, & que ces gens-là
mouroient en état de salut. Il est vrai
que M. Papin dans ce livre de la Foi
reduite à ses justes bornes, composé
lorsqu'il étoit encore Protestant, tom-
be dans l'erreur; mais M. Jurieu
pousse l'impieté au plus haut point,
& pour nous servir des propres paro-
les de ce Ministre, voilà la plus gran-
de de toutes les hérésies, puisqu'elle
renferme toutes les autres. C'est là
pourtant une suite necessaire du pré-
tendu droit d'examen, & le premier
pas de toute opiniâtre resistance à l'E-
glise. Voilà ce que M. Papin repliqua
à M. Jurieu, après quoi il continuë

dans son livre à examiner les suit
de la tolerance & tout ce qui se pe
dire pour la défendre : on verra av
plaisir un sujet si fameux & si impo
tant tourné dans tous les sens, & c
ôse même dire épuisé. La premie
consequence ou suite qu'il remarqu
de la tolerance, c'est qu'étant u
principe de désunion & de divisio
dans la foi, elle est destructive d
Christianisme & de toute autre soci
té. D'où il conclut que les sectes,
elles suivoient avec constance que
que principe, ou l'autorité devo
les empêcher de naître, ou la tol
rance devoit bien-tôt les faire mou
rir après leur naissance ; ce qui ar
riveroit infailliblement si elles étoien
uniformes dans leur conduite ; mai
non seulement le peuple, mais l
plus grande partie des chefs même
des sectaires se laissent tellement pre
venir & emporter, qu'ils ne senten
pas seulement l'assemblage mons-
trueux des principes qu'ils maintien-
nent, rejettant l'autorité pour se for-
mer & pour se défendre contre l'E-
glise, & l'embrassant incontinent pou
se maintenir & pour empêcher qu

eurs sectaires ne s'élevent contr'eux, Monsieur Papin avouë que les préventions de son éducation l'ont longtems tenu dans ce nombre, mais il convient que c'étoit faute d'examen & d'une attention si aisée qu'il ne comprend pas comment on puisse s'y laisser prendre & que l'on n'appercoit pas que cela détruit toute Religion. En effet, comme par le dogme pernicieux (la tolerance) les Chrétiens doivent tolerer tous ceux qui reconnoissent l'Écriture : les Juifs diront qu'ils croyent Moïse & les Prophetes, mais qu'après avoir examiné de bonne foi ce que les Chrétiens appellent Nouveau Testament, ils n'y trouvent rien de divin. Les payens soûtiendront qu'ils ne trouvent cette inspiration divine dans aucuns Auteurs que dans leurs Poëtes. Les Déïstes diront à leur tour, qu'ils ne trouvent rien de surnaturel ni dans les uns, ni dans les autres; & les Athées, quand ce ne seroient que des désespere z qui parleroient contre leur pensée, & diroient qu'après un serieux examen, ils n'ont pas trouvé que les preuves de l'éxistence d'une Divinité

fussent solides, auroient droit de de-
mander la tolerance aux Sectaires
& d'en appeller, si on la leur refu-
soit, au premier principe de tout
secte, à la liberté d'examen. Ainsi
dit M. Papin, j'ai reconnu que re-
jetter l'autorité de l'Eglise, c'éto
fournir des armes à tous ceux qui vou
loient faire profession de l'impieté
Car enfin, ajoûte-t'il, ou le dessei
de suivre la verité justifie, ou il n
justifie pas. Si le seul dessein ne justi
fie pas, les sectes n'ont d'autre fon
dement; les voilà toutes condam
nées : s'il justifie tout le monde, ju
qu'à l'athée prétend l'avoir; & e
verité supposons pour un momen
que ce dessein suffit, & appliquons
avec les tolerans, le passage de S. Jean
si notre cœur ne nous condamn
point, nous avons assurance enver
Dieu; l'esprit humain étant aussi cor
rompu qu'il l'est, où en seroit l
Christianisme ? Il ne faudroit que s
laisser-aller à une prévention aveu
gle, ou venir à bout d'éteindre se
lumieres pour excuser tout, & meri
ter la tolerance. Cependant M. Pa
pin avant de se resoudre à condam

ner ce principe si cheri, fit tout son possible pour l'accorder avec les interêts de la Religion Chrétienne, & il chercha par tout des réponses à ses difficultez. La premiere qu'on lui faisoit fut, *qu'on ne devoit pas avoir de tolerance pour ceux qui étoient de mauvaise foi.* Mais il leur fit remarquer que cela renversoit toute tolerance, & fournissoit des armes contr'eux mêmes. Qui est-ce qui ne pourra pas pretexter la mauvaise foi de ses adversaires? Après cette premiere, on lui en donna une plus specieuse, & dont tous les Protestans prétendoient qu'il devoit être bien satisfait; qui est, *que la regle de la foi devoit être la regle de la tolerance.* Mais comme ils ne convenoient pas entr'eux de cette regle, la chose demeuroit encore arbitraire, & enfin après les avoir fait parler, il se trouvoit que leur derniere regle à tous étoit leur jugement particulier, ce qui laissoit chacun dans la pleine liberté que nous avons vûë. Les écrits de M. Jurieu lui fournissoient encore une autre réponse, c'est *que la grace du S. Esprit les conduit dans le chemin de la verité*, il ne

restoit plus qu'à l'en convaincre &
lui donner des marques pour distin
guer cette inspiration : ou plûtôt
ne trouvoit pas , comme il l'assû
lui même , qu'une réponse qui fa
soit des fanatiques de tous les Chr
tiens, meritât qu'on y fît la moind
attention. Il ne sert de rien à Mo
sieur Jurieu de dire qu'il n'entend au
tre chose que la grace efficace , r
connuë par les Catholiques eux-m
mes ; car ces Catholiques eux-mêm
soûtiennent que le S. Esprit la don
à eux uniquement , & ainsi on r
tombe dans le même embarras ; o
tre que cette grace ne peut être la r
gle ou le fondement de notre foi ; c
après qu'elle a ouvert l'esprit & tou
ché le cœur, il faut encore que Die
nous présente un fondement de créan
ce ou de foi, sur lequel l'esprit pui
se s'appuyer. Quelque bien dispo
qu'on soit , & quelque ouverte qu
soit la porte , on ne recevra pas com
me ami celui qui se presente , si on n
trouve dans lui aucun fondemen
pour le regarder comme tel. Il y e
avoit encore qui croyoient l'arrête
tout court en lui disant , *que les H*

Mai 1721.

etiques avoient de bonnes regles, mais u'ils ne les ſuivoient pas, & que la to- erance n'embraſſoit pas tous ceux qui royoient ſuivre la verité, mais ceux ui la ſuivoient. A cela M. Papin ré- ondoit 1°, qu'il étoit faux que ce ût le principe Proteſtant : ils preten- ent à la tolerance des Catholiques ui pourtant les croyent dans l'er- eur. 2°. Si cela ſuffiſoit, la tolerance ſt entierement renverſée, chacun rouvera dans l'erreur ceux qu'il vou- ra opprimer. Cependant par leur rincipe, l'impie même de mauvaiſe oi, ſi on veut qu'il ait tort, a droit e demander qui le dit, & ſi c'eſt uelqu'un à qui il ſoit obligé d'ac- uieſcer. Quelques Proteſtans ſoute- oient que pour borner la tolerance l ne falloit que la nature des dogmes, u'il ne falloit qu'ouvrir les yeux our voir que certaines erreurs ſont nortelles & que d'autres ne le ſont as; mais c'eſt toûjours même in- onvenient, & le plus fort trouvera oûjours mortel ce qu'il ne lui plaira as de ſupporter. Au reſte le Catho- ique qui produit une regle fixe, a roit à cette diſtinction de verité fon-

mentale & d'erreur mortelle ; mais
quant au ſectaire, elle eſt nulle dans
ſa bouche : il ne peut produire de ca-
ractere par où il les puiſſe reconnoi-
tre ; car pour ce que dit Mr. Jurieu
que ces caracteres ſont 1°, la revela-
tion, 2°, d'être d'importance, d'être
des veritez de poids, 3°, d'avoir de
la liaiſon avec la fin de la Religion ; ce-
la n'apprend rien & ſignifie en bon
François, que les veritez fondamen-
tales ſont des veritez fondamentales.
En effet Mr. Papin aſſûre que lorſqu'il
faiſoit remarquer aux Proteſtans que
ce que les uns avoient en veneration,
les autres l'avoient en horreur ; ils
avoüoient de bonne foi que c'étoit la
coûtume, les préjugez, l'éducation qui
les faiſoient regarder telle doctrine
comme ſupportable ou indigne de
ſupport, & qu'ils n'avoient là-deſſus
aucune regle certaine : ce qui mon-
tre que par un égarement etrange ils
ſe ſouſtraient en faveur de leur liber-
té à la conduite de J. C. & de ſon
Egliſe, pour ſe livrer, à l'aveugle, à
l'autorité & à l'interêt de leurs chefs,
qui auſſi bien qu'eux n'ont plus au-
cun principe ſolide de Religion. Enfin

a derniere reponſe qu'on lui donna
ut, *que la tolerance ne pouvoit être ſans*
ornes : n'y eût-il que l'interêt de l'Etat;
nais ſi pour autoriſer l'intolerance, les
aiſons d'Etat ſont ſuffiſantes, le Ma-
giſtrat aura droit de s'oppoſer à l'éta-
bliſſement de toute ſecte nouvelle.
L'experience ne montre que trop,
combien elles ſont perilleuſes pour
un gouvernement, & combien elles
cauſent de mouvemens tôt ou tard;
on ne peut jamais ſe répondre de la
tranquillité publique : quelque pro-
teſtation de fidelité qu'on faſſe &
quelques précautions qu'on prenne,
es ſentimens & les ſituations chan-
gent trop dans les hommes, ſur tout,
où la Religion ne ſert plus de frein,
où il n'y a plus de principe certain qui
arrête. Ainſi il n'y a aucune ſecte
nouvelle que le Magiſtrat par l'interêt
de l'Etat ne ſoit obligé de reprimer &
l'abattre le plûtôt que faire ſe peut.

Mais enfin, lui diſoient quelques-
uns, vous avoüerez que la punition
de l'Athée ſera ſans conſequence : c'eſt
un monſtre qui peche contre le ſens
commun, qui n'a ni religion ni con-
ſcience. La conſequence ſera ſi gran-

de, repondoit Mr. Papin, que i
s'ensuivra que la voye de l'exa
ne vaut rien, puisqu'il y a de g
qu'elle conduit à l'Athéïsme, qu
qu'ils protestent qu'ils la suiven
plus fidellement qu'il est possible.
Il s'ensuivra que l'on ne doit av
aucun égard pour le nom de la veri
dont tous les Sectaires se couvre
Enfin l'Athée vous dira que sa c
science & sa religion consistent à d
sa pensée & à vivre en bon Citoye
si vous insistez qu'il peche contre
sens commun, il vous dira que vo
sortez de la voye d'examen; qu
a appris des Tolerans qu'en fait
doctrine il ne falloit pas suivre la mu
titude, & qu'il entend dire tous l
jours au bon Protestant, que qua
il seroit seul de sa Religion, il ne s
roit pas moins persuadé qu'elle est v
ritable: qu'il a, lui Athée, sans dou
le même droit; enfin que par l'int
rêt seul, il s'engage à garentir l'obse
vation des loix, & ainsi qu'on doit
laisser établir ce qu'il croit vrai, qu
la politique est la seule Religion. P
où, dit Mr. Papin, j'ai reconnu que
Tolerant, pour peu qu'il s'éloign

'le son principe le renversoit ; & que
s'il s'y attachoit, il sauvoit les plus
mpies. Ainsi voilà la troisiéme pro-
position prouvée, qu'on ne peut quit-
ter la voye d'examen sans se contre-
dire, ou qu'il faut rentrer dans l'*unité*,
d'où l'on est sorti. Enfin le dernier
precipice auquel il prit garde que con-
duisoit la tolerance, c'est qu'elle ex-
pose les Chrétiens à tomber dans le
Pyrrhonisme. N'ayant plus de regle,
l est naturel de reduire toute sa per-
suasion à celle des Sceptiques : *il me
semble que je vois la verité de ce côté-là,
mais il n'est pas impossible que je me
trompe* ; il est même clair que le Pyr-
honisme parfait qui de l'aveu même
e Mr. Jurieu a toûjours été regardé
n matiere de religion comme une
mpieté, seroit inévitable, si l'on veut
uivre le principe des sectes. Mr. Pa-
in le montre bien au long, & par des
ndroits des Ecrits de Mr. Jurieu, &
ar des raisonnemens solides ; on ne
ait que trop par combien d'endroits
esprit d'impieté attaque toute reli-
ion (voyez l'Histoire Ecclesiastique
z Politique de Hornius, ou l'extrait
u'en a fait imprimer Mr. Pelisson à

la fin de ses reflexions sur les differends de Religion) on y trouvera un beau catalogue, & il y a long-tems que les Academiciens & les Sceptiques ont fait voir au monde, que, l'autorité une fois à part du sentiment general ou du sens commun, l'esprit humain semblable à un vaisseau sans ancre que les vents & la tempête jettent tantôt sur un côté & tantôt sur un autre, passe successivement par toutes les opinions sans se pouvoir fixer. Nous nous contenterons de marquer ce qu'avance Mr. Jurieu lui-même sur l'article dans son traité de la Nature & de la Grace. D'abord il declare qu'il est persuadé que tous ces caracteres que ce livre porte, (il parle de l'Ecriture) joints ensemble n'ont pas assez de force, même dans un esprit bien disposé, pour y produire une démonstration morale de sa divinité & une certitude qui excluë tout doute. Il croit, & il est vrai, qu'il y a un Dieu, plus fermement qu'une proposition qui se demontre à l'œil; mais si vous en voulez sçavoir la raison, la voici. Je le crois, dit-il, de cette maniere, parceque je le veux croire; le

grand Philoſophe & le bon Chrétien! les propoſitions deviennent claires & vrayes parcequ'il le veut. Auſſi vous dira-t-il, que dans la foi, il y a des degrez deſtituez de raiſon. Dans ſon jugement ſur les methodes, il nous avoüera que Mr. Nicole a prouvé ſenſiblement que par la methode des Proteſtans les Chrétiens ne ſçauroient jamais avoir aucune raiſonnable perſuaſion des myſteres, & qu'il eſt impoſſible qu'on vienne à trouver ſûrement la verité par la lecture & par l'examen de la parole de Dieu: d'un autre côté, il dit de lui-même; nous avons pareillement démontré qu'il eſt impoſſible qu'on la trouve par un acquieſcement à l'autorité: que peut-il lui reſter en partage ſinon le doute & le Pyrrhoniſme parfait? C'eſt auſſi ce que le Prophete ne ſçachant où il en eſt, conclut en ces termes: voilà tous les Chrétiens engagez dans des voyes d'incertitude & peutêtre d'égarement. On peut bien croire qu'il cherche à ſe tirer de là, par quelque machine, & qu'il ne manque pas de faire venir le S. Eſprit à ſon ſecours. C'eſt auſſi ce qu'il fait d'une maniere digne de

lui en soutenant que le S. Esprit supplée la foiblesse des preuves, & que la grace semblable aux préjugez donne une persuasion aux Protestans plus forte que ne font les raisons les plus convaincantes; mais Mr. Papin l'a reduit au silence dans ses Essais de Theologie sur ce point. Comment en effet pouvoir soutenir que la grace du S. Esprit fasse voir les objets autrement qu'ils ne sont? Ce n'est pas là le propre de l'Esprit de Dieu; c'est le caractere de l'esprit de mensonge & d'illusion. Mr. Papin n'est pas le premier qui se soit apperçu du Pyrrhonisme dans les consequences des principes de la reforme. Il y a long-tems que le P. Maldonat disoit dans son Commentaire sur S. Matthieu: tout Calviniste qui poussera jusqu'au bout son principe d'incredulité, en viendra necessairement à ne rien croire. Mr. Basnage dans son Histoire des Ouvrages des Sçavans insera une reponse à Mr. Papin où par la distinction de tolerance Ecclesiastique & de tolerance civile que Mrs. Burnet & Abbadie ont aussi employée, il crut sauver & mettre à couvert sa religion de tous ces

reproches, disant qu'elle rejettoit la tolerance Ecclesiastique & qu'elle ne souffroit que la civile, & que c'est tout ce que les vrais Tolerans pretendent; mais Mr. Papin fait aisément voir que c'est vouloir chicaner, puisque le Magistrat ne tolere les sectes que parceque l'Eglise, à qui seule sans doute il appartient à juger du salut des gens, lui apprend qu'il le doit, ou du moins souffre qu'il le fasse & par là les tolere elle-même: & n'est-ce pas en effet se mocquer que de faire cette distinction, tandis qu'il avouë que la tolerance civile coule naturellement des principes de la religion Protestante, & qu'ils y conduisent si evidemment, qu'on ne peut la combattre, sans renverser les fondemens de la reformation? La raison qu'apporte M. Basnage pour faire voir que l'Eglise ne les toleroit point, étoit, qu'elle ne les recevoit point à sa communion: mais c'est ce que pour la plûpart elles ne demandent pas; l'Athée n'a garde de la rechercher; bien d'autres s'en mettent aussi peu en peine. Pour conclusion il adresse ce syllogisme à Mr. Basnage: votre religion tolere

toutes les ſectes, ſi elle leur accorde toute la liberté qu'elles demandent: or elle le fait; donc, &c. Il prouve la mineure par un paſſage de Calvin p. 213. où il dit en propres termes qu'il doit être permis à tout ſujet qui ſe contient dans les bornes de l'obéïſſance duë aux Magiſtrats, d'honorer Dieu (il pouvoit auſſi bien dire de parler de Dieu) ſelon les mouvemens de ſa conſcience & qu'il doit trouver l'impunité & la ſureté dans la Republique. Enfin qu'en matiere de Religion le Magiſtrat doit laiſſer à l'homme ſa liberté primitive & naturelle. Selon cette belle doctrine, l'Athée eſt auſſi digne de ſupport que le Chrétien, pourvû qu'il donne caution de ſa conduite. L'impunité, la ſûreté, la liberté naturelle & primitive! en peut-on ſouhaiter davantage?

Après cela, conclut Mr. Papin, qu'on donne à cette tolerance tel nom qu'on voudra, j'ai tout ce que j'ai voulu prouver; puiſqu'enfin l'on me confeſſe que c'eſt la tolerance des Proteſtans & une tolerance inſeparable de leur principe, & que d'ailleurs j'ai

dejà démontré que cette tolerance détruit le Christianisme. Reste la seconde partie; nous en reservons l'extrait à un autre mois.

ARTICLE XXXIX.

PHYSICES ELEMENTA MAthematica experimentis confirmata, sive Introductio ad Philosophiam Newtonianam, autore G. J. Sgravesande A. L. M. Jur. utr. & Phil. Doctore, Reg. Soc. Lond. Socio, Astr. & Math. in Acad. Lugd. Bat. Professore ordinario. Tomus I. Lugd. Bat. apud Petr. Vander Aa & Bald. J. Vander Aa Bibliop. an. 1720. C'est-à-dire, *Elemens Mathematiques de Physique confirmez par des experiences, ou Introduction à la Philosophie de Mr. Newton, par Mr. G. Jac. Sgravesande, &c.*

DEpuis que Descartes a rendu la Physique toute Mécanique, on a bien senti qu'il manquoit dans le monde sçavant des Elemens Mathemathiques, qui pussent servir d'in-

troduction à cette ſcience. Les Elemens ordinaires étans faits par des Géometres, qui ne ſe piquent que de Géometrie, propoſent communément les veritez d'une maniere trop abſtraite, & trop éloignée de l'uſage qu'en pourroit faire la Phyſique. On commence toujours par faire abſtraction de la matiere, quoiqu'on traite uniquement de ſes proprietez, de ſes modifications, de ſes figures. On diſtingue avec ſoin entre le Mathematique & le Phyſique, comme ſi c'étoient des objets abſolument à part; en un mot, on tranſporte d'abord l'eſprit dans un monde intellectuel, & tout idéal, d'où bientôt il ne daigne plus, ou ne ſçait même plus redeſcendre dans ce monde réel & ſenſible, que contemple la Phyſique.

Mr. Newton eſt ſans doute un des premiers qui a raſſemblé en un corps les principes Mathematiques de cette ſcience; mais ſon Ouvrage commençant où la Mathematique ordinaire finit, comment ſeroit-il à la portée du commun, puiſque ſa profondeur jointe à une extrême préciſion, qui degenere aſſez ſouvent en obſcurité,

a dequoi étonner les habiles ? Mr. Gregori & la plûpart des autres celebres Anglois qui ont marché ſur les pas de ce grand maître, l'ont ſuivi de ſi près, pour ne pas dire, l'ont copié ſi fidelement, & ſe ſont ſi peu mis en peine de ſe proportionner à leurs éleves, que leurs ouvrages n'ont eu d'élementaire que le titre & le premier coup d'œil.

Mr. Sgraveſande, après ces ſçavans hommes, qu'il reconnoît hautement pour ſes maîtres, annonce ici comme eux, des Elemens Mathematiques de Phyſique ; c'étoit là ſans doute un premier projet : le ſecond qui a été de tout confirmer par des experiences, lui a apparemment ſemblé plus conforme à la foibleſſe des commençans. C'eſt vraiſemblablement en leur faveur que content d'énoncer par tout des propoſitions Mathématiques, même des plus ſublimes, il renvoye pour les demonſtrations aux Géometres, c'eſt-à-dire, à Mr. Newton, auquel pourtant ſon ouvrage va ſervir d'introduction.

La Preface contient des Reflexions ſaines & judicieuſes ſur la circonſpec-

tion, & ſur l'attention avec laquelle il faut ſuivre la nature pas à pas, ſans laiſſer égarer ſon eſprit, ou ſon imagination, en des fictions, qui ne peuvent aboutir à rien de ſolide; ſur la nature de la Phyſique, qui eſt une veritable partie des Mathematiques, & doit par conſequent s'aider par tout de cette ſcience, & être traittée ſuivant ſa methode; enfin ſur l'utilité, l'importance, la neceſſité de chercher dans les experiences des principes ſur leſquels on puiſſe exercer cette methode Geometrique. Cependant comme l'excès eſt toûjours vicieux, l'Auteur trouvera bon ſans doute que tout le monde n'entre pas également dans cette averſion extrême, qu'il temoigne pour tout ce qui s'appelle hypotheſe; non plus que dans ce goût, ce ſemble, immoderé, qu'il tâche d'inſpirer pour ce qu'il appelle des experiences, c'eſt à-dire, pour les experiences difficiles, recherchées, en un mot artificielles.

Il y a beaucoup à dire pour & contre les hypotheſes: on deſaprouve avec l'Auteur celles, où il n'y a que de l'imagination; parcequ'enfin la

Physique n'est pas un Roman, où le pur possible doive être admis; ni même un poëme, où le vraisemblable puisse suffire: c'est une histoire raisonnée, qui a pour objet le vrai, le réel, ce monde enfin tel que Dieu l'a fait.

Mais l'aurore précede le jour, quelques rayons échapez à travers la nuë annoncent que le soleil va paroître : & les hypotheses, je dis celles que la nature offre elle-même à un esprit attentif & judicieux, sont comme l'aurore, & les premiers rayons d'une verité naissante ; vouloir proscrire toute hypothese, c'est fermer souvent l'entrée à la verité. Aussi a-t-on beau s'en deffendre, on a beau déclamer contre les hypotheses, après tout ce bruit on s'y livre comme les autres: M Sgravesande voudroit-il bien qu'on prît autrement que pour des Hypotheses, ses pensées sur l'espace, sur le vuide, sur Dieu lui-même, & sur la plûpart des questions où il a osé commettre le crime de penser & de raisonner au-delà de l'experience, & de la Geometrie ?

Si toutes les hypotheses ne doivent pas être generalement proscrites,

toutes les experiences ne ſont pas également recevables : quoi qu'en diſe notre Auteur, qui ſemble vouloir reduire les hommes à n'avoir abſolument que des yeux.

L'obſervation ſimple de la nature en eſt ſans contredit la premiere clef : c'eſt uniquement dans le fonds de notre eſprit, & de notre raiſon, que nous trouvons l'idée du poſſible ; mais l'idée du monde tel qu'il eſt, c'eſt dans le monde même qu'il faut la prendre : je conviens, ſelon la penſée de Mr. Sgraveſande, que la Phyſique eſt une hiſtoire, & que les queſtions y ſont toutes des queſtions de fait. Il a raiſon de vouloir qu'on ſe borne à ce que Dieu a fait, ſans s'égarer dans ce qu'il a pu faire. C'eſt donc la nature & la nature elle-même, conclut-il, qu'il faut continuellement avoir devant les yeux, & examiner avec un travail infatigable : on en tombe d'accord, excepté du travail infatigable. Car pourquoi cet attirail d'experiences, de recherches penibles, de creuſets & d'alembics, où ſous pretexte que la nature veut qu'on lui arrache ſon ſecret, on la met ſans ceſſe à la

torture, à la question, l'alterant, la deguisant pour la mieux connoître?

L'art est bon, il est bon d'experiences; mais lorsque je vois des livres entiers de Physique, comme celui de notre Auteur, tout pleins de ces experiences rares, curieuses, ingenieuses, si l'on veut, que l'art fournit, dit-on, à l'Angleterre, sans presque aucune des observations simples, naïves, faciles, que la nature fournit abondamment dans tous les païs, à tous les esprits, je me souviens alors que l'art altere tout, & je me défie avec le sçavant Anglois Mr. Boyle, que l'Artiste prevenu ne porte à ses recherches l'imagination pour juge, autant que les yeux pour temoins, & que le plus souvent l'esprit n'en soit la dupe.

Mr. Sgravesande termine sa préface en protestant qu'il fera toûjours gloire d'imiter les Anglois en fait de Physique, lesquels, dit-il, à la suite du Prince (M. Newton) des Philosophes, sont les premiers entrez dans les sentiers de la verité Philosophique. On ne sçauroit disconvenir que l'Angleterre fertile en gens d'esprit, fort appliquée à perfectionner les sciences, ne

merite de grands éloges en ce point ; mais je doute qu'elle-même avouë celui que Mr. Sgravesande lui prodigue ici dans l'excès de son admiration à mesure qu'on les rend plus petits.

Après ces premiers traits, le systeme des loix commence à se développer au chap. 5[e]; l'Auteur y traite de l'union des parties, de la dureté, de la mollesse, de la fluidité, de l'élasticité des corps : d'abord il confond la dureté avec la solidité, & la solidité avec l'impenetrabilité. Selon lui, la matiere est essentiellement dure; cette dureté, dit-il, est tellement essentielle au corps, qu'on ne doit pas plus l'expliquer qu'on explique pourquoi le corps est étendu & pourquoi l'esprit pense ; voilà donc une explication de moins dans la Physique, & une explication qui ne laissoit pas d'embarasser ceux qui vouloient tenter de la donner : c'est une obligation qu'on a à l'Auteur de ce systeme de trencher ainsi des nœuds si difficiles à delier.

Après avoir supposé, car il le suppose sans autre preuve, après avoir, dis je, supposé que la dureté des plus petites parties est une proprieté natu-

relle de la matiere, on ſera ſurpris qu'il ait recours à une loi pour l'union de ces parties les unes avec les autres dans la generation des corps durs, ſenſibles; car c'eſt une premiere loi qu'il s'étoit faite après Mr. Newton d'aſſigner à des effets ſemblables une cauſe ſemblable. On ne voit pas effectivement pourquoi, la dureté étant une proprieté eſſentielle, toute la matiere n'eſt pas également dure, & toute ramaſſée en une ſeule maſſe : beaucoup moins pourquoi il faut une loi poſitive pour la ramaſſer auſſi imparfaitement, qu'elle l'eſt dans les corps, où les parties ne ſe touchent pas à demi.

On ſera peut-être plus aiſe de voir la maniere dont on s'y prend dans ce ſyſtéme de loix pour les établir. Dans les autres ſyſtémes on employe pour preuves, les connoiſſances que l'on a, & c'eſt en effet la maniere ordinaire des Philoſophes & ſur tout des Geometres de paſſer du connu à l'inconnu; ici c'eſt tout le contraire, l'Auteur commence par établir qu'il ignore la cauſe du Phénomene en queſtion, *ignoro*; & c'eſt ſur ce prin-

cipe inconteſtable qu'il conclut que c'eſt une loi, qui le produit. Ces ſortes d'aveux ſont aſſurément dignes d'un Philoſophe, mais un Livre tout plein de pareils aveux étoit-ce la peine de le faire ? Eſt-ce le Livre d'un Philoſophe Phyſicien ?

Cette loi, continuë l'Auteur, conſiſte ſur tout en ce que toutes les particules joüiſſent d'une force attractive; *omnes particulas vi attractivâ gaudere*. Il s'en faut peu que ces parties ne reſſentent leur force & leur vertu; ce mot *gaudere* n'eſt pas indifferent, il nous rappelle fort à propos les amitiez, les exigeances, les appetits & appetences des Philoſophes nos ayeux. L'Auteur (qu'on ne s'y trompe pas) explique pourtant ce qu'il entend par attraction, il entend *une force quelconque* (occulte) qui porte deux corps l'un vers l'autre, quoique peut-être, ajoute-t-il, l'impulſion y ait lieu. Voilà un peut-être qui rend Mr. Sgraveſande peu recevable à ſe juſtifier du ſoupçon des qualitez occultes : on voit aſſez que c'eſt un doute affecté ; & qu'on n'oſe pas franchir de bonne grace & à decouvert le mur de ſepa-

ration que Descartes a mis entre notre siecle & les siecles précedens : je ne prête rien aux Auteurs du systéme des attractions modernes, ils font précision de l'impulsion, ils protestent contre les qualitez occultes ; Descartes & Rohault ne protestoient point tant, & on ne s'avisoit pas de les en soupçonner ; il y a des apologies qui servent d'accusation, mais c'est un fait ; un corps placé dans le vuide, plongé & comme absorbé dans le vuide, ne reçoit ni ne communique aucune impulsion, il est cependant attiré & il attire, suivant le systéme de Mr Sgravesande.

Mais ce systéme d'attraction universelle est ou faux ou très-imparfait ; on remarque dans le vrai systéme des choses, autant de fuite que d'attraction ; l'eau & l'huile mêlées ensemble se separent, se fuyent autant que l'eau attire l'eau, & que l'huile attire l'huile ; c'est là une loi à quoi Mr Sgravesande paroît n'avoir point fait aucune attention : c'est ce que les anciens expliquoient par les noms d'attraction & de fuite, d'amitié & de haine, de sympathie & d'antipathie, & que les

Cartesiens marquent par ceux d'association & de dissociation.

Pour établir l'attraction universelle, Mr. Sgravesande rapporte divers Phénoménes, que Rohault, parlant aussi de la forme du corps dur & du corps liquide, rapporte la plûpart pour établir & developper le méchanisme de la nature à cet égard; cet endroit de Rohault n'est pas ce qu'il y a de moins estimable dans ses ouvrages; les explications d'une infinité de Phénomenes naturels & artificiels y sont si simples, si faciles, si naturelles, qu'on y touche presque au doigt la nature: le systeme de l'attraction s'y trouve expressément refuté sous les noms équivalens d'amitié & de haine.

Or un des principaux Phénomenes auxquels Rohault & Mr. Sgravesande appliquent leurs principes, & qui en fait bien sentir la difference, c'est la rondeur d'une goute d'eau au milieu de l'air. Mr. Sgravesande qui d'abord vouloit nous faire accroire, que son systeme pouvoit fort bien s'accommoder de l'impulsion, la proscrit formellement dans l'explication de cette

rondeur : *hæc non oriuntur*, dit-il, *ab aëris pressione, quia & in loco vacuo aëre procedunt, neque ab aliûs cujuscunque materiæ pressione ab omni parte æquali ;* & qu'on ne dise pas que l'Auteur ne rejette ici qu'une matiere qui presseroit également la goute, car 1°, il rejette toute matiere, parceque toute matiere, selon lui, presseroit également, comme il paroit par les paroles qu'il ajoûte d'abord après celles que je viens de rapporter, *talis enim pressio ad figuram sphæricam in guttis servandam quidem valet, minimè verò illam illis tribuere potest.* 2°, Par pression égale il entend celle d'une matiere égale, uniforme tout autour de la goute.

Mais rejettant si expressément la pression du corps environnant, Mr. Sgravesande conclut en faveur de l'attraction interieure des parties de la goutte, il attribuë la rondeur de cette goutte à cette attraction des parties & il proscrit expressément l'impulsion. *In attractione è contra quo major est numerus particularum se mutuò attrahentium inter duas particulas, eò majore vi versus se mutuò feruntur, quod motum in*

gutta producit, & c'eſt par ce mouvement qu'elle s'arrondit. J'oubliois de dire que Mr. Sgraveſande prétend même que dans une goutte renduë ovale la preſſion exterieure ſeroit plus petite aux extremitez du grand axe, & il faudroit que cette preſſion qui eſt moindre ſurmontât celle qui eſt plus grande, choſe abſurde à ſon avis: *non poteſt tamen gutta rotunda fieri, quin preſſiones iſtæ minores, majores vincant, quod eſt abſurdum.*

Et ce n'eſt pas à l'égard de ce ſeul Phénomene que Mr. Sgraveſande raiſonne ainſi, & qu'il a recours à l'attraction pour ſuppléer au defaut de l'impulſion de toute matiere exterieure & environnante; il y a recours dans l'explication de la montée de l'eau dans les tuyaux capillaires & ailleurs. On voit avec quelle ſincerité il fait abſtraction de l'impulſion & comment.

Car enfin ſi cet Auteur parle de la methode de proceder par geometrie, & par experiences, Galilée Toricelli, Scheiner Gaſſendi pour divers points de Phyſique en general, Deſcartes, Rohault, tous les Carteſiens pour

toute la Physique, Kepler pour le systeme du ciel, Kircher pour le systeme de la terre, Grimaldi pour ce qui regarde la lumiere & les couleurs, avoient donné d'assez beaux exemples là-dessus à l'Angleterre & à Mr. Newton, & il ne paroît pas que l'Academie Royale des Sciences, dont la methode est toute geometrique & toute experimentale, ait pris sa forme & construit son fameux observatoire sur ces modeles, que Mr. Sgravesande traite de premiers, parcequ'il les a choisis pour les siens.

On ne peut toutefois se dispenser de joindre sa voix à celle de Mr. Sgravesande pour applaudir à M. Newton: il est toûjours bien flateux, même bien glorieux pour lui, d'avoir si bien sçû donner un air de Geometrie, & d'experience, & ce qu'il y a de plus singulier, un air de nouveauté à un systeme aussi antique & aussi decrié que celui du vuide, des attractions, & des gravitez indépendantes de toutes formes & structures méchaniques, & de voir un peuple de fideles disciples uniquement devoüez à ranimer avec un travail infatigable ses propres

penſées, ſes experiences, ſon ſtile même & ſes expreſſions dans leurs livres, copies très-naives des ſiens. Deſcartes, il faut l'avoüer, ne joüit jamais de cette gloire, ou de ce bonheur. En voilà aſſez ſur la Préface, venons à l'Ouvrage.

Mr. Sgraveſande le diviſe en quatre livres, dont il n'en donne maintenant que deux. Il traite dans le premier du corps en general, & du mouvement des corps ſolides: il commence par definir ce qu'il entend par Loi de nature; c'eſt, ſelon lui, tout ce qui depend immediatement de la volonté de Dieu; enſuite il ajoute, & c'eſt ici la clef de tout ſon ſyſteme Philoſophique, comme de celui de Mr. Newton: *c'eſt auſſi pas rapport à nous une loi de la nature, lorſqu'un effet dans toutes les occaſions eſt produit de la même maniere, ſans que nous en connoiſſions la cauſe, ou que nous puiſſions le rapporter à aucune cauſe connuë.*

A l'aide de cette definition il érige dans la ſuite preſque tous les Phénomenes en loix, ou en effets d'une loi: autant vaudroit la qualité occulte des anciens, puiſque l'une & l'autre nous

apprennent uniquement, & précisément, que la cause du Phénomene est inconnuë, & en effet *occulte*, même qu'on ne peut la connoître; qu'on n'y entend rien, & qu'on ne peut y rien entendre; quelle Philosophie!

Pour en jetter les fondemens solides, l'Auteur dans les chap. 2. 3. 4. commence par aneantir presque toute la matiere de l'univers en établissant des vuides étonnans : d'abord c'est par les phénomenes qu'il prétend établir le vuide, & puis c'est par idée qu'il se borne je ne sçai comment à en établir la simple possibilité : nous avons, dit-il, l'idée d'une étenduë sans solidité, c'est-à-dire, comme il l'entend, sans resistance : l'idole, ajoûte-t-il, qu'on voit entre le miroir concave & l'objet, est étenduë, & ne resiste pas : or tout ce qui est matiere resiste, car les corps les plus subtils resistent, témoin l'air : mais sur quel Phénomene l'Auteur suppose-t-il que l'air est de tous les corps le plus subtil? On seroit du reste fort curieux de sçavoir ce qu'il pense précisément de cette idole, qui est, selon lui, une étenduë sans solidité, qui est quelque chose, &

n'est pourtant pas un corps : est-ce un esprit, est-ce une partie de la divinité, qui se revele à nos yeux grossiers ? Dans le systeme que suit Mr. Sgravesande, l'étenduë est un attribut de la divinité.

Cet Auteur ajoute que l'espace absolu a des parties, il nie pourtant qu'il soit divisible ; il établit cependant en termes exprès, que le corps dès là qu'il est étendu est divisible, & qu'être divisible c'est avoir des parties : *eo quod corpus est extensum, est etiam divisibile, id est, in eo partes considerari possunt.*

Mr. Sgravesande finit cette matiere en proposant un Théoreme qui ne laisse pas d'être curieux & même vrai, quoique l'imagination se revolte d'abord contre ; sçavoir, qu'il est possible avec la plus petite portion de matiere bien & dûëment divisée en très-petits filets, de remplir le plus grand espace, de telle sorte que les pores ou vuides interceptez entre les petits filets soient chacun plus petits qu'aucune quantité qu'on ait pû assigner ; il n'y a en effet qu'à multiplier les pores.

Dans la 2^e^ partie de ce 2. livre il
 traitte

traitte du mouvement des fluides des jets d'eau, des liquides qui decoulent d'un vase, du mouvement des fleuves, du mouvement d'ondulation. Cette partie n'est pas celle où éclate le moins le talent de l'Auteur pour recuëillir avec exactitude, arranger avec ordre, & exposer avec netteté & précisions les veritez d'induction & d'experience. En voici un échantillon sur les jets d'eau, on verra qu'il a bien ramassé ce qui se trouve dispersé de bon sur cette matiere, sur tout dans l'excellent traité du mouvement des eaux de Mr. Mariotte.

Plusieurs raisons empêchent un jet d'eau de monter jusqu'à la hauteur de sa source : la pesanteur diminuë sans cesse la vîtesse de l'eau qui jaillit ; les parties qui composent la colonne du jet, ont donc à inegales hauteurs des vîtesses inegales ; ce qui rend la colonne plus large à mesure qu'elle s'éleve, & en fait un cône dont la base est en haut : or à l'extremité superieure du jet, l'eau a perdu toute sa vîtesse ; & desormais elle doit retomber, & comme elle retombe directement sur celle qui la suit, & sur le jet d'eau

entier, celui-ci la supporte, & s'affaise par consequent sous ces poids étrangers, ce qui diminuë sa hauteur ; ainsi un jet d'eau un peu incliné monte plus haut que celui, qui est exactement vertical, parceque l'eau morte ne retombe pas sur l'eau vive dans le premier.

Les frottemens que l'eau éprouve dans les tuyaux de conduite emoussent aussi sa force, & racourcissent le jet, c'est pourquoi les tuyaux les plus larges sont les meilleurs, parceque les frottemens étant proportionels aux surfaces, & les surfaces diminuant ou n'augmentant pas à proportion que les capacitez ou soliditez augmentent, puisque celles-là n'augmentent qu'en raison doublée tandis que celles-ci augmentent en raison triplée, de la même raison des diametres ou largeurs des tuyaux, il y a un moindre frottement dans un plus large tuyau. Les frotemens augmentant aussi avec les vîtesses, il faut encore de ce côté-là évaser les tuyaux de conduite.

C'est une observation subtile, mais très-réelle, que les parties qui ont souffert des frotemens, parcequ'elles s

ſont trouvées à la ſurface, ſe mêlant dans le jet avec celles, qui n'en ont pas ſouffert parcequ'elles étoient dans l'interieur du tuyau, troublent leur mouvement, en ayant moins elles-mêmes, ce qui rend le jet irregulier & moins haut, moins tranſparent, & plus pâle ou plus blanchâtre. Pour lui donner toute ſa tranſparence, toute ſa hauteur, & une parfaite régularité, & ſi on peut le dire, une parfaite unanimité de mouvement à ſes parties, il faut ſelon le precepte de notre Auteur, conformément aux experiences de M. Mariotte, faire une large iſſuë à l'ajutage, ou ſans ajutage appliquer à l'iſſuë une platine mince de cuivre, ou d'autre matiere convenable percée dans ſon milieu afin que l'eau en ſorte comme du milieu d'elle-même, ſans preſque aucun frottement.

L'air enfin contribuë à diminuer la hauteur du jet, & cela en deux manieres, par une reſiſtance directe, & par une preſſion laterale, car le jet heurte directement l'air qui donne à plomb ſur l'ajutage, le repouſſe, le ſoutient, & l'air qui environne ſa colonne & lui ſert comme de canal

pour jaillir, preſſe cette colonne, &
fait ſans ceſſe effort pour la rompre &
la diſſiper en goutes; ce qui l'enerv
& empêche de s'élancer : plus le j
eſt long, plus il riſque d'être romp
par la preſſion laterale; on obvie
cet inconvenient en fortifiant la co
lonne, en lui donnant plus de cor
& de ſolidité par une iſſuë plus larg
dans l'ajutage, on dans la platine
car la preſſion de l'air eſt proporti
nelle à la ſurface, & la force qu'a l'ea
pour ſoutenir cette preſſion, eſt pr
portionelle à ſa ſolidité, c'eſt-à-dir
en raiſon triplée de celle dont la ſurf
ce n'eſt que doublée, & c'eſt dans c
proportions qu'elles croiſſent l'u
& l'autre avec l'ouverture de l'ajut
ge: la ſurface de l'eau croît donc pl
que celle de l'air, c'eſt-à-dire, qu'
la fortifie plus qu'on ne l'affoibli
en lui donnant plus d'iſſuë.

Il y a cependant une meſure à to
de trop larges iſſuës relâchent en qu
que ſorte le reſſort, qu'a le jet po
s'élancer; la preſſion laterale de l'
diminuë à la verité, mais ſa reſiſtan
directe augmente; l'eau en jailliſſa
lui preſente une trop grande ſurfa

une pointe trop émouſſée, trop groſſiere; elle ne peut le penetrer, il la penetre au contraire, la diviſe en filets, en goutes, qui s'éparpillent en tout ſens. Le même inconvenient arrive quelquefois lorſque l'eau eſt trop vive, trop rapide, car alors elle ſe briſe contre l'air, qui ſe refuſe à une ſi grande rapidité; ce qui racourcit de beaucoup le jet; il faut donc temperer ſa fougue, diminuer ſa vîteſſe en élargiſſant les tuyaux, ce qui paroîtra paradoxe à ceux qui penſent que plus l'eau a de force & de vîteſſe, plus elle doit monter; & qui ne ſçavent pas que dans le ſyſteme de la nature, comme dans tout autre ſyſteme, c'eſt dans une raiſonnable mediocrité que conſiſte la perfection, ainſi l'Auteur ne croit pas que les ajutages doivent avoir plus de cinq quarts de pouces, ni que les jets puiſſent avoir plus de 100 pieds de haut: ce ſont juſtement les meſures preſcrites par Mr. Mariotte. Notre Auteur auroit pu lui en faire honneur, comme de mille autres choſes. Il eſt vrai que dans la préface il avertit avec beaucoup de modeſtie, qu'un Auteur d'elemens ne

promet rien de nouveau au mon[de]
sçavant, & il permet à chacun de r[e]vendiquer ce qu'il trouvera lui appa[r]tenir : cependant sur le titre de l'o[u]vrage, & sur la protestation que fa[it] l'Auteur de devoir aux Anglois, & [à] Mr. Newton en particulier, la Ph[i]losophie qu'il professe, & les exp[e]riences qui en font le capital; ceu[x] qui ne connoissent point les sources, ou qui ne sont pas à portée de les con[sulter], c'est-à dire, tous ceux pou[r] qui ces sortes de livres élementaire[s] sont écrits peuvent s'y meprendre fa[cilement], & se persuader faussemen[t] qu'avant Mr. Newton nul Philo[sophe] n'étoit entré dans ce que M[r.] Sgravesande appelle les sentiers de l[a] verité. Il peut neanmoins fort bie[n] être, que cet Auteur doit immediate[ment] à d'autres, même aux Anglois tout ce qu'il rapporte : le monde sça[vant] est plein de copies travesties e[t] originaux.

Disons encore un mot de la troi[sième] & derniere partie de ce secon[d] livre ; elle traite uniquement de l'air l'Auteur s'attache à prouver qu'il es[t] corporel, ce qui est beaucoup pou[r]

un ſyſteme où l'on ſe fait une Loi de ne guere pouſſer au-delà du témoignage des yeux, & d'anéantir ou de ſpiritualiſer tout ce qui échappe aux ſens, & aux experiences bien ſenſibles par trop de ſubtilité; car bien en prend à l'air de ſoutenir dans une pompe, d'où il ne peut s'échapper, l'effort du piſton, qu'on pouſſe contre le fond de la pompe, s'il étoit aſſez ſubtil pour ſe gliſſer entre le piſton & la pompe, ou bien au travers des pores, on ne lui feroit point de quartier, ou plûtôt on l'honoreroit des beaux titres de ſubſtance penetrable, d'étenduë ſans ſolidité, d'eſpace abſolu, d'eſprit, de Dieu même.

On peut l'allier avec l'attraction qu'il admet par tout : qu'on juge par ce qui ſuit à combien juſte titre cet Auteur rejette l'impulſion. Rohault après avoir rapporté le ſyſtéme des attractions ou des amitiez, remarque, que *bien loin d'expliquer une choſe qui doit être aſſez aiſée puiſqu'il ne s'agit que de la figure d'un corps, on l'embroüille par des termes qui ne ſignifient rien de clair & de diſtinct.* Pour expliquer enſuite ce Phenomene à ſa maniere, il va

d'abord au vrai & unique principe de tout ce qui s'appelle figures courbes, car, dit-il, toute chose persiste dans son premier état, à moins qu'on ne l'en tire; ainsi le mouvement de soi tend à la ligne droite, à moins qu'il ne trouve obstacle & empêchement ou impulsion contraire. Or il est bien manifeste que l'air à cause de la diversité de ses parties fait empêchement au mouvement des parties de la goutte & que cet empêchement est uniforme, ainsi l'empêchement la rend courbe en détournant le mouvement des parties de sa direction, & l'uniformité de l'empêchement rend cette courbure circulaire; tel est le précis du raisonnement de Rohault.

L'élasticité ou le ressort des corps durs est encore selon notre Auteur l'effet de la loi d'attraction, ce qui est une maniere de philosopher fort commode. Les Cartesiens sont bien ennemis de leur repos; ils se piquent de tout expliquer; ici on ne se charge que de raconter des Phénomenes, & tout au plus de les distribuer en diverses classes sous divers titres, & la Physique s'y trouve reduite à la lettre

à une ſimple hiſtoire de la nature : n'eſt-ce pas l'entendre & bien pourvoir à ſon repos ? Voilà tout ce que nous apprend la premiere partie du premier Livre.

La 2e partie traitte du mouvement des corps ſolides, c'eſt-à-dire, de la gravité ou de ſes Phénomenes, des machines ſimples & composées, des mouvemens composez, des pendules ſur tout à Cycloïde ; des regles de percuſſion telles qu'on les trouve chez le celebre Mr. Mariotte de l'Academie Royale des Sciences. On trouve encore ici un chapitre qui merite d'être lû, ſur les forces centrales, dont l'invention eſt duë à Mr. Huguens, & que Mr Sgraveſande confirme par des experiences aſſez curieuſes, dont il tient auſſi la premiere idée du même ſçavant Hollandois.

Le chapitre qui traite des loix de l'élaſticité, c'eſt-à-dire, des Phénomenes de la compreſſion, de la tenſion, de l'inflexion des corps à reſſorts, eſt un recuëil utile, & bien arrangé, de tout ce qui a été obſervé ſur cette matiere ; on doit même cette juſtice à Mr. Sgraveſande de reconnoître qu'il

excelle à recueïllir ainsi sur les divers sujets, & à exposer avec ordre, netteté & précision les veritez d'experience & d'induction: il décrit avec assez de netteté la maniere de faire les experiences; & les figures n'y sont point épargnées, ce qui a son prix.

Le second livre traitte des fluides: la premiere partie roule sur leur gravité, pression & resistance. Selon l'Auteur, les corps *Homogenes*, sont ceux qui ont une égale densité, & les *Heterogenes* ceux qui ont une densité inégale: quelle Philosophie dans un siecle comme le nôtre, de vouloir que les principaux méchanismes de la nature dépendent uniquement de la matiere, & que la forme & la structure des corps, & de leurs parties, n'y soit absolument pour rien! Les ouvrages de l'art seroient bien plus excellens que ceux de la nature, si la matiere decide de tout chez la nature, & la forme chez l'art. La nature est pourtant l'art de Dieu, dit Platon, or il n'y a point d'art sans sagesse, la creation de la matiere marque de la puissance dans l'Auteur; c'est dans la forme, la structure, l'arrangement

qu'éclatte la ſageſſe; d'ailleurs l'art n'a de perfection, qu'autant qu'il en emprunte de la nature en l'imitant de près; or qu'imite-t-il? Eſt-ce la matiere, & non pas plûtôt la forme?

Après cela eſt-ce par le plus ou le moins de matiere que l'eau & l'huile produiſent le mouvement, qui les diſcerne lorſqu'on les a mêlées? Eſt-ce l'égalité de matiere qui donne à l'eau la vertu de diſſoudre le ſel, & de ſe confondre avec lui, & de n'en diſſoudre que juſqu'à un certain point, & puis de diſſoudre un peu d'un autre ſel, & d'abandonner quelquefois l'un pour diſſoudre l'autre? En un mot eſt-ce ſur un principe auſſi brute, auſſi inanimé que la ſimple quantité de matiere qu'eſt fondé tout cet admirable ſyſteme Chimique des diſſolutions, coagulations, précipitations, chriſtalliſations; lequel eſt inconteſtablement tout fondé ſur les loix, ou plûtôt ſur le méchaniſme de l'homogeneïté, & de l'heterogeneïté des ſubſtances; & duquel je ſuis ſurpris que l'Auteur n'ait point parlé, avec le goût qu'il a pour les veritez d'experiences & d'experiences recherchées &

artificielles? Quoi qu'il en soit, je doute fort que par les termes d'*homogene*, & d'*heterogene* on ait jamais entendu, ou que le commun des Philosophes, qui ont un peu d'idée de la nature, voulût entendre une égalité ou inégalité de matiere, & non pas plûtôt comme les mots le portent, une similitude ou dissimilitude de nature, c'est à dire, de parties, de pores, de figures, de mouvement : ce qui n'exclut pourtant pas l'égalité ou l'inégalité de matiere, car un Philosophe a égard à tout, & à la forme & à la matiere; parcequ'enfin le mouvement, qui est l'agent de la nature, resulte de l'un & de l'autre; la forme le produit, ou l'occasionne, le regle, le dirige, le rend en quelque sorte intelligent pour produire tel, plûtôt que tel effet suivant les vuës d'une intelligence & d'une sagesse superieure, & la quantité de matiere le rend plus ou moins actif, plus ou moins efficace, ce qui remplit dignement les vuës de cette sagesse, dont les traits les plus marquez sont l'intelligence & la puissance : *disponens omnia fortiter & suaviter*, ou comme le même Sage nous

dit ailleurs: *in mensura, numero & pondere*: mais de ces trois perfections qui éclattent dans le systeme de la nature, le systeme de M. Sgravesande n'atteint qu'à la derniere qui est sans doute la moins considerable. Dans son systeme tout est pesé, le poids regle tout; c'est le systeme d'Epicure tout pur, je dis son systeme Physique.

Dans le 6ᵉ chapitre qui traite de la resistance des fluides, on trouve un Théoreme qui paroit directement contradictoire au Theoreme 28. prop. 35. du livre 2. des Princ. Math. de la Phil. Nat. de Mr. Newton: ce sçavant Géometre y demontre, ce semble incontestablement, que si un globe & un cylindre de même diametre se meuvent fort vîte selon la direction de l'axe du cylindre dans un milieu ou fluide, rare & élastique; le cylindre éprouvera de la part de ce milieu une resistance double de celle qu'éprouve le globe. Mr. Sgravesande semble avancer en termes très-exprès & vouloir démontrer par une demonstration bien éloignée de détruire ou remplacer celle de Mr. Newton, que la resistance sera égale pour les deux corps.

Outre les autres proprietez des corps liquides, l'air a encore, dit l'Auteur, celle de pouvoir occuper plus ou moins d'eſpace: la laine, le crin ont, je penſe, auſſi la même proprieté, mais quel corps ne l'a pas? Y en a-t'il, ſoit liquide, ſoit ſolide, qui ne puiſſe être condenſé & rarefié, comprimé & dilaté? Il eſt vrai que l'air poſſede cette proprieté au ſouverain degré, mais c'eſt du plus au moins, ce qui ne ſuffit pas pour fonder une diverſité de nature, comme l'entend l'Auteur, qui veut que ſon élaſticité ſoit toute autre que celle du reſte des corps élaſtiques, faiſant pour l'air un ſyſteme à part, creant en ſa faveur un autre ordre de loix, malgré ſa premiere regle qui ne permet pas de multiplier les cauſes, ni d'en attribuer de differentes à des effets ſembl. bles. Pour les autres corps, ſelon cet Auteur, il y a une force & une loi d'attraction, qui réünit immediatement leurs parties; & c'eſt ſur cette loi d'attraction qu'eſt fondée celle de leur élaſticité; mais l'air a ſes parties détachées ſans aucun contact, ni mediat, ni immediat, ſeparées par des

vuides parfaits, bien plus, & c'est la merveille, ces parties qui ne se tiennent, ni ne se heurtent, ni ne se touchent, se fuyent pourtant, ont une force centrifuge, se repoussent tandis que tous les autres corps s'attirent, & la plus grande merveille c'est que l'Auteur ne veüille pas souffrir qu'on appelle cela ni des hypotheses, ni des qualitez, ni des negations d'impulsion, & qu'il prétende l'ériger en axiomes de Geometrie, en veritez de fait ou d'experience.

Il vient ensuite aux experiences de la machine du vuide, il enseigne assez bien à les faire; une des plus curieuses, c'est celle où il apprend à disposer une plume, ou paille legere, en sorte que l'air étant sorti de la machine on ait le plaisir de voir ce petit corps tomber aussi lourdement, aussi pesamment qu'une balle, ou autre masse de plomb. Il rapporte encore l'experience de deux marbres lissez & polis, qui ne resistent pas seulement à leur separation, lorsqu'il n'y a nul air qui les separe, mais aussi lorsque separez par une lame d'air à ordinaire, on condense dans la machine l'air,

qui les environne ; ce Phénomene pourra ſeul déſabuſer cet Auteur de l'inſuffiſance de l'air, ou du liquide environnant, pour arrondir une goute d'eau, pour guinder l'eau dans les tuyaux capillaires & le ſuc à la cime des plantes, pour alterer la figure des corps mols, & de la neceſſité prétenduë d'une attraction inintelligible ; c'eſt encore une experience curieuſe que celle des animaux, qui meurent dans la machine, ſoit qu'on en rarefie trop, on qu'on en condenſe trop l'air. Tout ce volume eſt terminé par le mouvement d'ondulation de l'air, c'eſt-à-dire, par la théorie du ſon. L'Auteur à ſon ordinaire ramaſſe fort bien tout ce qui regarde les vibrations de l'air, determinant tout, comme Mr. Newton, par les pendules à Cycloïde.

Dans les deux Livres du ſecond volume que l'Auteur fait eſperer, il annonce un traité ſur la lumiere, & un autre ſur le ſyſteme du ciel, c'eſt là le fort de la Phyſique de Mr. Newton. Il ſeroit à ſouhaiter que l'Auteur voulût prevenir bien des difficultez ſur ces matieres, en retranchant, ou en

expliquant, s'il est possible, certains principes. Il peut pourtant se faire que ces difficultez ne lui paroissent point telles, car dans tout le cours du volume que nous venons d'examiner, on ne trouve pas la moindre ombre de doute, ou la moindre naissance d'objection de la part de l'Auteur contre le systeme qu'il y expose; c'est en effet la methode des Mathematiciens; or ce livre est intitulé *Elemens Mathematiques.*

Les Remarques Critiques qui suivent nous sont venues du R.P. Antoine Becquet, Bibliothequaire depuis plus de 30. ans des RR. PP. Celestins du Couvent de Paris. Le Public a dejà vû son Histoire Latine de la Congregation des Celestins de France, qui est un monument de son erudition autant que de sa pieté : nous en avons parlé avec éloge dans nos Memoires précedens. Il espere que les amis du feu P. Helyot seront édifiez de son zele pour la verité & de sa moderation, & que s'ils lui font quelque réponse, ils voudront bien l'imiter en l'un & en l'autre.

ARTICLE XL.

SUPPLEMENT ET REMARques Critiques sur le 23^{e} Chapitre du 6^{e} Tome de l'Histoire des Ordres Monastiques & Militaires, où il est parlé de l'Ordre des Celestins. Par F. A. B. C. B. D. C. D. P.

QUoique le grand ouvrage qu'on a donné depuis peu au public touchant *l'Histoire des Ordres Monastiques & Militaires*, soit digne du jugement avantageux qu'en a porté son illustre Approbateur ; il faut pourtant avoüer de bonne foi que cette entreprise étant aussi vaste que difficile, il n'est pas surprenant qu'il s'y soit glissé des fautes considerables. On n'entreprendra point ici de les relever toutes ; mais seulement pour obliger le public, on tâchera de suppléer à ce qui a été omis, & de rectifier ce que ce sçavant & laborieux Auteur à rapporté au sujet de l'ordre des PP. Celestins, qui est une reforme de celui de S. Benoît, dont jusqu'ici on n'a point vû d'Ecrivain qui ait parlé avec

assez d'exactitude, & d'une maniere digne d'être exposée aux lumieres d'un siecle aussi éclairé que celui auquel nous vivons.

Pour y proceder avec ordre, on remarquera d'abord en peu de mots ce qui concerne la personne de Saint Pierre Celestin, le commencement & le progrès de son ordre en Italie, l'Histoire abregée de son établissement en France, & celle de la fondation du Monastere Royal de Paris, dont la narration jusqu'à present a été obscurcie de beaucoup de fautes puisées dans le recit peu fidele qu'en a fait le R. P. Jacques du Breüil Religieux Benedictin de S. Germain des Prez dans son livre des Antiquitez de Paris, imprimé *in* 4° l'année 1612. Pierre surnommé de Mourron (c'est le nom de sa solitude) naquit à Isernia, ville Episcopale de l'Abbruzze, dans le Comté de Molisse, Province du Royaume de Naples, l'an 1215. Son Pere s'appelloit *l'Angelier*, & sa mere *Marie*. Ils eurent douze fils, dont notre Saint comme un autre Joseph étoit l'onziéme, de qui l'on peut dire qu'il representoit ce S. Patriarche

bien mieux par la pureté de ses mœurs que par l'ordre de sa naissance. Dès l'âge de 16 à 17 ans il se retira dans la solitude ; mais bien qu'il ait passé les premieres années de sa retraite dans l'état Eremitique, & qu'il ait reçû les saints Ordres à Rome étant encore en cet état, il est pourtant très-vrai que bientôt après il fit sa profession Monastique dans le Monastere de Sainte Marie de Fiesoli, de l'Ordre de S. Benoît, au Diocese de Benevent, dont il fut ensuite beni Abbé par Messire Romain Chef de Fer (Capo-Ferreo) Archevêque de Benevent l'an mil douze cens soixante & seize.

Il forma une Communauté environ l'an 1244. La preuve s'en tire de la Bulle d'Innocent IV. datée de Rome 25^e^ Fevrier 1248 par laquelle ce Pontife donne plusieurs Indulgences au Monastere du S. Esprit de Sulmone, autrement dit de Mourron, & aux autres Monasteres dejà établis, où il les qualifie Religieux de l'Ordre de S. Benoît ; ce que tous les autres Papes ont suivi dans leurs Brefs, Bulles ou Rescripts, aussi bien que les Legats du S. Siege.

Mai 1721.

Deux Souverains Pontifes ont confirmé par leurs Bulles cet Ordre naiſſant. Le premier eſt Urbain IV^e^ qui pour cet effet adreſſa une Bulle au Ven. P. F. Nicolas de la Foſſe de l'Ordre de Cîteaux, Evêque de Theate, vulgairement *Chieti*, au dioceſe duquel eſt ſitué le Monaſtere, pour lors de Sainte Marie de Majelle, à preſent du S. Eſprit, ci-devant chef d'Ordre des Celeſtins, par laquelle Bulle il lui ordonne d'incorporer ce Monaſtere à l'Ordre de S. Benoît, & d'y établir Prieur *Pierre de Mourron*. Cette Bulle eſt datée d'Orviette, le premier Juin, l'an deuxieme du Pontificat, c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 1264. On ne la rapporte point ici parcequ'on la peut lire dans le petit ouvrage latin intitulé, *Gallicæ Cæleſtinorum Congregationis Monaſteriorum fundationes*, &c. Imprimé à Paris chez Florentin de Laulne, 1719. *in* 4° pag. XII. & XIII. & dans Ughellus *Italiæ Sacræ tomo* 6°. *pag.* 906. *in folio*.

Le ſecond eſt Gregoire X. Voici comme la choſe ſe paſſa. Le bruit qui couroit pour lors qu'au prochain Concile indiqué à Lion, on devoit

éteindre pluſieurs nouveaux Ordres non ſuffiſamment approuvez du S. Siege, obligea le S. Inſtituteur de s'y rendre avec deux de ſes diſciples. Il y vint à pied. Et les miracles qu'il y fit en preſence du S. Pere & de ſa Cour le porterent à confirmer ce nouvel Ordre dejà approuvé, comme nous venons de le dire, par une Bulle donnée à Lion le onziéme des Calendes d'Avril, indiction 3^{e}, l'an de J. C. 1274. 3^{e} du Pontificat. On doit obſerver que ce Pape dans ſa Bulle où il fait mention de 16. Monaſteres dont étoit dejà compoſée la Congregation des Celeſtins en Italie, les qualifie auſſibien qu'Urbain IV. de Religieux de l'Ordre de S. Benoît, & rend témoignage que la regle de ce S. Patriarche y étoit actuellement & fidellement obſervée, & qu'il entendoit qu'elle y fût à perpetuité gardée, ſans faire aucune mention de la qualité d'Ermites, ni d'union à quelqu'autre Ordre qu'à celui de S. Benoît. Voici ſes termes : *In primis ſiquidem ſtatuentes, ut Ordo Monaſticus, qui ſecundùm Deum & B. Benedicti regulam in eodem Monaſterio inſtitutus eſſe dignoſci-*

tur, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter obſervetur. Il les prend & met ſous la protection du S. Siege, & leur donne de nouveaux privileges. On ne rapporte point auſſi cette Bulle, parcequ'elle ſe trouve dans l'ouvrage qu'on vient de citer, page XIV. & ſuivantes.

Ces fondemens établis, on ne voit pas comment on peut dire que les Celeſtins ont été d'abord nommez *les Ermites de S. Pierre Damien*, qui ne fut jamais Inſtituteur d'Ordre, comme on le voit dans les Memoires de ſa vie imprimez à Lion, *in fol.* 1613. à la tête de ſes ouvrages; mais qui fut ſeulement le propagateur de la Congregation des Ermites de Font Avellane, comme le R. P. Helyot le marque lui-même au 5^e tome de ſon Hiſtoire ch. XXV. où il parle de cette Congregation, preſentement unie à l'Ordre des Camaldules. On pourroit lui paſſer qu'on les appelloit au commencement les Moines de Mourron, *Mourronæi.* En effet le nom de Celeſtins, *Cæleſtini*, ne leur fut donné qu'après l'exaltation de leur S. Inſtituteur au Souverain Pontificat, qui fut faite

le lundi cinquiéme de Juillet 1294. comme il eſt expreſſément énoncé dans l'acte original de ladite election fait à Perouze, & gardé en l'Abbaye du S. Eſprit proche de Sulmone, à preſent chef d'Ordre des RR. PP. Celeſtins, & non pas le premier jour de Juillet, ainſi que le dit l'Auteur. Les lettres qui lui furent écrites par ſes Electeurs, conſervées au même endroit, diſent la même choſe, & le qualifient Religieux de S. Benoît; *Sanctiſſimo Patri & Domino, Reverendo fratri Petro de Murrhone, ordinis S. Benedicti, &c.* Ce qui ne confirme pas peu ce qu'on a établi ci-deſſus pour fixer au vrai l'état des Religieux Celeſtins. Ces deux pieces ſont imprimées dès l'année 1539. à la fin de la vie de S. Pierre Celeſtin, écrite en Latin par R.P. Denis le Febvre Prieur des Celeſtins de Paris, qui eſt entre les mains de tout le monde.

On veut bien croire que la datte du jour de l'abdication de S. Pierre Celeſtin, marquée au 13^e^ de Novembre, quoique ç'ait été au 13^e^ de Decembre fête de Sainte Lucie, n'eſt qu'une faute de l'Imprimeur; com-

 me

me elle n'eſt point corrigée dans l'*Errata*, on a cru la devoir indiquer ici.

Les Conſtitutions des PP. Celeſtins d'Italie, imprimées à Rome l'an 1629. *in* 4°. mettent pour premier Abbé général le R. P. François d'*Atria*, & non pas d'*Adria*. Ce peut être auſſi une faute d'Imprimeur ; pour ſecond elles mettent le R. P. Rainaut de Rionero, &c.

Selon le R. P. Helyot, *il y a environ 96. Monaſteres en Italie .... qui ont tous titre de Prieurez, n'y ayant dans cet Ordre que la ſeule Abbaye du S. Eſprit de Sulmone, à cauſe que ce Monaſtere eſt chef de l'Ordre*. Ce ſont ſes propres termes.

Cet expoſé étoit autrefois veritable, mais aujourd'hui il ne l'eſt plus. Il y a preſentement en Italie environ 40 Abbayes de Celeſtins, & dix-neuf Prieurez. Les autres maiſons ne ſont que de petits Monaſteres unis aux Abbayes ou Prieurez. Le tout eſt diviſé en quatre Provinces ou quartiers. La liſte des Monaſteres imprimée dans les Conſtitutions ci-deſſus citées en rapporte cent, quoique celui de Notre-Dame de l'Ourſe dans Rome,

donné par le Pape Urbain VIII. pou
servir de College aux Celestins n'
soit pas compris, mais seulemen
dans l'*Errata*. C'est le Pape Paul V
qui a fait cette distribution des Mo
nasteres des Celestins en Italie, par
Constitution qui commence par c
mots: *Ad sacram B. Petri sedem*, d
tée du 29. Janv. 1616. & imprimée a
troisiéme Tome du Bullaire imprim
à Lion *in fol.* 1692. Voici ses parole
*Omnia prædicta (Cælestinorum) Congr
gationis Monasteria, quorum reditus
proventus ad congruam duodecim M
nachorum, computatis tàm professi
quàm oblatis, & famulis, ex quibus sa
tem sex Sacerdotes esse debeant, suste
tationem, ab uno ex prædictis Monachi
spectatæ tamen virtutis & disciplinæ si
titulo Abbatis: alia verò Monasteria
per Priores . . . gubernentur.*

On voit par cette Constitutio
qu'on ne doit plus être reçû à dire au
jourd'hui, après un espace de plus d
cent années, qu'il n'y ait qu'une seul
Abbaye dans l'Ordre.

On ne s'applique point dans ce
écrit à refuter la prétenduë seductio
faite à S. Pierre Celestin par le Car
dinal Benoît Gaetan, qui fut ensuit

ſon ſucceſſeur, pour le porter à renoncer au Pontificat : on croit y avoir aſſez amplement repondu à la fin de l'ouvrage Latin dejà cité pages 247. & ſuivantes, où l'on trouve une liſte aſſez exacte des Auteurs qui ont fortement rejetté cette groſſiere fauſſeté, laquelle on refute auſſi par des raiſonnemens tirez de bons Auteurs, dont on appuye ce qu'en ont dit ces Illuſtres perſonnages depuis plus de quatre ſiecles. Voilà ce qu'on avoit à dire de S. Pierre Celeſtin, & de ſon Ordre en Italie. Il faut maintenant paſſer en France.

Philippe IV. ſurnommé *le Bel*, Roi de France, qui avoit eu beaucoup de veneration pour S. Pierre Celeſtin durant ſa vie, voulut encore ſignaler ſon zele pour ſa memoire après ſa mort, en attirant en ſon Royaume quelques-uns de ſes diſciples. Pour cet effet il donna ordre à Meſſire *Pierre de Sorra*, Chantre de l'Egliſe d'Amiens, ou d'Orleans, ſon Ambaſſadeur à Naples, de demander en ſon nom à l'Abbé général de l'Ordre douze Religieux Celeſtins. Ce General avoit nom Jean *de Cucullo*, & avoit

été élu pour la seconde fois en l'an 1299. On ne connoît point Pierre *de Tivoli*; & il n'en est fait aucune mention dans la liste des Generaux. Pierre de Sorra ayant amené ces Saints Religieux, les présenta au Roi au château de S. Germain en Laye l'an mil trois cens, veille de l'Assomption de la Sainte Vierge, & Sa Majesté les ayant reçûs avec une affection digne de sa pieté, leur fit l'honneur de les faire conduire par le même Ministre, aux deux Monasteres qu'il leur avoit fait bâtir : le premier dans la forêt d'Orleans, au lieu appellé *Ambert*, & le second, dans celle de Compiegne, ou de Cuise, au Mont de Châtres, *in monte Castrorum.*

Quelques années après, le Bienheureux Roger *le Fort*, Archevêque de Bourges, leur fonda un troisieme Monastere dans la Marche, en son château des Ternes, au diocese de Limoges, & ils en prirent possession en 1338. Voilà quel fut l'établissement de l'Ordre en France.

Quant à la fondation du Monastere de Paris, on va rapporter fidellement ce qui s'en trouve de plus cer-

tain dans les Archives de cette maison de fondation Royale, bien different de ce qu'en a dit notre Auteur à la ligne S. Loüis,&c. Saint Loüis Roi de France à son retour de la Palestine l'an 1259 amena avec lui six Religieux Carmes, appellez pour lors *les Barrez*, à cause de leur manteau qui étoit divisé par bandes de diverses couleurs, & il les logea où sont à présent les Celestins. Ce lieu étoit pour lors fort étroit, n'y ayant qu'une petite Eglise fort basse, un cimetiere, avec quelques moyens édifices, & de petits jardins. Ces Religieux après avoir occupé ce Monastere jusqu'au mois de Decembre de l'année 1317. remontrerent à Philippe V. surnommé *le Long*, qu'outre les autres incommoditez qu'ils souffroient, la riviere venoit souvent à leur porte, & les assiegeoit, de sorte qu'ils ne pouvoient sortir qu'en bateau : ils remontrerent encore qu'ils étoient trop éloignez de l'Université, ce qui les privoit des leçons & des disputes publiques qui s'y faisoient. C'est pourquoi ils supplierent Sa Majesté de leur procurer dans l'Université quelque

demeure plus commode. Leur requête eut ſon effet, & ce Prince acheta d'un particulier au mois de Decembre 1317. le lieu où ils ſont à preſent, à la place Maubert, comme il paroît par ſes lettres patentes.

Les Carmes ayant donc changé de demeure, vendirent le 28ᵉ de Mars de l'année ſuivante 1318. à Jacques *Marcel*, Marchand Drapier, bourgeois de Paris, leur premier Monaſtere, la ſomme de cinq cens livres Pariſis, ſe reſervant les materiaux de la demolition des bâtimens, les tombes avec les oſſemens de ceux qui y avoient été enterrez, comme auſſi toutes les pierres de taille, les colonnes, la charpente & la chaux qu'ils avoient préparez pour une nouvelle Egliſe, & que le tout ſeroit tranſporté dans le jour de la S. Jean-Baptiſte. Et afin de diſcerner mieux les lieux Saints d'avec les autres, les Carmes aſſiſtez d'un Commiſſaire nommé par l'Evêque declarerent que l'Egliſe, & tout ce qui étoit derriere, où eſt à preſent le petit Cloître, & la Chapelle de Philippe de Maizieres étoit beni. Marcel qui étoit homme

de bien, & craignant Dieu, fit bâtir deux Chapelles, & fonda deux Chapelains qu'il dota chacun de vingt livres parisis de rente amortie, à prendre sur son hôtel, pressoir, vignes, cens & rentes du larré en Brie, à une lieuë en deçà de Melun, s'en reservant la collation après leur decès pour lui & ses héritiers, jusqu'au quatrieme héritier mâle, lequel venant à mourir, il en donnoit la collation à l'Evêque de Paris. Jacques Marcel fut enterré dans une de ses Chapelles sous une tombe de marbre noir, qui se voit encore dans la nef de l'Eglise des Celestins, devant le Crucifix. Le decès de Jacques *Marcel* étant arrivé à Paris, le premier de Septembre 1322. Garnier *Marcel* son fils, Echevin de Paris, joüit de ce lieu l'espace de 32 ans. Enfin la sollicitation de Messire Robert *de Jussy*, Chanoine de S. Germain l'Auxerrois à Paris, & Secretaire du Roi, ledit Garnier *Marcel*, & Eudeline sa femme, donnerent aux Religieux Celestins la proprieté de cette maison, avec ses dependances, aussi bien que le droit qu'ils avoient de pourvoir à une des Cha-

pelles que Jacques *Marcel* avoit fon-dées dans l'Eglise qui faisoit partie de bâtimens qui lui avoient été vendu: L'acte en fut passé pardevant Marti le Pietel, & Jean Maugarde Notaire au Châtelet de Paris, le samedi sixié me jour du mois de Novembre 1352 Cette donation fut approuvée par M Jean de Meulan Evêque de Paris, pa ses lettres données en l'Abbaye de S Victor lez Paris le 12. Nov. 1352. E ce Prélat pour donner des preuve certaines de l'affection qu'il avoit pour cet établissement, se demit en faveur des Celestins du droit qu'il avoit de nommer à une des Chapelles fondées dans leur Eglise, ce qui fut confirmé par M. Guillaume de Melun Archevêque de Sens. En consequence de ces actes Messire Robert *de Jussy*, qui les avoit procurez, fit venir six Religieux Celestins du Monastere de S. Pierre au Mont de Châtres où il avoit été Novice, & les introduisit dans le Monastere qui subsiste.

Ils y étoient à peine établis, lorsque leur insigne zelateur M. Robert *de Jussy*, ne pouvant oublier les bons

exemples qu'il avoit vûs parmi eux, en rendit un ſi avantageux temoignage à Charles fils aîné de Jean Roi de France, Dauphin & Regent du Royaume pendant la priſon du Roi ſon pere à Londres, pris à la malheureuſe journée de Poitiers, que ce Prince en fit venir encore ſix du même Monaſtere de S. Pierre, pour les joindre à ceux qui y étoient dejà au même nombre. Enſuite touché de leur pauvreté il les gratifia par ſes lettres patentes données au mois d'Août de l'an 1358. d'une bourſe chaque mois à prendre ſur le ſceau de la grande Chancellerie, qu'il leur apporta, & leur diſtribua lui-même de ſa propre main pour la premiere fois, en preſence du Chancelier, du grand Audiencier, & du College des Secretaires du Roi. Le Roi Jean, Pere de Charles, de retour d'Angleterre confirma ladite donation par lettres patentes de l'an 1361. Charles devenu Roi le fit auſſi par autres lettres patentes données à Paris 1368. le 5e de ſon regne au mois de Decembre. Depuis ce tems ils ont toujours joüi dudit privilege, & de tous les autres

droits & exemptions affectées à Meſſieurs les Conſeillers, Secretaires du Roi, comme étant de leur corps, ainſi qu'il paroît plus amplement par les Sentences, Arrêts & Declarations qui les ont maintenus & confirmez dans ladite joüiſſance.

Le même Roi Charles V. en l'année 1367. fit donner au même Monaſtere la ſomme de deux mille francs d'or (un franc d'or valoit un écu) avec la coupe de douze arpens de bois de haute futaye dans la forêt de Moret, pour faire bâtir l'Egliſe qui ſubſiſte encore à preſent, où non content d'avoir mis la premiere pierre, il voulut encore lorſqu'elle fut achevée aſſiſter à la conſécration qu'il en fit faire ſous le titre de l'Annonciation de la Sainte Vierge, en preſence de toute ſa Cour le 15[e] Septembre 1370. & y donna de riches preſens, comme fit auſſi la Reine Jeanne de Bourbon ſa femme, & Charles leur fils aîné, auſſi bien que M. Guillaume de Melun Archevêque de Sens qui fit la Ceremonie.

Par autres lettres patentes données à Paris au mois d'Octobre 1369. il ſe

declara leur fondateur, les prit en sa protection & sauvegarde, & commit leurs causes aux Requêtes du Palais, &c. Voici ses termes; *Dilectos nostros Religiosos, Priorem & Conventum Monasterii Cælestinorum, Ordinis Sancti Petri dicti Cælestini per nos in loco de Barratis nuncupato, propè nostram domum seu hospitium, juxta Sanctum Paulum Parisiis fundatos, &c.*

Tous ces bienfaits ne parurent pas suffisans à ce pieux Monarque, jusqu'à ce qu'il eut fait bâtir les autres lieux réguliers dudit Monastere, sçavoir, le Dortoir, le Réfectoire, Cloître & Chapitre, & augmenté leur revenu d'un fond de terre qu'il leur donna l'an 1378. comme il paroît par Lettres Patentes données à Meulan le 26. Août de la même année.

En 1380. le 16. Septembre, mourut Charles V. au Château de *Beauté* sur Marne. Ce pieux Monarque au lit même de la mort, toûjours attentif à leur donner des marques de sa bonté & de sa magnificence royale, leur légua par testament la somme de 500 livres, qui leur a été donnée par son fils & successeur Charles VI. En

comme dès le mois d'Août avant so
decès il avoit ordonné que pour la for
dation de l'Office divin qu'il voulo
être fait dans leur Egliſe, il leur ſe
roit donné la ſomme de 200 livres pa
riſis de rente amortie, Charles VI. so
fils, fidéle à ſes dernieres volontez
executa ce pieux deſſein, que le Ro
ſon pere, prévenu de la mort, n'avoi
pû lui-même accomplir, & leur don
na pour cet effet en 1393. des hé
ritages bons & ſuffiſans pour la valeu
de ladite ſomme de rente par chaqu
année.

Ce ſont là les principaux bienfaits
de Charles V. & les titres autentiques
qu'ont les Peres Céleſtins de Paris
pour ſe qualifier & dire de fondation
Royale, & reconnoître Charles V, dit
le Sage, pour leur principal Fondateur; ſe confirmant en cela à la volonté dudit Seigneur Roi, comme on
a vû ci-deſſus: dont il a bien voulu
perpétuer la mémoire par ſa ſtatuë &
celle de la Reine ſon épouſe, qu'il a
fait ériger au portail de leur Égliſe,
avec cette inſcription au pied: *Carolus V. Fundator hujus Eccleſiæ*; & ſous
celle de la Reine eſt gravé en lettres

de ce tems: *Jeanne de Bourbon épouse de Charles V.*

Charles VI. non seulement approuva tout ce qu'avoit fait le Roi son pere en faveur des Célestins, mais il leur accorda aussi de nouveaux droits & priviléges par plusieurs Patentes données en 1384. & 1413. où il témoigne qu'ils ont été fondez par Charles V. son pere & predecesseur. La même chose se lit dans toutes les Patentes des Rois suivans qui confirment leurs privileges, où ils les appellent *nos bien amez Chapelains & Orateurs fondez & dotez par nos Predecesseurs.*

Loüis, Duc d'Orleans, frere de Charles VI. fit aussi des biens très-considerables à ce Monastere, comme aussi l'ancien College des Secretaires du Roi; de sorte que cette Maison ayant fait en peu de tems un progrès notable, tant par son exactitude en l'observance réguliére, que par l'accroissement & benediction de son temporel, joint à la commodité de sa situation à Paris; tout cela obligea la Congregation en 1417. à la declarer Chef de l'Ordre en France & parties unies, en une seule province

composée de vingt & un Monastere gouvernée par un Provincial qui tout le pouvoir du General en France & tient sa résidence à Paris, où il e élû tous les trois ans par les Prieurs & Discrets de chaque Maison, qui composent le Chapitre Provincial.

Dans cette Congregation de France sont compris les Monasteres de S. Pierre Celestin d'Avignon, de S Martial de Gentilly proche de Sorgues au Comtat Venaissin, que l'Auteur a oublié; de Notre-Dame de Hevre proche de Louvain, & de Sainte Catherine de Villarsalet proche de Montmeillian en Savoye, Diocése de Morienne.

On se leve à minuit pour dire Matines, dans toute la Congregation, qui differe en cela de presque toutes les autres de l'Ordre de S. Benoît, & non pas à 2 heures, comme rapporte l'Auteur.

La marque de la Congregation de France est une Croix d'argent avec une *S* aussi d'argent passée au pied; elle est accompagnée, par concession de Philippe le Bel, de deux Fleurs de Lys d'or en champ d'azur pour la

France ſeulement. La lettre *S* deſigne le Saint-Eſprit, *Spiritus Sanctus*, parce que le Monaſtere Chef d'Ordre eſt dedié à cette troiſiéme & adorable Perſonne de la très-Sainte Trinité, comme l'a fort bien remarqué le Pere Meneſtrier de la Compagnie de Jeſus.

Voilà ce qu'on avoit à dire en peu de mots pour ſuppléer aux omiſſions du Pere Helyot, & rectifier les endroits où il s'eſt écarté de la verité de l'hiſtoire. Au reſte on pardonnera aiſément ces fautes à un Auteur étranger à l'Ordre des Céleſtins, ſi on conſidere que nos prédeceſſeurs mêmes nous ont laiſſé des repréſentations fautives dans les tapiſſeries de notre Chœur, & dans le tableau de notre Chapelle, de Philippe de Maizieres, où notre ſaint Inſtituteur eſt repréſenté dans une grotte au deſert, lorſque les Députez du Conclave lui viennent annoncer la nouvelle de ſon élection au Souverain Pontificat, bien que les plus fidéles & autentiques Memoires de ſa Vie nous aſſûrent qu'ils le trouverent en ſon Monaſtere du Saint-Eſprit de Mourron proche de Sulmone: mais on veut toûjours du ſurpre-

nant & du merveilleux; & la verité,
belle & ſi eſtimable par elle-même, et
ſouvent enſevelie ſous les voiles de
ornemens dont inutilement on avoi
cru l'embellir.

ARTICLE XLI.

FRANCISCI RIBERÆ È SOCIE-
tate Jeſu de Scripturæ Sacræ Inter-
pretibus ; c'eſt-à-dire : *Sentimen*
du Pere François Ribera de la Com-
pagnie de Jeſus, ſur les Interprete
de la Sainte Ecriture, à la ſuite d
Menochius. Imprimé chez Robuſte
& Vincent en 2. tomes *in fol.* à Pa-
ris 1719.

LE Pere Ribera expoſe en quatre
Articles ſon ſentiment ſur le
Interpretes de la Sainte Ecriture. Le
premier Article eſt employé à faire
connoître les Commentaires des Rab-
bins. Dans le ſecond cet Auteur prou-
ve combien les Saints Peres ſont pre-
ferables à tous les autres Interpretes
pour nous donner le ſens dogmatique
des Saintes Lettres. Il examine dans
le troiſiéme, quels Auteurs on doit

ſuivre pour l'explication hiſtorique ; & dans le quatriéme pour l'explication ſpirituelle ou myſtique de l'Ecriture. Cette methode eſt naturelle, facile & ſolide : naturelle, parcequ'il ſemble qu'elle doive d'abord venir à l'eſprit de quiconque voudroit traiter le même ſujet que le P. Ribera ; elle eſt facile, parcequ'on y réduit à peu de chefs une matiere auſſi étenduë que l'eſt celle d'interpreter les Livres Saints ; elle eſt ſolide, parcequ'on l'appuye ſur l'autorité la plus conſtante, ſur une profonde érudition & ſur des raiſonnemens très judicieux. Cela ſe remarquera dans la ſuite de cet extrait.

PREMIER ARTICLE.

Sentiment du P. Ribera ſur les Rabbins.

Un grand nombre de Sçavans regardent les nouveaux maîtres des Hebreux appellez communément Rabbins, comme des Auteurs qui ont beaucoup facilité l'intelligence des Saintes Lettres. Mais, la verité eſt, que leurs commentaires, bien loin d'éclaircir le texte, n'y ont repandu

que de la confuſion & de l'obſcuri...
Il n'y eut peut-être jamais d'Ecrivains
plus ignorans en tout genre de Scie-
ces, ni d'hommes plus amateurs ...
fables que les Rabbins. La Lang...
même Hébraïque dont ils font par-
de, leur eſt preſqu'inconnuë, c'eſt-...
dire, qu'ils ne ſçavent pas la ſigni-
cation propre d'une infinité de mo...
Hebreux. En effet, il y a ſi lon...
tems qu'aucune nation ne parle cet...
langue, & que les Juifs par tout di...
perſez parlent celle des païs où on l...
tolere : comment donc auroit-il pû ...
faire que ces malheureux errans co...
ſervaſſent l'idiome caracteriſtique ...
l'Hébreu ? Autrefois les plus ancie...
parmi eux étoient auſſi ſans doute l...
plus habiles ; & cependant S. Jerôm...
atteſte que de ſon tems il en reſto...
très-peu qui fuſſent ſçavans : par là ...
eſt viſible que ceux dont il s'agit ic...
leſquels ont paru bien des centain...
d'années après, ont été les plus ign...
rans, ainſi qu'ils ont été les dernie...
venus.

On me dira que ce qui eſt dit ici p...
le P. Ribera eſt contraire au ſentime...
des plus habiles gens dans l'Hebr...

qui ayent paru dans ces derniers ſiécles. Mais je me reſerve à éclaircir & appuyer ce ſentiment d'un ſi grand Docteur par une Diſſertation particuliere, ne voulant pas trop allonger cet extrait.

D'ailleurs, les Juifs ſont tous ennemis implacables du nom Chrétien : Jeſus Chriſt qu'ils deteſtent tous eſt *la fin de la loi*, & quand on leur lit Moïſe & les Prophetes, *ils ont tous un voile ſur le cœur qui ne ſçauroit être levé que par Jeſus-Chriſt.* Il eſt impoſſible par conſequent qu'ils n'ignorent une infinité de choſes dans les Saintes Lettres; que leur mauvaiſe volonté ne leur faſſe corrompre quantité d'endroits qui les condamnent ; qu'ils ne flétriſſent autant qu'il eſt en leur pouvoir, ou ne diſſimulent au moins la gloire de J. C. ; qu'ils ne ramenent en pluſieurs occaſions le ſens des paroles ſacrées à leurs vieilles preventions & à leurs folles erreurs. Pour entendre les Ecritures, dit S. Jerôme, le même Eſprit qui les a dictées eſt neceſſaire : & l'incredulité ſeule des Juifs, ſans compter leurs autres crimes, éloigne d'eux opiniatrément cet Eſprit. Auſſi, n'eſt-il point de

livres en matiere de Religion où l'
puisse trouver autant de bassesses, d'e-
travagances, de mauvaise foi que da
ceux des Rabbins : ils sont semez
contes ridicules & de fables puerile
on y voit à tout propos les songes & l
visions de leurs peres ; & partout où
gloire de J. C. se montre, ils n'en peu-
vent souffrir la lumiere : semblables
ces oiseaux nocturnes qui ne sçau
roient soutenir la clarté du jour. P
exemple, ils ont enveloppé d'obscu
ritez impenetrables le Cantique d'Ha
bacuc, de peur qu'on n'y decouvre
C. dont ce Prophete fait mention, &

Non, il n'est permis de lire en sûre
té ces Ecrivains, qu'à des homme
pleins de religion & de pieté ; qu'
des hommes forts dans la foi ; &
nourris de la saine doctrine des Peres
qu'à des hommes enfin auxquels ce
paroles de l'Evangile puissent être ap
pliquées spirituellement : *si mortife
rum quid biberint non eis nocebit* (a)
Sans ces préservatifs, la lecture dan
gereuse des Commentaires Hebreu
nous fera perdre du moins en par-
tie la pureté de la Doctrine Catho-

(a) *Marc. ult.*

ique. Il eſt bien difficile d'étudier ces ſortes d'Auteurs dont la connoiſſance ne laiſſe pas de donner du relief parmi un certain monde ſçavant, & de ne point affectionner en même tems leurs ouvrages, de ne s'attacher jamais à rien de tout ce qu'ils ont de mauvais. Ceci eſt auſſi difficile qu'il eſt rare *de toucher la poix & de n'en être point gâté* (a). Après cela, comme les Juifs ont une maniere de penſer & de commenter très-differente de celle des Saints Peres, il arrive aſſez naturellement que ceux à qui les Rabbins plaiſent beaucoup, les livres & les interpretations des Peres de l'Egliſe leur déplaiſent à proportion. Cependant, un Rabbin ne conçoit preſque rien de grand dans l'Ecriture, rien qui ſoit digne de l'eſprit de Dieu: l'adorable Trinité des perſonnes, la Naiſſance, la Vie, la Mort, la Reſurrection de Notre Seigneur, les Myſteres de ſon Egliſe ſont des choſes ſublimes dont il ne dit pas un ſeul mot, parcequ'il ne lui a point été accordé de les comprendre: parle-t-il de la beatitude des Saints?

(a) *Eccl.*

Il en interprete tout dans un ſens te-
reſtre & groſſier. Au contraire, l
Saints Docteurs élevez au-deſſus d
l'homme charnel par une foi vive e
éclairez de l'eſprit de Dieu par un
faveur ſpeciale, entrent dans le ſe
cret des Myſteres les plus cachez &
les traitent avec dignité. C'eſt pour-
quoi, quand on a aſſez de religio
& de raiſon pour eſtimer ces dernier
au point qu'ils meritent, on a u
grand mépris pour les autres: on n
regarde plus que comme des conte
ce qu'ils écrivent; & l'on reconnoî
que les ſens qu'ils prêtent à l'Ecriture
ſont pour l'ordinaire, ou detournez,
ou peu d'accord entre eux, ou ridicu-
lement myſtiques.

De plus, la lecture des Rabbins
fait naître dans l'eſprit mille fauſſes
idées contre la Vulgate. Ces nou-
veaux Prophetes ont paru dans le
tems que la Langue Hébraïque étoit
preſque tombée & preſqu'ignorée; &
ils ne ſçavoient ni le Latin ni le Grec
pour conſulter les Interpretes qui les
avoient précedez: de là, leurs inter-
pretations ſur tant de mots, & contre
le ſentiment des anciens que S. Jerô-

ne ſuit toûjours, & contre la verité. Or n'eſt-il pas naturel que l'on prenne & que l'on deffende les opinions de ceux que l'on eſtime comme ſes maîtres, ſes guides, ſes oracles? Ce n'eſt pas à preſent, qu'il n'y ait abſolument aucun fruit à retirer de la lecture des Rabbins: mais le bon grain pourtant y eſt ſi mêlé, qu'il vaudroit beaucoup mieux le laiſſer là que de s'expoſer à y recueïllir l'yvraye en même tems. Très-peu de perſonnes peuvent donc lire en ſûreté, & avec quelque utilité ces Commentateurs. Car il *faut une extrême précaution*, dit S. Jerôme, *pour chercher de l'or dans la bouë & dans un fumier pourri.*

SECOND ARTICLE.

Combien les Saints Peres ont excellé par deſſus tous les autres, dans l'interpretation de l'Ecriture.

Nous ne pretendons point marquer ici de nous-mêmes les ſources où l'on puiſera la vraye intelligence des ſaintes lettres: tous les ſçavans qui ont joint à une vaſte erudition une pieté ſincere, nous les ont aſſez

montrées jusqu'à present, comme par succession. Ces sources pures & saintes, ce sont les anciens Docteurs de l'Eglise tant Grecs que Latins: & parmi les recens, ceux qui ont imité davantage ces exellens maîtres dans la maniere d'interpreter l'Ecriture. En effet, les Saints Peres, ces hommes specialement choisis de Dieu pour instruire son Eglise, pour nous parler de lui & de ses oracles avec la majesté qui convient, pour nous dévoiler tant de mysteres obscurs, sont à la fois & les plus éclairez & presque les seuls éclairez en ce genre. Tous les autres ne doivent être jugez habiles & ne meritent d'être lûs qu'à mesure qu'ils suivent de près ces lumieres du Christianisme. A l'égard des Interpretes qui se font à dessein une route differente de celle des Peres, on ne doit gueres les lire qu'afin de les refuter & de faire sentir dans quels égaremens on tombe, lorsqu'on s'écarte des guides établis de Dieu pour conduire son peuple. Mais, ce n'est qu'une autorité présumée & non raisonnable, dira-t'on, qui concilie aux Peres un respect & leur donne une pre-
 ference

ference toute gratuite ſur les autres ? Si l'on examinoit les choſes independamment des perſonnes , & qu'on lût les livres des anciens & des nouveaux ſans noms d'Auteurs , que d'Interpretes recens ſe trouveroient égaux ou ſuperieurs même à ceux qui ont écrit depuis mille ans ! Voilà ce que penſent & ce que diſent plus de ſçavans que l'on ne croit peut-être. Nous leur repondons que nous aimons du moins autant qu'eux la verité, & que quand il eſt queſtion d'aſſeoir notre jugement , ce ne ſont point des préoccupations vaines qui nous y determinent.

Premierement donc : ſi nous conſiderons les facultez neceſſaires pour bien comprendre les choſes ſoi-même & enſuite pour inſtruire les autres ; ſçavoir , l'eſprit & le jugement ; le travail , l'erudition & l'eloquence : qui pourroit-on comparer ſur tout cela aux anciens Peres ? Qu'on liſe les Irenées , les Athanaſes , les Hilaires , les Baſiles , les Gregoires , les Ambroiſes , les Jerômes , les Chryſoſtomes , les Cyrilles ; quelle penetration & quelle ſubtilité d'eſprit ,

ſoit qu'ils expliquent l'Ecriture, ou bien qu'ils diſputent contre des héretiques! A l'égard de St. Auguſtin, nous n'avons qu'à l'entendre parler lui-même ſur ce point. *Que me ſervoit*, dit-il, *d'avoir lû & compris moi ſeul tous les livres écrits ſur les arts qu'on nomme liberaux ; puiſque j'étois alors le miſerable eſclave de mes paſſions! Sans aucun maître,* ajoute-t'il en un autre endroit, *& ſans beaucoup de difficulté, j'appris tout ce qui regarde l'art de bien dire & de raiſonner juſte ; tout ce qui regarde les dimenſions des figures, la muſique, les ſupputations, &c.* Et tout le monde convient aſſez que ce ſaint Docteur étoit vertablement un prodige d'eſprit qui n'eut & qui n'aura peut-être jamais ſon pareil. Quant à la ſolidité de jugement, elle regne dans les ouvrages des Peres : ils n'avancent en matiere de foi quoi que ce ſoit au hazard ; ils ne donnent point pour certain ce qui ne l'eſt pas ; & tout ce qu'ils diſent, ils l'appuient ou ſur quelque raiſon très-ſolide, ou ſur le temoignage de l'Ecriture. Pour l'étenduë de la ſcience, on ne ſçauroit la leur diſputer, que

l'on ne se declare soi-même ignorant. Ils possedoient en premier lieu les lettres humaines au souverain degré. Il ne faut que lire St. Jerôme, Clement d'Alexandrie, Eusebe de Césarée, Tertullien & Arnobe *Contra Gentes*, Lactance, St. Cyprien, St. Hilaire, St. Augustin *de Civitate Dei*, & plusieurs autres : alors, on verra la verité de ce que St. Jerôme écrit à un grand Orateur de Rome; sçavoir, que les ouvrages des Peres sont si remplis de tout genre d'érudition, qu'on ne sçait d'abord qu'admirer davantage en eux, ou la prodigieuse science des lettres humaines, ou bien celle des saintes lettres. Leur éloquence ? Qu'en dirions-nous ici qui ne fût trop foible pour l'exprimer ? Sans parler de tant d'autres, St. Chrysostome seul n'éfface-t'il pas tous nos Orateurs Chrétiens? Et n'est-ce pas une de ces loüanges reconnuës pour flatteries, que d'en comparer quelqu'un avec lui ? Par rapport au travail de ces premiers Docteurs, il suffit de dire qu'ils se sont presque tout consacrez à l'étude de l'Ecriture, qu'ils y ont vieilli, qu'ils y sont

morts ; & qu'ils se sont perfectionnez en cette science sacrée, comme s'ils n'avoient jamais appris rien autre chose. Aussi, les temoignages de l'Ecriture leur manquent-ils jamais au besoin ? En ignorent-ils un seul endroit propre pour établir la verité ou pour détruire l'erreur ? Qui peut les lire sans admirer comme ils les avoient tous à la main ! Comme ils les citoient aisément & à propos ! Comme ils les mettoient en jour avec elegance & avec energie ! Dans la multitude étonnante des livres qu'on avoit de leur tems composez par des Grecs, des Hebreux, des Latins, quelque chose a-t'il échappé à la curiosité, au travail de St. Jerôme ? Il s'étoit livré à ce genre d'étude presque dès ses premieres années, jusqu'à l'âge de 91. ans. Tel fut encore l'emploi de toute la vie, & de toutes les études d'Origéne, d'Eusebe, de St. Ambroise, de St. Augustin, de tant d'autres saints Evêques dont le travail sur l'Ecriture n'étoit interrompu que par les fonctions de l'Episcopat. Parmi les Ecrivains recens, en est-il qui se soit appliqué à la lecture des saints livres

avec cette ardeur, & avec cette continuité? Qui ait entrepris ce travail avec de pareilles avances? Je ſcais ce que des eſprits vains & preſomptueux oſent objecter; mais je ſcais auſſi comment on peut rabattre les fumées de leur orgueïl, & je le ferai en un autre endroit, entrant dans le détail de leurs objections ou plûtôt de leurs blaſphemes, & leur donnant des reponſes dont il y a lieu d'eſperer qu'ils ſeront plus que contens.

Mais, venons à un article qui donne aux Saints Peres un avantage comme infinì ſur les nouveaux interpretes. Ici, l'on ne ſçauroit plus comparer ſans crime les derniers avec les premiers. Il s'agit de la ſainteté qui contribuë plus qu'on ne peut dire à la vraye intelligence de l'Ecriture. *Autre choſe eſt*, dit Caſſien, *de ſçavoir parler avec grace, penſer avec eſprit, écrire avec politeſſe, & de pouvoir entrer dans le ſanctuaire des choſes divines & penetrer les miſteres de la Religion; ce qui n'eſt permis à nulle intelligence humaine, à nulle ſcience du ſiecle, mais à la ſeule pureté de l'ame éclairée par le Saint Eſprit. L'Ecriture*, dit St. Ber-

nard, *veut être comprise par le même esprit qu'elle a été dictée. Vous ne prendrez jamais le veritable sens de St. Paul, que par le saint usage d'une bonne volonté appliquée à la lecture & à la meditation de ses écrits, vous n'y ayez puisé son esprit. Vous n'entendrez jamais les Pseaumes de David que vous n'ayez éprouvé en vous-même les sentimens de pieté qui y sont exprimez, &c.* L'experience nous confirme ceci tous les jours. Que l'on parle d'une affaire difficile devant un homme qu'elle ne touche point, certainement il ne sera gueres disposé à la concevoir : au lieu que, si le même cas est exposé devant un homme que l'affaire interesse essentiellement, il en saisira jusqu'aux moindres circonstances. Nous voyons en effet dans l'Evangile que suivant les dispositions differentes de ceux qui entendoient Jesus-Christ prêcher, les uns ne comprenoient pas les choses les plus claires, tandis que les autres en comprenoient de fort obscures. Ainsi, les Saints Peres vivement penetrez des mysteres de la Religion qui faisoient l'occupation continuelle de leur esprit & de leur cœur, en-

troient ſans peine dans le ſens des paroles qui renferment ces mêmes myſteres. Ceux au contraire qui ne les meditent point, & qui n'en ſont point touchez, n'en ont pas non plus la vraye intelligence.

Maintenant, il eſt certain, 1°, que la tranquillité d'une ame libre de paſſions eſt un très-grand avantage dans l'étude de quelque ſcience que ce ſoit; à plus forte raiſon dans celle de l'Ecriture, qui eſt une ſcience divine; où l'omiſſion d'un ſeul *iota* eſt deffenduë. Il eſt evident, 2°, que l'on ne parvient à aucune ſcience ſans en avoir les principes. Et la choſe eſt encore plus evidente par rapport aux ſaintes lettres dont la connoiſſance ne demande pas ſeulement l'application de l'eſprit humain, mais le ſecours de celui qui les apprit aux Apôtres. Le premier de ces deux articles ne ſe peut conteſter aux anciens Peres; vû que la haute ſainteté des uns à été canoniſée, & que la vertu non commune des autres étoit generalement reconnuë. Le ſecond article eſt en leur faveur une conſequence du premier; & en effet, Dieu a donné à

son Eglise les écritures des Prophetes & des Apôtres ; ces écritures renferment des mysteres & des obscuritez que l'on ne penetre point sans avoir des maîtres ; & ces maîtres, il faut que Dieu les ait éclairez de son esprit : *Revela oculos meos*, disoit le Prophete Roi, *& considerabo mirabilia de lege tua.* Si ce grand Prophete, dit St. Jerôme, avoue les tenebres de son ignorance, quelles seront celles qui nous environnent, nous qui ne sommes en comparaison de lui que comme des enfans à la mammelle ? St. Jerôme ajoute que les Apôtres d'abord étoient aussi remplis de tenebres ; que les oracles de Jesus-Christ étoient un livre fermé pour eux, si Jesus-Christ ne le leur avoit ouvert ; & qu'il n'est permis qu'à l'esprit de l'ouvrir, sans quoi il reste toûjours fermé. C'est ce que nous repetent si souvent tous les autres Peres. Or, cet esprit d'intelligence qui est le principe necessaire pour avoir la science des Ecritures, qui est *la clef des sacrez mysteres*, comme s'exprime St. Jerôme, à quels hommes a-t'il été donné pour nous instruire ? Est-ce aux Juifs incredules,

cruels, coupables de tant de crimes, ennemis implacables du Sauveur, preferablement aux anciens Peres si zelez pour la Religion & pour la gloire de Jesus-Christ, si attentifs à croître sans cesse dans toutes les vertus Chrétiennes? Est-ce aux Héretiques que cet esprit a été donné? En se separant de Jesus-Christ, ces déserteurs de son Eglise perdent avec la foi tous les dons celestes. Enfin, les Interpretes recens, & même les vrais gens de bien parmi eux semblent n'avoir reçu qu'avec reserve ce don d'intelligence: la plenitude n'en étoit preparée que pour les anciens Peres, parce que Dieu les destinoit à être les lumieres de son Eglise; qu'ils étoient d'une éminente sainteté & menoient une vie angelique sur la terre; parce qu'ils aimoient Dieu uniquement & que Dieu revéle ses secrets à ceux qui l'aiment de cette sorte: *Qui diligit me, manifestabo ei meipsum.*

Ce qui confirme tout ce que nous venons de dire au sujet des anciens Peres, c'est que les Apôtres ont expliqué les écritures à leurs Disciples, que leurs Disciples les ont expliquées

à d'autres; & que par une telle succession non interrompuë, le veritable sens des écritures a passé comme de main en main jusqu'à nous. L'intelligence donc des saintes lettres à été transmise aux anciens Peres d'autant plus parfaite, plus étenduë & plus pure, qu'ils étoient plus proche des tems des Apôtres. Ainsi, supposé même qu'ils ne fussent qu'égaux aux Ecrivains plus modernes, dans les choses où ils leur sont evidemment fort superieurs, ils les surpasseront toujours de beaucoup, en ce qu'ils ont eû des maîtres bien plus habiles, en ce qu'ils ont bien moins expliqué de leur propre fonds les saintes lettres que par une tradition sûre qui les guidoit. Ce qu'ils nous enseignent, c'est de Jesus-Christ en quelque sorte, qu'ils l'ont reçu; puisque c'est Jesus-Christ qui avoit introduit ceux dont ils l'ont appris. Aussi nous avertissent-t'ils dans leurs écrits qu'ils suivent exactement cette tradition comme leur regle infaillible. C'est ce que disent St. Denis Disciple de St. Paul, St. Clement le martyr Disciple de St. Pierre; & après eux successivement

St. Irenée, St. Gregoire, St. Basile St. Jerôme, &c. Ce dernier, au commencement de presque tous ses commentaires, déclare qu'il ne marchera que sur les traces des anciens : & il reprend avec chaleur ceux qui sans se regler sur la doctrine de ces premiers maîtres osent s'arroger l'intelligence des Ecritures. Les Conciles mêmes Generaux legitimement assemblez au nom du Saint-Esprit se sont fait un point essentiel de consulter & de rapporter le sentiment des Saints Peres, avant que de decider les faits donc alors il étoit question. Ce n'est dont pas sans raison que nous avons dit que les anciens Docteurs de l'Eglise étoient preferables à tous les autres pour l'interpretation de la sainte Ecriture ; que parmi les recens, ceux-là peuvent être plus surement lûs, qui les imitent davantage ; & que les autres qui s'en éloignent tout-à-fait, il n'est permis de les lire que dans le dessein de les refuter.

On reserve au Journal suivant l'extrait des deux derniers articles ; où le Pere Ribera examinera à quels Auteurs il faut s'en tenir pour l'explica-

tion historique & pour l'explication spirituelle ou mystique des saintes lettres.

ARTICLE XLII.

ELOGIUM FUNEBRE PETRI Danielis Huetii.

ORbi litterato communem luctum
indixit moriens
PETRUS DANIEL HUETIUS,
per quem orbis evasit litteratior;
natus in inferiore Normanniâ,
multis illam effecit provinciis superiorem.
Patriam habuit Cadomum
tot eruditorum parentem,
& omnes in se uno patriæ superstites
exhibuit.
Disciplinas ità celeriter arripuit ado-
lescens,
ut innatas videretur depromere, non
acquirere:
Petavios, Sirmondos, Bochartos, Vossios,
Salmasios
jam tum & amicos habuit, & eruditio-
nis præcones.
Morum Magistros pariter ac studiorum
nactus est.

Hallæum & Mambrunum,
quorum gloriam auxit vel maximè
quum utriusque famam superavit.
Ex vetere Græciâ vel Latio crederes
redivivum,
ità sinceram veterum literaturam imbiberat feliciter:
in pangendis scitè carminibus
alter Horatius, Tibullus alter, alter
Lucretius:
vel eorum suppilavit Scrinia, vel novâ
accessione cumulavit.
Literariæ reipublicæ interpres (1)
interpretandi leges promulgavit eâ ætate,
quâ cæteri ad auctorum intelligentiam
interpretem desiderant.
Scaligerum Manilii castigatorem castigavit, (2)
& utrumque præstitit saniorem.
Cadomensium originum indagator (3)
nominis antiquitatem patriæ eripuit
quæ majorem adepta est à sua novitate
splendorem.

(1) Dialogi duo, primus de optimâ ratione auctores interpretandi, alter de claris interpretibus. (2) Observationes in Manilii astronomica. (3) *Les origines & les antiquitez de Caen.*

Novam Cartesii Philosophiam ostendit (4)
vel Philosophiam non esse, vel non esse novam.
Ità de veterum commercio scripsit, (5)
ut eorum mercimonia faceret nostra.
Paradisi possessionem primi parentis culpa amissam (6) recuperavit.
Tiphys novus priore felicior
Salomonicæ classis vestigia relegit (7)
mobili quamlibet Salo impressa,
& Africæ fodinas temporis longinquitate ignorabiles
in publicam eruditorum lucem eruit.
Origenem excitavit Origene meliorem. (8)
In Alnetanis quæstionibus fidei rationem adjunxit, (9)
ut alterius claritate alterius obscuritatem compensaret.

(4) Censura Philosophiæ Cartesianæ. (5) *Traité du Commerce des Anciens.* (6) *De la situation du Paradis terrestre.* (7) De navigationibus Salomonis in terram Ophir & Tana. (8) Origenis Opera latinitate donata & notis illustrata. (9) Alnetanæ questiones de concordiâ fidei & rationis, sic dictæ ab Alneto (*Aunai*) Biducassium vico, ubi scriptæ sunt.

Mai 1721.

Demonstratione Evangelicâ penè effecerat ne fides amplius caligaret, (10)
si esse posset occulta.
Omnem tum sacram, tum profanam
perlustravit antiquitatem,
& alteram ex alterâ illustravit.
Exhaustis propè omnibus disciplinis,
omnium opibus ingenium ditavit suum;
omnes suo ditavit ingenio.
Memoriæ fidem accusavit nunquam,
quum nec dediscere quidquam, nisi volens, posset.
Unius hominis cerebrum diceres
doctrinarum omnium epitomen circumtulisse.
Ex eruditorum ætatis suæ usu
nescias plus ne commendationis acceperit,
an plus in illos refuderit.
Amplam librorum suppellectilem magno
pretio congessit,
ac singulis fermè addidit pretium
quum suis illos notis locupletavit.
Tot opes literarias Societati Jesu quasi
Minerval rependit,
è cujus disciplinâ prodierat puer,
cujus in contubernio senex conquieverat.

(10) Demonstratio Evangelica.

Mai 1721.

Filio datus à Ludovico Magno studio-
rum moderator
Musas effecit aulicas, imò regias.
In Gallicanam Academiam allectus
omnium Academiarum instar unus esse
poterat.
Primum antiquitatis ordine locum
attigit,
meritorum præstantiâ multò antè con-
sequutus.
Suessionum primò, deindè Abrinca-
tuorum Antistes
sacrâ demùm purpurâ erat honestandus
ostentatâ & oblatâ (11)
si quâ dignitate honestari tanta virtus
indigeret.
Summo undecunque viro non pepercit in-
humana mors:
fallor, amisit vitam, non perdidit:
quia, antequam moreretur, anticipave-
rat immortalitatem.

(11) Vide Huetii commentarium de vitâ suâ.

Aliud, ejuſdem tumulo inſcribendum.

DEO IMMORTALI SACRUM.
Ne plus ultrà,
viator erudite :
Hic eruditionis metas defixit
PETRUS DANIEL HUETIUS
ubi depoſuit mortalitatis reliquias
natus anno MDCXXX, *denatus*
MDCCXXI.
ſi quid præterea quæris
vah! neſcis literas vel mereris neſcire.
Omnem evolve antiquitatem, quam
ſcriptis explanavit;
bibliothecas excute, quas libris ditavit;
orbem ipſum interroga, quem famâ
peragravit.
Cadomi natus
eruditorum civium exempla vel depreſſit ſuperando,
vel imitando extulit.
Vitam habuit qualem via optaveris,
placidam, illuſtrem, diuturnam.
Filio datus à Ludovico magno ſtudiorum moderator,
Gallicanæ Academiæ ſocius

May 1721.

Sueſſionum ac deinde Abrincatuorum
Antiſtes,
nullam non dignitatem meritis decorav
ſuis.
Inter Jeſu ſocios tumulari voluit,
ut ne ipſa quidem mors ab eorum conti
bernio disjungeret
quos & convictu ornaverat vivens,
& bibliothecâ ſuâ moriens donavera
Hei! Hei!
Valete, Manes optumei, & quieſcite,
vobis precatur has miſer Sanadon preces
qui denicali nænia hunc tumulum notat
non deſtiturus tam diu inlacrumarier,
quam ſe divolſum veſtro aſpectu ſentie
Hei! Hei!

ARTICLE XLIII.

SSAYS UPON MORALE ſubjects By Jeremy Collier. C'eſt-à-dire ; *Eſſais ſur divers ſujets de morale par Jeremie Collier.* Pages 640. in 8°.

VOici l'Ouvrage de Mr. Collier, dont nous avions promis de par-:r. Il n'eſt point fait d'après les Eſſais e Morale écrits en notre Langue ſur : plan de la perfection Chrétienne du eſuite Rodriguez traduite de l'Eſpanol par le celebre Abbé Regnier des Iareſts de l'Academie Françoiſe. Les ſſais de notre Auteur ne reſſemblent ueres à ceux de Mr. Nicole que par :ur tître, & parcequ'ils traitent de ı Morale. Encore M. Collier étend- bien plus ſa Morale que Mr. Nico- :; celui-ci ſe borne à pluſieurs de- oirs importans du Chriſtianiſme, : l'autre embraſſe également ce qui egarde les devoirs de la vie Chrétien- e, & ce qui regarde les devoirs de ı vie politique & civile : pour ce qui ſt de la forme, du choix des choſes

& du ſtile de ces deux Ouvrages, différent totalement l'un de l'aut[re.] Mr. Nicole diviſe ſimplement [en] Traitez ſes Eſſais qui ſont ſans dou[te] bien écrits, mais qui ſont aſſez au[...] ſur le même ton. Mr. Collier parta[ge] ſes Eſſais, tantôt en Dialogues, ta[n]tôt en petits Traittez, & tantôt [en] Diſcours. Cette varieté, ſans parl[er] du tour des penſées preſque toûjou[rs] nouveau, ni de l'expreſſion toûjou[rs] noble, plaît infiniment au lecte[ur,] qu'une trop grande uniformité da[ns] un ouvrage conſiderable berce & en[...] dort. Nous raporterions volontie[rs] ici quelques morceaux de ces deu[x] Auteurs, afin que l'on en fît ſoi-mê[...] me le parallele. Mais comme tout l[e] monde a Mr. Nicole entre les mains, nous nous diſpenſerons de le tranſcri[...] re; & nous nous contenterons de tra[...] duire de Mr. Collier quelque cho[ſe] qui donne une idée ſuffiſante de ſ[es] Eſſais, vû que tel doit être l'eſpr[it] d'un extrait. Voici donc de quelle fa[...] çon notre Auteur manie un extra[it] de Morale, c'eſt de ſon petit Trai[té] ſur l'Envie que nous en tirerons u[n] exemple.

i L'Envie eſt une douleur de l'ame
r.uſée par la vûë de quelque avantage
ue l'on découvre dans un autre que
ui. L'objet de cette paſſion étant un
ien, il devroit, ce ſemble, nous
aire, plutôt que nous bleſſer : il nous
reſſe neanmoins, & cela preciſément
arceque nous le croyons deplacé : ce
ui eſt un bien en ſoi devient un mal
l'égard de l'envieux, lequel ſe trou-
e effacé par le merite d'autrui ; &
eſt pour cela qu'il deſire, ou l'eloi-
nement, ou l'anéantiſſement de ce
ien. Commençons par montrer la
urce & l'injuſtice de l'envie : après
ela nous apporterons les moyens de
'être point eſclaves de cette paſſion,
de n'y être pas même en butte, s'il
e peut.

L'envie ne ſe rencontre guere
u'entre les êtres de ſemblable nature,
ien que diſſemblables à certains
gards. Nous ne portons point envie
ux bêtes, quoiqu'elles nous ſurpaſ-
ent en bien des choſes qui ſont aſſez
onſiderables. Perſonne n'eſt propre-
nent jaloux d'un chien à cauſe de ſa
orce, d'un courſier à cauſe de ſon
xtrême vîteſſe, d'un oiſeau parcequ'il

ſçait voler. Ce ſont là des avantage étrangers au fond propre de l'homme & qui n'ont rien par conſequent pou ſe faire eſperer de nous. D'ailleu nous ſurpaſſons les animaux par de qualitez infiniment plus eſtimables & par ces qualitez nous avons un ſuperiorité hors de toute comparai ſon, ce qui ſuffit pour nous ôter juſ qu'à la penſée de l'envie à leur égard L'homme n'envie point auſſi le ſor plus relevé de l'Ange. Nous ſçavon que dans notre premiere origine nou leur ſommes inferieurs; & que dè le commencement l'idée de la natur humaine fut formée un peu audeſſou de la nature angelique. C'en eſt aſ-ſez pour que nous ne ſoyons pas ten-tez d'ambitionner cette élevation na-turelle de l'Ange. Je puis néanmoins ajoûter que la grandeur de l'Ange étant cachée à nos ſens, elle ne cha-grine point notre baſſeſſe, comme el-le pourroit faire, ſi elle y étoit toû-jours deployée. Et enfin l'eſperance de parvenir un jour à la haute felicité de ces purs Eſprits nous aide aſſez à ſupporter la ſuperiorité qu'ils ont à preſent ſur nous.

May 1721.

Mais lorſque les attributs eſſentiels ſe trouvent ſemblables, les deſirs ſont preparez à s'élever & à s'irriter, à moins qu'on ne les reprime de bonne heure. Je ſuis, dit un eſprit envieux, de même nature que les autres: pourquoi donc cet homme-ci eſt-il au-deſſus de moi? Où il y a une égalité auſſi eſſentielle, il ne doit point y avoir de diſtinction, ni de privilege. Je ſuis enfant du Très Haut, comme les autres hommes; je ſuis formé de la même matiere qu'eux, & marqué de la même empreinte. Pourquoi ne vais-je pas de pair avec eux? Quand on reçoit de l'or ou de l'argent, on ne s'embarraſſe pas de quelle mine viennent ces metaux, ni du tems qu'il y a qu'on les a tirez de la terre, pourvû qu'ils ſoient de vrai or, de vrai argent. Pourquoi donc certaines portions de la nature humaine ſeront-elles moins eſtimées que les autres, vû qu'elles ſont toutes renfermées dans la même eſpece? Je me contenterai de dire ſur cela par avance, que quoique le metal ſoit le même, la quantité néanmoins & la qualité ſont ſouvent differentes; ce qui établit de la difference entre le prix & la valeur.

Ceux qui ſe voyent depuis long-tems revêtus des titres d'honneur, ſont ſujets à porter envie à ceux qu ne les ont que recemment. C'eſt que l'élevation des derniers ôte la diſtance qu'il y avoit entre eux & les premiers : la diſtinction de grand eſt en quelque ſorte détruite à l'égard de ceux-ci : ils ont un plus petit nombre de gens à dedaigner qu'auparavant. Voilà, ſans qu'ils faſſent ces reflexions, ce qui dans le fond les mortifie. Mais cette conduite, quelque commune qu'elle ſoit, n'eſt point raiſonnable ſi la cauſe d'une dignité nouvelle eſt honnête & glorieuſe. Car dès que c'eſt par le merite qu'un homme même de néant s'éleve, pourquoi ſon titre d'honneur ne ſeroit-il pas auſſi bon que le vôtre ? Et s'il l'eſt, pourquoi lui envier la poſſeſſion ? Eſtimer le merite dans ſoi ou dans ſa famille & le mepriſer dans autrui, c'eſt une injuſtice qui n'eſt point pardonnable.

L'envie eſt ordinaire parmi les gens de même profeſſion, à cauſe de la concurrence d'interêt ou de gloire. Pour ce qui eſt de l'interêt, par une

cupidité qui cherche toûjours à prendre ſur autrui, le gain de l'un devient infailliblement une perte pour l'autre. De là le chagrin & le dépit, comme ſi le degré de l'induſtrie ou bien le hazard devoient être égaux, parceque l'on eſt d'égale profeſſion; comme ſi tout le fruit de notre travail nous étoit enlevé avec violence, parcequ'un autre ou plus habile ou plus heureux que nous, recuëille davantage du bien. A l'égard de la gloire, quand quelqu'un de nos concurrens y arrive par les voyes de l'honneur, nous ſommes bien injuſtes de nous en plaindre. Un Officier d'armée, par exemple, ſe ſignale dans le champ de Mars tandis que moi je ſuis à dormir dans ma tente: ſi je ſuis raiſonnable, puis-je trouver mauvais que ſa valeur ſoit recompenſée? Selon toutes les apparences, je dois être ſorti de mon lit avec tous mes membres ſains & ſaufs: au lieu qu'il eſt très vraiſemblable que la même choſe ne lui eſt pas arrivée ſortant du combat ou de la breche. Que s'il n'a été ni bleſſé, ni mutilé, ſa bonne fortune ne doit rien diminuer de ſa bravoure: celui qui hazarde ſa

vie pour une cauſe glorieuſe, merit
le même honneur que s'il l'avoit e
fectivement perduë.

Au reſte comme l'envie prend ſu
tout ſa ſource dans la baſſeſſe d'u
eſprit foible & dans la malignité d'u
cœur étroit qui s'offenſe de la vertu
de la proſperité du bien des autres
quel qu'il ſoit; elle deſoleroit tout,
elle gouvernoit le monde & qu'elle
fût la maîtreſſe abſoluë; elle empo
ſonneroit l'air que reſpirent les ger
vertueux ou heureux; elle leur inte
diroit la lumiere du jour qui les écla
re; elle corromproit les fruits de
terre qui les nourriſſent; elle bann
roit la paix qui regne dans leur fami
le, & y mettroit la diſcorde, le tro
ble, le deſeſpoir, la fureur; el
proſcriroit de l'univers toutes les n
bles entrepriſes, tous les hauts fai
qui rendent les hommes illuſtres, ſo
par la valeur, ſoit par l'eſprit, ſo
par l'induſtrie; ce ſeroit un crim
d'exceller en quelque art que ce fû
ou d'être diſtingué par quelques do
de la nature, & perſonne ne ſero
en ſûreté que l'homme obſcur, ma
heureux, mépriſable, dépourvû

tous les avantages de l'esprit, du corps, de la naissance & de la fortune.

Mais une passion si detestable venge elle-même les honnêtes gens du tort qu'elle leur fait & qu'elle voudroit toûjours leur faire. En effet il n'est point pour elle ni de jour, ni d'heure de repit. Elle tient sans cesse l'homme à la torture & appliqué à réüssir pour se tourmenter. Aussi le ver qui ronge l'envieux au-dedans, en montre-t-il assez au-dehors le supplice. On reconnoît à son front reservé, à ses yeux inquiets, à la pâleur de son visage, la maladie qui le devore & qui le consume sans relâche; car il est exactement vrai que cette maladie ne laisse lieu à aucun soulagement, ni à aucune satisfaction dans la vie. Les autres passions, toutes injustes & toutes criminelles qu'elles soient, ont du moins quelque chose qui flatte, qui contente en apparence & pour un tems. L'ambition, la volupté, l'avarice, la vengeance procurent à l'homme le plaisir qui leur est propre, bien qu'il soit contraire au Christianisme & à la raison : mais l'envie ne produit jamais que de la douleur:

c'est là le fruit unique de cette passi
depuis le moment qu'elle naît
nous, jusqu'à celui qu'elle y expire
Il est à propos d'apporter maint-
nant quelques remedes à un si gra
mal. Et d'abord essayons de mett
notre esprit dans une assiette tra
quille pour bien comprendre que
providence a donné au dernier m
me des hommes au-delà de tout
qu'il pouvoit pretendre ici bas. I
est-il parmi nous qui ayent un tit
à produire pour representer au Se
gneur qu'il est leur redevable, qu
est injuste à leur égard, & qu'il le
devoit une condition plus élevée
de plus amples revenus? Non, il fa
être avant que de meriter, & il fa
meriter pour exiger avec justice. I
Tout-Puissant étant donc le maît
absolu de ses dons, & l'homme ho
d'état de s'en rendre digne, puisq
le néant ne le sçauroit faire: c'est sa
doute une impieté que d'envier à au
trui ces mêmes dons; c'est disputer a
Souverain Etre le droit de les départ
à qui bon lui semble. Encore une fo
concevons-le bien & ne l'oublions j
mais, que quelle que soit notre co
dition, la Providence nous a enco

mieux traitez que nous ne meritions, ſans compter que cette condition eſt la voye que ſa ſageſſe a jugée la plus propre pour arriver au port de notre ſalut éternel.

D'ailleurs la recompenſe proportionnée au mérite, laquelle ſe réglera au grand jour du Seigneur, eſt une conſideration aſſez conſtante pour étouffer en nous tout eſprit d'envie. La conviction de cette gloire future diſtribuée à chacun de nous ſelon le degré de ſa vertu, eſt certainement le principe le plus ſolide par rapport au ſujet dont nous parlons.

Oüi, pour le dire ici nettement, chacun a les moyens heureux de devenir un jour auſſi grand qu'il le voudra: nous ſommes tous en ce monde à terme égal pour notre élevation dans le ciel, malgré les inégalitez de la naiſſance ou de la fortune; le ſejour de la gloire eſt offert à tous, au ſimple berger auſſi bien qu'au plus puiſſant Monarque; & l'un a autant le pouvoir que l'autre d'y être admis. Notre condition & notre felicité ſont donc, pour m'exprimer de la ſorte, entre nos mains, & le ſeul uſage de

notre volonté docile à la grace déte-
mine le point de notre presséance po
l'avenir. Une plus petite portion d
avantages presens ne préjudicie en a
cune maniere aux prétentions d'u
autre vie : alors le mérite ne sera pl
apprecié sur la mesure des talens hu
mains, mais sur celle de la vertu ;
sur la dignité du caractere, mais s
la maniere avec laquelle on l'aura ren
pli : la scene de ce monde étant une fo
fermée, le Sujet se verra au dessus d
Prince, si celui-là s'est mieux acqui
té que l'autre de ses obligations. Ain
l'homme, quel qu'il soit, dépoüill
de tout, excepté de sa vertu, doit êtr
un jour remis comme de niveau ave
l'homme quel qu'il soit ; parce qu
tous étant égaux dans leur principe
tous peuvent l'être aussi dans leur fin
Après cela, des avantages perissables
qui ne reçoivent même leur prix que
de notre folie extrême, & qui son
le plus souvent des obstacles à notre
gloire, seroient-ils capables de pi-
quer encore notre envie ? &c.

Tel est à peu près le précis du petit
Traité de Mr Collier sur le vice de
l'envie. On voit assez par cet échantil-

on quel tour il donne à un point de Morale Chrétienne. Si l'on ſouhaite de connoître comment il manie les autres ſujets moraux, nous en trouverons volontiers quelqu'un; & peut-être ſerons-nous aſſez payez de notre peine par le plaiſir inſtructif que le public y trouvera.

Article XLIV.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE HAMBOURG.

Heyl a imprimé un Livre de M. Maſius, homme fort eſtimé dans le parti Proteſtant; en voici le titre: *Diſſertationes Academicæ diverſis olim temporibus ac locis editæ.* M. Maſius étoit un celebre Profeſſeur de Theologie dans l'Univerſité de Copenhague; il étoit auſſi Prédicateur aulique de Sa Majeſté Danoiſe, & Aſſeſſeur du College Conſiſtorial. Quand ſon Livre ſera connu de vous, on eſpere que vous lui rendrez juſtice: il étoit d'un goût plus épuré que la plûpart des Auteurs de ce païs.

DE LUBECK.

Becman a donné au public la *Politique Sacrée* d'Albert Zumfeld Professeur en Theologie à Kiel en Holstein. Le dessein n'est pas nouveau ; feu M. Bossuet Evêque de Meaux, & avant lui le P. Menochius Jesuite, avoient tiré de l'Ecriture Sainte toutes les régles d'une Politique parfaite, ou pour mieux dire, d'une Politique divine. Quoique l'Auteur semble plutôt vouloir expliquer les loix que Dieu s'est prescrites dans le gouvernement des hommes, il ne laisse pas d'entrer dans la discussion de quelques questions assez délicates sur la conduite que les Princes ou les Magistrats doivent tenir sur le fait de la Religion.

DE NUREMBERG.

Il paroît ici un Livre curieux, intitulé : *Acta Laboratorii Chemici Altdorfini, Chemiæ fundamenta, operationes præcipuas, &c. ratione & experientiâ suffulta ; Norimbergæ, apud hæredes J. Dan. Tauberi.* 1719. Il est de Mr Hofmann, Conseiller & premier Medecin du Marquis de Brandebourg.

La nuit du premier au 2e de Mars dernier, il parut ici un phenomene

extraordinaire, que les observateurs ont nommé *aurora borealis.* Mr Jean Leonard Rost, Mathematicien & Astronome celebre, avec un autre habile Mathematicien Jean Charles Rost, Docteur en Medecine, son frere : on en a imprimé une Relation en Alleman. *Nous avons reçu cette Relation, qui nous a été envoyée par Mr de Chanxe Conseiller & Secretaire de S. A. E. de Mayence par l'ordre de ce Prince ; Sçavant lui-même & protecteur des Sçavans. Nous en donnerons incessamment l'extrait.*

DE FRANCFORT SUR LE MEIN.

Dès le 17. du mois de Fevrier, on vit ici au soir des phenomenes qui attirerent les regards de presque toute la ville; ils ont paru aussi la nuit du 1. au 2. de Mars. Nos Mathematiciens & nos Physiciens les ont observez curieusement ; on en a imprimé une Relation accompagnée de réflexions historiques & physiques ; cela merite d'être vû. *On en verra incessamment l'extrait, cette Relation nous ayant été communiquée par une faveur toute particuliere du même grand Prince, de qui nous tenons celle de Nuremberg.*

D'ITALIE, DE VENISE.

Voici la ſuite du 31^e^ Journal des Sçavans, que l'on imprime ici, & que je vous avois promiſe.

L'Article 4^e^ contient une Diſſertation de M. Montani ſur une Inſcription Grecque & un bas-relief de la Galerie du Grand Duc.

L'Article 5^e^ eſt ſur le Livre intitulé: *La vera Chieſa di Britto del Padre Gotti.*

L'Article 6^e^ eſt la continuation de l'extrait de la *Metallo-theca di Mercati.* On en fait la critique, & on y ajoute de bonnes remarques en quelques endroits.

L'Article 7^e^ eſt ſur le *Recueïl des Ouvrages de Proſe & de Vers du* Signor Maffei (Scipione).

L'Article 8^e^ parle de la nouvelle édition faite à Padouë de quelques Ouvrages Italiens de Luigi Alemanni, & de Jean Rucellei, ſur les Abeilles, &c. avec la Vie des Auteurs, & pluſieurs remarques critiques & curieuſes, ſur tout par rapport à l'Hiſtoire Litteraire d'Italie.

L'Article 9^e^ contient une Relation de pluſieurs Phénoménes obſervez en Italie dans l'an 1719.

L'Article 10^e^ est sur la Dissertation du P. Sebastien Pauli sur la Poësie des Peres Grecs & Latins des premiers siécles. L'Auteur de la Dissertation promet un Ouvrage complet sur cette matiere. La Dissertation est adressée au Prince Emmanuël d'Elbœuf.

L'Article 11^e^ parle des nouvelles inventions ou découvertes de Mathematique faites en Italie : 1°, *Mappamondo Cœlo-terraqueo* ; 2°, *Orimetro celeste, pour servir aux longitudes, &c.*

A l'Article 12^e^ il y a une Lettre de Mr Lanzani sur l'usage des boissons chaudes chez les anciens Romains.

Article 13^e^, Eloge de M. l'Abbé Fardella, & liste de ses Ouvrages.

Art. 14^e^, Eloge de Monsig Josep. Pompeo Sacco.

Art. 15^e^, Morts de quelques personnes de lettres d'Italie : 1°, Camille Silvestri de Rovigo ; 2°, l'Abbé Leonardo Adami ; 3°, le Card. Casini ; 4°, le P. Viccioni Servite ; 5°, Mad. Aurelia d'Este, Duchesse de Limatola ; 6°, Monf. J. Fr. Poggi Evêque de S. Miniato.

DE SUISSE, DE GENEVE.

Cramer & Perachon ont imprimé

la *Bibliotheque Chirurgicale* de Mr Manget : il y fait mention avec éloge du Livre de Mr Garengeot, dont vous avez parlé avec éloge dans vos Memoires. Cette Bibliotheque est un grand Ouvrage, & merite bien que vous en rendiez compte au public dans vos Memoires.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

La Dissertation Historique sur les Duels & sur les Ordres de Chevalerie de M. B. qui a été imprimée ici chez Pierre Brunel, est l'Ouvrage d'un grand Magistrat aussi estimé dans ce païs-ci pour son érudition, qu'il l'est à Paris pour ses autres grandes qualitez.

DE FRANCE, DE LYON.

Le troisiéme Tome des *Réflexions sur les régles de la Critique* par le R. P. Honoré de Sainte Marie, paroît depuis quelque tems. Il a été imprimé par Antoine Molin, & soutient la réputation des deux autres. Nous en parlerons incessamment dans nos Memoires.

DE PARIS.

André Cailleau & Charles Huart vendent un Livre devot & très-ins-

tructif, qui a pour titre : *Maniere de reciter l'Oraiſon Dominicale dans les divers états & ſelon les diverſes ſituations de la vie.*

Voici un avis ſur un nouveau Livre fort important ; nous le donnerons tel qu'il a été publié ici.

Avis pour l'impreſſion d'un Dictionnaire Univerſel, Chronologique & Hiſtorique, de Juſtice, Police & Finance, diſtribué par ordre de matiere ; contenant tous Edits, Declarations du Roi, Lettres Patentes, & Arrêts du Conſeil, rendus depuis l'année 900, juſques & compris l'année 1720. Approuvé par M. Le Merre, ancien Avocat au Parlement, par ordre de Monſeigneur le Chancellier. *Compilé par M. François Jacques Chaſles, Avocat en Parlement.*

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que l'on s'eſt apperçu de l'utilité & de la commodité des Dictionnaires ; celui des Arrêts, composé par Mr Brillon, celebre Avocat, ſans parler de pluſieurs autres, fait aſſez connoître le merite de ce genre d'Ouvrage. Le Livre que l'on propoſe au Public ſous le titre de Dictionnaire, n'eſt pas moins utile &

neceſſaire ; l'étenduë & la conſequence des matieres qu'il renferme, intereſſent encore plus de perſonnes. Il y eſt fait mention de tout ce qui concerne le Domaine du Roi, ſes Fermiers tant generaux que particuliers; les Conſeils d'État & Privé, le Conſeil des Parties ; les Communautez Eccleſiaſtiques & Laïques, la Nobleſſe & la Roture; les Cours Souveraines & Subalternes, les Juſtices des Seigneurs, les Dignitez Eccleſiaſtiques & Laïques; les Erections des Principautez, Duchez-Pairies, Marquiſats, Comtez, Vicomtez, Baronnies, Châtellenies, & Fiefs relevans du Roi ; les Corps d'Officiers de Juſtice, Police & Finance ; la Guerre tant ſur Mer que ſur Terre, les Officiers & Commençaux de la Maiſon du Roi, les Officiers de Guerre & de Marine ; le Commerce tant de Mer que de Terre, les Corps des Marchands, les Communautez d'Arts & Métiers ; les Manufactures, les Academies, les Univerſitez, les Fondations, les Hôpitaux, les Communautez des Villes, Bourgs & Bourgades du Royaume ; les Traitans & Gens d'affaire ; les Gages, Augmentations de Gages, Taxes ; Fi-

ıances, Emprunts, les changemens
ırrivez juſqu'en 1720. à ce ſujet; les
lémembremens ſurvenus, & generaleement telles matieres que ce ſoit. Les
ieces autentiques que l'on y rapporte donnent même un grand jour à notre Hiſtoire; les Réglemens du Conſeil qui y ſont renfermez, ſerviront,
ɔour ainſi dire, de bouſſole pour ſe
onduire ſolidement dans toutes les
lécisions que le Conſeil aura à faire
lans la ſuite ſur chaque matiere. Le
Public doit être perſuadé que l'Auteur
s'eſt donné de grands ſoins pour remplir un ſi vaſte projet.

Pour faciliter & accelerer l'Edition
le cet Ouvrage, ſi avantageux pour le
Public, l'Auteur a jugé à propos d'établir des Souſcriptions aux conditions ſuivantes.

1° Cet Ouvrage ſera en deux gros
Volumes *in folio*, belle marge & beau
papier. L'Impreſſion s'en fera au commencement de l'année 1721.

2°. L'on recevra des Souſcriptions
en entier ou par moitié juſqu'au premier Mars de la même année; elles
ſeront de *cinquante livres* chacune pour
chaque Exemplaire en feüilles, dont
ceux qui ſouſcriront payeront *vingt-*

cinq livres comptant, pour moiti
& les autres *vingt-cinq livres* en rec
vant leur Exemplaire.

3°. Ceux qui n'auront pas ſouſcri
payeront ledit Exemplaire *quatr*
vingt livres, auſſi en feüilles.

4°. Chaque perſonne pourra pren
dre tel nombre de Souſcriptions qu
jugera à propos, aux conditions c
deſſus.

Ceux qui voudront ſouſcrire, iro
prendre des Souſcriptions chez M. L
MOINE, Conſeiller du Roi, N
taire au Châtelet de Paris, deme
rant ruë de Buſſy Fauxbourg S. Ge
main, Prépoſé à cet effet, leſquell
ſeront imprimées, remplies & ſigné
de lui, & viſées de l'Auteur, dont
y aura un Regiſtre chez ledit Le Mo
ne, & un autre chez l'Auteur, ég
en nombre de feüillets, paraphez p
premier & dernier.

Le ſecond Tome du *Gallia Chri*
tiana du R. P. Denis de Sainte Mart
a été imprimé au Louvre; nous e
parlerons amplement dans nos M
moires. C'eſt un livre plein de r
cherches & de critique.

Simart imprime la Traduction L

ine du Cathechiſme de Montpellier
n deux Tomes *in fol.* Cela s'imprime
ar ſouſcriptions. Le prix des deux
olumes en blanc pour les Souſcrip-
eurs ſera de trente-ſix livres ; les au-
res le payeront 60. livres. On ne re-
evra point de ſouſcriptions paſſé le
nois de Juillet.

Mr de Sautour imprime auſſi par
ouſcriptions un Nobiliaire de Bour-
ogne , qui ſera compoſé de deux vo-
umes *in* 4°. Les ſouſcriptions qui ſe
eront chez Mr Pilon Notaire au Châ-
elet , ne ſeront reçûës que juſqu'au
. Juillet prochain. Les Souſcripteurs
uront tout l'Ouvrage pour vingt-
quatre livres, dont ils payeront la
noitié en ſouſcrivant, & l'autre moi-
ié en recevant. Pour ceux qui n'au-
ont pas ſouſcrit , il vaudra 36 livres.
L'Auteur prie Meſſieurs les Gentils-
hommes qui ne lui ont pas encore en-
voyé leurs genealogies & une copie
le leurs titres collationnée pardevant
Notaires & legaliſée des Juges des
ieux, de le faire inceſſamment, avec
es Arrêts de Maintenuë de Meſſieurs
es Intendans Bouchu & Ferrand. Mr
de Sautour ajoûtera dans ſon Nobi-

liaire une Bibliotheque des Auteurs de Bourgogne, dont il donnera le Catalogue des Ouvrages, l'éloge de l'Auteur, & la critique de chaque piece.

Loüis de la Tour a imprimé une Relation sur la peste de Marseille, dont nous ne pouvons nous dispenser de parler : ce sera dès que nous aurons reçu une Relation très-fidéle sur le même sujet, qu'on nous a promise.

M. de Villars connu dans les Journaux de France & de Hollande, a fait imprimer un Avis pour se préserver de la contagion, que l'on a cru devoir plaire aux Sçavans, aussi bien qu'au reste du monde. Le voici tel que nous l'avons reçû.

Avis au Public, pour se preserver & se guerir de la Contagion.

La mortalité qui s'est répanduë en France, & principalement à Marseille, par la contagion qui gagne les principales villes de la Provence, & qui menace les Provinces voisines de ce fleau ; m'a fait naître l'occasion de donner au Public de nouvellles marques de mon zele pour leur conservation, en leur offrant un moyen faci-

e de se procurer du soulagement, & une guerison certaine dans leurs pressans besoins, par la facilité qu'ils auront de faire une eau salutaire, qui par son usage préviendra les accidens de la contagion, & fournira un remede infaillible pour s'en guerir.

Je rends la chose d'autant plus aisée, qu'avec une poudre que je peux envoyer & faire tenir par tout, chacun pourra faire chez soi telle quantité de cette eau qu'il lui faudra pour son usage. Voici la maniere de la faire & de s'en servir.

Pour la faire, il faut prendre une pinte & demie d'eau la plus claire qui se pourra trouver, & la faire boüillir dans une caffetiere, ou dans un coquemar, comme si on vouloit faire du thé; & après qu'elle aura boüilli l'espace d'un quart d'heure au plus, il faudra la retirer du feu pour lui laisser passer sa plus grande chaleur, & prendre de la poudre que j'ai dit plein un dé à coudre de moyenne grandeur, la mettre dans un autre pot ou vase de fayence ou de terre vernissée, & si cela se peut, qui n'ait point servi à d'autres usages; on battra l'eau & la

poudre enſemble juſqu'à ce qu'i
ſoient bien incorporez l'un avec l'au
tre, & qu'après les avoir verſez di
ou donze fois d'un vaſe dans un au
tre, l'eau ait pris la vertu de la pou
dre. Il faut enſuite laiſſer raſſeoir l
tout pour s'en ſervir dans le beſoin, &
ſe ſouvenir que le marc qui ſe préci
pite au fond du vaſe ne doit être jett
qu'après avoir ſervi deux ou trois fois
j'entends par là qu'après avoir em
ployé plein trois dez à coudre de cett
poudre pour faire en trois fois quatr
pintes & demi d'eau, vous pourre
avec les trois marcs qui vous reſteron
faire une quatriéme fois pinte & de
mi d'eau, ſans y ajoûter une nouvell
doſe de poudre, après quoi vous jet
terez le marc.

La maniere d'uſer de cette eau pou
ceux qui craignent d'être attaquez d
la contagion, c'eſt d'en boire un
chopine ou plus tous les matins à jeur
& quelques taſſes dans le cours de l
journée, comme ſi on prenoit du thé
elle eſt très-agréable à boire; on peu
néanmoins, ſi on le veut, la prendr
avec un peu de ſucre; il ſeroit mieu
de la faire un peu tiédir, à moins qu

ela ne répugnât au goût du malade, u qu'il ne fût extraordinairement chauffé.

Pour ceux qui sont déjà attaquez e la contagion, ils en boiront une inte ou deux par jour, & plus s'ils ouffrent une plus grande alteration; ar ce moyen ils se gueriront avec une rande facilité & en peu de tems.

Mais il faut en continuer l'usage, isqu'à ce qu'on n'ait plus aucun in-ice que le venin ou la cause du mal journent dans le corps; ce qui arri-era lorsque la masse du sang sera en-erement purifiée, & les maux de ête tout-à-fait passez.

Si quelque partie du corps se trou-e affligée de charbons de peste ou de oux, il faudra laver la playe avec ette eau, & appliquer dessus des com-resses trempées dans la même eau, & éiterer jusqu'à parfaite guerison.

S'il arrive que le malade n'ait pas e ventre libre dans le cours de son nal, on doit en faire chauffer, & la ui faire prendre en lavement.

En usant de cette eau, on peut nanger à son ordinaire, & suivant on appetit.

Mai 1721.

La poudre dont il eſt queſtion, ſe vend chez le ſieur de Villards, à [illegible] loüis d'or l'once ou ſa valeur courante. Sa demeure eſt rüë Poiſſonnie[re] quartier Notre-Dame de Bonne No[u]velle à Paris. Une ſeule once de ce[tte] poudre contient à peu près dequ[oi] remplir quatorze ou quinze fois la capacité d'un dé à coudre de moyenn[e] grandeur.

Pour empêcher qu'elle ne s'évap[o]re, & pour pouvoir la tranſporter pl[us] commodément, ou même la port[er] ſur ſoi, il ſera bon quand on l'au[ra] reçûë, de l'enfermer dans une peti[te] bouteille de criſtal ou de verre for[t] bien bouchée.

Ceux qui voudront avoir de cet[te] poudre, pourront écrire à l'Auteur [en] affranchiſſant leurs lettres, & il le[ur] en envoyera la quantité qu'ils ſouha[i]teront, ſoit par la poſte dans des le[t]tres, ſoit autrement.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Mai 1721.

ART. XXXVI. NIcolai Parthenii Giannetaſii è Societate Jeſu Hiſtoriæ Neapolitanæ Tomus I. *Hiſtoire de Naples par le P. Nicolas Parth. Giannetaſio de la Compagnie de Jeſus.* Tome I. *in* 4° *pp.* 476. A Naples chez Mutio. pag. 749

ART. XXXVII. *Naples ſous les Princes Normans.* p. 764

ART. XXXVIII. *Suite de l'extrait du Livre de Mr Papin ſur les deux voyes oppppoſées en matiere de Religion, l'Examen & l'Autorité.* p. 790

ART. XXXIX. Phyſices elementa Mathematica experimentis confirmata, ſive Introductio ad Philoſophiam Newtonianam, &c. C'eſt-à-dire, *Elemens Mathematiques de Phyſique confirmez par des experiences, ou, Introduction à la Philoſophie de Mr Newton, &c.* p. 823

ART. XL. *Supplement & Remarques critiques ſur le* 23^e^ *Chapitre du* 6^e^

Tome de l'Histoire des Ordres Monastiques & Militaires, où il est parlé de l'Ordre des Célestins. p. 858

Art. XLI. Francisci Riberæ è Societate Jesu de Scripturæ Sacræ Interpretibus ; c'est-à-dire : *Sentiment du Pere François Ribera de la Compagnie de Jesus, sur les Interpretes de la Sainte Ecriture, &c.* p. 880

Art. XLII. Elogium funebre Petri Danielis Huetii. p. 900

Art. XLIII. Essays upon Morale subjects by Jeremy Collier. C'est-à-dire: *Essais sur divers sujets de Morale par Jeremie Collier.* p. 907

Art. XLIV. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne, de Hambourg. p. 919

De Lubeck. p. 920

De Nuremberg. ibid.

De Francfort sur le Mein. p. 921

D'Italie, de Venise. p. 922

De Suisse, de Geneve. p. 923

De Hollande, d'Amsterdam. p. 924

De France, de Lyon. ibid.

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1721.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1721.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& ſe vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXI.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois en blanc, & broché 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	6. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1721.

ARTICLE XLV.

LA VIE DE PIERRE ABEILLARD, Abbé de Saint Gildas de Ruis Ordre de Saint Benoît, & celle d'Heloïse son épouse, Abbesse du Paraclet. Deux tomes *in* 12. dont le premier contient 280 pages; le second 290: ausquels est ajoutée une *Dissertation sur le Baptême des Morts*, de 25 pages. *A Paris, chez Jean Musur & François Barois, en* M. DCCXX.

L'AUTEUR anonyme de cette Histoire est un Solitaire qui a cru devoir employer son application & ses veilles à édifier les Fidéles, & à satis-

f lire les Sçavans, en leur peignant au naturel le fameux Abeillard. Notre siecle, dit-il, n'a connu ce grand homme que par des Romans & des Pieces galantes, uniquement propres à nourir une flamme impure; l'étude des monumens anciens & nouveaux lui en a fourni un portrait plus fidéle, qu'il ébauche dans sa Préface, & qu'il acheve dans le corps de son Ouvrage.

Sa premiere esquille trop chargée d'ornemens fait craindre un pinceau flatteur; on se met en garde malgré qu'on en ait, contre un Historien qui dès le préambule donne à son Héros tous les titres qui ont decoré les Saints & les Docteurs de tous les siecles; & l'on est surpris de voir annoncer Abeillard comme un défenseur des veritez orthodoxes, une lumiere de l'Eglise, un Confesseur & un Martyr. C'est au lecteur à juger sur le précis exact que nous allons faire si cette annonce est soutenuë.

Abeillard naquit en Bretagne d'une famille illustre, l'an de Notre Seigneur mil soixante dix-neuf. Ce fut un present que le Ciel fit au monde pour le tirer de la profonde igno-

rance où il étoit : son enfance le fit un jeu des élemens de la Grammaire ; en moins de rien il parcourut les Poëtes & les Orateurs ; apprit les langues, la Jurisprudence, la Philosophie scholastique ; & comme tout cédoit à la vivacité & à la penetration de son esprit, il apparut bientôt que la Bretagne n'avoit plus de maîtres qui pussent lui rien apprendre. Dès lors à l'exemple des anciens Philosophes, il renonça à ses biens, il abandonna sa patrie, & parcourut toutes les provinces voisines ; il alla joûter avec les differens Professeurs qui se trouverent bientôt poussez à bout : Paris enfin le vit disciple, & presque aussitôt vainqueur du plus celebre de ses Docteurs Guillaume de Champeaux, qu'il obligea de se retracter en public, & qu'il livra ensuite à ses disciples comme un ennemi peu digne de sa colere.

N'ayant plus de gloire à acquerir dans la Profession de philosopher faute de Rivaux, il s'adonna à l'étude de la Theologie, qui n'étoit alors qu'*une exposition de l'Ecriture Sainte* : ses progrès & ses triomphes dans cette nouvelle carriere furent encore plus rapi-

des. Anſelme de Laon qui avoit été le maître de Champeaux, eut le même ſort que ſon diſciple; Abeillard le terraſſa dans un défi théologique; après quoi cédant au dépit de ſon adverſaire, & lui laiſſant le champ libre en province, il revint à Paris, où il ſe mit à faire des leçons publiques ſur la Sainte Ecriture avec un concours & un applaudiſſement general.

Ces proüeſſes litteraires que notre ſiécle, tout éclairé qu'il eſt, auroit admirées, marquent ſans doute un genie bien ſuperieur; je voudrois ſeulement pour l'honneur d'Abeillard que ſon Hiſtorien les appuyât d'un témoignage moins ſuſpect que celui d'Abeillard même, & c'eſt preſque le ſeul qu'il produit.

Les amours infortunez d'Abeillard & d'Héloïſe ſont connus de tout le monde; le zéle de notre Solitaire pour la verité les lui a fait décrire un peu trop au naturel. Il eſt vrai que pour l'édification des perſonnes Religieuſes à qui il préſente ſon Ouvrage, il a temperé cette deſcription par des moralitez ſur la fuite des occaſions, & par un Paſſage de S. Jerôme, qui apprend

aux peres & aux meres, & à tous ceux qui sont chargez de la conduite des jeunes personnes, que pour l'ordinaire ils sont les derniers à apprendre l'opprobre de leur maison & le libertinage de leurs pupilles, qui ne viennent à leur connoissance que par les chansons satyriques de leurs voisins.

En rapportant le discours qu'Héloïse fit à Abeillard pour l'empêcher de tenir la promesse qu'il avoit faite au Chanoine Fulbert de l'épouser, l'Auteur a soin de faire remarquer qu'Abeillard n'étoit pas encore dans les Ordres sacrez ; & il appuye sa remarque de deux ou trois Canons faits dans les Assemblées Ecclésiastiques du même siécle, qui prouvent contre Mr Bayle, que le célibat étoit d'obligation pour les Ministres des Autels, Prêtres, Diacres & Soûdiacres: mais Abeillard étoit Chanoine, & il continua de l'être après son mariage, qu'il tint fort secret. Le pouvoit-il en conscience & suivant les loix de l'Eglise? Son Historien ne lui en fait pas un scrupule, quoiqu'Héloïse eût nettement décidé le contraire, en disant à son amant : *Vous êtes Clerc, vous êtes*

Chanoine & par conséquent consacré à Dieu & à son service. Il faut donc perdre votre benefice, & renoncer pour toûjours à l'honneur de la Clericature.

La disgrace d'Abeillard finit le premier livre. La douleur d'Heloïse & la rettraitte des deux époux, leur noviciat & leur profession commencent le second. Ce qu'on y lit des combats qu'Héloïse eut à soûtenir contre ses parens, contre ses amis, & encore plus contre elle-même en approchant de l'Autel où elle alloit consommer son sacrifice, n'est écrit que d'après elle : j'ajoûterai que ces beaux sentimens qu'elle nous donne pour les saillies de sa douleur ont tout l'air d'avoir été meditez & composez après coup ; le cœur ne va point chercher ce qu'il dit dans les anciens Auteurs; & je ne croirai jamais une personne bien fâchée qui mettra des éruditions dans ses plaintes.

Abeillard profès à S. Denis, devint par la severité de sa vie un censeur incommode à ses freres. L'Abbé & les Moines l'obligent d'en sortir pour aller ouvrir une École dans un lieu plus solitaire ; ses succès lui attirent

la jalousie d'Alberic & de Lotulphe, qui tous deux enseignoient la Théologie à Rheims. Ces deux rivaux l'accusent d'hérésie & déferent à l'Archevêque de Rheims son Traitté *sur la Trinité.* L'Archeyêque convoque à Soissons, le Concile de sa Province; où assiste un Legat du Pape. Abeillard y est condamné à brûler lui-même son Livre; & après qu'on lui eut fait faire sa profession de Foi, on le mit entre les mains de l'Abbé de Saint Medard de Soissons qui étoit présent, afin qu'il le conduisît dans son Cloître, qu'on lui assignoit pour prison. Ce Concile est ici representé comme un brigandage, & le Legat avec les Évêques comme une troupe d'ignorans qui suivirent aveuglément la passions des deux delateurs. L'Historien ayant une fois supposé qu'Abeillard est un Saint, ne voit pas d'autorité plus recevable que la haine dans les faits mêmes qui l'ont interessez: après avoir fait le procès aux Prelats, il ne faut pas s'étonner s'il le fait à l'Abbé & aux Moines de Saint Denis, d'avoir traitté leur Confrere de criminel d'État, parcequ'il doutoit si

leur Saint étoit l'Aréopagite.

Les Saints mêmes ne sont pas épargnez, lorsqu'ils se trouvent en concurrence avec un homme qu'on veut presque faire passer pour infaillible. Les hommes, dit l'Historien, pour être Saints, ne sont pas exempts de foiblesse tant qu'ils sont en cette vie; cette maxime appuyée d'un passage de Saint Ambroise est appliquée aux deux illustres Abbez de Prémontré & de Clairvaux. S. Norbert & S. Bernard, qui malheureusement prevenus, userent de tout le credit qu'ils s'étoient acquis dans le monde, pour ruïner la reputation & troubler la tranquillité d'un homme estimable par sa vertu, qui ne cedoit en rien à celle des Religieux de Clairvaux & de Prémontré, & par sa Foi, qui a toûjours été très-pure. Ils l'attaquerent d'abord sur ce qu'après sa seconde retraitte de l'Abbaye de Saint Denis, il avoit bâti une Eglise dans sa solitude sous le titre de Paraclet. Abeillard les pousse étrangement là-dessus, jusqu'à leur faire voir que les Payens étoient plus éclairez qu'eux sur cette matiere, puisqu'ils ne

conſacroient jamais de temple qu'à la divinité à laquelle ils offroient des ſacrifices, comme la raiſon le demande. Je ne crois pas que l'Auteur veüille nier l'invocation des Saints: la raiſon & l'autorité de l'Egliſe ſont trop d'accord ſur ce point.

Malgré la force de ſes raiſons toûjours victorieuſes, le pauvre Abeillard devint la victime du zéle inconſideré des deux Apôtres, qui ſans le connoître en firent dans leurs Sermons des portraits ſi affreux qu'il ſe vit bien-tôt abandonné de toute la terre; tant, dit l'Auteur, on apprehendoit d'encourir l'indignation d'un parti ſi puiſſant & ſi accrédité. Un voyageur aux piéds duquel tombe ſubitement un bruyant tonnerre, ne ſçauroit être plus ſurpris que le fut le pauvre Abeillard, au renverſement de ſa fortune; mais Dieu qui n'abandonne jamais ceux qui ſouffrent pour la juſtice, le retira de cette extrême affliction. La protection du Duc de Bretagne, ſon Souverain, le déroba à cette haine de parti, que deux levites avoient allumée contre lui, & l'élection que les Religieux de Saint

Gildas de Ruys firent de lui pour leur Abbé, rétablit sa fortune ; c'est la conclusion du second livre.

Cette nouvelle fortune ne le rendit pas plus tranquille, l'affreuse dissolution des Moines de S. Gildas & leurs attentats sur la vie de leur Abbé le mirent dans une situation qui lui fit regretter ses anciens malheurs. La réünion du Monastere d'Argenteüil à l'Abbaye de S. Denis, la dispersion des Religieuses, & le besoin qu'Heloïse eut dans cette occasion des conseils & des secours de son époux, qui devint alors plus que jamais son maître spirituel, firent une distraction aux peines d'Abeillard ; il ceda à Heloïse, & à huit ou dix de ses compagnes, parmi lesquelles il avoit deux niéces, sa solitude du Paraclet, où il n'y avoit plus qu'un Prêtre pour en desservir l'Église. Heloïse partit sur le champ, s'estimant trop heureuse d'aller demeurer dans une maison qui appartenoit à son cher Abeillard, qu'elle n'avoit point vû depuis ces malheurs, & qu'elle aimoit toûjours également. Abeillard se crût obligé d'aller sur les lieux pour

l'y recevoir & la mettre en possession des biens qu'il cedoit à cette nouvelle Colonie. Je laisse au lecteur, dit leur Historien, à se représenter tous les mouvemens de leur cœur à cette entrevûë; elle ne fut pas longue. Abeillard, après l'élection d'Heloïse pour Superieure, s'en retourna à S. Gildas, mais la comparaison qu'il fit de l'innocence & de la docilité de ses filles avec l'indocilité & le déreglement de ses Moines, l'engagea bientôt à retourner au Paraclet. Son assiduité & son zéle auprès de ses saintes Religieuses devinrent suspects à ses ennemis, car de quoi n'est pas capable un cœur possedé d'une basse jalousie? On prétendit que sa passion pour Heloïse s'étoit reveillée, ou plûtôt qu'elle n'avoit jamais été bien éteinte, & que sa charité n'étoit qu'une cupidité déguisée sous des détours specieux: sur cela, nouvelles accusations que l'Apologiste refute en adoptant les comparaisons qu'Abeillard fait de sa conduite, avec celle de la primitive Eglise, des Apôtres de Jesus-Christ, & sur tout de S. Jerôme, avec lequel il se trouve dans une parfaite conformité de per-

ſecutions ſans y avoir donné autant d'occaſion que le Saint.

La juſtification la moins équivoque d'Abeillard, fut ſon éloignement du Paraclet, il ſe renferma dans S. Gildas où il ſe mit à compoſer divers ouvrages, dont on trouve ſur la fin de ce troiſiéme Livre, qui eſt le dernier du premier tome, le précis. L'Auteur a ſoin de faire remarquer dans l'extrait qu'il donne du traité des Héréſies, que Calvin n'a fait que copier les anciens Hérétiques dans ce qu'il a avancé ſur l'Euchariſtie, & que l'invocation des Saints, auſſi-bien que les prieres pour les ames du purgatoire, étoient regardées dèſlors comme des pratiques autoriſées par la tradition, que l'Egliſe ne laiſſoit pas attaquer impunément.

Le premier Livre du ſecond tome commence par une deſcription patetique de la fureur des Moines de Saint Gildas, & du danger continuel où Abeillard étoit d'être empoiſonné le jour, ou aſſaſſiné la nuit; la comparaiſon de ſon état avec celui du courtiſan que Denis le Tiran fit manger à ſa table, après avoir fait ſuſpendre

ſur ſa tête nuë une épée qui ne tenoit qu'à un cheveux, eſt un morceau pouſſé juſqu'où il peut aller, & un peu au-delà; encore y a-t'on ajoûté une note ſçavante ſur le tems où Denis regnoit, ſur ſon éxil, & ſur ſa mort; c'eſt ſçavoir mettre à profit ſes recherches.

Nous apprenons enſuite que ce fut pour conſoler un de ſes amis qui étoit dans le chagrin, qu'Abeillard compoſa ſa vie en forme de lettre; l'Auteur avouë que c'eſt de cet opuſcule qu'il a tiré les principales circonſtances de l'hiſtoire qu'il donne au public: il les compare aux Confeſſions de S. Auguſtin; & tout de ſuite il aſſûre qu'on ne trouve rien dans les lettres que Saint Jerôme écrivoit aux Dames qu'il dirigeoit, qui l'emporte ſur celles d'Abeillard à Heloïſe, & d'Heloïſe à Abeillard; il en donne un extrait, & il en promet dans la ſuite une tradition. Quelques Auteurs ont trouvé les lettres d'Heloïſe trop libres & trop paſſionnées; mais ils ne font pas reflexion, répond le ſolitaire, que c'eſt une femme qui parle à ſon mari, une fille à ſon pere ſpiri-

tuel, une pénitente à son directeur; on voit encore tous les jours des personnes de pieté, sur tout quand elles sont éloignées, ou renfermées, rendre compte par écrit à leur Directeur de ce qui se passe de plus secret dans leur ame, sans qu'on y trouve à redire; & je ne vois pas pourquoi on veut faire un crime à Heloïse de ce qui passeroit pour vertu dans un autre. Abeillard ne fut pas si indulgent que l'auroit été le bon solitaire qui nous donne sa vie; il exigea d'Heloïse, qu'elle ne lui parlât plus de sa passion; & pour l'en distraire, & retirer en même tems ses Religieuses de ce fond de foiblesse, qui est comme inséparable de leur sexe, il les exhorta, par une lettre qu'il leur écrivit, à s'appliquer à l'étude du Latin, du Grec & de l'Hebreu, afin de bien prendre le sens des Écritures dans le texte original. Heloïse lui envoya bien-tôt des preuves de sa docilité à ses avis, dans un petit ouvrage intitulé, *Problemes, ou difficultez sur differens endroits de l'Ecriture Sainte.* Abeillard y répondit avec beaucoup de justesse; ses décisions de morale sont un

peu séveres, ajoûte son Historien ; il proque fortement que les personnes mariées pechent au moins veniellement, lorsqu'elles usent de la liberté du mariage, hors la pure necessité d'avoir des enfans ; quelques Casuistes de nos jours ne sont pas si rigoureux, cette question n'étoit guere propre à instruire des Religieuses dont on ménageoit la foiblesse ; la réponse d'Abeillard fut accompagnée d'un Ouvrage intitule, *le oui & le non*, qui est une conciliation des passages de l'Écriture, qui paroissent se contredire, & de l'*Hexameron*, qui est un traité de la création du monde. Ce commerce d'instruction & de litterature continua jusqu'à ce que le Directeur fut tenté, & succomba à la tentation d'aller encore une fois revoir son épouse & ses cheres filles.

Nous voici arrivez à la plus importante affaire qu'Abeillard eût encore euë ; c'est sa condamnation au Concile de Rheims, qui fut ensuite confirmée par le Pape : l'Historien veut paroître impartial dans cette occasion ; mais il devient malgré lui Apologiste, & cela aux dépens de

Saint Bernard, des Évêques & du Pape, dont il oppose sans cesse l'aigreur, l'emportement & la précipitation à la modération & à la sagesse de son Saint persecuté, & prétend que les propositions que l'on condamna, comme enseignées par Abeillard, ou ne se trouvoient point dans ses Ouvrages, ou étoient mal interpretées, ou enfin qu'elles sont très-orthodoxes ; il trouve mauvais qu'on l'ait condamné sans l'entendre, & cette condamnation lui paroît peu canonique, parceque les Évêques, les Cardinaux & le Pape, s'en tinrent à la décision de Saint Bernard, sans éxamen & sans discussions. L'Auteur fournit lui-même des réponses à toutes les objections. Car premiérement, il reconnoît que dans la suite, les quatorze articles qui furent condamnez, se trouvent la plûpart en termes formels, dans les Œuvres d'Abeillard. Secondement, Abeillard comparut au Concile de Rheims, où il ne tint qu'à lui de se faire entendre. Troisiémement, les Peres de ce Concile retranchérent trois propositions de dix-sept que Saint Bernard leur avoit présen-

ées. Quatriémement, la condamna-
ion ne tomba point sur sa personne,
nais seulement sur sa doctrine, &
ela est si vrai, que dès qu'Abeillard
e fut expliqué à S. Bernard, & lui
ut donné des preuves de la pureté de
a Foi, le Saint l'embrassa, & le Pape
nstruit de ses dispositions, témoigna
ju'il en étoit satisfait. Enfin, des qua-
orze articles, il en est très-peu où
notre solitaire, dans l'examen qu'il
en fait, ne trouve quelque chose à
redire, soit dans le sens, soit dans
l'expression,

Cependant l'inclination secrette de
l'Historien pour son Héros, paroît
l'entraîner dans le sentiment de ceux
qui justifient Abeillard, en faisant le
procès à ses Juges.

Rien n'est si édifiant que la peintu-
re qui se trouve dans le dernier livre
de cette Histoire, de la pieté, de la
régularité & de l'humilité d'Abeil-
lard dans sa retraitte à Cluni. Pierre
le Venerable, lui rend sur cela un té-
moignage non suspect, dans les deux
épitaphes Latins, dont il a honoré sa
mémoire. L'Auteur en donne ici une
paraphrase en vers François; il con-

duit ensuite ses Lecteurs au Paraclet, pour y être témoins de la consternation d'Heloïse, lorsqu'elle apprend la mort de son époux, & de la joye qui parut se battre avec la douleur, dans cette belle ame, lorsque Pierre le Venerable lui remit le précieux dépôt de son corps : elle le plaça dans un sépulchre qu'elle avoit fait préparer, il étoit disposé de telle maniére, qu'une partie se trouvoit dans l'Église, & l'autre dans le Chœur des Religieuses, afin d'avoir la consolation de sa présence, & la commodité d'y aller faire des priéres.

La plume dèslors tomba des mains d'Heloïse, il n'y avoit plus d'Abeillard au monde à qui, & pour qui elle pût écrire, ses larmes ternirent la beauté de son visage, une triste pâleur prit la place de son vermillon naturel, ses yeux perdirent tout leur feu, & tout son corps fut abattu par la douleur. Le dégoût de la vie lui fit redoubler ses austeritez, ses filles eurent honte de ne pas suivre son exemple ; elles prierent leur Abbesse de leur prescrire une forme de vie plus severe & plus pénitente : c'est ce qui

engagea Heloïſe à mettre par écrit une eſpece de *Coutumier*, ou de Conſtitution pour ſon Abbaye. L'Auteur nous le donne avec quelques notes, parmi leſquelles il y en a une aſſez curieuſe, ſur le nom & ſur l'origine de la collation qui ſe fait le ſoir des jours de jeûnes.

Après Vêpres, dit Heloïſe, & après la Priere mentale, nous allons au Refectoire boire une fois ſans rien manger; ce qui étant fait, nous allons entendre la lecture des Collations de Caſſien. Voici la notte qui eſt ajoûtée au texte. Le verre d'eau qu'on bûvoit alors s'appelloit les *biberes*, & a été nommé depuis la collation, à cauſe qu'il ſe prenoit immédiatement avant d'aller à la lecture des Collations de Caſſien. Cela s'obſervoit ainſi dans tous les Monaſteres d'hommes & de filles, & encore plus de cent ans après le douziéme ſiécle, toutes les fois qu'on jeûnoit. Dans la ſuite on y a ajoûté un morceau de pain, mais il falloit chaque jour en demander la permiſſion au Superieur, ce qui s'obſerve encore aujourd'hui à S. Victor. Lorſqu'on eſt arrivé au Refectoire,

le Religieux qui ſert ſe met à genoux devant le Superieur, & dit tout haut, *detur, ſi placet, fratribus tantiſper panis*, & le Superieur répond, *detur.* Il faut remarquer néanmoins que dans les jeûnes d'Égliſe il n'y avoit point de *biberes*, parceque la refection ſe faiſoit après le ſoleil couché, & au ſortir du refectoire, on alloit à la lecture des Collations de Caſſien. Les ſéculiers pouſſoient le jeûne Ecclésiaſtique auſſi loin dans la ſuite, ayant vû que les Religieux, dans les jeûnes de régle faiſoient une legere collation; ils ont uſurpé cette indulgence dans les jeûnes d'Égliſe, & les Religieux ont imité les ſéculiers.

L'auſterité des Religieuſes du Paraclet fournit à l'Hiſtorien un parallele fâcheux des Religieux & des Religieuſes d'aujourd'hui, avec ceux & celles d'autrefois. Il y joint un bel éloge de la vie commune & réguliére d'Heloïſe, & il l'offre aux Abbeſſes pour leur ſervir de modelle; il finit par le récit de la maladie, de la mort, & des funerailles d'Heloïſe, qui ordonna qu'on mît ſon corps dans le tombeau où repoſoit celui d'Abeil-

 lard,

lard. Quelques Critiques ſuperſti-tieux en ont été ſcandaliſez, ajoûte l'Hiſtorien ; mais il leur ferme la bouche, en leur citant l'éxemple de S. Benoît, qui ordonna à ſes diſciples de l'enterrer avec ſa ſœur, Sainte Scholaſtique. Dieu même, ſi nous l'en croyons, parut approuver la tendreſſe d'une épouſe pour ſon époux, en permettant que le cadavre d'Abeillard y répondît par un embraſſement miraculeux, que des Auteurs dignes de foi ont atteſté, & qui ne doit point paroître incroyable, puiſque l'Hiſtoire Eccléſiaſtique en rapporte deux exemples.

Dans la diſſertation ſur le Baptême des morts, l'Auteur expoſe très-bien les differentes interpretations du paſſage de S. Paul ; la critique qu'il en fait eſt exacte, mais il ne juſtifie point Abeillard, qui avoit avancé en termes précis, que c'étoit un article de foi dans la primitive Égliſe, *Fides primitivæ Eccleſiæ erat*, que les vivans, en ſe faiſant baptiſer pour les morts, leur conferoient le ſalut. Le mot de *fides*, & l'expreſſion generale de *primitivæ Eccleſiæ*, ne ſignifient point

dans leur ſens naturel, l'opinion de quelques Fidelles, ou d'une Égliſe particuliére. Ils marquent un article de foi, tenu pour tel de l'Égliſe univerſelle des premiers ſiécles. Or c'eſt une erreur de dire que l'Égliſe univerſelle des premiers ſiécles, ait tenu pour article de foi une pareille fauſſeté, qui a ceſſé d'être de foi. C'eſt donc avec raiſon, que les Théologiens de Paris qui ont revûs les Ouvrages d'Abeillard, & l'Éditeur qui les a rendu publics, ont averti qu'il y avoit une erreur dans cette propoſition, pour ce que l'Égliſe d'à preſent ne croit pas que le baptême des vivans ſoit ſalutaire aux morts. *Errat*, diſent-ils, *non enim hoc tenet Ecclesia*, & en cela ils raiſonnent fort juſte, & ne meritent point la cenſure de l'Apologiſte : car comme l'Égliſe eſt immuable dans ſa Foi, ce qui a été un article de Foi dans la primitive Egliſe, l'eſt encore, & ce qui ne l'eſt pas aujourd'hui, ne l'a point été dans la primitive Égliſe.

ARTICLE XLVI.

RECUEIL DE DIVERSES PIECES ſur la Philoſophie, la Religion naturelle, l'Hiſtoire, les Mathematiques, &c. par Meſſieurs Leibnis, Clarke, Newton, & autres Auteurs celebres. A Amſterdam, chez H. du Sauzet, 1720. *deux tomes in 8°.*

LEs querelles que M. Leibnis a eu ſur la fin de ſa vie à ſoutenir avec l'Angleterre au ſujet de M. Newton, & enfin avec M. Newton lui-même, ont fait trop de bruit, pour qu'on ne ſoit pas curieux d'en connoître à fonds le ſujet, avec le détail des procedez qu'on a tenus de part & d'autre : c'eſt là ce qui fait la principale matiére de ce recuëil, que le celebre M. des Maizeaux donne au public.

M. Leibnis a eu deux querelles avec l'Angleterre : l'une eſt purement hiſtorique, & une queſtion de fait, ſçavoir lequel des deux, ou de lui, ou de M. Newton, eſt le veritable, ou du moins le premier inventeur du

fameux calcul infiniteſimal : l'autre roule ſur la Philoſophie de M. Newton attaquée par M. Leibnis, & défenduë par le ſçavant M. Clarke connu par d'autres Ouvrages, & ſur tout par la traduction Latine qu'il a donnée de l'Optique de M. Newton : M. des Maizeaux fait préceder toutes ces piéces par une Preface Historique, qui ſemble achever de les mettre dans le point de vûë, où le Lecteur le plus curieux peut ſouhaitter de les voir ; ſauf pourtant le point de vûë dans lequel on pourroit les mettre hors de l'Angleterre, & ſur tout en Allemagne, où les interêts ſont fort differens : on doit cependant cette justice à M. des Maizeaux, qu'il paroît par tout aſſez deſintereſſé, & fort Historien : c'eſt aux partiſans de M. Leibnis, & ſur tout aux dépoſitaires de ſes papiers, d'ajoûter au tableau les traits qui auroient pû échapper à cet illuſtre Éditeur . d'après lequel nous allons donner ici l'extrait de ce qui regarde la premiere querelle, reſervant la ſeconde pour le mois ſuivant.

M. Leibnis & M. Newton avoient

été pendant long-tems en possession d'une haute estime dans le monde sçavant : outre le merite d'Auteur du premier ordre, le public admiroit en eux celui d'Auteur desinteressé & modeste, même de galant-homme : M. Leibnis sur tout applaudissoit sans cesse aux découvertes de M. Newton, & celui-ci dans son sçavant Livre des Principes avoit rendu aussi un témoignage authentique à celles de M. Leibnis, quoique la suite a rendu ce témoignage un peu équivoque, ainsi que nous le dirons bien-tôt : quoi qu'il en soit, jusques là rien n'étoit plus digne d'eux que ces applaudissemens reciproques ; en effet, leur propre gloire pouvoit leur suffire à chacun, sans être jaloux l'un de la gloire de l'autre.

Peut-être ne suffisoit-elle pas à ceux qui croyoient y participer, quoiqu'après tout ils n'eussent rien à y pretendre, car le merite est personnel, & souvent la nature qui mesure, qui pese, qui compte tout, se dédommage sur le fils, sur le disciple, sur le concitoyen vainement enorgueilli d'un merite étranger, des faveurs

qu'elle a prodiguées au pere, au maître, au citoyen : cependant chacun veut avoir ſon merite, & il faut bien que l'indigent vive ſur le fonds du riche. Rien n'eſt donc plus répandu que l'eſprit de nation, de ſecte, & s'il eſt permis de le dire, de parenté.

A peine en 1697. M. Leibnis eut-il fait ſentir au public l'importance du calcul dont il avoit donné la premiére ébauche en 1684. & qu'il avoit même communiqué à M. Oldembourg, & par ſon canal à M. Newton huit ans avant que de le publier, ſçavoir dès l'an 1676. à peine dis-je, les applaudiſſemens du public commencerent-ils à aſſurer à M. Leibnis la poſſeſſion d'une nouvelle gloire, que M. Wallis allarmé de voir cette gloire rejaillir ſur d'autres que ſur Monſieur Newton & ſur l'Angleterre, écrivit à M. Newton, & le preſſa au nom de ſes interêts & de la patrie, de ne pas ſouffrir que d'autres ſe ſaiſiſſent de ce qui ne leur appartenoit pas, & en attendant il ſe hâta ſelon ſa coûtume de revendiquer tout ce qu'il jugeoit, ou qu'il deſiroit qui lui appartînt, faiſant là-deſſus une addi-

tion à la Préface du premier tome de ſes Œuvres.

Les célébres Journaliſtes de Leipſic dans l'extrait qu'ils en donnerent en 1696. ne manquerent pas de remarquer, dit M. des Maizeaux, que M. Wallis traittoit *aſſez cavaliérement* les Mathématiciens des autres nations ; en effet les partiſans de Deſcartes, & ceux de Gregoire de Saint Vincent les y trouverent aſſez maltraitez, celui-là dans les paroles, celui-ci dans le ſilence, ou le demi ſilence de cet Auteur : la politeſſe de M. Leibnis empêcha le juſte reſſentiment des Journaliſtes de Leipſic d'avoir des ſuites pour le coup.

Ce fut cette même année 1696. que le ſçavant M. Bernoulli l'un de ceux, qui ont le plus perfectionné les nouvelles méthodes, propoſa aux Sçavans le fameux problême de la plus prompte deſcente d'un corps ſur un plan incliné courbe : M. Leibnis toûjours porté à applaudir au merite des autres, oſa prevoir que ce problême alloit être reſolu par un nombre choiſi de Sçavans du premier ordre, tels qu'il eſtimoit être l'illuſtre M. le Mar-

quis de l'Hôpital en France, Monſieur Newton en Angleterre, & quelques autres : l'évenement ayant juſtifié ſa prevoyance, il ne pût s'empêcher de faire éclater ſa joye, & la haute idée qu'il avoit de ces grands maîtres, étant bien éloigné de prévoir auſſi, qu'on dût lui faire un crime des témoignages publics qu'il rendoit à des perſonnes, à qui le public reconnoiſſoit en devoir de ſignalez : ce fut-là pourtant la pomme de diſcorde, qui le fit bien-tôt repentir d'un jugement qui ne pouvoit bleſſer après tout que par ſon équité.

Les éclats des trompettes de la Renommée, qui aſſûrent la gloire, & l'immortalité aux Héros, ſont, ſuivant la belle penſée de Gracien, l'homme de Cour, des coups de maſſuë, qui annoncent la honte, la mort, & l'oubli à leurs rivaux, où à leurs émules : M. Fatio vivement piqué de ne pas voir auſſi ſon nom parmi ceux, auxquels M. Leibnis prodiguoit les éloges, ſçût bien s'en reſſentir. Monſieur Leibnis repouſſa en 1700, d'une maniére aſſez gracieuſe les premiéres attaques ; mais les outrages qu'un

Auteur croit qu'on fait à ſon eſprit, ſont, ſuivant le même Gracien, des crimes de leze Majeſté qu'on ne pardonne pas, l'eſprit étant le plus cheri, & comme dit ce profond Politique, *le Roi de nos attributs.* M. Fatio repliqua donc ſur un ton, qui fit bien ſentir, qu'il ne ſe payoit d'aucune excuſe; il dépoüilla ſans façon M. Leibnis de la découverte du calcul infiniteſimal, pour en revêtir en premier lieu, *lui M. Fatio*; & en ſecond lieu (ſans doute pour donner plus de vraiſemblance, & d'appui à ſa cauſe) *M. Newton*, à la découverte duquel il reconnoit (quelle modeſtie!) que ſa découverte eſt poſterieure : les Journaliſtes de Leipſic ſupprimerent prudemment une partie de ces plaintes, & M. Leibnis ne jugea pas devoir entrer en lice avec un adverſaire, qui cherchoit l'immortalité dans les cendres du temple d'Epheſe, & qu'il crût n'avoir pas autant à perdre que lui dans des contentions, où après tout il n'avoit à gagner lui-même, que ce dont il ſe tenoit déjà ſuffiſamment en poſſeſſion de l'aveu même de celui qui ſeul auroit pû le lui diſputer.

Cependant le calcul infiniteſimal entre les mains des plus fameux Géometres de l'Europe montoit tous les jours à un point de perfection, qui étonnoit même ſes inventeurs, & comme M. Leibnis étoit le plus connu, & celui qui l'avoit publié le premier, & dont on ſuivoit de point en point la méthode preſque par tout; c'eſt ſur lui ſeul que retomboient la plûpart des éloges qu'on s'empreſſoit de donner à cette découverte : les ſçavans Journaliſtes de Leipſick n'étoient pas les moins éloquens, ils ménageoient pourtant toûjours les interêts de M. Newton, M. Leibnis leur en donnant l'éxemple : mais tout eſt relatif dans ce monde, & le merite plus que toute autre choſe ; il eſt donc difficile de loüer ſouvent ſans comparer; les comparaiſons ſont des pas gliſſans, celles qui entrent dans des éloges ne connoiſſent gueres les loix de l'equilibre; malheur à Ceſar lui-même, s'il trouve ſa place dans un panégyrique, dont il n'eſt pas le premier ſujet. Ce fut en 1705. que ces illuſtres Journaliſtes, peut-être un peu moins en garde contre

leur propre cœur, ou leur propre pensée, comparérent la méthode des fluxions, avec celle des differences, & aussi-tôt la guerre fut déclarée tout-à-bon pour le coup : voici les paroles qui en furent le signal, peut-être innocent. *C'est donc à la place des differences de M. Leibnis*, disoient-ils, *que M. Newton employe, & a toûjours employé les fluxions.. de même que le Pere Honoré Fabri a substitué les progrès des mouvemens à la méthode de Cavallieri. Pro differentiis igitur Leibnitianis, D. Newtonus adhibet, semperque adhibuit fluxiones .·. quemadmodum & Honoratus Fabrius.. motuum progressus Cavallerianæ methodo substituit.*

Là-dessus M. Keill dans un écrit sur les forces centrifuges, avança que M. Newton avoit non-seulement inventé le premier sa méthode des fluxions, mais que c'étoit de lui que M. Leibnis avoit pris sa pretenduë méthode des differences, en changeant seulement les expressions caracteristiques du calcul : M. des Maizeaux nous apprend que M. Newton blâma M. Keill, & désaprouva son écrit. Il parut pourtant, cet écrit, dans les

transactions Philosophiques de 1708. M. Leibnis se vit donc alors chargé tout à la fois d'une double accusation, & reduit à justifier & son esprit, & son cœur, sa gloire d'Auteur, & sa réputation d'honnête homme. C'est à l'atteinte que recevoit celle-ci, qu'il parut le plus sensible, comme il convient, & comme il s'en étoit toûjours piqué.

Il prit à témoin sa candeur reconnuë, le public, & M. Newton lui-même, qui ne lui avoit jamais contesté la gloire de l'invention, qui lui en avoit même bien assûré la possession dans son livre des principes; & en même tems comme il étoit membre de la Societé Royale de Londres, & que M. Keill l'étoit aussi, il écrivit à M. Sloane Secretaire de cette sçavante Assemblée, pour lui demander la reparation qu'il convenoit que l'on fît, ou que fît M. Keill de l'outrage fait par lui à un des membres de la Societé des plus anciens, & qui ne l'avoit jamais déshonorée, ajoûtant qu'il ne doutoit pas que M. Newton lui-même n'appuyât sa demande, & son juste ressentiment contre M. Keill.

Celui ci appuyé cependant je ne ſçai comment de M. Newton, ſelon le rapport de M. des Maizeaux, obtint de la Societé qu'on ne le condamnât pas ſans avoir oüi ſes raiſons, & fut admis ſans difficulté à les expoſer, même à les fortifier s'il étoit poſſible : la Societé nomma des Commiſſaires; leur ouvrit & à M Keill ſes archives, auxquelles celui-ci en appelloit comme à des dépoſitaires de ſa juſtification ; on ouvre donc les Regiſtres, on deterre des vieux papiers, on produit des lettres, on confronte les copies aux originaux, les dattes ſur tout ſont verifiées, on tire des extraits, on appoſe des nottes, chaque choſe eſt miſe dans ſon point de vûë : la Societé s'aſſemble, & enfin oüi le rapport des Commiſſaires & la lettre des extraits, ſans vouloir prononcer le fond du procès, elle donne ſes concluſions, que leſdits extraits ſeront imprimez avec la gloſe, ou notes, ce qui fut executé : le tout parut en 1712. ſous le titre de *Commercium epiſtolicum D. Collinii*, &c.

M. Leibnis étoit à Vienne, lorſqu'il en reçût la nouvelle peu attenduë; il

nous apprend lui-même dans quelqu'une de ſes lettres qu'il ne daigna pas faire venir par la poſte *ce libelle diffamatoire*, *perſuadé*, dit-il, *qu'il devoit contenir des fauſſetez malignes*, & le croyant bien moins autoriſé par la Societé Royale, que divulgué par quelques particuliers envieux; cependant comme ce livre faiſoit du bruit, il voulut en attendant qu'il pût le voir, ſçavoir ce qu'en penſoient ſes amis, il écrivit à l'un d'eux dans ce deſſein: celui-ci lui répondit qu'il ne paroiſſoit nullement par ce livre, que M. Newton fût le premier inventeur, qu'il y avoit apparence au contraire, que la méthode des fluxions avoit été fabriquée d'après celle des différences: cette lettre fut renduë publique ſans nom d'Auteur: M. Leibnis l'attribua dans la ſuite à M. Bernoulli; & le repeta ſouvent dans ſes lettres. M. des Maizeaux dit pourtant dans ſa Préface, qu'on aſſûre que M. Bernoulli déſavouë cette lettre, & remarque même que cette lettre cite M. Bernoulli en tierce perſonne, en faiſant de lui les éloges qu'il ſe contente apparemment de meriter. *Juin* 1721.

ſeroit après tout bien étonnant que M. Leibnis eût cité à faux, & cité une perſonne vivante, qui pouvoit le dementir ſur le champ; il ſeroit étonnant que M. Bernoulli eût attendu après la mort de M. Leibnis à déſavoüer cette lettre; mais le ſeroit-il moins qu'il s'y fût donné lui-même les éloges qu'il merite? Quelque parti qu'on prenne, la ſurpriſe paroît bien fondée; c'eſt là un fait qui peut être bien-tôt éclairci, on peut cependant prévoir qu'il ne le ſera peut-être pas de long-tems.

M. des Maizeaux remarque que juſques-là M. Newton n'avoit point paru: il pouvoit en effet aſſez ſe diſpenſer de faire violence à ſa modeſtie, & s'en rapporter au zele de ſes partiſans, en ſe contentant de leur ménager tout bas des audiences, & des mainlevées; il étoit du reſte fort bien ſervi; & la diſpute devenoit de jour en jour plus vive. Ce n'eſt pas qu'il n'y eût en Angleterre des perſonnes moderées, ennemies de ces éclats, qui empêchent le progrès des ſciences, n'aboutiſſant qu'à éclaircir des faits dans le fonds peu importans pour

le public, ou même sans rien éclaircir, qu'à reveler bien des foiblesses dans ceux qui en sont les auteurs, ou les agents. Mr. Chamberlayne porta sa moderation, jusqu'à vouloir y ramener Mr. Leibnis, & Mr. Newton ; il s'offrit à eux pour leur servir de mediateur ; l'affaire étoit trop engagée, c'étoit, dit ingenieusement Mr. des Maizeaux, vouloir accorder deux rivaux, qui se disputoient une même maîtresse, ou deux conquerans qui aspiroient au même Empire.

Les choses en étoient là, lorsque Mr. l'Abbé Conti noble Venitien, & fort habile homme arriva en Angleterre en 1715. Mr. Leibnis dans une lettre qu'il lui écrivit, le felicite de son arrivée dans un païs, où il avouë qu'il y a dequoi profiter, & de très-habiles gens : *mais*, dit-il, *ils voudroient passer pour les seuls inventeurs, & c'est à quoi apparemment ils ne réüssiront point. Il ne paroit point*, ajoute-t-il, *que Mr. Newton ait eu avant moi la caracteristique, & l'algorithme infinitesimal, suivant ce que Mr. Bernoulli a très-bien jugé... Ceux qui ont écrit contre moi n'ayant pas fait difficulté d'at-*

aquer ma candeur par des interpretations forcées ; ils n'auront point le plaisir de me voir repondre à de petites raisons de gens qui en usent si mal . . . ils auroient mieux fait de donner les lettres entieres . . . mes adversaires n'ont publié du Commercium epistolicum , *que ce qu'ils ont cru capable de recevoir leurs mauvaises interpretations . . . je suis fâché qu'un aussi habile homme que Mr. Newton s'est attiré la censure des personnes intelligentes, en déferant trop aux suggestions de quelques flateurs, qui l'ont voulu broüiller avec moi.*

Non content de ces plaintes, Mr. Leibnis pour s'ouvrir une carriere encore plus vaste à la Critique, se jette sur la Mathematique d'Angleterre qu'il traite de commune, sur la Metaphysique qu'il qualifie de bornée, mais sur tout sur la Physique de Mr. Newton : il critique ses sentimens sur la gravité, sur le vuide, sur les atomes, l'accuse de ramener les qualitez occultes : que sçai-je ; enfin c'étoit desormais un Auteur qu'on pousse à bout, ou un homme d'honneur qu'on attaque dans l'endroit le plus sensible.

Monſieur Conti n'ayant pas jugé à propos de tenir cette lettre ſecrette, ce fut là dequoi bien réchauffer les eſprits : elle excita de grands bruits parmi les Sçavans, l'affaire devenoit tous les jours plus ſerieuſe, & déja preſqu'une affaire d'Etat, la Cour retentiſſoit des clameurs du Lycée, le Roi voulut être informé de tout; il demanda donc un jour ſi on verroit bientôt la reponſe de Mr. Newton à Mr. Leibnis : Mr Newton prit ces paroles pour un ordre, & ſe preſenta deſormais ouvertement à ſa propre querelle. Sa reponſe fut une lettre qu'il adreſſa à Mr. Conti devenu mediateur de cette guerre, choſe dont Mr. Leibnis ſçut mauvais gré à ce ſçavant Abbé.

Dans ſa reponſe Mr. Newton rappelle Mr. Leibnis uniquement à ſon propre temoignage, à ſon propre aveu pour le convaincre qu'il n'a tout au plus inventé qu'en ſecond la methode des differences, & que par conſequent il n'a aucun droit à l'invention : de ſorte que dans cette guerre c'étoient juſtement les traits les plus gracieux de leur amitié qui

ſervoient de plus cruelles armes à la haine de ces illuſtres adverſaires, chacun d'eux ramenant l'autre aux demonſtrations qu'ils s'étoient données reciproquement d'une bienveillance peu digne d'une telle iſſuë, *non hos quæſitum munus in uſus.* Outre cela Mr. Newton ſe plaint que Mr. Leibnis eſt l'aggreſſeur, *qu'il l'a voulu faire paſſer pour plagiaire dans un libelle diffamatoire imprimé ſans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur* : & qu'enſuite Mr. Keill ayant repondu à ce libelle, & rejetté ſur Mr. Leibnis lui-même le ſoupçon de *plagiaire*, celui-ci au lieu de refuter ſolidement cette accuſation, s'eſt contenté de mépriſer ſes adverſaires, de traiter leurs raiſons *de petites raiſons*, & d'écrire en un mot *des lettres pleines d'affirmations, de plaintes, & de reflexions qui ne prouvent rien.*

Dans la replique Mr. Leibnis continuë de ſe plaindre qu'on n'a pas donné le *Commercium epiſt.* tout entier, & qu'on à tronqué les lettres, & aſſure que c'eſt là-deſſus que *voyant tant de marques de chicane, & de malignité* il avoit cru *indigne de lui d'en-*

trer en discussion avec des gens, qui en usoient si mal... Je voyois, ajoute-t'il, *qu'en les refutant on auroit de la peine d'éviter des reproches, & des expressions fortes, & je n'avois point envie de donner ce spectacle au public... Mr. Newton*, ajoute-t'il encore, *veut que je lui accorde ce que je lui ai accordé il y a 15 ans, on devroit en attendre autant de lui. Car il y a maintenant deux fois 15 ans, que dans la premiere édition de ses principes, il m'accorda l'invention du calcul des differences, independamment de sa methode, & depuis il s'est avisé je ne sçai comment de faire soutenir le contraire; s'il lui est permis de se retracter, pourquoi ne me sera-t-il point permis d'en faire autant, sur tout après les verisimilitudes que Mr. Bernoulli à remarquées?* Mr. Leibnis ajoute une chose, dont les gens qui ont le cœur veritablement droit jugeront sans doute mieux que les autres: *j'ai eu une si grande opinion*, dit-il, *de la candeur de Mr. Newton, que je l'ai cru sur sa parole; mais le voyant connivver à des accusations, dont la fausseté lui est connuë, il étoit naturel que je commençasse à douter.* Et dans l'a-

postille de la lettre, il dit : *Il n'y a pas la moindre trace ni ombre du calcul des differences, ou fluxions, dans toutes les anciennes lettres de Mr. Newton que j'ai vûës, excepté dans celle qu'il a écrite le 24 Octobre 1676. où il n'en parle que par enigme, & la solution de cette enigme, qu'il n'a donnée que 10 ans après dit quelque chose, mais elle ne dit pas tout ce qu'on pourroit demander.* Du reste dans cette replique, & dans toutes ses lettres Mr. Leibnis toujours plus attentif à son caractere d'honnête homme, qu'a celui de bel esprit insiste fort sur un point essentiel à qui sçait comme lui en connoître le prix, sçavoir qu'il n'étoit point l'aggresseur dans cette dispute : ce n'étoit point lui en effet qui avoit comparé Mr. Newton à Fabri, & nulle part il n'adopte le mauvais sens qu'y avoit donné Mr. Keill.

Cette replique fut adressée à Mr. Conti, mais comme cet Abbé lui devenoit suspect sur *le cartel de defi* qu'il lui avoit, dit-il, envoyé de la part de Mr. Newton, & sur les grands éloges qu'il lui avoit faits des Anglois, *ses nouveaux amis*, comme

d'ailleurs Mr. Leibnis étoit bien aiſe d'avoir hors de l'Angleterre *des temoins neutres, & intelligens*, (ce ſont ſes termes) il fit paſſer ſa lettre par Paris, où il l'adreſſa au Sçavant Mr. Remond pour qu'il la lût, & qu'il en fît part à l'Illuſtre Mr. Varignon, & à d'autres avant que de l'envoyer en Angleterre: ce n'étoit point là le procedé d'un homme qui fuit la lumiere, c'étoit donner au moins à ſes adverſaires d'illuſtres ſpectateurs de leur victoire, ſuppoſé qu'elle fût de leur côté, comme ils le pretendoient apparemment: mais Mr. Newton, ſans doute parce qu'il craint plus le bruit que cela pouvoit faire, qu'il n'aime l'éclat qui pouvoit lui en revenir, *trouva fort mauvais ce procedé de Mr. Leibnis*, dit Mr. des Maizeaux, *croyant* d'ailleurs *que Londres pouvoit fournir des temoins neutres, & intelligens auſſi bien que Paris, & craignant que le* Commercium epiſtolicum *ne fût point connu en France comme en Angleterre.* Il y étoit connu, & cela ſuffiſoit, en tout cas quitte pour l'y faire connoître. C'eſt là-deſſus cependant que Mr. Newton, peut-être d'ailleurs de-

gouté d'une dispute dont il avoit blâmé l'Auteur Mr. Keill, & à laquelle il s'étoit prêté fort tard, & comme malgré lui, *resolut*, dit Mr. des Maizeaux, *de ne pas la pousser plus loin, & lorsque la reponse de Mr. Leibnis fut venuë de France, il la refuta par des remarques qu'il communiqua seulement à quelques amis. Mr. Leibnis mourut six mois après, & aussi-tôt Mr. Newton fit imprimer ses remarques avec sa lettre, & les deux de Mr. Leibnis à Mr. Conti.*

Dans ces remarques Mr. Newton s'obstine à pretendre qu'on l'a attaqué, & que Mr. Leibnis lui-même doit passer pour aggresseur, & cela parce qu'il à desavoüé le mauvais sens de la comparaison des Journalistes de Leipsick. *Mr. Leibnis a justifié le passage des actes de Leipsick, il se l'est donc approprié*, dit-il; il est vrai qu'il se l'etoit approprié en quelque sorte, non dans le mauvais sens qu'on lui pouvoit donner, mais dans le sens tout favorable à Mr. Newton : outre cela Mr. Newton pousse desormais ici un peu plus loin ses accusations qu'il n'avoit fait d'abord ; il accuse Mr.

Leibnis *d'avoir mis en pieces ſa methode generale*, & de lui en avoir pris *tantôt une partie, tantôt l'autre*, d'avoir *publié comme ſiennes en* 1689. *les propoſitions principales du livre des principes*, *&c.*

Enfin comme Mr. Leibnis ſe tenoit bien fort du temoignage que Mr. Newton lui avoit rendu dans les principes en avoüant que Mr. Leibnis lui avoit communiqué ſa methode ouvertement ,, tandis que lui, *Mr. Newton*, ne parloit à Mr. Leibnis de la ſienne que par enigme, & par lettres tranſpoſées, *cum . . litteris tranſpoſitis eamdem celarim . . vir clariſſimus . . methodum ſuam communicavit*; Mr. Newton nous apprend ici au juſte ce que nous devons penſer d'un temoignage, que nous aurions pû prendre pour un effet de ſa candeur, & de ſa modeſtie. *Enfin à l'égard du* Scholium, *qu'on a tant cité mal-à-propos contre moi, il n'a pas été écrit dans le deſſein de faire honneur de ce lemme à Mr. Leibnis, mais bien de m'en aſſurer la poſſeſſion.* Lorſque Mr. Leibnis à retracté les temoignages favorables qu'il avoit rendus à Mr. Newton, il

a jamais pretendu, que ces te-
oignages n'eussent été d'abord fort
nceres, & c'est par une seconde pen-
e suggerée même par d'autres qu'il
remarqué qu'ils n'étoient fondez
ne sur la parole de Mr. Newton;
étoit bien assez, j'en conviens, mais
lui de Mr. Newton étoit fondé sur
propre methode de Mr. Leibnis
ne cet Auteur lui avoit communi-
iée avec toute sorte de franchise,
iose incontestablement établie par
Ir. Newton lui-même, quelque mo-
f, quelque dessein qu'il ait eu en
établissant: ce qui, joint avec ce que
Ir. Leibnis assure, & que Mr. des
Iaizeaux, ni aucune piece de son re-
ieil ne dément, sçavoir que le *Com-
ercium epistolicum* ne produit aucu-
e lettre, où Mr. Leibnis ait pû pui-
r sa methode, semble justifier plei-
ement cet Illustre Auteur. C'est dom-
age que Mr. Newton ne puisse trou-
er ni dans les temoignages de Mr.
eibnis, ni dans aucun ouvrage impri-
é avant la publication du calcul diffe-
ntiel, des preuves aussi autentiques
sa propre decouverte, qu'on est
ourtant bien éloigné de lui contester,

quoi qu'en ait dit Mr. Leibnis dans la chaleur de la diſpute. On remarquera ſeulement que c'eſt un fort mauvais ſervice que les amis de Mr. Newton lui ont rendu ; ſa poſſeſſion étoit bien plus aſſurée lorſqu'elle étoit appuyée du ſuffrage de Mr. Leibnis.

Il paroît donc juſqu'ici qu'il eſt plus de l'équité de partager ſon eſtime entre ces deux celebres Auteurs, en reſervant pourtant ſa principale reconnoiſſance pour Mr. Leibnis, ſans qui Mr. Newton par un excès de modeſtie nous eût peut-être laiſſez bien long-tems avec des enigmes plus difficiles ſans doute à déchifrer, que ce calcul n'eût été difficile à trouver : du reſte quand même Mr. Newton ſeroit parvenu à établir ce point que la decouverte de Mr. Leibnis étoit poſterieure en datte à la ſienne, on ne voit pas comment il exempteroit le public du tribut d'eſtime qui lui ſeroit toûjours dû, pourvû qu'il ne dût point lui-même ſon invention à d'autres. *Nam inveniſſe quidem acuminis eſt, at primum inveniſſe fortunæ, neque enim minore vel ſubtilitate, vel acumine poſterior*

idem non rarò invenit, quod alius ſe neſcio invenerat primus. C'eſt en effet le genie inventif qu'on eſtime dans un Auteur, & le tems, ni la datte, ni une primauté cachée ne font rien à l'affaire; or c'eſt Mr. Wallis, Auteur non ſuſpect à Mr. Newton, qui parle de la ſorte. Du reſte ces paroles de Mr. Wallis ont été dites dans une conjoncture parfaitement ſemblable à celle-ci: c'eſt dans une lettre écrite à Mr. Huguens au ſujet des prétentions de Mr. de Roberval contre Torricelli.

Torricelli, le P. la Louvere, & quelques autres, auſquels Mr. Wallis ſe trouve aſſocié, avoient publié leurs découvertes ſur la cycloïde, avant que Mr. de Roberval, & ſes amis euſſent rien fait paroître ſur cette matiere; ces Mrs. s'en étoient plaints, pretendant que leurs découvertes étoient anterieures à celles de ces fameux Geometres; Torricelli ayant même ſçû leurs plaintes avant que ſon ouvrage fût achevé d'imprimer, eut aſſez de candeur à ce qu'on dit pour faire mention d'eux, & de leurs prétentions à la primauté ſans même en diſconvenir; après la mort de Tor-

ricelli, on poussa les prétentions encore plus loin, & on publia qu'il pouvoit se faire que Torricelli eût vû parmi les papiers de Galilée un écrit de Mr. Beaugrand, qui lui envoyoit les découvertes de Mr. de Roberval, & là-dessus on le traitoit assez mal.

Quoi donc, dit Mr. Wallis à Mr. Huguens, si Mr. de Roberval a fait à notre insçû, long-tems avant nous, une découverte, que nous avons recueïllie comme lui dans le vaste champ de la nature, faudra-t'il pour cela qu'on nous traite de plagiaires? Certainement il seroit tout-à-fait injuste que personne n'eût droit d'inventer, ou de pretendre à la gloire de l'invention, tandis que ces Mrs. envient leurs découvertes au public, (c'est ainsi que Mr. Leibnis disoit que Mr. Newton avoit gardé sa découverte *in petto*) pour nous, ajoute Mr. Wallis, nous sommes au moins plus redevables à Torricelli, d'avoir publié il y a long-tems ses découvertes, qu'à Mr. de Roberval, qui supprime encore les siennes: *nos saltem Torricellio plus debemus, qui demonstrationes suas jam palam factas vulgavit, quàm qui*

suas adhuc supprimit, Robervallio. Mais peut-être que Torricelli a vû parmi les écrits de Galilée un écrit de Mr. Beaugrand. Ce sont là de purs soupçons, dit Wallis, *hoc suspicantur.* On voudroit des *preuves positives* : *unde hoc sibi constare possit, non docent.* Mais Torricelli a avoüé que Mr. de Roberval l'avoit precedé dans sa découverte : c'est, dit Mr. Wallis, un homme plein de candeur, qui croit les gens sur leur parole, & ne soupçonne point en autrui le mal dont il ne se sent point capable : *vir ingenuus... non ægrè illud fassus erat.* Toute cette lettre de Mr Wallis merite d'être luë, il auroit pû la lire lui-même, lorsqu'il faisoit le procès à Descartes, sur ce seul fondement, que ce grand homme avoit fait un voyage en Angleterre dans le tems qu'on imprimoit les œuvres d'Harnot.

ARTICLE XLVII.

DISSERTATIO DE MESSIÆ Divinitate, contra Judæos, Arianos Mahumetanos, Socinianos, &c. Romæ MDCCXIX. Ex Typographia Vaticanâ. *Dissertation sur la Divinité du Messie.*

LA multitude des preuves accable l'incredule, mais elle n'est pas toujours necessaire pour le forcer à se rendre. Une seule bien exposée & bien penetrée produit son effet sur un esprit juste. Souvent même elle est d'autant plus capable de le reduire, qu'elle le resserre en des bornes plus étroites, & qu'elle ne le souffre ni se distraire ni se partager.

S'il est une matiere où les Theologiens ayent la liberté de s'ouvrir un vaste champ, c'est le Dogme de la Divinité du Messie, qui a occupé les siecles de l'Eglise les plus féconds en grands genies & en sçavans ouvrages. Mais l'Auteur de la Dissertation dont nous avons à parler, n'entre pas fort avant dans toute cette partie de l'an-

tiquité Ecclesiastique ; il s'arrête à un seul témoignage du nouveau Testament, c'est le premier Chapitre de l'Epître aux Hebreux ; de telle sorte neanmoins, qu'attaché toujours à ce texte primitif, il en établit le veritable sens, sur les plus solides explications des textes Prophetiques alleguez par l'Apôtre.

Pour nous donner une idée generale du Messie, il nous en fait d'abord considerer les quatre principaux caracteres qu'il trouve heureusement representez au 2[d] & au 3[e] verset; l'humanité dans ces mots: *Dieu nous a enfin parlé par son Fils qu'il a constitué heritier de toutes choses*; la Divinité dans ceux-ci : *lequel étant l'éclat de sa gloire & la figure de sa substance* ; le Sacerdoce dans les suivans : *éffaçant les pechez*; enfin la qualité de Roi dans le reste du passage : *il est assis à la droite de la Majesté au plus haut des Cieux*. Mais comme son dessein ne va qu'à traiter de la Divinité, il reprend aussi-tôt les paroles qui y repondent, il en montre la conformité avec un autre endroit de St. Paul, où Jesus-Christ est appellé, *l'image de*

Dieu visible, & le premier né de toutes les creatures, (*cor.* I. 15.) & avec ces magnifiques expressions du Livre de la Sagesse; *elle est l'éclat de la lumiere éternelle, le miroir sans tâche de la Majesté de Dieu, & l'image de sa bonté.* (*Sap.* 7. 26.) Appuiant ensuite sur la signification propre de chaque terme, *l'éclat de sa gloire, la figure de sa substance*, il fait voir que ce sont des manieres de parler entierement synonimes; d'où il infere avec St. Basile, St Gregoire de Nazianze, St. Jean de Damas, que le texte de St. Paul est équivalent au celebre ὁμοούσιος du Concile de Nicée, & que la ressemblance parfaite qu'il designe entre le Pere & le Fils est une veritable égalité, ou, comme l'école s'en exprime, une veritable *identité* de substance.

Les paroles du Pseaume 2. v. 7. *Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui*, tendent au même but. L'Apôtre les employe avec d'autant plus d'avantage pour prouver la superiorité de Jesus-Christ au-dessus des Anges, que les Juifs d'ordinaire les appliquent au Messie: Tryphon con-

tre qui a écrit St. Justin, les Compilateurs du Talmud, plusieurs autres Rabbins ne les ont point entenduës autrement. C'est cette même superiorité qu'on voit encore établie par la promesse que Dieu fit à Salomon en le regardant comme figure du verbe incarné; *je serai son pere, & il sera mon fils.* (II. Reg. 7. 14.) par l'ordre qu'il donna aux Anges de l'adorer, selon le Pseaume 96. & par ces traits si energiques du Pseaume 14. *Votre Trône, ô Dieu subsistera dans les siecles des siecles .... ô Dieu, votre Dieu vous a donné l'onction de la joye, &c.* Quelque violence qu'on fasse à ce dernier texte pour l'énerver, on ne sçauroit sauver l'inconvenient qui se trouve à prendre précisément le même terme Hebreu *Elohim*, *Dieu*, sous les deux rapports les plus opposez; vû sur tout, que l'autre expression Hebraïque qui suit *Holam Vahed*, est déterminée dans l'Ecriture à signifier l'éternité; & qu'elle porte ainsi très-naturellement à fixer la premiere au sens d'une nature increée & éternelle.

Les Interpretes se partagent sur ce

qui est cité du Pseaume 101. *C'est vous, Seigneur, qui au commencement avez affermi la terre sur ses fondemens, &c.* David selon quelques-uns adresse la parole à Dieu le Pere, & veut faire entendre qu'il a créé le monde par l'operation de son Fils. Mais la liberté qu'ils se donnent d'expliquer pour cela l'Hebreu *Lephanim* & le Grec, κατ' ἀρχὰς, comme s'il y avoit *per principium* au lieu de lire *in principio* n'a aucun appui; le premier est un pur adverbe, & le second est pris constamment sur le même pié. D'autres frappez d'un détail de circonstances très-marquées dans le corps du Pseaume, touchant le mystere de la délivrance & de la Redemption des hommes, ne doutent point que le Prophete ne parle au Fils même. La convenance de cette peinture avec un des endroits qui annoncent le plus expressément les graces attachées au regne du Messie dans la Prophetie d'Isaïe (ch. 61, v. 1.) favorise fort leur sentiment. Il en resulte que la puissance souveraine & la subsistance immuable, sont des attributs naturels au Fils, c'est-à-dire, qu'il est veritablement Dieu.

Saint Paul termine cette chaîne de citations par le Pſeaume 109. verſet 1. *Le Seigneur a dit a mon Seigneur aſſeyez-vous à ma droite,&c.* Les Juifs avoient déjà reçû ſans contradiction l'application que Jeſus-Chriſt lui-même en faiſoit au Meſſie, mais il en coûtoit trop à leurs préjugez, & à la jalouſie qu'ils lui portoient, pour la reconnoître pleinement juſtifiée en ſa perſonne. Ils condamnoient même dans ſa bouche ce qui paſſoit pour une perſuaſion commune dans la doctrine de la Synagogue : car ils croyoient deux choſes, dit notre Auteur, l'une que la prérogative d'être aſſis à la droite de Dieu, & la qualité de fils de Dieu étoient indiviſibles, l'autre que la qualité de fils de Dieu ſuppoſoit neceſſairement la Divinité même. Il prouve la premiere de ces propoſitions par le chapitre 22. de St. Luc v. 70. où nous liſons que Jeſus-Chriſt ayant dit *qu'on le verroit à la droite du Dieu tout-puiſſant, vous êtes donc le Fils de Dieu*, reprirent auſſi-tôt les Anciens du peuple, les Princes des Prêtres & les Scribes qui l'interrogoient pour le juger. Il prouve la 2^e.

par le chapitre 10[e] de S. Jean v. 32. lorſque JESUS CHRIST demanda aux Juifs dans le portique du Temple, *pourquoi ils le vouloient lapider, lui qui avoit fait à leurs yeux tant de bonnes actions par la vertu de ſon Pere. C'eſt parceque vous blaſphemez*, répondirent-ils, *& qu'étant homme vous vous faites paſſer pour Dieu. Quoi ? reprit Jeſus-Chriſt, vous me reprochez que je blaſpheme, parceque j'ai dit que je ſuis fils de Dieu ?*

Si l'eſprit de diſpute n'étoit inépuiſable en mauvaiſes reſſources, il n'y a point de Juif, d'Arien, ni de Socinien, qui ne fût ici hors de combat, tant qu'il voudra déferer à l'autorité des textes alleguez par S. Paul, ſans parler de l'autorité de S. Paul même pour ceux de ces ſectaires qui ne l'oſent abſolument rejetter. Il faut un autre tour à l'égard des Mahometans; voici comment l'Auteur y procede.

C'eſt un article avoüé par Mahomet dans ſon Alcoran, que Jeſus de Nazareth eſt le Meſſie promis, le plus grand & le plus Saint des Prophétes; il y eſt même appellé l'Eſprit

& le Verbe de Dieu. Un Mahometan n'a donc point la liberté de le ſoupçonner d'impoſture, s'il a réellement déclaré qu'il étoit Dieu. Or il ne lui eſt plus libre de douter que JESUS-CHRIST ne l'ait faite, cette déclaration, d'une maniére expreſſe & authentique ; il ne peut ſe diſpenſer de le croire, dit notre Auteur, non pas ſur le rapport des Evangeliſtes, qui ſeroit ſujet à conteſtation, mais ſur le rapport des Juifs qui ne ceſſent point encore d'attribuer à ce prétendu crime du legiſlateur des Chrétiens Juifs de naiſſance, la principale cauſe de la ruine & de la diſperſion préſente de toute la nation. L'Auteur apparemment a ſes garens, qu'il eſt en état de produire, lorſqu'il avance un fait de cette conſequence. Il paroît pourtant difficile, où que ce ſoit une opinion aſſez generalement autoriſée dans la tradition Judaïque, ou que la tradition Judaïque trouve même aſſez de créance là-deſſus, pour en faire la bâſe d'une démonſtration contre une ſorte d'incredules auſſi peu traittables que des Muſulmans.

La diſſertation finit par montrer

que cette raiſon dont quelques Juifs au moins ont pû s'entêter retombe en preuve contre eux-mêmes ; car ſi JESUS-CHRIST n'étoit pas le Fils de Dieu, c'étoit à lui un blaſpheme que de s'en arroger la qualité. La Synagogue, en le faiſant condamner à mort, s'acquittoit donc d'un devoir de Religion qu'il étoit de la juſtice divine de recompenſer : Dieu la frappe cependant, il la punit avec éclat, au lieu de verſer ſur elle ſes anciennes faveurs. Qu'il ſeroit naturel aux Juifs dans cette déplorable ſituation, où ils ſont, de n'en point chercher d'autre cauſe que le Déïcide commis par leurs peres, & ratifié de ſiécle en ſiécle par le conſentement & l'impénitence des enfans.

ARTICLE XLVIII.

*MEMOIRE POUR L'HISTOIRE des découvertes qu'on a faites en Mathématique dans ces derniers ſiécles. Par ***.*

LA gloire de l'invention eſt de tout tems la gloire, à laquelle les

hommes paroissent le plus sensibles ; chacun ambitionne le nom d'Auteur dans sa profession, l'homme de guerre comme l'Academicien, l'artisan comme le Docteur : l'invention tient de la création, & semble nous rapprocher de la divinité, dont notre esprit nous rend effectivement l'image, or c'est dans l'invention que l'esprit éclate : il faut l'avoüer pourtant, l'esprit est bien peu de chose, si on en sépare le cœur, & c'est une triste ressource contre la réputation de malhonnête homme, que celle de bel esprit ; cependant trop d'ardeur pour celle-ci la souvent fait donner dans celle-là, & il est je ne sçai comment assez difficile d'allier la noblesse des sentimens avec celle des pensées.

Pour ne parler ici que des Mathematiques, elles passent jusqu'ici pour une science qui rend l'esprit de ceux qui la cultivent, solide, droit, juste, vrai ; il seroit à souhaiter qu'elles induassent aussi sur le cœur des qualitez si estimables ; mais on y porte, comme par tout ailleurs, l'ambition du nom d'Auteur, d'inventeur, de createur, de bel esprit, c'est tout di-

re; tout le monde a droit d'y aſpirer, mais tout le monde ne peut pas y atteindre, on y aſpire pourtant toûjours; comment la verité, la bonne foi, l'équité ſe ſoutiendroient-elles contre une ambition qui n'en devient ſouvent que plus forte à meſure qu'elle eſt moins raiſonnable?

Ces derniers ſiécles ont été feconds en découvertes, mais l'on a vû encore plus d'Auteurs paroître ſur les rangs, & s'en attribuer la gloire, même ſe la diſputer avec aſſez de chaleur, & le plus ſouvent aux dépens de la même verité dont ils prétendoient ſe mettre en poſſeſſion; peut-être convenoit-il à pluſieurs de ſe taire; M. Newton, & M. Leibnis étoient en poſſeſſion d'une même découverte; choſe rare! vingt-cinq années d'aſſociation au même trône n'avoient point cauſé de jalouſie entr'eux; elle a eu enfin ſon tour, & la maxime a eu lieu, *Regnum non capit duos.* Or c'eſt encore une autre maxime, *inter duos litigantes tertius gaudet.* Entre deux contendans, un troiſiéme l'emporte.

Il eſt inconteſtable que M. Leibnis

a donné le premier au public le fameux calcul infiniteſimal ; il eſt inconteſtable que M. Newton n'en avoit parlé que par énigmes, *literis tranſpoſitis*, à M. Leibnis avant que celui-ci en fît part au public ; cependant M. Leibnis ayant appuyé en mille occaſions les prétentions de cet illuſtre rival, le public partageoit ſes éloges entr'eux, & quels éloges ? Le conquerant le plus avide eût pû s'en contenter ; jamais découverte n'a été tant applaudie ; l'utilité qui en eſt éffectivement infinie éblouïſſoit tout le monde en ſa faveur, on ne vouloit pas que ſes inventeurs fuſſent des hommes comme les autres, on inſultoit à tout ce qui avoit précedé : en un mot il devoit ſuffire à ces Meſſieurs, qu'on n'eût des yeux que pour eux ; ils ont voulu quelque choſe de plus, ils ont forcé le public d'avoir des yeux pour d'autres.

Il eſt tems en effet qu'on remonte aux ſources, qu'on voye par quels degrez le ſiécle qui a precedé le nôtre, a amené les Mathematiques au point de perfection, où le nôtre n'a eu peut-être la peine que de les ſaiſir : je ne

parle point des découvertes qu'on a faites par le moyen du calcul infinitesimal, je parle de celles qui l'ont précedé, & de celle de ce calcul lui-même : je sçai que notre siécle a donné la perfection à ce calcul, & c'est là que M. Newton, & M. Leibnis doivent reconnoître qu'ils ont bien des compagnons de leur gloire : les Messieurs Bernoulli, M. le Marquis de l'Hôpital, M. Varignon, & quelques autres peuvent sans s'en faire trop accroire, aspirer peut-être à l'égalité en ce point : voyons du reste combien le titre de premier inventeur, auquel ils aspirent avec tant de chaleur met ceux qui se l'attribuent, au dessus de ceux-ci, qui ont la modestie de le leur déferer avec tant d'éloges ; puisque la réputation d'Auteur est au pillage, c'est à chacun de faire valoir ses droits.

Il est vrai que les Mathematiques ont été pendant bien des siécles resserrées dans les bornes où les anciens, qui étoient en effet des hommes comme nous, avoient été forcez de les laisser : il est vrai que ces siécles, qui avoient suivi ceux des anciens, avoient

eu le malheur de n'enfanter que des Commentateurs respectueux, que de serviles Admirateurs, que d'inutiles Panegyristes des Ouvrages de ces grands hommes; mais cela n'a rien de fort surprenant, ni qui nous donne droit d'insulter aux anciens: c'est le sort de tout ce que le tems perfectionne, & par consequent aussi des sciences, d'avoir de longs commencemens, de naître pendant plusieurs siécles; ce n'est qu'après avoir atteint un certain point que les progrès en deviennent un peu rapides, alors ce n'est pas une merveille qu'un seul siécle les perfectionne, si toutefois on peut aujourd'hui traitter de parfait, ce que la suite des siécles doit encore perfectionner: la verité est immense.

Deux choses retardoient les progrès des Mathematiques; elles n'avoient point en quelque sorte assez de materiaux pour former comme un corps de science; & les méthodes qui en sont comme le dessein, la structure, & la forme, leur manquoient aussi: on n'avoit point encore fait assez de découvertes, pour que le commun,

à qui la ſcience tient lieu de genie ; pût être aſſez aidé à en faire de nouvelles ; il faut un genie extraordinaire, pour ſe paſſer d'un pareil ſecours, ou pour ſe le procurer à ſoi-même ; or ces genies créateurs, où indépendans ſont fort rares : en vain donc dans le dernier ſiécle Galilée, Torricelli, Cavallieri, entrerent-ils dans le deſſein general de l'antiquité, en vain tenterent-ils ce grand œuvre, *la quadrature des courbes :* écueïl redoutable même de nos jours : l'eſprit, & la pénétration ne manquerent pas à ces grands hommes, Cavallieri ſurtout vit de près le but, il ſaiſit même le plan general de l'édifice ; mais la ſcience, & une certaine vigueur l'abandonnerent dans l'entrepriſe : & ce ne fut là que l'ébauche, & comme l'enfance de la ſcience qui renaiſſoit ailleurs ſous de meilleurs auſpices : *Sed Geometria indiviſibilium Cavalleriana ſcientiæ renaſcentis non niſi infantia fuit.* C'eſt M. de Leibnis, qui parle de la ſorte dans les actes de Leipſick, au mois de Juin de l'année 1686.

Dans le même tems que Cavallieri, Gregoire de S. Vincent Auteur plus

onnu de fait que de nom, visoit au nême but que cet illustre Italien : ’abord les anciens lui servoient de uide ; mais à peine se fut-il mis en ossession de leur lumiéres, qu’il en entit l’insuffisance pour l’execution e son dessein : *lumen quod ab antiquis òbis tradita Geometria exhibebat, ninis debile esse quàm ut tam intricatæ ei pervestigandæ nobis sufficeret*, dit-il ui-même dans la Preface de son grand Ouvrage : ce n’est pas qu’il ne les adnirât infiniment, & qu’il dédaignât e les imiter, mais c’est dans le point e vuë de leur siécle qu’il les admiroit, c c’est dans le point de vûë du sien u’il aspiroit à les imiter en les surassant, persuadé en bon Géometre ue la ressemblance & l’égalité sont eux choses fort differentes, ou qu’au noins pour égaler les anciens il faut urpasser leur science, comme ils ont ux-mêmes surpassé celle de leurs prores anciens. *Ut quid enim desertâ triâ semitâ*, dit-il, *aliam ipsi viam ingreerentur viri in Geometricis acutissimi ; hâc, quæ omnibus patet, quæque omnium vestigiis teritur, ad optatum finem luci se posse existimassent ?*

Juin 1721.

Apollonius ſur tout avoit ouvert une vaſte carriére : Gregoire de Saint Vincent crût que c'étoit à lui de l'épuiſer ; les ſections coniques étoient encore des fruits naiſſans & preſque entierement cachez ſous leur premiere enveloppe, qui en deroboit les principales proprietez & les divers uſages : à peine l'eſprit pouvoit-il à la pointe de l'imagination en ſaiſir les premiéres idées à travers le cone, corps bizarre, & peu naturel : bien valoit au cercle, que la parfaite uniformité l'eût preſenté pour la premiére fois hors de ce point de vûë difficile, abſtrait, & recherché ; ſes proprietez n'étoient pourtant pas encore épuiſées ; Gregoire de S. Vincent entrevit ſon rapport avec les autres ſections coniques, qui ne ſont que des modifications du cercle, & dèſlors il commença de tirer ces figures de ce premier berceau, & de les ſevrer d'une trop longue enfance ; il les tranſporta ſur des plans côte-à-côte du cercle, puiſque ce ſont des plans après tout comme lui &, pour en bien mettre déſormais la Géometrie en poſſeſſion, il leur donna une origine toute

Géométrique en les décrivant indépendamment du cone, d'une infinité de manieres differentes, ce qui leur ayant ôté ce qu'une premiere origine leur avoit donné jusques-là de mecanique, de conique, & comme d'étranger, même de farouche, enrichit de beaucoup la Géometrie, laquelle crainte de se mesallier avoit refusé obstinément d'adopter sa vaste opulence. On a toûjours remarqué que les Sciences, & les Arts, ne sont jamais bien en voye de se perfectionner, que lorsque l'esprit de comparaison saisit ceux qui les cultivent : Gregroire de Saint Vincent saisi, & comme inspiré de cet esprit, compara les sections coniques de toutes les maniéres; il fonda la demonstration de leurs similitudes sur l'inscription, ou la circonscription à l'infini des poligones, ou autres figures semblables, & là-dessus il fit voir que toutes les paraboles se ressemblent, aussi bien que toutes les hyperboles qui ont mêmes asymptotes, & bien d'autres analogies : il apprit à décrire ces figures les unes par le secours des autres, les unes respectivement aux autres; il examina leurs

points mutuels de contingence, & d'interſection lorſqu'on leur donne un même axe ; il les combina, les transforma, les reduiſit : c'eſt à-dire, jetta tous les fondemens Géométriques de la conſtruction des problêmes, & des équations.

Il s'attacha ſur tout à l'hyperbole, ſentant comme par un avantgoût de la verité, ou par un inſtinct de la nature les grands uſages de cette courbe dans les ſciences Phyſicomathematiques : *reliquis coni ſectionibus*, dit-il, *uti nobilior eſt hyperbola, ſic affectionum illius contemplatio moroſiorem requirit attentionem* ; & preuve que c'eſt la nature qui le dirigeoit dans cette cantemplation, dans cette attention, c'eſt qu'en effet les découvertes qu'il y fit, ont été employées depuis ce tems-là avec un ſuccès infini par les Phyſicomathematiciens les plus fameux de ce dernier ſiécle ; celle qui regarde l'égalité des quadrilaſées hyperboliques, & de leurs ſegmens triangulaires correſpondans, qui font une progreſſion arithmetique, tandis que les abſciſſes qui les ſupportent, ou leur repondent, font une progreſſion Géo-

 metrique,

metrique, cette ſeule découverte, démontre ce que j'avance, car outre la perfection qu'elle donne à la ſcience des logarithmes, dont elle facilite ſi fort les tables, outre les avantages qu'en tire la navigation pour l'invention de la ligne loxodromique, comme M. Leibnis l'a fait voir dans les actes de Leipſick, outre les constructions qu'elle fournit pour la reſolution Géométrique des problêmes que l'Analyſe, & l'Arithmetique ne reſolvent que par approximation, & par des *ſeriis* infinies comme on dit, choſe dont notre Auteur a donné divers exemples, en particulier pour l'invention d'une, de deux, de trois d'autant qu'on veut de moyennes proportionnelles; on ſçait aſſez les uſages qu'en ont faits Meſſieurs Wallis, Newton, Huguens, Leibnis, & bien d'autres pour bien des queſtions Phyſiques du mouvement, & en particulier pour tout ce qui regarde les chutes des corps, & les reſiſtances des milieux; & peut-être n'eſt-ce là encore qu'une ébauche des uſages qu'en fait réellement la nature, qui eſt toute harmonique dans ſon ſiſtême, & par

conſequent toute hyperbolique, & qui viſant toûjours à l'égalité, & à l'équilibre fait par tout regner la proportion reciproque, qui regne effectivement entre les coordonnées aſymptotiques de cette courbe.

Je ne dis rien de la comparaiſon que fait notre Auteur de l'hyperbole rapportée à ſes aſymptoſes, avec deux paraboles miſes l'une dans l'autre qui ſe ſervent mutuellement d'aſymptoſe, & dont le ſyſtême eſt tout hyperbolique, & par là propre aux mêmes uſages, ſi ce n'eſt peut-être que *l'irrectifiabilité* de la parabole n'y fût un obſtacle; mais ſi la parabole eſt irrectifiable, elle eſt quarrable du moins, & l'hyperbole ne l'eſt pas: les Géométres n'ont peut-être pas fait aſſez d'attention à cette proprieté des paraboles, mais ce n'eſt pas le ſeul endroit, où notre Auteur peut fournir aux nouvelles découvertes, à la bonne heure, pourvû qu'on lui rende juſtice comme il convient, mais c'eſt ſon ſort de faire des ingrats, en voici un grand exemple.

Je parle de l'analogie admirable qu'il découvrit entre la parabole, &

la ſpirale d'Archimede, faiſant voir à l'eſprit bien plus qu'aux yeux, que la ſpirale n'eſt qu'une parabole enveloppée, & que la parabole n'eſt qu'une ſpirale developpée : ce profond Géometre prit d'abord ces deux figures dans leur naiſſance, & donna en paſſant la maniére peut-être la plus ſimple, & la plus facile qu'on ait trouvé de décrire les courbes Géométriques comme les autres par le mouvement; il fit même plus enſuite, & apprit à décrire les courbes mécaniques, en trouvant Géométriquement leurs divers points, ce qui met la Géometrie également en poſſeſſion de toute ſorte de courbes : à ces premiers traits d'analogie il en ajoûta bien d'autres, il appliqua à la lettre à la parabole tout ce qu'Archimede & Pappus avoient démontré ſur la ſpirale, & donna par conſequent la rectification, & la quadrature du cercle par la tangente de la parabole, comme Archimede l'avoit donnée par la tangente de la ſpirale; laiſſant enſuite Archimede & Pappus, il appliqua à la ſpirale tout ce que les anciens, tout ce que lui-même avoit découvert de

la parabole : ces ſortes de découve-
tes ſont du nombre de celles qui me-
tent les moins habiles en voye d'i
faire bien d'autres, ne fut-ce qu'en le
inſpirant l'eſprit & le goût de comp-
raiſon : bien de Géometres n'ont ji
reſiſter à la tentation de s'appropri
de ſi grandes richeſſes, mais les da-
tes des livres en attribuent la poſſe-
ſion inconteſtable à notre Auteur.

Je laiſſe les ſpirales elliptiques, l
paraboles virtuelles, dont l'artifice
& l'uſage qu'il en fait pour ſon bu
general (la quadrature des courbes
paroît meriter plus d'attention, qu
les Géometres n'y en ont encore don
né; je laiſſe auſſi la doctrine des ſphe
roïdes, ellipſoïdes, conoïdes para
boliques, & hyperboliques, cylin
dres encore paraboliques, & hyper
boliques, onglets de toutes les ſortes
& mille autres ſortes de corps, ou d
figures nouvelles que ce vaſte geni
eut beſoin de former pour rendre l
Géometrie plus fertile qu'elle n'étoi
en materiaux propres à l'achevemen
de l'édifice, qu'il prétendoit amene
juſqu'au faîte : ce n'étoient pourtan
là que des materiaux qui marquent l

force du genie qui les a créez, c'eſt dans la forme, & dans le deſſein qu'éclate la dexterité, & la ſageſſe de l'Architecte.

C'eſt ſur tout par le défaut des méthodes generales, que toutes les découvertes des anciens n'enfantoient que des diſciples toûjours ſoumis, toûjours inferieurs à leurs maîtres : c'eſt le chef-d'œuvre de l'art d'enfanter des maîtres, au hazard d'en faire des ingrats, qui méconnoiſſent la ſuperiorité du genie de ceux à qui ils doivent la ſuperiorité de leur ſcience; les anciens manquoient dans le principe, ils ne connoiſſoient pas aſſez le genie de la ſcience qu'ils traitoient : la Géometrie n'eſt à la bien prendre que la ſcience des proportions : les proportions ſont l'expreſſion primitive intellectuelle, & comme *archetype* des figures, & les figures ſont l'expreſſion énoncée, ſenſible, & materielle des proportions : les anciens, & leurs trop fidelles diſciples ne nous avoient tranſmis que les premiéres notions, & comme les élemens de la ſcience des proportions. Ce fut là que Gregoire de S. Vincent ſe vit bien-tôt

abandonné de tous ceux qui l'avoient precedé & forcé, ou de laisser là son dessein, ou de se faire comme une nouvelle Géometrie préliminaire, à l'aide de laquelle il pût pousser plus loin; *novam quasi Geometriam concinnare me opportuit*, dit-il lui-même, & il dit vrai; on en jugera par quelques traits que je vais rapporter de cette nouvelle Géometrie, dont le public desinteressé sera peut-être bien aise de reconnoître le veritable Auteur : on ne me sçauroit blâmer de dire la verité; c'est pour l'histoire que je travaille, peut-être même en est-ce une ébauche, que le tems pourra perfectionner, & rendre complette.

Gregoire de S. Vincent entra d'abord dans la nature précise des proportions, & comprit que la division des grandeurs en étoit l'expression juste, & qu'une proportion n'étoit qu'une fraction; les Analystes sur tout connoissent l'importance de cette découverte, qui n'étoit pas du reste aussi facile à faire, ni aussi à la portée du commun, qu'elle l'est aujourd'hui, témoin les contradictions maintenant superficielles & visibles, mais alors

ſerieuſes, & fort ſçavantes qu'il lui falut eſſuyer là deſſus de la part de ſes contemporains : *tot errorum unica cauſa eſt*, dit l'un d'eux, *quod Gregorius à Sancto Vincentio rationes conſideraverit ut fractiones.* Cette découverte fut ſuivie d'une autre non moins importante, & non moins contredite; ſçavoir que l'unité eſt l'expoſant de la raiſon d'égalité : pluſieurs & des plus entendus prétendirent que c'étoit le point Géometrique, ou le zero Arithmetique : *eſſe vel punctum reſpectu lineæ, vel Zero reſpectu numeri*, & là-deſſus prenant fort mal tout ce que Gregoire & ſon diſciple Saraſta avoient demontré de l'expreſſion hyperbolique des logarithmes, ils aſſuroient que n'y ayant dans l'hyperbole aucun eſpace renfermé entre deux ordonnées égales, la raiſon d'égalité n'avoit aucune quantité pour expoſant : *cum inter duas lineas æquales, ſeu potius unicam, nullum ſpatium includatur hyperbolicum, patet rationem æqualitatis nullam habere quantitatem.* C'eſt là-deſſus que Gregoire de Saint Vincent montra que la raiſon d'égalité ne change rien dans le calcul, ce qui l'a-

brege, & facilite extrémement bie[n] des recherches; c'eſt ce qu'on appelle l[a] méthode des *données*; dont Monſieu[r] Newton ſur tout s'eſt ſervi avec tan[t] de dexterité en tant d'endroits, principalement dans la recherche de la force centripere de la ſpirale logarithmique : enfin notre Auteur rendit ſa nouvelle ſcience complette en donnant la maniere de trouver les expoſans de toute ſorte de raiſons & de proportions, avec toute la théorie de leur calcul, qu'il rendit deſormais auſſi facile que celui des quantitez ſimples par l'Arithmetique.

Mais le chef-d'œuvre en cette matiere, fut cette méthode tant conteſtée par ſon ſiécle, & puis ſi bien adoptée par le ſiécle ſuivant, de comparer ce qu'on avoit crû juſques-là le moins ſuſceptible de comparaiſon, l'incommenſurable avec le commenſurable, la fraction avec l'entier, le courbe, même le circulaire avec le droit, le fini même avec l'infini : faiſant voir que les incommenſurables peuvent avoir des expoſans commenſurables, & l'infini ſuivre la proportion du fini. J'étois ſurpris, dit il, que

jusqu'ici les curvilignes, & les rectilignes partageassent la Géometrie en deux parties comme inalliables : *mirabar primò tantâ obstinatione inter se dissidere eas Geometriæ partes, quæ rectilineis terminantur, & quæ curvis, vel inflexis clauduntur, ut impervium, &c.* M. Leibnis a remarqué, je pense, quelque part, que c'étoient les fameuses disputes sur l'angle de contingence des courbes, qui avoient donné lieu à la découverte des nouvelles méthodes, cela est vrai à la lettre : ce n'est pas cependant chez son Maître Clavius, que Gregoire puisa les premiéres idées de la comparaison des curvilignes & des rectilignes, car on sçait assez combien Clavius s'étoit ici éloigné de la verité.

Notre Auteur nous apprend lui-même, que sa premiere idée là-dessus fut qu'après tout les curvilignes & les rectilignes ne different que par la figure exterieure, laquelle n'empêche pas que ce ne soient dans le fonds une même sorte de grandeur, susceptible par consequent de comparaison, & capable d'être reduite à une mesure commune ; je voyois

d'ailleurs, ajoûte-t'il, qu'Archime
avoit en effet reduit la parabole à u
mesure rectiligne, d'où il conclu
que la courbure de la parabole éta
encore plus bizarre que celle du c
cle qui est toute unie, & par tout
même, on pouvoit à plus forte ra
son tenter la reduction, & la quadr
ture du cercle.

Du reste c'est l'avantage de cet A
teur, qu'on peut d'autant plus fac
lement le mettre, ou le remettre
possession de ses veritables découve
tes, que (outre la datte de son o
vrage, qu'il ne donna pourtant q
vingt-cinq à trente ans après l'avo
mis entre les mains des reviseurs,
sur la fin de sa vie, qui fut longue
on s'est plus obstiné de son tems à l
contredire, & à les lui objecter com
me des bevûës insoutenables : l'un
traittoit d'imagination creuse, l'a
tre lui envoyoit par charité une lo
gue liste de ses paralogismes préte
dus; un autre vouloit qu'ayant ma
qué dans le principe, son ouvrage
fût qu'un tissu de conséquences err
nées ; enfin de tous cotez on l'accu
soit de renverser toute la Géometr

avec son sistême des proportions : il la renversoit en effet, pour la mieux établir, ou plûtôt il renversoit les idées de ceux, qui n'avoient pas assez de force de genie, pour comporter tant de découvertes à la fois ; le siécle suivant s'en est un peu mieux accommodé : son siécle même avoit de justes estimateurs de son merite, & les objections de Messieurs Auzout, Sylvius, Huguens, & du Pere Leotaud, furent plus raisonnables, & plus solides : aussi Meibom connu par ses rodomontades Grammaticales sous le nom d'Euthymius, en vouloit fort à tout l'univers qu'il voyoit donner tête baissée dans les erreurs insignes de Gregoire de S. Vincent. *Hujus autem* (Gregorii) *errores quod planè insignes sint, totumque orbem irretitum teneant, clarius demonstrandos duxi ... hunc verò errorem ampliavit G. à Sancto Vincentio* ... in quo cum theone, juniores omnes, & in primis G. à Sancto Vincentio *tam amplè errarunt.*

La science des proportions enfanta bien-tôt celle des progressions Géometriques : à la verité Gregoire de Saint Vincent qui s'étoit fait une loi

de ne jamais dissimuler en quoi il avoit été prevenu par les autres, quoiqu'il s'en fût fait une aussi de s'approprier en quelque sorte leurs découvertes en les tirant toûjours du fond de ses propres méthodes, ce qui est un titre à bien d'autres pour s'attribuer une pleine & parfaite proprieté, cet Auteur modeste à l'excès remarque qu'on avoit avant lui traité au moins des progressions Arithmetiques; mais on n'avoit gueres poussé cette speculation dont les Anciens eux-mêmes avoient donné la premiére idée: quoi qu'il en soit, notre Auteur examina d'abord les progressions Géometriques dans les lignes, il donna des méthodes generales (témoignant par tout beaucoup d'aversion pour les méthodes particulieres) pour integrer & reduire à une somme finie d'une suite de proportionnelles infinies en nombre, soit que la proportion qui regne dans la suite des termes soit simple, ou composée, doublée, ou triplée, ou, &c. tronquant, comparant, combinant, ajoûtant, ôtant, *interpolant*, que sçai-je, contemplant en un mot de tous les

côtez les diverſes ſuites ; leurs expoſans, leurs reſultats, toutes leurs differentes affections, ou modifications imaginables.

Et d'abord pour faire ſentir la bonté & l'étenduë de ſes méthodes, il reſolut le fameux problême de Zenon, qui avoit tenu en échec toute la Philoſophie, & la Géométrie des Anciens, ſans qu'ils pûſſent prouver la poſſibilité du mouvement autrement que par l'éxiſtence, par les yeux, & par l'experience. C'étoit aſſez pour le peuple, mais ce n'étoit pas aſſez pour les Sçavans : cet Auteur reduiſit auſſi à une progreſſion infinie, mais non integrable, le celebre problême de la triſection de l'angle, auſſi-bien que celui de la duplication du cube, & de l'invention d'un nombre quelconque des moyennes proportionnelles. Des lignes il paſſa aux ſurfaces, & puis aux corps ; il conſidera ſur une ligne, ou ſur un plan une ſuite de figures, ou de corps ſemblables qui vont en decroiſſant, ou en augmentant ſelon une certaine proportion ſimple, ou composée, formant par leurs tangentes, ou lignes extrêmes

communes, une figure qu'ils ne remplissent pas, mais dont ils occupent une certaine portion : il donne la maniere d'évaluer cette portion en integrant la somme de toutes les figures, ou corps infinis en nombre. Après quoi il ne manquoit plus pour atteindre aux nouvelles méthodes que de supposer cette suite de figures, ou de corps infiniment minces : notre Auteur n'a rien laissé à deviner là-dessus.

C'est dans ce livre qu'il appelle *de Ductu plani in planum*, & qu'on peut appeller l'effort d'un très-vigoureux genie, que cette idée fondamentale est établie, & developée parfaitement : ce livre a trois parties preliminaires, & comme lemmatiques : les deux premieres sont destinées à donner la generation des figures, & des corps par la multiplication progrestive de leurs côtez les uns par les autres ; car c'est le sens precis de ce terme *ductus*, dont se sert l'Auteur : M. Wallis qui avoit ses raisons, a voulu méconnoître ce sens, & donner à entendre en divers endroits, que notre Auteur forme des corps de quatre dimensions des *plano-planum*. Comme il dit, ce

a seroit vrai dans le simple calcul &
ans la multiplication Algebrique,
u Arithmetique, où un plan multi-
liant un plan produit un sursolide,
n *plano-planum*, comme dit M. Wal-
is: mais 1°. Gregoire parle Géome-
triquement, & suivant la force du
mot dont il se sert, considerant les
orps formez par la conduite, ou mou-
ement progressif d'un plan sur un
utre, ce qui ne produit qu'un soli-
e. 2°. Quand cet Auteur se seroit
mal expliqué, tout son Ouvrage lui
erviroit assez de Commentaire; dès
a premiere proposition du livre en
question on voit sa pensée: *quadra-
um in se ductum, producit cubum*, dit-
l dans l'énoncé: M. Wallis a eu sans
doute plus de tems que notre Auteur
pour penser aux termes. 3°. Celui-ci
s'explique même assez dans la defini-
ion qu'il donne de son *ductus*. *Ductum
plani in se voco*, dit-il, *cum data su-
perficies plana in aliam sibi æqualem ac
similem, similiterque constitutam secun-
dum omnes partes ducitur.* Et M. Wal-
lis entend, *ductus rectarum omnium
unius plani in alterius respectivas rectas.*
C'est bien à de pareilles formalitez

qu'il faut s'arrêter, lorſqu'on eſt d'accord pour tout le fond. J'avouë pourtant que notre Auteur qui avoit bien aſſez à faire d'inventer les choſes, n'en a pas toûjours parlé auſſi clairement que ceux qui l'ont ſuivi, leſquels ſe ſont ſouvent d'autant plus étudiez à éclaircir ſes idées, & à les énoncer, qu'ils n'ont eu que cela à faire, & qu'ils y étoient même bien animez par l'illuſion flateuſe du nom d'Auteur, dont une nouveauté de termes repaiſſoit leur credulité, ou trompoit celle d'autrui.

Je ne m'arrête pas d'avantage à cette formation des corps, je n'ai point entrepris ici une entiere Analyſe de cet Auteur, il ſuffit pour le coup d'indiquer les choſes, ne fût-ce que pour piquer la curioſité des Lecteurs, & les porter à ſe convaincre eux-mêmes de la verité de tout ce que j'avance : l'ouvrage de Gregoire de S. Vincent n'eſt pas fort rare, on le trouve peut-être dans plus de Bibliothéques qu'on ne trouve ſon nom dans les livres des autres, qui ſont pourtant, comme on voit, aſſez pleins de ſes penſées.

Enfin dans la troiſiéme partie de
on livre *de ductu, &c.* cet Auteur,
pour éviter, comme il dit, les repeti-
ions, & les longues demonſtrations,
eduit en principes & en méthode
oute la ſcience des exhauſtions indi-
quée par Archimede, & deſormais
bien developée dans cette troiſiéme
partie, ſi toutefois c'eſt la même mé-
hode, car Archimede inſcrivoit &
irconſcrivoit dans une figure des po-
igones qui ſe dilatant, ou ſe reſſer-
ant peu-à-peu, ſe confondoient à la
erité avec la figure en queſtion : no-
re Auteur s'eſt quelquefois ſervi de
ette méthode, qui eſt indirecte, &
eduit *ad abſurdum*, comme on dit, la
auſſeté oppoſée à la verité qu'on pré-
end établir, mais ce n'eſt point là du
out la méthode generale, dont notre
Auteur jette ici les fondemens, &
dont il ſe ſert communément.

Cette méthode conſiſte à diviſer
l'axe d'une figure, ou d'un corps en
parties infiniment petites, infinies en
nombre : *in quotvis partes.. in partes
infinitas.. numero infinitas.* Sans ceſſe
il repete ces termes, ſans ceſſe il preſ-
crit de pareilles diviſions, & ſous-

diviſions à l'infini. Sur ces petites portions de l'axe il éleve des parallelogrammes, ou des parallelepipedes, dont chacun ſurpaſſe, ou eſt ſurpaſſé par la partie du corps qu'il occupe, d'un triangle infiniment petit : & tellement infiniment petit que Gregoire veut que la ſomme de tous ces petits triangles infinis en nombre ſoit un infiniment petit, un *minus quocumque dato*, afin que la ſomme des parallelogrammes, ou parallelepipedes ſuſdits épuiſent, rempliſſent exactement la figure, ou le corps dont ils ſont les parties : en un mot Gregoire de Saint Vincent établit ici les mêmes choſes que M. Newton dans ſon excellent livre des principes établit au commencement, comme des lemmes préliminaires, & cela dans le même deſſein que notre Auteur pour éviter l'ennui des longues demonſtrations qui reduiſent les contradictoires d'une verité *ad abſurdum* : ſi on veut prendre la peine de comparer, on verra les figures, les énoncez des propoſitions, les manieres de demontrer les mêmes dans la plûpart de ces lemmes de Monſieur Newton, & ſur tout dans ceux

qui ſont fondamentaux pour la méthode.

Du reſte c'eſt en parties égales que Gregoire de Saint Vincent diviſe toûjours les axes des figures , en ſorte que tous les parallelogrammes , ou les parallelepipedes ont une même largeur , ou épaiſſeur. Ce que je remarque afin qu'on ne ſoit pas la dupe de ce que M. Wallis a eu le courage de dire que c'étoit-là une difference eſſentielle entre Gregoire & lui , que Gregoire diviſe les axes en proportion Géometrique , mais que pour lui il les diviſe en proportion Arithmetique. *Proceſſum à meo diverſum nimirum quod Gregorius ille variarum figurarum altitudines dividat in partes Geometricè proportionales, quas ego dividere ſoleo ut plurimum in partes æquales.* Algeb. cap. 97. La raiſon même pour laquelle M. Wallis préfere les ſections Arithmetiques & égales aux Géometriques aliquotes , ſçavoir pour faciliter le calcul en y introduiſant la raiſon d'egalité , & pour éviter les incommenſurables , eſt la raiſon préciſe de Gregoire de S. Vincent pour preferer une ſection à l'autre : *Hinc*

etiam manifestum est, pyramidem aut conum qui tali ratione sectus est, ut altitudines continuò æquales sint inter se, non admittere rationem incommensurabilitatis inter suas partes hoc modo sectas; cum enim per numeros, &c. C'est ainsi qu'il parle dans le *cor. 3e prop. 7. l. de ductu*. Et ce qu'il fait d'abord pour la pyramide & pour le cone, il le pratique dans la suite generalement pour toute sorte de corps, ou de figures.

Enfin après avoir ramassé des materiaux, & formé le plan de son édifice, notre Auteur y met la main tout de bon, & travaille desormais ouvertement pour la consommation du grand œuvre, la quadrature du cercle: bien des gens, en particulier le Pere Mersenne, M. de Roberval, & quelques autres, qui ne s'étoient point voulu donner la peine d'entrer dans le fond, & comme dans l'esprit de l'ouvrage de ce grand homme, lui feroient un crime d'avoir intitulé son ouvrage *de quadratura circuli*, & de n'en avoir cependant consacré qu'une très petite partie à remplir ce titre pompeux: à cela ses sçavans disciples Sarasta, Aynscom & autres, répon-

oient que quand même leur maître
'auroit point atteint ſon but, quand
nême il n'auroit fait que l'effleurer,
uand même il n'auroit point du tout
arlé de la quadrature du cercle, l'u-
ivers lui ſeroit pourtant redevable
e la perfection des ſections coni-
ues, & de la découverte de pluſieurs
utres ſciences Géometriques, & ce-
a eſt vrai : mais il y a plus; & qui-
onque entrera dans la ſuite de ce vaſ-
e ouvrage, n'y trouvera pas une
iéce hors d'œuvre, rien qui ne ſe
apporte au but general, & à la qua-
rature du cercle, & de toutes les
ourbes; on verra même ce grand ge-
ie, peu jaloux de ſaiſir ſur ſon che-
nin bien de branches de ſon ſiſtême,
ien d'ouvertures que lui donnoient
es principes, ſe hâter toûjours d'ar-
iver à ſon terme, *ſemper ad eventum
eſtinat.* Or arrive-t-il à ce terme?
Non ſans doute, puiſqu'on n'y eſt
as encore arrivé : mais de combien
n approche-t-il? Peut-être d'auſſi
rès qu'on en eſt près aujourd'hui :
l n'y a pas de peut-être, c'eſt un fait :
M. Wallis ſe donne pour le premier
qui a ajoûté des quadratures à celle de

la parabole par Archimede ; par malheur sa datte le trahit : Gregoire de S. Vincent, outre la rectification, & la quadrature dont j'ai parlé par la tangente de la parabole, quarre la parabole, & ses divers espaces, & segmens de bien de manieres differentes ; Archimede l'avoit quarrée d'une maniere bien ingenieuse, & bien subtile, mais trop recherchée & peu naturelle ; Gregoire de S. Vincent en employe plusieurs, qui ont paru plus convenables à ceux qui l'ont suivi, puisqu'ils l'ont imité bien plus qu'Archimede ; je ne dis rien de la quadrature admirable d'un espace infini renfermé entre deux hyperboles qui ont mêmes asymptoses, à laquelle, si je ne me trompe, il est sans doute parvenu par l'analogie qu'il avoit découverte entre les paraboles asymptoses, & l'hyperbole ; je passe aussi les quadratures de divers segmens, ou espaces parabolo-hyperboliques.

Mais quel artifice, ou plûtôt quelle force, quelle vigueur de genie n'a-t'il pas fallu pour ces reductions jusques-là inoüies de corps spheriques

n corps non ſpheriques; de cylindres
rculaires en d'autres cylindres non
rculaires ; pour cuber ces corps bi-
irres, ces onglets circulaires, cylin-
riques, paraboliques, hyperboli-
ues, & quarrer leurs ſurfaces; pour
omparer les onglets de diverſes eſ-
eces les uns avec les autres, & dé-
ouvrir dans la bizarrerie de ces corps
fformes toute la regularité de la
here, qui ſymboliſe avec eux par-
itement, enſorte que toutes ſes pro-
rietez leur conviennent : le prime
rconſcrit à l'onglet étant ſeſquialte-
de l'onglet, comme le cylindre
rconſcrit à la ſphere eſt ſeſquialtere
la ſphere; l'onglet étant double de
plus grande pyramide qui lui eſt
ſcrite, comme la demie ſphere eſt
ouble du plus grand cone qui lui eſt
ſcrit? N'étoit-ce point là de ces dé-
ouvertes dont les Archimedes embel-
ſſoient les monumens de leur gloire?
lais notre Auteur ne s'arrête point
; il pouſſe l'analogie & met les au-
es en voye de la pouſſer encore plus
oin; pour lui, comme j'ai dit, *ſem-
er ad eventum feſtinat.*

Enfin il vient à la quadrature du

cercle, & s'il n'arrive pas au but précis, il en approche bien; il le touche au moins du doigt, & le montre à quiconque: combien de gens s'y ſont mepris ſur ſes pas, & ont crû l'avoir ſaiſi par ſon ſecours? Mais non, notre ſiécle en eſt aux bornes qui ont arrêté cet Hercule; il peut bien meconnoître ſes bienfaits, mais il n'a pas ce droit que de lui inſulter: mais quoi! M. Leibnis a donné une quadrature du cercle ſi admirable, M. Huguens a demontré que la quadrature du cercle donnée par M. Leibnis convenoit admirablement à l'hyperbole; Mercator, M. Wallis, M. Newton ſe ſont ſignalez dans ce genre: je ne nie pas que ce ne ſoient là en effet de grands hommes; mais juſques-là ils n'ont après tout que partagé entr'eux les richeſſes de notre Auteur; car ſi on l'ignore, ou ſi on veut l'ignorer, après la quadrature du cercle, il a donné celle de l'hyperbole; & après bien des recherches, voici comme il en parle page 1210. *Nimis elegans viſa eſt mihi ſymbolizatio inter proprietates circuli, & hyperbolæ, quàm ut eam ſuppreſſam voluerim, aut ſilen-*

 tio

tio præteritam ; quidquid enim ad circuli quadraturam necessarium fuit, id omne in hyperbolæ quadraturâ ita ad amussim sese offert, ut iisdem prorsus caracteribus, eâdemque discurrendi methodo (c'est là ce que M. Huguens trouvoit si admirable, & toute sa découverte) *utramque absolvere possis, modò disponantur debitâ ratione quæ requiruntur ad discursum formandum ; ponantur enim, &c... neque enim est alia diversitas .. quàm quod una parabolarum DN. cùm hyperbola DPP. ad aliam partem translata sit..* En effet il y a des signes *plus* à mettre dans la quadrature de l'hyperbole, là où M. Leibnis met des signes *moins* alternativement dans celle du cercle : quoi même ! notre Auteur a pressenti combien cette découverte seroit aise, quiconque sçauroit se donner la gloire de la découvrir après lui ; car il étoit bien juste qu'il eût au moins les premices & de cette gloire, & de ce plaisir : *mirabiliter enim reficere nata est*, dit-il, *usque adeò universalis symbolizatio.*

Et qu'on ne dise pas que M. Huguens en particulier ignoroit cet endroit de l'Auteur ; il en avoit fait la

critique ; mais dès ce tems-là même Aynſcom diſciple de Gregoire voyoit des naiſſances de la mauvaiſe foi, dont la ſuite des tems nous a revelé de plus grands exemples : *ſuperſedere ipſi labori poteras*, dit Aynſcom à M. Huguens, qui entreprenoit d'ouvrir les yeux à notre Auteur, & qui ne lui oppoſoit cependant que ſes propres principes, *rationem enim ſolidi ME ad ſolidum ΛΣ. Item, &c.. Notam habuit, aliiſque & Romæ, & in Belgio demonſtravit Author, pluribus annis antea quam tu vitâ, & luce fruereris*; lege prop. 43. l. 10... *nil igitur opus vatillam auctori indicare, & quo ſolo notitiam illius hauſiſti.. cum illa ſcriberes, optaſſem meminiſſe te, quid & cui ſcriberes... qui liber tibi deeſſe non poterat, in tantâ locorum vicinitate, cùm duobus annis ante tuum prodierit.. atque hoc miror valdè, aut non legiſſe te, aut ſi legeris diſſimulaſſe.*

C'eſt par de pareils progrès que la Géometrie s'acheminoit à ſa perfection en Flandres ; d'autres ont remarqué qu'il falloit que pluſieurs nations y contribuaſſent de leur côté, & perſonne ne peut derober à la France la

plus grande gloire de l'heureuſe renaiſſance des Sciences, & même des Mathematiques : l'Analyſe eſt après tout la clef generale des ſciences, la perfection de toutes les méthodes, & en quelque ſorte la méthode des méthodes ; car elle s'étend à tout : on ne peut pas douter que Gregoire de Saint Vincent n'ait eu ſon analyſe, puiſqu'on convient que les Anciens avoient la leur, puiſque Vieſe lui étoit connu, puiſque ſes proportions, ſes progreſſions ſont toutes des affaires de calcul, puiſque ſans ceſſe il procede par équations, par multiplications de quantitez, même de rapports fort compliquez, à quoi il ne manque que les expreſſions Algebriques ; mais il a caché ſon analyſe, & n'a employé dans ſon ouvrage que la méthode ſynthetique, qui eſt en effet la méthode de doctrine dont ſe ſont conſtamment ſervis les Anciens, & dont M. Newton s'eſt ſervi lui-même dans ſes principes : quoi qu'il en ſoit, ce n'eſt pas à Gregoire de S. Vincent que nous ſommes redevables de l'analyſe.

Cette gloire étoit reſervée à la Fran-

ce ; Viese l'avoit comme inventée, ou du moins appropriée aux Mathématiques ; Descartes prenant son vol au-dessus de tout ce qui l'avoit precedé, la porta presqu'à son plus haut point, & crea aussi de son côté une nouvelle Géometrie, dont l'alliance avec celle de S. Vincent son contemporain, même son admirateur, comme il l'étoit lui-même de S. Vincent, a rendu désormais les Mathematiques & si faciles, & si fecondes : je n'entrerai point dans le détail des grandes découvertes de ce genie sublime ; il a eu plus de bonheur, & on lui a rendu plus de justice qu'à Gregoire, & sa gloire est au-dessus de toutes les Apologies, comme de l'envie, à laquelle quelques esprits mal faits l'ont soumis, pour se venger de l'impossibilité où ils se sont vûs de profiter eux-mêmes de ses découvertes.

M. Wallis en Angleterre fut un des premiers qui recueïllit de la main de ces deux grands hommes de si grandes richesses, qui les allia, & transmit au public presque toute la Géometrie de Gregoire de S. Vincent ren-

duë analytique ſelon la méthode de Vieſe & de Deſcartes : *qui multa quidem habet nobiſcum communia*, dit ce ſçavant Anglois en parlant de Gregoire de S. Vincent dans ſa lettre au Pere Bertet Jeſuite : il eſt vrai qu'il prétend là & ailleurs ne rien devoir à cet Auteur ; *quamquam eum non ante viderim, quam ſcripſerim.* Mais c'eſt là une queſtion, qui doit être decidée par les prétentions mêmes de Monſieur Wallis en faveur d'Harriot contre Deſcartes, avec ces differences, 1°. que Harriot avoit été prevenu par Vieſe ; 2°. que les découvertes d'Harriot n'étoient pas une affaire auſſi éclatante que celles de S. Vincent, dont le Livre étoit connu par tout, & faiſoit du bruit par tout, même en Angleterre, où M. Wallis trouva des gens moins habiles que lui qui l'avertirent de le lire. *Monuit autem eorum aliquis ut Gregorii à Sancto Vincentio opus Geometricum conſulerem (cujus ne nomen quidem antea audiveram) ut qui magno volumine hujuſmodi res quæ ad quadraturam circuli ſpectant expoſuerit.* Il y a là bien à dire. 3°. Deſcartes n'a jamais nié qu'il eût rien pris d'Harriot,

& dès le commencement de sa Géometrie il permet à chacun de revendiquer ce qui lui appartient : M. Wallis nie souvent qu'il ait rien pris de Gregoire de S. Vincent. 4°. Enfin il n'y a pas pour faire tant de bruit ; ce que Descartes peut avoir pris d'Harriot, qu'est-ce auprès de mille belles découvertes, tant en Géometrie qu'en Philosophie, que personne ne sçauroit lui disputer, à moins qu'on ne veüille sur un mot échappé, prétendre que les Anciens ont tout sçû, & tout dit ? Mais M. Wallis a rempli tous ses Ouvrages de lambeaux de ceux de Gregoire de S. Vincent, & ses proportions, & ses progressions, & ses symbolizations, & ses spirales paraboles, & ses onglets, & ses conoïdes paraboliques & hyperboliques ; & ses *ductus*, & ses parallelogrammes infiniment petits, & ses quadratures, & ses cubatures : avec cette difference que par ses inductions Arithmetiques, il a énervé toute la force Géometrique que Gregoire de S. Vincent avoit donnée à sa doctrine, prétendant au surplus que l'induction étoit la méthode d'invention, ce qui

eſt vrai pour une ſeconde invention, & lorſqu'on eſt d'ailleurs aſſûré de la verité Géometrique des choſes : rien ne reſpire moins le genie inventif que cette induction qui tâtonne : M. de Fermat tâche en vain de le faire avoüer à M. Wallis ; celui-ci ſçavoit trop l'utilité de l'induction pour faire, ou pour s'approprier une découverte, pour ſe rendre aux raiſons de cet illuſtre adverſaire, lequel doit être encore ici mis ſur les rangs pour avoir ſa bonne part aux découvertes, qui ont amené ce qu'on appelle les nouvelles méthodes de l'infini.

On voit, je penſe, qu'au moins pour le fonds, & pour tout ce qu'il y a de Géometrique, & de demonſtratif, on ne peut diſputer à Gregoire de S. Vincent la gloire de l'invention de ces méthodes, puiſqu'on peut dire que le calcul differentiel, ou des fluxions n'eſt preciſément que l'expreſſion Algebrique de la Géometrie, & que toutes les fois qu'on voudra démontrer ce calcul *à priori*, comme on dit, on ne pourra le faire que par cette Géometrie : mais ſuppoſons qu'on s'obſtine à s'aveugler là-deſſus, & re-

fuser la gloire à qui elle appartient, je ne vois pas au moins comment on pourra refuser à M. de Fermat la propre, & précise invention primitive du calcul ; car enfin ce profond Géometre a apellé *e*, ce que M. Newton appelle *o*, ce que M. Leibnis appelle *dx*. Et comme ceux-ci considerent les lignes *a*. *x* devenuës $a+o.\ x+dx$ au second instant, de même M. de Fermat considere la ligne *a*, comme devenuë $a+e$ au second instant. Et comme $a+o=a.\ x+dx=x$ chez Messieurs Leibnis, & Newton, de même $a+e=a$. chez M. de Fermat. Or cela s'appelle en propres termes le calcul de l'infini, le calcul des differences, le calcul des fluxions : & jusques-là au moins je ne vois ce que d'autres peuvent s'approprier : on a ajoûté à tout cela, à la bonne heure, mais il s'agit de l'inventeur du calcul, & de la gloire de l'invention.

M. Leibnis après tout, qui avoit bien plus sa veritable gloire à cœur que bien d'autres, & qui a soûtenu jusqu'à la mort le caractere d'honnête homme, dont il s'étoit toûjours bien plus piqué que de celui d'Auteur, n'a

eu garde de dissimuler dans quelles sources il avoit puisé, & les trois grands hommes dont je parle, ont toûjours été les premiers auxquels il a fait la profession d'être redevable de beaucoup de choses. C'est pourquoi dans l'endroit que nous avons cité des actes de Leipsick, après avoir remarqué que la méthode de Cavallieri n'avoit été que l'enfance, & comme les premieres lueurs de la science renaissante, il ajoûte que trois hommes celebres ont apporté de bien plus grands secours, *majora subsidia attulerunt triumviri celebres.* Et ces trois hommes celebres sont M. de Fermat par sa méthode des *plus grands, & des moindres : Fermatius inventâ methodo de maximis, & minimis;* Descartes, en nous apprenant à exprimer par des équations les lignes de la Géometrie : *Carthesius ostensâ ratione lineas Geometriæ communis . . exprimendi per æquationes;* & Gregoire de S. Vincent, par plusieurs belles découvertes : *& Gregorius à Sancto Vincentio multis præclaris inventis*, auxquels il ajoûte, Guldin, dont la découverte sur le mouvement du centre de gravité a en effet

bien ſervi à perfectionner le calcul, auquel elle a un rapport très-prochain : *quibus egregiam Guldini regulam de motu centri gravitatis addo.*

A ces trois, M. Leibnis aſſocie encore M. Wallis, & M. Huguens, qu'il prétend avoir franchi les bornes où ces premiers s'étoient reſſerrez : *ſed & ſic intrà certos limites conſtitere, quos tranſgreſſi ſunt novo aditu aperto Hugenius, & Walliſius.* Qu'eſt-ce-à-dire ? Et de quelles bornes, de quelle nouvelle ouverture parle M. Leibnits ? M. Huguens à la verité a enrichi la Mathématique de pluſieurs découvertes très-réelles, & qui marquent beaucoup de genie, en ſuivant pourtant toûjours les méthodes déjà découvertes par M. Wallis; il a encore plus fait de découvertes, ſi on le croit, & s'il eſt vrai qu'il n'ait vû Gregoire de S. Vincent qu'après coup, ce qui du moins eſt auſſi douteux, qu'il eſt douteux que Deſcartes ait vû Harriot; car M. Wallis ne fonde ſon accuſation contre Deſcartes que ſur un voyage que ce grand homme avoit fait en Angleterre dans le tems que les Œuvres d'Harriot étoient ſous la

presse, au lieu que le soupçon contre M. Wallis pourroit être fondé sur ce que les Œuvres de Gregoire étoient parvenuës en Angleterre, & bien connuës de gens moins habiles que M. Wallis, & du reste celebres en ce tems-là sur tout, dans toute l'Europe.

Ce n'est pas que M. Wallis n'ait toûjours la gloire d'avoir donné un peu plus d'étenduë aux découvertes de Gregoire, comme il convenoit à un Auteur appliqué qui recuëilloit le premier dans un champ si vaste, dans une moisson si abondante; & sur tout d'avoir mis à la portée de tout le monde, ce que ce premier inventeur s'étoit presque contenté d'inventer, ou qu'il avoit dédaigné de communiquer au peuple par des inductions familieres, mais moins Géometriques: seulement on remarquera que c'est M. Wallis qui a le premier (innocemment, ou à dessein) accoûtumé le public à perdre de vûë le veritable Auteur de tant de découvertes; car on ne s'est pas embarassé d'aller chercher ailleurs ce qu'on trouvoit ici, même à moins de frais; cependant,

j'oſe le dire, Gregoire de S. Vincent n'eſt peut-être pas épuiſé ; & le genie que reſpirent encore ſes Ouvrages ; & qu'on ſent, lorſqu'on ſe donne la peine d'en ſuivre le ſtile, & d'en penetrer l'eſprit, & l'artice, eſt capable de ranimer l'eſpoir de ſon premier deſſein, & de fournir du moins bien des découvertes toutes prêtes à éclore : le calcul, qu'il me ſoit permis de le dire, émouſſe toûjours le genie, or c'eſt le genie qui fait les veritables découvertes : le calcul à la verité facilite les choſes, & aide à developer, à étendre, à épuiſer ce qu'on a déja trouvé ; mais il y a beaucoup de méchanique à tout cela ; & pour ce qui s'appelle découvrir, il faut voir, & penetrer ; ce qui eſt l'affaire du genie : je compare le calcul & le genie d'un côté avec les yeux, & les mains de l'autre : dans les tenebres on s'aſſûre des choſes, en les touchant, en tâtonnant, on eſt ſûr qu'on les tient, & on ne laiſſe pas d'en diſcerner quelques proprietez ſuperficielles ; mais c'eſt là le diſcernement des aveugles. Les yeux, les yeux & la lumiere conduiſent les Colombes au-delà des colonnes

d'Hercule, & jusqu'au bout de l'univers. C'est tout ce que j'avois à dire pour le coup.

ARTICLE XLIX.

LES DEUX VOYES OPPOsées en matiere de Religion, l'Examen particulier, & l'Autorité, &c. Par Monsieur Papin. A Liege chez François Hoyoux. Seconde partie.

La voye d'Autorité, seule voye du Salut.

MOnsieur Papin persuadé qu'il ne suffit pas d'avoir désabusé les hommes de l'erreur du principe des Sectes, comme il a fait dans la premiere partie de son Livre, dans la seconde il entreprend de montrer la verité, la sagesse, la sainteté du principe de l'Eglise. La matiere ne peut être plus interessante ; & la demonstration qu'il donne ici est complette ; il fait d'abord remarquer que les choses qui supposent un fait (éloigné de nous ou non) sont du nombre de celles qui ne se peuvent pas connoître sans la voye de témoignage & d'au-

torité. S'il y a une ville qui se nomme Constantinople, si Rome a donné autrefois le nom d'Auguste à un de ses Empereurs, ce n'est point par la meditation ni par le raisonnement que l'on s'en assure, c'est uniquement par des autoritez & par des relations. Or une Religion revelée est du nombre des choses de fait. Ainsi il n'y a qu'à sçavoir de quelle nature est la Religion Chrétienne, pour que la nature toute seule nous enseigne qu'on n'y peut se conduire que par la voye d'autorité. En effet, jamais sectaire n'a pretendu qu'elle ne nous enseigna que ce que la nature nous apprend; ils conviennent donc qu'elle est fondée sur une revelation extraordinaire, laquelle n'ayant été faite qu'à quelques-uns à qui Dieu a ordonné d'en informer les autres, le sens commun dit qu'on n'en peut être instruit que par ceux à qui Dieu a donné cette commission. Comment une Religion surnaturelle seroit-elle soumise à l'examen de notre raison, puisqu'elle surpasse les lumieres de cette raison? Elle n'est même soumise ni à l'examen de ceux à qui

lle a été revelée immediatement, ni
l'examen de ceux à qui le depôt en a
té commis ; les uns & les autres
i'en ſont que les miniſtres, & les
lepoſitaires ; ils ne peuvent là-deſſus
utre choſe que nous apprendre ce
ue Dieu a revelé : les uns & les autres
loivent, comme le ſimple fidelle,
e recevoir avec reſpect, parce que
'eſt Dieu qui l'a revelé ; d'où il ſuit
videmment qu'on ne peut faire ſur
haque article de la Religion Chré-
ienne de queſtion raiſonnable, que
our ſçavoir ſi Dieu l'a revelé : toute
utre n'eſt pas recevable. C'eſt une
hoſe de fait : il en faut juger comme
e ſens commun dit qu'on doit juger
le ces ſortes de choſes : il faut donc
couter les témoins publics que Dieu a
tablis pour atteſter perpetuellement
a verité de ces faits qui étoient ſi pu-
blics & ſi autentiques dans le tems
qu'ils ſe ſont paſſez. Car on appelle
faits, des choſes, qui tombent ſous
les ſens dans le tems qu'elles arrivent ;
or ſur la miſſion des Apôtres & ſur la
divinité de l'Ecriture, il s'agit de
ſçavoir ſi les Apôtres ont fait des mi-
racles aſſez éclattans & en aſſez grand

nombre pour prouver qu'ils parloient de la part de Dieu ; & si ce sont eux qui ont écrit les livres que les Chrétiens appellent le Nouveau Testament. Ces choses-là tomboient sous les sens, lorsqu'elles se faisoient; ce sont donc des faits qui doivent se prouver par des preuves de fait, c'est-à-dire, par des preuves qui tombent sous nos sens, telles que sont des dépositions formelles, le grand nombre des témoins, l'autorité dont on les voit revêtus, &c. Or le témoignage, que l'Eglise Catholique produit là-dessus, est tel que le reste de l'antiquité n'en a point de pareil ; non pas même pour les faits, dont nous sommes persuadez, comme la prise de Jerusalem par les Romains. Hors de la Religion Chrétienne, on ne trouve point d'évenement, en memoire duquel Dieu ait établi un grand peuple pour en être le témoin perpetuel : un peuple, qui en ayant été d'abord le temoin oculaire, se soit toujours fait un devoir de conscience de l'enseigner à la posterité, de generation en generation, tels qu'ils l'avoient appris eux-mêmes de leurs peres ; qui ait tou-

jours vû des gens établis exprès d'une maniere autentique pour l'enseigner publiquement avec autorité & promesse d'infaillibilité pour le corps de ces temoins, pendant que les peres l'enseigneroient en particulier à leurs enfans; qui les ait vûs s'envoyer, s'ordonner successivement les uns les autres pour cette charge, & transmettre à la posterité par ce moyen avec cette autorité une histoire si miraculeuse; qui ait enfin attaché la memoire d'un si grand évenement & de toutes ses circonstances à de certaines ceremonies qui reviennent incessamment & qui en sont une representation perpetuelle. Un témoignage si autentique & si convaincant ne se trouve qu'en faveur de l'histoire de Jesus-Christ & de l'établissement de sa Religion; afin que ceux qui ne s'y rendent pas, & qui ne laisseroient pas de traiter de fous ceux qui refuseroient de croire d'autres faits beaucoup moins solidement prouvez, fussent absolument sans excuse: en effet quoique les Sectaires ne regardent pas l'Eglise Catholique comme infaillible; qu'ils pensent au moins que ce sont des

hommes, de ſorte que tout ſe reduiſant à ſçavoir ſi les Apôtres ont enſeigné telle doctrine, c'eſt un fait ſur quoi le bon ſens ne permettroit pas de conteſter contre un témoignage auſſi grand, auſſi unanime que celui de l'Egliſe Catholique, quand même on ne la regarderoit que comme un composé de nations barbares & inconnuës : ce raiſonnement eſt auſſi fort contre le Déïſte, que contre l'Héretique : l'un & l'autre diſpute contre des faits, celui-là en niant la Réſurrection de Jeſus-Chriſt avec les miracles & le martyre de ceux qui l'ont vû reſuſcité ; celui-ci en niant que telle eſt telle doctrine ſoit venuë des Apôtres : & en cela l'un & l'autre renonce au ſens commun, qui en matiere de fait ne permet pas que l'on conteſte un témoignage beaucoup inferieur à celui de l'Egliſe; de ſorte qu'il ne faut que le ſeul bon ſens pour faire que tout le monde ſe ſoumette à l'autorité de l'Egliſe ; & dès là voilà tous les hommes Catholiques. Mais l'Egliſe n'eſt pas infaillible dans ſes faits. Cette objection, dit Mr. Papin, eſt pitoyable ; peut-on croire que par

cette maxîme les Catholiques veüillent ôter à l'Eglise une infaillibilité qu'on ne voudroit pas contester au dernier des hommes ? Il n'y a point de temoin qui ne puisse être infaillible dans sa deposition : il n'a qu'à dire sincerement ce qu'il a vû ou ce qu'il a oüi ; quand les Catholiques disent que l'Eglise n'est pas infaillible dans les choses de fait, c'est dans les faits qui ne concernent plus la foi & dont elle n'est pas elle-même le témoin, mais sur lesquelles on peut lui rendre un faux temoignage : mais l'Eglise d'aujourd'hui n'a ni vû, ni entendu elle-même ce qui s'est passé il y a plusieurs siecles ? Il est vrai, elle n'a pas vû le siecle des Apôtres : mais elle est un témoin irreprochable de ce qui lui a été enseigné par la generation precedente, & ainsi en remontant jusques au tems des Apôtres, on peut disputer à l'Eglise le témoignage qu'elle rend à la foi de ses peres; puisqu'elle en étoit le témoin elle-même, elle ne peut pas s'y être trompée. L'Eglise renferme toujours 60 ou 80 generations à la fois : ce mélange perpetuel de tant d'âges, de tant de ge-

nerations enchaînées, fait que depuis les Apôtres jusques à nous l'Eglise n'est qu'un seul corps, & que son témoignage n'est qu'un même témoignage. C'est une chaîne attachée d'un bout à Jesus-Christ qui est la pierre inebranlable; & qui de l'autre soutient l'Eglise d'aujourd'hui, qui entre elle-même dans sa composition, & sert à la continuer: en sorte qu'il en resulte un témoignage toujours semblable à lui-même, & également incontestable, dans quelque siecle qu'on le prenne. En un mot l'Eglise n'a jamais pû changer la foi de ses peres, ni par ignorance, ni par imposture: elle n'a jamais pû ni ignorer ce que ses peres lui avoient enseigné, ni prêcher que ce qu'elle avoit appris: ses ennemis mêmes ne l'accusent pas de l'avoir entrepris; ils sçavent assez qu'on a toujours regardé comme Héretiques ceux qui ont osé introduire quelque doctrine nouvelle; ainsi l'Eglise ayant toujours fait l'office de témoin, & de dépositaire fidelle, le bon sens ne permet pas de soupçonner que sa foi ait jamais varié. Car de dire que l'Eglise

s'eſt trouvée empoiſonnée inſenſiblement ; elle qui eſt aſſurée qu'elle a toujours pris la même nouriture & preparée de la maniere que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres lui avoient appris à la preparer ; de vouloir qu'elle ſoit d'autant plus malade, qu'elle ſe croit en meilleure ſanté ; parler ou penſer de la ſorte, c'eſt être frénetique ſoi-même à force de paſſion, lorſqu'on croit ſe porter mieux. L'Egliſe depuis les Apôtres juſques à nous n'étant donc qu'un même corps, un même témoin, diſputer contre le témoignage de l'Egliſe d'aujourd'hui comme font les Sectaires, c'eſt diſputer des faits, contre des témoins inconteſtables ; tout de même que les Héretiques du premier ſiecle qui ſoutenoient que St. Paul n'étoit pas Apôtre, & qu'il n'avoit pas reçû de Jeſus-Chriſt la doctrine qu'il prêchoit. Voilà de quelle maniere Mr. Papin prouve que l'Egliſe a la qualité de témoin & de dépoſitaire perpetuel de la doctrine Chrétienne : que l'on ne peut connoître cette doctrine, que par la voye de ſon témoignage ; que le bon ſens ne permet pas de le con-

tredire, & qu'ainsi elle est revêtuë du moins de l'autorité persuasive qui est attachée à un témoignage irreprochable, & qui consiste en ce que la droite raison se trouve obligée d'y acquiescer. Mais quelque grande que soit cette autorité, elle n'est pas suffisante : puisqu'il s'est trouvé des temeraires, qui quoiqu'ils se dissent Chrétiens, ont cependant osé disputer contre le témoignage des Apôtres: à plus forte raison s'en peut-il trouver, qui disputent aujourd'hui contre le témoignage de l'Eglise. L'experience ne le prouve que trop : il lui faut donc une autorité de jurisdiction pour reprimer l'audace des profanes, & pour leur fermer la bouche : & c'est celle qu'on voit que les Apôtres & l'Eglise exercent, lorsqu'ils retranchent de la Communion, qu'ils anathematisent, qu'ils livrent à satan les pecheurs scandaleux, les blaphemateurs, les héretiques; l'une & l'autre autorité doit se trouver dans le Royaume de Jesus-Christ, parce que cela est essentiel à tout Royaume, de quelque nature qu'il soit : toute la difference qu'il y a,

c'eſt que dans un Royaume temporel il faut ſimplement une autorité ſouveraine, au lieu que dans un Royaume ſpirituel, il faut une autorité qui ſoit ſouveraine, & infaillible, l'eſprit ne pouvant être obligé de s'appuyer parfaitement ſur aucune autre autorité. Mais telle eſt celle de l'Egliſe, puiſque ſon jugement & ſon témoignage ne ſont proprement qu'une même choſe. Or c'eſt donc dans la ſeule Egliſe Catholique que l'on trouve ainſi les choſes dans leur naturel & par conſequent elle ſeule eſt digne de la ſageſſe de Jeſus-Chriſt. Il montre enſuite que ſi l'on conſidere le but du Chriſtianiſme, qui eſt l'union des cœurs & des eſprits, la voye d'autorité ne paroît pas moins neceſſaire: elle ſeule a pû faire que la multitude des Chrétiens ne fuſſent qu'un cœur & qu'une ame dans la voye d'examen, autant de têtes, autant de ſentimens contraires, ou differens; cependant l'experience fait aſſez voir qu'il ne peut y avoir de paix veritable & qui ſoit ſolide & durable, ſi elle n'eſt fondée ſur l'union des conſciences, & ſur l'unité de la Foi,

Cette ſorte d'union eſt ſi eſſentielle à l'Egliſe, qu'on a toujours regardé comme héretiques ceux qui s'en détachoient, & qui faiſoient profeſſion d'une foi differente de la ſienne; les idées ſur les héretiques ſont telles: quand on ſuppoſe la voye d'autorité; on ſuppoſe la voye d'examen, l'eſprit n'y connoît plus rien. Saint Paul ordonnoit à Tite d'éviter, & de fuire l'héretique, après l'avoir averti de ſon devoir une fois, ou deux; parce que, diſoit-il, ſi après cela il s'obſtine encore dans l'héreſie, il eſt condamné par lui-même. Saint Paul ſuppoſe que la ſoumiſſion à la voix des Paſteurs eſt une des premieres veritez qu'aucun Chrétien ne peut ignorer. Mais ſans la voye d'autorité il eſt clair que ce ſeroit parler en l'air. Autre raiſon, qui prouve la neceſſité de cette voye, c'eſt que les Sectaires ne ſe croyant pas infaillibles, ils ne peuvent avoir une perſuaſion qui excluë tout doute, telle qu'eſt la foi: & par conſequent par la voye d'examen, ils ne peuvent être Chrétiens; il eſt bien clair que s'ils ont encore quelque connoiſſance, & quelque certitude dans

 la

la route qu'ils tiennent ; elle ne vient que de ce qu'ils apperçoivent encore le vaisseau de St. Pierre, qu'ils ont abandonné. Car de dire que l'Ecriture les guide, c'est dire qu'on se conduit en mer sûrement par la carte sans boussole. Comment sçavoir si la carte n'est pas fausse, sur tout si on ne la tient que des pilotes, qu'on aura abandonnez, comme suivant de fausses routes ? Bien plus, comment faire, s'ils sont persuadez que la carte est fausse, en sorte qu'ils l'ayent corrigée, quoiqu'elle represente des lieux dont ils ne sçavent pas la situation par eux-mêmes ? Ils ne peuvent aussi dire qu'ils sont fondez sur l'autorité du St. Esprit ; ce fantôme donne à chaque particulier, ce qu'on ne veut pas accorder à toute l'Eglise : outre que la grace n'est pas la regle de foi : ce n'est qu'une autorité sensible qui puisse être proposée pour obliger à croire. La seule Eglise Catholique nous la presente infaillible, & non équivoque. C'est donc l'Eglise de Jesus-Christ, puisqu'elle seule peut produire la foi dans nos cœurs disposez par la grace.

Nouvelles Reflexions. *Tous ſont obligez d'être de la ſeule veritable Religion ; elle ſeroit impoſſible à la plûpart.*

Après avoir conſideré la Religion, l'Egliſe, la Foi en elle-même, il conſidere ceux pour qui Jeſus-Chriſt eſt venu prêcher : & voici les reflexions qu'il fait faire. La premiere eſt, que la voye d'examen ne peut être le chemin du Chriſtianiſme, parce que tout le monde n'en eſt pas capable, & que tous pourtant ſont appellez à la vraye Religion. Il eſt certain que les ſimples Fideles doivent trouver la nourriture ſpirituelle avec autant de facilité, que l'enfant qui eſt à la mammelle trouve la nourriture corporelle; & ils doivent la recevoir avec la même confiance, étant également incapables de chercher & d'examiner. L'Egliſe eſt donc une veritable mere ſur laquelle la ſeconde naiſſance nous oblige d'elle-même à nous repoſer auſſi parfaitement que la nature oblige un enfant à ſe repoſer ſur ſa nourrice : ſans cela les pauvres en eſprit ſont

réduits à dire, qui eſt-ce qui montera aux cieux, ou qui traverſera les mers pour nous apporter la parole de vie ? Mais dans la voye de ſoumiſſion cette parole eſt proche d'eux en ſorte que les plus ſimples d'entre les Chrétiens peuvent dire : ce que nos propres mains ont touché de la parole de vie, c'eſt ce que nous croyons. Les ſimples ſçavent aſſez qu'un particulier ne doit pas ſe croire plus éclairé que toute l'Egliſe : ils ſont intimement convaincus qu'ils ne ſont pas capables de ſe conduire eux-mêmes : ils n'ont pas beſoin de raiſonnement pour connoître cette incapacité, ils la ſentent ainſi acquiſe au témoignage de l'Egliſe, & y découvrant ſans peine tout ce qu'il faut pour être ſauvé, ils n'ont plus d'autre affaire que celle de rentrer dans leur cœur pour s'appliquer à la pratique des vertus Chrétiennes, chacun dans leur vocation ; ils ne peuvent être en peine quelle Egliſe ils doivent ſuivre : il n'y a, comme on a vû, que deux voyes, celle de l'examen & celle de la ſoumiſſion ; s'il faut agir par la voye de ſoumiſſion pour agir en mere, il n'y

a que l'Eglise Catholique Romaine qui soit la mere des Chrétiens : & il n'y a que sa doctrine qui soit la Religion de Jesus-Christ de laquelle il faut être indispensablement, pour participer aux merites de ce Sauveur de tous les hommes, qui veut qu'ils parviennent tous à la connoissance de la verité, & qui pour cet effet a rendu la verité Chrétienne visible à tout le monde, comme la lumiere y est sur le chandelier, Dieu ayant placé sa Religion dans cet endroit d'assurance, & de démonstration, dans lequel seul les hommes sont assurez qu'ils ne se trompent point, & qui est si certain & si évident, qu'il n'est pas permis au bon sens d'en disputer. C'est quand il s'agit de faits, & que ces faits sont attestez par des témoins qui les ont vûs, & dont la multitude & le caractere nous font sentir qu'ils ne sçauroient nous tromper ; comme cela se voit dans l'Eglise Chrétienne où la foi d'une generation a toujours été si presente & si visible à l'autre generation, qu'il n'y a personne à qui elle ne soit démontrée par ce témoignage que chacun, même le plus

ignorant, eſt capable d'appercevoir : & par conſequent on demeure ſans excuſe devant Dieu & devant les hommes, ſi on ne lui rend la ſoumiſſion profonde qu'elle demande de la part de Dieu ſur toutes les choſes de la foi.

La voye d'Autorité confirmée par l'uſage de tous les ſiecles & par l'Ecriture.

Enſuite laiſſant le raiſonnement à part & regardant ſimplement le fait, il fait remarquer cette voye ſi naturelle confirmée par l'experience de tous les ſiecles depuis Adam juſqu'à Moïſe : les peres apprenoient les veritez qui composoient la Religion, à leurs enfans; les enfans ſe ſoumettoient au témoignage de leurs peres : & c'eſt là juſtement ce qui s'appelle la voye d'autorité, & de ſoumiſſion. Après Moïſe, il eſt clair que le témoignage & l'autorité de l'Egliſe ne fut pas moins neceſſaire, 1°. pour être aſſuré que Moïſe n'avoit rien écrit que de vrai, & que ce que le peuple avoit vû, ou ce que tous les Peres avoient appris à toute la generation de ſon tems ; 2°. afin que tout le monde prît

les loix ceremoniales dans le même ſens, & que la pratique en fût uniforme, 3°. pour donner le vrai ſens aux oracles touchant le Meſſie, que l'on auroit pû détourner ailleurs en ſuivant la methode des Proteſtans; 4°. enfin pour connoître les autres veritez de la derniere importance que Moïſe ſemble ne pas toucher. Il eſt évident que c'eſt par le témoignage de l'Egliſe d'Iſraël que les Fideles de l'Ancien Teſtament étoient inſtruits de toutes ces choſes. Sous le Nouveau Teſtament Jeſus-Chriſt n'a rien changé : le grand ſoin du Maître, auſſi bien que de ſes Apôtres, a été d'établir ce témoignage autentique ſur lequel chacun en ſon tems devoit appuyer ſa foi.

Premierement, Jeſus-Chriſt n'a rien écrit lui-même; il a ſeulement voulu un grand nombre de témoins de tout ce qu'il a dit & de ce qu'il a fait.

Secondement, quand il ordonna ces témoins d'une maniere autentique & ſolennelle en ſoufflant ſur eux & leur communiquant le St. Eſprit, il ne leur ordonna point d'écrire; mais il leur commanda d'aller eux-mêmes

& d'enseigner toutes les Nations, enfin d'être ses témoins par toute la terre.
En troisiéme lieu, les Apôtres conduits par la même sagesse qui avoit conduit le Maître, écrivirent à la verité à quelques particuliers, & même à l'Eglise universelle en certaines occasions, mais seulement pour leur éclaircir des points particuliers. Ils sçavoient bien que quelque parfait que fût le systeme de la Religion qu'ils auroient pû laisser par écrit, il auroit toujours fallu dans les siecles à venir des témoins vivans pour assurer les Fidelles non seulement de l'origine, mais encore qu'il n'auroit été ni changé par les héretiques, ni corrompu par les copistes, ni alteré par les traducteurs : de sorte qu'après tout les Fideles n'auroient pû faire fond que sur le témoignage de l'Eglise. Il remarque qu'en effet telle avoit été toujours la pratique depuis le jour de l'Ascension du Sauveur jusques à la pretenduë reformation : que l'Eglise avoit toujours exercé l'autorité de témoin, & l'autorité de juge, déclarant quelle étoit la doctrine orthodoxe & condamnant ceux qui osoient

s'élever contre ses décisions. Il découvre ensuite que cette voye d'autorité n'est pas moins soutenuë par l'Ecriture, que par la raison & l'experience. L'Ecriture renvoye toujours au témoignage de l'Eglise même dans le passage où les Protestans croyent leur voye d'examen si bien appuyée : *quand nous-mêmes, ou un Ange du Ciel vous annonceroit un autre Evangile, qu'il soit anathême* : car dans ce passage, Saint Paul ne permet pas aux Galates de choisir quel Evangile il leur plaira ; il leur ordonne, quelque évidence apparente qu'ils ayent, de retenir le sien : ce commandement n'est nullement protestant. La raison qu'il leur allegue est convaincante, c'est que sa mission est divine, qu'il a été établi autentiquement Ministre & Apôtre de Jesus-Christ, qu'il a été reconnu par l'Eglise pour tel, & que par consequent on ne peut le rejetter sans refuser l'obéïssance à l'autorité de Dieu même. C'est le sujet de son discours jusques au chapitre troisiéme : telle est la soumission que donne droit aux Pasteurs d'éxiger leur doctrine reconnuë orthodoxe par leur

ſubordination ſelon la hierarchie de l'Egliſe. Car, ajoute Mr. Papin, on me faiſoit pitié, quand on vouloit que St. Paul ordonnât du moins d'examiner ſi ce que l'on entendoit prêcher étoit ſa doctrine. Cet Apôtre parloit aux Galates de ces héretiques, qui faiſoient une profeſſion ouverte d'enſeigner une autre doctrine que la ſienne, qui le regardoient comme apoſtat de la doctrine de Jeſus-Chriſt. Il ne faut pas d'éxamen pour ſçavoir qu'un homme eſt ennemi d'un autre quand il fait profeſſion de l'être : il n'en faut pas plus aux Fideles aujourd'hui pour voir que ceux qui s'oppoſent aux deciſions de l'Egliſe ſont contraires à ſa doctrine fondamentale; & par conſequent qu'il faut, ſelon le commandement de l'Apôtre, les fuir & leur dire anathême.

Suivie des Proteſtans mêmes.

Enfin il prend garde que cette voye d'autorité eſt ſi indiſpenſable, que les Proteſtans n'avoient pû s'empêcher d'y revenir, & de l'autoriſer par leur pratique, & par leur doctrine : il

prouve leur pratique & par les exemples que nous avons vûs dans le premier extrait, & par la constance de chacun dans sa secte; leur theorie, il la prouve par leurs liturgies : Calvin dans la sienne sur la Cene anathematise tous ceux qui entreprendront à l'avenir de rompre l'union de l'Eglise: les autres Chefs des differentes sectes firent chacun de même de leur côté; parce qu'ils sentoient fort bien que sans cela il étoit impossible de former même une societé; mais quand on leur demande par quelle autorité ils s'attribuent ces droits, ils ne nous produisent que leurs prétentions à la verité. Voici comme les fait raisonner Mr. Jurieu dans dans son systeme de l'Eglise Livre 1^r^, Chapitre 22^e^. C'est la verité qui donne le droit & l'autorité legitime : nous avons la verité : donc nous avons le droit & l'autorité legitime. Mais qui ne voit que toutes les propositions sont fausses, & qu'il n'y a point de fou, ni d'impie qui ne s'autorise de même? Et Mr Jurieu a beau nous dire que ceux qui se trompent n'ont pas droit au langage : personne ne

croit se tromper & chacun a un droit égal de presumer en faveur de son jugement; puisqu'il n'y en a point d'infaillible : & alors voici à quoi son raisonnement se reduit : je suis persuadé par mon propre examen que j'ai la verité de mon côté; donc j'ai seul le droit de parler, de faire taire tout le monde, de punir tous les contredisans. Où en seroient les Etats, si les peuples & les plaideurs se mettoient à raisonner de même dans les affaires civiles ? Voilà pourtant comme bien des gens, sans vouloir s'appercevoir de l'absurdité, raisonnent contre l'Eglise qui les condamne : nous ne reconnoissons point l'autorité de ce juge : c'est la loi, c'est la verité qui donne l'autorité, nous avons l'une & l'autre. Mais tant s'en faut que la verité donne autorité, qu'il n'y a point d'Avocat qui n'entende les loix, ni de simple Protestant qui ne pretende par le principe de la secte entendre l'Ecriture aussi-bien que les juges, ou les Pasteurs : cependant on ne voit pas qu'ils souffrent que les Avocats prononcent sentence ou cassent celles des juges :

& ils traittèrent d'insolens même les Ministres remontrans qui pretendirent avoir sans mission seance dans le synode de Dordrecht. C'est donc un fait reconnu par les Sectaires mêmes que ce ne sont ni les loix toutes seules, ni la verité speculative toute seule qui conferent l'autorité : ce n'est pas la loi, mais le Legislateur qui est revêtu d'autorité ; ce n'est pas aussi la verité qui porte avec soi l'autorité, mais l'auteur de la verité qui est Dieu, qui seul fait part de cette autorité à ceux qu'il établit pour être les gardiens & les protecteurs de certaines veritez qu'il importe de sçavoir. Pour fonder une autorité, il faut une verité incontestable, la verité speculative n'est point de cette nature : comme elle ne se trouve que par étude & par meditation, elle paroît presque sous autant de differentes faces qu'il y a d'hommes au monde : & la nature n'a donné droit à personne d'obliger les autres à en avoir la même idée que lui. Mais la verité de fait a des caracteres tout differens : on ne la connoît que par la deposition de témoins ou par des preuves qui viennent de dehors & qui frappent tout le monde de la

ıême maniere : de sorte que le sens
ɔmmun est qu'on ne la conteste
ɔint à ceux qui en sont informez ;
: tout le monde sent qu'on a droit
'user d'autorité contre ceux , qui
ɔrsque la verité est importante, ose-
ɔient la contester ; par exemple, dit
Ir. Papin , on ne peut m'obliger à
roire que Mr. Descartes raisonne
ıieux que Gassendi : mais si j'étois
apable de nier qu'un Edit ve-
ifié en Parlement fût un Edit du
oi, il est clair que le Magistrat qui
n est le dépositaire & le témoin ,
uroit droit de m'obliger du moins
le l'observer. Mais, lui disoient les
ectaires, nous renonçons à l'autori-
é coactive : la verité donne du moins
lroit d'en faire profession : oüi , re-
ɔond Mr. Papin , dans les sciences
ui n'ont aucun rapport, ni au gou-
ernement ni à la Religion , cette
iberté naturelle peut avoir lieu ;
nais dans tout ce qui interresse la
Religion ou l'Etat, on ne sçauroit
ans crime s'attribuer le droit de le
ɔublier & de le repandre , à moins
qu'on n'ait reçû ordre de l'Eglise si ce
ont des choses de Religion, ou de

l'Etat si ce sont des choses civiles. Ainsi le Concile de Jerusalem ne crut pas devoir refuter autrement les Chrétiens, qui sans mission publioient la necessité de la circoncision pour les Gentils convertis, qu'en disant, nous ne leur avions point donné d'ordre. Tant il est vrai que la foi fondamentale de l'Eglise est, que le droit d'enseigner ne peut appartenir qu'à ceux qui en ont reçu la commission d'une maniere autentique, & qui s'en servent canoniquement : & qu'on a raison de n'écouter que ce qui est enseigné de cette maniere. Mais, disent les Ministres, notre autorité est celle de Dieu même : c'est à l'autorité seule de sa parole que nous demandons que l'on se soumette. Voilà, repond Mr. Papin, ce qui s'appelle jetter de la poudre aux yeux des simples : car n'est-ce pas renoncer au sens commun, que de donner à la loi le nom de juge : qui a jamais oüi parler d'un juge qui ne peut intimer sa sentence ni la faire executer ; & qui fait croire à tous les partis qu'ils ont gagné leur cause ? Les Saintes Ecritures frappent mes sens, il est vrai ; mais tout ce

dont mes ſens m'aſſûrent, ce qu'elles contiennent telles & telles paroles, ils ne me diſent pas ſi ces paroles ont tel ou tel ſens; cela n'eſt pas de leur fonction : c'eſt pourtant ce qu'il faut que je ſçache, pour ſçavoir préciſément ce que c'eſt que la verité Chrétienne. Vous vous loüiez donc, continuë-t'il de lacredulité des ſimples : vous ne me donnez pas ce que vous m'avez promis; vous me faiſiez eſperer un juge, & une autorité infaillible, & vous ne me produiſez enfin que votre propre jugement & votre autorité particuliere.

L'Egliſe Catholique Romaine a ſeule ce droit.

Il n'y a que la Religion Catholique Romaine, qui nous preſente ce que veut trouver un Chrétien raiſonnable pour appuyer ſa foi : elle confond les infidelles qui avoüent que Jeſus-Chriſt & les Apôtres ont enſeigné, mais qui nient qu'ils ſoient dignes de creance. Elle leur montre par un de ces témoignages qui ſont inconteſtables ſur les faits publics, que Jeſus-

Christ & les Apôtres ont fait une infinité de miracles, où le doigt de Dieu paroissoit visiblement. Elle confond les Héretiques, qui reconnoissant l'autorité de Jesus-Chtist & des Apôtres, soutiennent que sa doctrine ne vient pas d'eux; & cela par un pareil témoignage qui atteste que Jesus-Christ & les Apôtres ont enseigné ces articles. Les Sectaires montrent clairement qu'ils ont bien peu compris le dessein de Dieu, qui pour rendre sa Religion certaine, a voulu la faire consister en des faits; ils renversent cet ordre, & la mettent dans des speculations, où ils se perdent en raisonnemens, & se partagent en mille opinions contraires. Jesus-Christ a voulu qu'on se soumît à ses Ministres, du moins à ceux dont il ne condamneroit pas hautement la conduite par soi-même, ou par la voix de son Eglise. Celui-qui vous écoute, m'écoute, leur disoit-il: & il l'a voulu ainsi, parce que c'est un fait que de sçavoir qui sont les Ministres que Jesus-Christ a établis & qui par une ordination reguliere, qui n'a jamais eu d'interruption, remplissent la place

des Apôtres ; c'eſt un fait que de ſçavoir qui ſont ceux d'entre eux qui n'ont jamais rien voulu changer dans la foi, qu'ils avoient reçuë de leurs peres : & enfin c'eſt encore un autre fait, que de ſçavoir ce qu'ils enſeignent aujourd'hui, & ce qu'ils proteſtent avoir toujours été publiquement enſeigné depuis les Apôtres juſques à preſent : tout cela ſe peut ſçavoir aiſément & ſurement par le témoignage autentique de ſes Miniſtres. Mais les Sectaires, à quelque prix que ce ſoit, veulent paſſer, même aux dépens du bon ſens, de la voye ſure & infaillible, à la voye d'incertitude & d'égarement ; & au lieu de juger ſelon l'intention de Dieu & ſelon l'ordre de la nature des veritez de ſpeculation par les veritez de fait, ils jugent des veritez de fait par la verité de ſpeculation. Le bon ſens veut qu'en fait de Religion revelée l'on cherche des témoins, qui faſſent profeſſion d'être un ſimple canal : réformer la foi de ſes peres, c'eſt renoncer à la qualité de ſimple témoin, & de canal pur : c'eſt changer la foi de ſes peres ; ce qui eſt le

propre caractere du novateur, & de l'héretique. Et quoique toutes ces sectes ayent retenu quelques-unes des veritez Chrétiennes, ce n'est plus par principe ; puisque le leur mene à l'erreur, & à l'incredulité. Quand même les sectes conserveroient tous les dogmes, à la reserve de l'autorité de l'Eglise, cela ne serviroit de rien : renverser le fondement, c'est renverser l'édifice.

Après toutes ces reflexions, il repond aux objections & confirme tout ce qu'il a dit jusqu'ici : la premiere, que tout le monde suivra aisément la voye de l'autorité : la seconde qu'en prenant le parti de cette voye, il se servoit pourtant de celle de l'examen : la troisiéme, que dans cette question la plus importante de toutes il s'appuyoit sur son propre jugement, quoiqu'il ne fût pas plus infaillible que celui d'un autre, ni plus capable d'être un fondement de foi. Premierement, disoient les Tolerans, tout le monde se croira revêtu de l'autorité, comme il se croit en possession de la verité. Cela est vrai, repondoit Mr. Papin, dans le systeme qui suppose que la verité donne l'autorité:

mais dans celui qui attache l'autorité à une miſſion expreſſe & autentique, quiconque exerce une autorité, qu'il n'a pas ou expreſſément ou réguliérement reçuë, ſçait bien dans ſa conſcience qu'il eſt un uſurpateur; il n'y a point de conſequence de la monarchie à la tirannie. Sous pretexte que les Sectaires ſe ſervent de l'autorité pour ſoutenir leur parti & y retenir les peuples par une uſurpation, & ſans miſſion, s'enſuit-il que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt n'ait pas reçu de Dieu une autorité expreſſe, & qu'elle ne doive pas l'exercer? Il ne s'enſuit pas même que les ignorans ſeduits par les hérétiques, & par les impoſteurs, ſoient excuſables. Pour prendre le chemin du ciel, il ne ſuffit pas de ſe ſoumettre à la premiere autorité qui ſe preſente: il en faut une qui ſoit ſoutenuë d'un témoignage public, qui prouve la miſſion. Le peuple eſt incapable d'entrer dans les ſpeculations; mais il n'eſt pas moins incapable de ſe tromper à l'égard d'un témoignage public: ce qui eſt de notorieté publique, eſt à la portée de tout le monde: on eſt ſans excuſe

lorſqu'on n'y fait pas d'attention.

La Religion Chrétienne veut qu'on ſe ſoumette : mais elle veut que ce ſoit par raiſon, & non pas par éducation, & au hazard. Elle veut qu'on ſe ſoumette en hommes, & non pas en brutes : & les Sectaires calomnient les Catholiques, quand ils les accuſent de ſe ſoumettre aveuglément, & ſans raiſon. Ils ſe ſoumettent abſolument, & ſans reſerve : mais une preuve qu'ils ne le font pas ſans connoiſſance, c'eſt qu'on n'obtiendra jamais d'eux de rendre la même obéïſſance à une autre autorité qu'à celle de l'Egliſe. Enfin quand un peuple ſe laiſſe ſeduire, & qu'il prend avec legereté l'autorité des impoſteurs héretiques pour une autorité legitime, il n'en eſt pas moins vrai que l'Egliſe a été formellement revêtuë de l'autorité de Dieu, que les Juifs en ont été dépoüillez, que depuis nulle autre ſocieté n'a reçû la même autorité, & que par conſequent l'Egliſe Catholique Romaine a ſeule le droit d'uſer d'autorité dans la Religion, de condamner les autres ſectes : en un mot d'agir en mere, & de veiller au ſalut de tous les hom-

mes ; parce qu'elle ſeule eſt l'Epouſe de Jeſus-Chriſt qui les a tous rachetez pour les ſauver, & mettre tous en voye de ſalut, & qui ne leur en a point laiſſé d'autre. La ſeconde objection, c'eſt qu'il combat la voye d'examen par la voye d'examen même. Mais la difficulté vient de l'équivoque : le mot d'examen ſe prend d'ordinaire pour la diſcuſſion des dogmes particuliers ; c'eſt en ce ſens qu'on l'oppoſe à l'autorité, & qu'on dit que les Proteſtans ſuivent la voye d'examen, & les Catholiques la voye de l'autorité : c'eſt-à-dire, que les Proteſtans ne veulent croire que leur propre jugement ſur les articles de la Foi, & ſur le ſens des oracles ſacrez ; au lieu que les Catholiques s'en rapportent entierement au jugement de l'Egliſe. Mais dans l'objection il ne peut ſignifier qu'une ſimple attention : car il n'y a dans cette ſoumiſſion qu'une ſimple attention ſur les faits, qui ſont les motifs de crédibilité, comme les miracles de Jeſus-Chriſt, ſa Reſurrection, & les autres choſes de fait, qui ſont le fondement du Chriſtianiſme. Il y a dans cette attention une eſpece de raiſonne-

ment: mais ce raisonnement ne passe pas la capacité des plus simples; puisque, comme on vient de voir, tout est reduit à des preuves de fait: si l'on veut appeller cela examen, il ne faut pas disputer des termes: mais autant que la voye de l'examen est une voye incertaine, & dangereuse, autant l'examen de simple attention aux choses de fait & de notorieté publique, est une voye sure & infaillible. Mais enfin dans le choix des deux on se sert de son jugement qui n'est pas infaillible: donc il n'exclut pas tout doute, & ainsi ne sçauroit être le fondement de la Foi. A cette objection Mr. Papin repondoit: Quelque foiblesse que je sente quand il s'agit de la speculation, & du raisonnement speculatif, je suis assuré que je ne puis me tromper, quand il s'agit de juger de ce que je vois, de ce qui est de notorieté publique & des consequences necessaires & immediates. Ainsi je vois un témoignage si public, si autentique de la verité du Chistianisme, que je suis assuré que je ne sçaurois me tromper, quand je dis que Jesus-Christ est un Monarque

ſpirituel, qui regne ſur les ames; & que le but de ſa Royauté eſt de nous procurer le ſalut: & qu'il faut neceſſairement ou qu'il vienne nous conduire lui-même ſans l'entremiſe d'aucun Miniſtre, ou qu'il ait revêtu tellement de ſon autorité divine l'Egliſe qui nous conduit en ſa place, que notre conſcience ſoit obligée de s'y ſoumettre; que cette ſoumiſſion ne puiſſe nous égarer, & ſoit le chemin du ſalut, & que l'Egliſe ait droit d'y contraindre ceux qui oſeroient lui contredire. Pour établir ceci, qui eſt la bâſe de toute la Religion, il fait remarquer avec ſoin que les veritables fondemens de la Religion ſont des faits, fondemens inconteſtables, & qui ne ſont pas équivoques, comme les principes Metaphyſiques que chacun tire de ſon côté, & tâche d'en conclure tout ce qu'il veut: fondemens qui ne ſe trouvent que d'un côté, raiſons ſans replique & auſquelles les adverſaires de la Religion ne peuvent rien oppoſer, ni de pareil, ni d'approchant: fondemens par conſequent qui donnent droit d'obliger les hommes à la ſoumiſſion,

& à l'acquiescement ; de sorte que les diverses revelations de Dieu autorisent une puissance Ecclesiastique, & la demandent necessairement. En effet ceux, qui n'en ont point oüi parler, ne peuvent pas sçavoir que Dieu s'est revelé de la sorte : les hommes de toute la terre n'en ont pas été eux-mêmes les témoins : il faut donc quelqu'un qui ait la commission de de les en informer, & que son témoignage porte les caracteres necessaires de cette autorité & de cette commission divine, qui doivent les obliger à acquiescer, & à ne la pas rejetter : or c'est l'Eglise qui a reçû cette charge : Allez, dit le Fils de Dieu, enseignez toutes les Nations, & je suis avec vous jusques à la fin du monde.

A mesure que les Apôtres sont morts, l'Eglise a eu soin de leur donner des successeurs qui ayant reçû d'eux leur témoignage, fussent reconnus en leur place pour témoins publics & incontestables de la verité Chrétienne, & déclarez tels d'une maniere autentique & solennelle. La premiere chose que firent les Apôtres après l'Ascension

cension de leur divin Maître, fut de
remplir la place vacante par la mort
de Judas : puiſque Judas s'en eſt allé
en ſon lieu, dirent-ils, il faut choiſir
un autre de ceux qui ont vû comme
nous tout ce qui s'eſt paſſé depuis le
baptême de Jean juſqu'au jour que
le Seigneur a été élevé au ciel, &
qu'il ſoit témoin comme nous de ſa
Reſurrection. Avant que St. Mathias
fût choiſi, & élevé à cette charge, il
étoit Diſciple, il étoit témoin de
tout, puiſqu'il avoit été preſent à
tout ; mais il étoit temoin particulier, & par conſequent ſon témoignage n'étoit pas encore autentique, n'étoit pas ſoutenu de l'autorité de Jeſus-Chriſt. Il falloit dans l'Egliſe des
témoins perpetuels, qui euſſent toutes ces qualitez, afin que leur témoignage étant autentique, divin, &
incontestable, il fût le fondement de
la Foi des Fidelles. Ce qui montre en
paſſant combien l'ordination, & la
ſubordination, telle que les Apôtres,
& leurs ſucceſſeurs l'ont établie dans
l'Egliſe, ſont neceſſaires & indiſpenſables. Sans cela que peuvent produire les autres ſectes ? La voix publi-

que de tous les Chrétiens ? Mais on demande ſur quoi elle eſt fondée. La tradition de tous les ſiecles ? Ils ne la regardent que comme un témoignage d'hommes ſujets à l'erreur, & la rejettent. Seront-ce les caracteres de divinité que l'Ecriture porte ? Mais ils reconnoiſſent que ces caracteres ne ſont pas clairs & qu'ils ne les voyent que par leur jugement particulier, & que même ils ne ſont pas au-deſſus de toute contradiction, & qu'ils ne forment pas de demonſtration. *Jurieu de la nature & de la Grace.* Sera-ce quelque témoignage particulier du Saint-Eſprit ? Mais ils ſont donc fanatiques, & viſionnaires : car c'eſt ainſi que les plus raiſonnables d'entr'eux traittent ceux, qui ſe vantent d'avoir aujourd'hui des inſpirations & des revelations particulieres ſur la Religion. Sera-ce enfin ſur le témoignage des prophéties & ſur les miracles, que l'Hiſtoire Sainte nous rapporte ? Mais c'eſt encore une fois ſuppoſer ce qui eſt en queſtion : c'eſt juſtement ce dont il s'agit, de nous produire des témoins, qui ayent toûjours ſubſiſté depuis que les choſes ſe

ſont paſſées juſqu'à nous : des té-
moins, dont l'autorité, & la com-
miſſion divine, auſſi-bien que la ſin-
cerité & la connoiſſance certaine
ayent toûjours été authentiques, &
de notorieté publique dans l'Egliſe :
des témoins enfin qui ayent toûjours
pû dire avec S. Luc, nous vous an-
nonçons les choſes que nous ont fait
connoître ceux qui les ont vûës eux-
mêmes depuis le commencement, &
qui ont été avant nous les Miniſtres
de la parole ; & avec S. Jean : nous
ſçavons que nous diſons vrai, & il
eſt de votre devoir de vous ſoumettre
à notre témoignage.

Dans le ſyſtéme Catholique, il n'y a point de difficulté.

Il n'y a que dans l'Egliſe Catholi-
que Romaine qu'un tel témoignage
ſe trouve : JESUS-CHRIST lui donne
l'ordre formel, il lui communique le
S. Eſprit pour cela ; vous recevrez,
dit-il aux Apôtres, le Saint-Eſprit, &
vous me ſerez témoins juſques aux
extremitez de la terre. D'abord les
Apôtres s'acquittent de cette charge.

& rendent de grands & de puissans témoignages de la Resurrection du Seigneur Jesus-Christ, soutenus de celui du S. Esprit, qui par ses prodiges atteste la verité de leur déposition. Ils ont toûjours soin de dire, qu'ils n'annoncent, que ce qu'ils ont vû, & ce qu'ils ont entendu. S. Jean le fait plusieurs fois; Saint Paul dit qu'il a eu aussi l'avantage de voir après tous les autres Jesus-Christ resuscité: Saint Pierre insiste extrémement là-dessus, 2. *Ep.* 1. 16. Ils ne se regardent que comme des dépositaires: l'Évangile m'est commis, dit S. Paul à Timothée, & pour remplir tous les devoirs de sa commission, il a soin de le commettre à d'autres avec les mêmes ceremonies, qui avoient été observées à son égard, en presence de toute l'Eglise d'Antioche, le jeûne, la priere, l'imposition des mains: les ayant observées à l'égard de Timothée, il lui ordonne de commettre à d'autres à son tour ce même dépôt: les choses, dit-il, que vous avez entenduës de moi, commettez-les à des gens fidelles, qui soient capables d'enseigner aussi les autres:

n'impoſez les mains à perſonne avec précipitation. Quand on voit cette diſcipline obſervée dans l'Egliſe depuis les premiers tems avec cette même ſolemnité, & avec éxactitude, on trouve dans l'Egliſe dans tous les momens de ſa durée, des témoins également authentiques de ſon origine, de ſa doctrine ; des Miniſtres également revêtus de l'autorité du Maître : ils ſont tous comme un même témoin. On ſe trouve tout d'un coup tranſporté au ſiécle des Apôtres.

Avec un tel témoignage, ajoûte M. Papin, il ne m'eſt non plus permis de douter de la verité, ou de la divinité de l'Evangile, qu'il m'eſt permis de douter de l'origine, ou de la force d'une loi, que je vois obſervée & ſoûtenuë dans tout un État par les Juges Royaux. Au contraire renverſez cette ſubordination de diſcipline, la Foi ne trouve plus de fondement. Un bruit grand, ſi l'on veut, nous aſſûre que les Livres ſont divins ; mais un autre me dit qu'ils ne le ſont pas. Voici des gens, qui ſoûtiennent que le premier bruit eſt vrai, & que l'autre eſt faux : mais quel caractere portent-

ils pour m'obliger à acquieſcer à leur témoignage ? Ils ſe diſent Docteurs & Théologiens, mais ſur quoi eſt appuyée leur Théologie ? Si des particuliers, même Juriſconſultes, vouloient impoſer des loix, qu'on ne verroit pas ſoûtenuës de l'autorité du Souverain, n'auroit-on pas raiſon de demander en vertu de quoi ils prétendroient obliger à de telles Loix ? Renverſer donc cette diſcipline, rejetter l'autorité de l'Egliſe, c'eſt rejetter le ſeul fondement de la Foi, & ce qui ſeul peut obliger à l'obéïſſance & à la ſoûmiſſion dans la Religion Chrétienne.

Les plus ſimples voyent le fondement ſolide de leur Foi.

C'eſt ce témoignage de l'Égliſe d'aujourd'hui auſſi authentique que celui de la primitive, ſans qu'il ſoit beſoin de remonter plus haut, qui eſt avec juſtice le fondement de la Foi des plus ſimples. Dans l'État civil, le peuple ne lit pas l'Hiſtoire pour ſçavoir l'origine de l'autorité, & des Loix qui le gouvernent : a-t-il droit pour cela d'en douter, & de les rejetter ?

Mais, dira-t-on, l'autorité que l'Eglise Romaine s'attribuë, lui est contestée, premiérement par ses ennemis; secondement par ceux qu'elle appelle ses enfans rebelles; ne sont-ce pas là deux grands sujets de douter pour les simples Fidelles? Premiérement à l'égard des Infidelles, leurs reproches ne doivent pas faire plus d'impression sur les Fidelles, que les calomnies des ennemis d'un État n'en font sur les peuples, qui en sont les membres. Ils voyent les Pasteurs reconnus unanimement par tous les Chrétiens pour témoins authentiques de la verité Chrétienne, & nous avons vû qu'il n'y a que l'opiniâtreté, l'orgueïl, l'impieté ou la folie, qui puissent contester sur des faits contre un tel témoignage, dont les plus simples sont capables quand ils ne pourront consulter que des témoins parlans; & voilà par consequent dequoi contenter la conscience, & le cœur des plus ignorans. La revolte des schismatiques n'est pas non plus capable de jetter les Fidelles les plus simples dans le doute; ils se font leur procès eux-mêmes, puisqu'ils avoüent qu'ils n'ont

point reçu d'ordre formel, & exprès de s'élever contre les Pasteurs de l'Eglise; lesquels demeurent possesseurs des ordres exprès, & de l'autorité de Jesus-Christ. C'est precisément comme si dans un État le Roi laissoit des Ministres pour gouverner en son absence: des rebelles auroient beau pretexter que les Ministres corrompent ses loix, qu'ils ne les entendent pas, qu'ils les abandonnent, & en font de nouvelles; pendant que le Roi n'envoyeroit personne pour les dépoüiller de l'autorité qu'il leur auroit donnée, les plus simples comprendroient la justice de leur cause. Il n'y auroit que l'esprit d'entêtement, & de rebellion, qui fût capable de ne pas voir, & de ne pas confesser que si une pareille prétention avoit lieu, toutes les societez seroient bien-tôt renversées: chacun sur le moindre interêt prétendroit que les Superieurs abusent de leur autorité.

Où sont les simples & les ignorans, qui ne soient capables de sentir, & d'appercevoir toutes ces veritez, & qui ne concluent que, jusqu'à ce que le Roi ait depossedé de leur autorité

ces premiers Officiers, resister à leurs ordres est une rebellion formelle? A plus forte raison lorsqu'il s'agit de l'Eglise; puisque Jesus-Christ assiste de son Esprit & de sa presence ses Ministres qu'il a revétus d'une autorité qui doit durer jusques à la fin des siécles. Mais ce n'est pas l'Eglise qui parle, les assemblées générales sont très-rares, les simples particuliers n'y assistent pas, la plus grande partie n'en peuvent pas même lire les décisions: ils n'en sont donc informez que par quelques Prêtres, & tout au plus par l'Evêque Diocesain.

La réponse que fait à cette objection M. Papin, merite d'autant plus l'attention du Lecteur, qu'elle sert à rectifier ce qu'il avoit dit auparavant, qu'on n'est obligé de se soûmettre qu'à un Concile. C'est encore, poursuit-il, comme si on disoit que le simple peuple ne peut être assûré de la volonté du Roi ni des loix fondamentales de la societé, sous le prétexte qu'il n'en est instruit que par des particuliers ou par des juges subalternes; & non par le Roi lui-même, ou par des Cours superieures. Un peu-

ple ſeroit-il excuſable de revoquer en doute les ordres de ſon Souverain qui lui ſont portez par des Commiſſaires exprès ? Un ſeul de ces Commiſſaires, qui donne des marques certaines de ſa commiſſion, ne perſuade t-il pas que la volonté du Prince eſt telle qu'il le dit ? Cette perſuaſion eſt fondée ſur l'autorité du Roi, dont on voit qu'il eſt revétu, & ſur les ordres exprès qu'il en a reçûs. Il en eſt de même des Miniſtres de JESUS-CHRIST canoniquement envoyez. Mais les Miniſtres ne ſont pas pour cela infaillibles : c'eſt pourtant ce qu'il faudroit. A cela il répond que c'eſt outrer la défiance, & le montre par ce qui ſe paſſe dans l'État civil, où l'on ſe ſoûmet aux Officiers, qui ne ſont pas infaillibles : que ni le ſimple particulier, ni le ſimple Fidelle ne doit pas regarder les Miniſtres de l'Egliſe ou de l'État, comme des membres détachez du corps ; mais comme des membres animez par le chef, & reglez & conduit par ſon eſprit. Ainſi c'eſt ſur ce Chef, ſur l'Egliſe qui ſçaura toûjours corriger les Miniſtres particuliers, s'il leur arrivoit de manquer,

que l'on se repose. En effet, où est le simple Fidelle, qui ne sçache que dans l'Eglise & dans l'Etat les Chefs veillent par les Officiers superieurs sur les inferieurs ? Qui peut nier après cela que ce ne soit s'opiniâtrer contre la raison, que de refuser d'ajoûter foi à un Ministre public & authentique ? Cela seroit bon, disent enfin les Schismatiques, si nous ne voyions pas les Ministres authentiques partagez : mais les Grecs, les Anglois, sans parler des autres, ont reçû leur part du ministere & de l'Apostolat : les Conciles mêmes se sont vûs partagez. Pour les premiers, il répond qu'il ne suffit pas pour être Ministre authentique d'avoir reçû les Ordres canoniquement, qu'il faut encore être approuvé dans sa doctrine & dans sa conduite par l'Eglise, ne se conduire que par elle, pour pouvoir être censé son Ministre. Pour les Conciles, il reprend la comparaison d'un Royaume qui auroit plusieurs partis, divers Parlemens, lesquels avec la même autorité, & avec les mêmes Loix ne rendroient pas des Arrêts semblables ; ensorte qu'il en resulteroit une guerre civile. Il mon-

tre qu'il n'y auroit pas à balancer entre les partis differens, parcequ'on verroit toûjours un Souverain, ou quelqu'autre Officier en sa place, revêtu de son autorité, qui décideroit la question, & qu'autrement l'État ne seroit pas gouverné sagement; ce qui ne se peut pas soupçonner de l'Eglise, que la Sagesse éternelle a formée pour ne la jamais abandonner. Ainsi les vrais enfans de l'Eglise, même les plus simples, ne peuvent être en doute sur le parti qu'ils ont à prendre dans les differends sur la foi.

Dans ce systéme Catholique, il n'y a point de cercle.

Le dernier retranchement des Sectaires est de lui soûtenir que tout son raisonnement est un cercle perpetuel de l'Écriture à l'Eglise & de l'Eglise à l'Écriture. La comparaison d'un Royaume lui sert encore ici. C'est, dit-il, comme si on faisoit raisonner ainsi un peuple sur sa soumission. J'obéis aux Loix, parceque le Parlement me l'ordonne, & j'obéis au Parlement, parceque les loix ordonnent

cette obéïssance. L'impertinence de cette objection ne sauteroit-elle pas aux yeux de tout le monde ? Il est vrai que le peuple croit que les Loix sont de son Souverain ; parceque le Parlement le dit : mais il n'est pas vrai qu'il croye que le Parlement tient son autorité du Prince, parceque la Loi le dit ; c'est parceque le Parlement, qui est une assemblée perpetuelle de témoins authentiques, (& cela de notorieté publique) le dit lui-même : & que si quelqu'un étoit capable de le contester, on le banniroit de l'État, ou on l'envoyeroit aux petites maisons. Il en est de l'Eglise tout de même, ou plûtôt disons mieux ; ce n'est ni le Parlement, ni l'Eglise, qui se rendent, à proprement parler, témoignage. Ils sont pour le rendre aux Loix du Souverain : ce qui rend témoignage pour eux, ce sont les caracteres visibles de leur autorité. Le but de l'Eglise est proprement de rendre témoignage à JESUS-CHRIST & à sa doctrine ; de faire connoître ses loix, & de les faire observer. Ce qui rend témoignage pour elle, ce sont les caractéres de sa charge, les ordres

ſacrez qu'elle a reçûs, & qu'elle reçoit toûjours depuis les Apôtres, de la même maniere, publique, ſolemnelle, authentique; en ſorte que les Fidelles en ont toûjours vû les fondemens: & enfin l'autorité qu'elle exerce, & qu'elle a toûjours exercée; & qui n'a jamais été mépriſée que par des infidelles, ou par des orgueilleux & des profanes. Je ne crois pas, ajoûte-t-il, qu'on me demande pourquoi donc je me ſuis ſervi de l'Écriture pour prouver que le témoignage de l'Egliſe eſt le fondement de la Foi; puiſque je parle à des ſectes qui ſe diſent Chrétiennes, & qui font profeſſion de croire par deſſus tout à l'Écriture. S'il s'agiſſoit de convertir des Payens, le bon ſens voudroit qu'on leur produiſît d'abord de bons témoins de la verité Chrétienne, & que ces témoins eux-mêmes leur fiſſent voir combien leur témoignage eſt authentique, & divin: & dans tout cela jamais eſprit raiſonnable ne trouvera de cercle, ni rien qui doive le moins du monde arrêter.

Perſonne ne trouvera mauvais maintenant que nous diſions que M. Pa-

oin s'est acquitté de la parole qu'il avoit donnée de démontrer la verité, la sagesse, la sainteté du principe Catholique. C'est l'avoir fait, que d'avoir visiblement & clairement prouvé que c'est celui de la Religion de JESUS-CHRIST. On trouvera le tout bien mieux exposé dans le livre. A la verité on y rencontrera des répetitions & des redites; un stile quelquefois negligé, avec des principes lesquels, à moins de les prendre liez, ne seroient pas assez exacts: mais on doit se souvenir que l'Auteur fut pressé pour la premiere édition, & que la mort l'a empêché de mettre la derniere main à celle-ci. Malgré cela l'Ouvrage est en son genre un des plus clairs, des plus solides & des plus accomplis qui ayent paru jusqu'ici: enfin un chef-d'œuvre en fait d'abregé de controverses. Pour ce qu'ont écrit de sa conversion & contre ses Livres les principaux Auteurs Protestans de ce tems-ci, on doit regarder tout cela comme des traits de mauvaise humeur. Il leur avoit assurément donné sujet de n'être pas contens de lui. Nous ajoûtons ici à la fin

la chaîne de propoſitions qu'il avoit dreſſée lui-même afin qu'on vît d'un coup d'œil ſa démonſtration.

I. Je ſuis perſuadé que JESUS-CHRIST a été crucifié, qu'il eſt réſuſcité, qu'il eſt monté au Ciel, comme je ſuis perſuadé que les Apôtres on été témoins oculaires de ce fait.

II. Je ſuis perſuadé que les Apôtres en ont été les témoins oculaires, comme je ſuis perſuadé qu'ils l'ont dit, qu'ils ont répandu leur ſang en le ſoûtenant, & qu'ils ont fait une infinité de miracles pour le confirmer.

III. Je ſçai qu'ils l'ont dit, qu'ils ont ſouffert, qu'ils ont fait des miracles pour confirmer cette verité, comme je ſçai que l'Egliſe leur en rend témoignage.

IV. Je ſçai que l'Egliſe leur en rend témoignage, comme je ſçai qu'il eſt jour quand je vois le ſoleil.

V. Je vois par mes yeux qu'il y a une Egliſe Chrétienne, comme je vois par mes yeux qu'il y a une Monarchie Françoiſe.

VI. Je ſçai que l'Egliſe qui a toûjours fait profeſſion de ne rien chan-

er dans sa croyance & à qui ses pro-
res ennemis ne contestent pas la suc-
eſſion réguliere de la chaire des Apô-
res ; est la vraye Eglise de Jesus-
Christ ; comme je sçai qu'un Par-
ement qui est composé de membres
egitimement appellez & qui fait pro-
eſſion de suivre les Loix & les Coû-
ûmes, est un Parlement legitime.

VII. Je suis persuadé que Jesus-Christ a revétu cette Eglise de tou-
te l'autorité necessaire pour gouver-
ner les Fidelles, comme je suis per-
suadé que le Roi a donné à ses Minis-
tres toute l'autorité necessaire pour
gouverner ses sujets.

VIII. Je suis aussi assuré que l'Em-
pire de Jesus-Christ regarde la
conscience & le cœur, que je suis
assuré que l'Empire du Roi regarde
nos corps & nos biens : je sçai par con-
sequent que la conscience & le cœur
doivent être soumis à l'Eglise de
Jesus-Christ, comme je sçai que
nos corps & nos biens sont soumis
aux Cours Souveraines établies par le
Roi.

IX. Et la conscience ne pouvant
se soumettre qu'à une autorité infail-

lible, je ſçai que l'Egliſe eſt infaillible dans ſes déciſions, comme je ſçai que les Arrêts de l'autorité ſouveraine ſont ſans appel.

ARTICLE L.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, D'HANOVRE.

FŒſter a imprimé un livre du ſçavant Keiſler de la Societé Royale de Londres; dans lequel il traite des antiquitez choiſies, qui regardent les païs ſeptentrionaux; il y a de grandes recherches, & beaucoup de critique; voici le titre du livre. *Antiquitates ſelectæ ſeptentrionales, & criticæ, &c. cum figuris æri inciſis.* C'eſt un *in* 8° de 600 pages.

D'ITALIE, DE MODENE.

Monſieur Muratori celebre par tant d'ouvrages, qu'il a donnez au public, & digne Bibliothécaire du Sereniſſime Duc de Modene, fit paroître en 1717. un excellent ouvrage *in folio*, ſur la Maiſon d'Eſt: on eſt ſurpris que vous n'en ayez pas encore

rendu compte au public. L'Ouvrage est intitulé : *Delle Antichita Estensi, e d'Italiane Trattato di Lodovico Antonio Muratori Bibliothecario del Serenissimo Rinaldo I. Duca di Modena, &c.* Le sujet du Livre, & la profonde érudition de l'Auteur vous devroient bien inviter à en parler dans vos Memoires : la comparaison que vous auriez pû faire de l'Ouvrage de M. Muratori avec ce que le fameux M. Leibnis a donné sur la Serenissime Maison de Brunswick, dont la tige est la même que celle de la Maison d'Est, auroit fait plaisir au Public.

Ce n'est pas manque de zele que nous avons gardé le silence jusqu'à present ; c'est que l'Ouvrage ne nous est pas encore tombé entre les mains.

DE FRANCE, DE PARIS.

On imprime chez Montalant un nouveau recueil très-ample de pieces d'anciens Écrivains, qui sera partagé en quatre classes : la premiere, qui tiendra trois tomes, renfermera les Lettres des Souverains Pontifes, des Empereurs, des Rois, & des hommes illustres ; mais comme le

nombre en eſt trop grand, on a fait un choix, & on n'y mettra que les plus utiles, & les neceſſaires. La ſeconde claſſe comprendra les Annales de divers païs, & de diverſes Provinces, principalement de l'Allemagne, de la Gaule, & de l'Eſpagne: on y trouvera des Actes des Saints, des Chroniques de divers Evêchez, de quelques Ordres Religieux, de Monaſteres, &c. Les deux dernieres claſſes ſeront toutes Morales, & dogmatiques: on y verra divers Conciles, des Synodes Provinciaux, des Capitulaires de nos Rois, des Conſtitutions Monaſtiques, des Traittez des Saints Peres du 4e & 5e ſiécles, & des ſuivans, dont pluſieurs ſont regrettez, comme s'ils étoient perdus: tout cela ſera accompagné de Prefaces, & de Tables inſtructives, & à la fin, d'un Gloſſaire ſur les mots les moins uſitez. C'eſt l'Ouvrage des RR. PP. D. Martene, & Duranc.

Il paroît un projet, dont voici le titre. *Pratique univerſelle des Sciences les plus neceſſaires dans le Commerce, à la vie civile, & aux perſonnes qui aſpirent aux premieres places dans les*

ureaux, enrichie de plus de cent soixan-e pieces de gravure. Par Nicolas du Val, l'un des Secretaires de S. A. S. Monseigneur le Duc du Maine, trois volumes *in fol.*

Il paroîtra bien-tôt trois nouveaux omes des Memoires du Clergé : Loüis a Tour n'épargne rien, afin que l'é-dition en soit parfaitement belle. L'Histoire de l'Academie Royale des Sciences de 1718. est imprimée, & es presens en sont deja faits depuis quelques mois.

AVIS SUR UNE NOUVELLE Edition de l'Histoire de France, depuis l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules, dédiée au Roi. Par le R. P. G. Daniel, de la Compagnie de Jesus. *Nouvelle Edition, revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur.* Sept volumes *in quarto*, enrichis de Figures en taille-douce, & de plusieurs Medailles authentiques. A Paris, ruë S. Jacques. Chez Denys Mariette Libraire, à S. Augustin & à l'Ecu de Venise; Jean-Baptiste de Lespine, Imprimeur-Libraire ordinaire

du Roi, à l'Image S. Paul; & Jean-Baptiste Coignard fils, Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi, & de l'Academie Françoise, à la Bible d'or. 1721.

Personne n'ignore combien l'Histoire du R. P. Daniel qui parut pour la premiere fois à Paris en 1723. a été favorablement reçûë du public; on lui a donné avec justice la préference sur toutes les Histoires generales de France qui ont paru jusqu'à present. Notre ancienne Histoire étoit un cahos dont on ne donnoit que des idées si confuses & si embarrassées qu'on ne pouvoit en soûtenir la lecture: le nouvel Auteur a développé ce cahos, de maniere que le recit des choses qui se passerent dans ces premiers tems de notre Monarchie, s'y lit avec presque autant de plaisir que les evenemens les plus interessans des siecles les plus proches de nous. C'est le fruit du talent qu'il a de bien ranger les matieres qu'il traite; après les avoir bien meditées, & des recherches qu'il a faites dans les Histoires des autres Nations qui pouvoient avoir alors

[q]uelque rapport à la nôtre, ſoit par [l]es interêts communs, ſoit par des [i]nterêts oppoſez qui produiſoient tan[t]ôt les guerres, tantôt les traitez, & [t]antôt les alliances & les ligues.

La moderation, l'équité, les mé[n]agemens convenables, la diſcretion [d]ans les matieres les plus délicates à [t]raiter, regnent dans toutes la ſuite [d]e ſon Hiſtoire, en ſorte qu'il eſt aiſé [d]e s'appercevoir qu'il a toûjours été [f]ort en garde contre l'eſprit national [&] la partialité, & qu'il n'a eu pour [g]uide que la verité, quand il pouvoit [l]a découvrir, ou du moins l'entrevoir.

C'eſt principalement ce qui a fait [e]ſtimer & rechercher cette Hiſtoire [j]uſques dans les Païs étrangers, où [l]es Libraires ſe ſont preſſez d'en don[n]er une nouvelle édition qui y paroît [d]epuis quelques mois; mais l'eſtime [g]enerale du public pour l'Ouvrage du [R]. P. Daniel, dont la matiere eſt ſi [i]ntereſſante pour la nation Françoiſe, [n]e nous permet pas de l'abandonner [a]ux Etrangers, & nous engage à en en[t]reprendre une nouvelle Edition qui [ſ]era beaucoup ſuperieure à celle qu'ils [v]iennent de mettre au jour; nous la

proposons par des Souscriptions dont les conditions sont énoncées ci-après.

Résolus de ne rien épargner pour donner la superiorité à cette Edition, nous n'omettrons rien de ce qui est dans l'Edition de Hollande, nous y employerons des caracteres neufs, de beau & bon papier d'Auvergne : la gravure des Cartes, des Vignettes, & des Medailles qui ont été ajoûtées dans l'Edition étrangere, se fera ici par les meilleurs Maîtres, & nous remettrons la vignette de Hugues Capet qui a été oubliée dans l'Edition de Hollande, & qui ne devoit pas l'être, étant à la tête de la troisiéme Race ; elle represente l'institution du droit feodal, qui vrai-semblablement prit alors sa forme complette pour l'essentiel : nous aurons attention de donner aux vignettes une proportion égale, & une disposition plus gracieuse pour les Medailles qu'on y represente, ce qui a été assez négligé dans l'Edition de Hollande.

Comme il étoit très-important de faire bien connoître l'état des Gaules, lorsque Clovis en fit la conquête, on a mis pour cet effet une Carte du

du Païs, où l'on a marqué les divers Etats qui s'y étoient formez aux dépens de l'Empire Romain, comme le Royaume des Bourguignons, celui des Visigots, & ce qui restoit aux Romains. On y a marqué aussi quelques lieux fameux dans l'Histoire par les batailles qui y furent données par les François, la France Germanique au-delà du Rhin, & les principaux Peuples qui la bornoient.

On a fait graver le Tombeau de la Reine Brunehaut, qui est dans une Abbaye auprès d'Autun, & l'on a montré par des raisons assez vraisemblables, que c'étoit le veritable Tombeau de cette fameuse Reine, dont les belles & les mauvaises actions, & la fin desastreuse occupent une assez grande place dans l'Histoire de la premiere Race de nos Rois.

On y trouvera aussi le plan de l'arrangement de l'armée Françoise & de l'armée Romaine pour la bataille de Cassilin, qui se donna sous la premiere Race, où Narsez, ce grand Capitaine du tems de l'Empereur Justinien, tailla en pieces une nombreuse Armée

de François aſſez près de Capouë. On a fait graver non pas la Bataille, mais l'arrangement des deux Armées, pour montrer que les François n'agiſſoient pas alors dans ces occaſions par leur ſeule impetuoſité naturelle, comme pluſieurs ſe l'imaginent, mais qu'ils ſçavoient ranger avec methode une Armée en bataille. On auroit donné le plan de quelques autres actions ſemblables, ſi on en avoit pu trouver un détail auſſi exact que celui de la Bataille de Caſſilin. Il eſt tiré d'un Hiſtorien de l'Empire proche de ces tems-là, qui ſemble s'être particulierement appliqué à donner une idée très-nette & très-exacte de tout ce qui ſe paſſa en cette rencontre.

C'eſt par la même raiſon que l'on a pareillement repreſenté la diſpoſition du Camp de Henri IV. à la Journée d'Arques, où le Duc de Mayenne attaqua ce Prince dans ſes retranchemens. Le Comte d'Auvergne, dit depuis Duc d'Angoulême, qui y étoit, en fait un détail fort exact, qui a été confronté ſur les lieux & ſur le plan qui y a été levé par un habile Ingenieur.

Juin 1721.

On ne parle point des diverſes vignettes toutes Hiſtoriques dont on a orné le commencement de pluſieurs Regnes.

On a encore enrichi cette Edition de pluſieurs Medailles tant de celles de nos Rois de la troiſiéme Race, que de celles des Rois de la ſeconde & de la premiere Race.

On y verra la belle Medaille de Loüis le Grand où eſt repreſenté l'aveu autentique de la part du Roi d'Eſpagne du droit que l'Ambaſſadeur de France a toûjours eu de préceder l'Ambaſſadeur de ce Prince. Cette Medaille qui fut frappée en 1662. eſt ici repreſentée au ſujet des grandes conteſtations qu'il y eut ſur ce point au Concile de Trente.

La Medaille de Henri IV. pour la Bataille d'Ivry, où il défit l'Armée de la Ligue, commandée par le Duc de Mayenne.

Celles que ce Prince fit frapper à l'occaſion du renouvellement de l'Alliance avec les Suiſſes.

Celles du Cardinal de Bourbon reconnu pour Roi par les Ligueurs ſous le nom de Charles X.

Celle de Henri III. & au revers la Reine Catherine de Medicis.

Celle de Charles IX. à son entrée à Paris.

Une autre du même Prince après le massacre de la S. Barthelemi.

La Medaille de François II. sur son mariage avec Marie Stuart Reine d'Ecosse.

La Medaille de Henri II. sur ses conquêtes, où l'on voit comme dans quelques autres, le bon goût en matiere de Medailles renaître sous ce Regne en France.

Une autre du même Prince sur les succès de ses armes en Italie, en Allemagne, &c.

La Medaille de la fameuse Duchesse de Valentinois.

La Medaille de François I. où il prend le titre de Duc de Milan.

Une Monnoye de Loüis XII. où il se donne les titres de Roi des deux Siciles, de Jerusalem, & de Duc de Milan.

Une autre du même Prince où il prend le titre de Seigneur de Genes, *Januæ Dominus.*

Une de Charles VIII. dont les ins-

criptions ſont en François contre l'ordinaire.

D'autres où il prend le titre de Roi de Jeruſalem, &c.

Une de Charles Duc de Bourgogne dit le Hardi ou le Temeraire, du tems de Loüis XI.

Medaille de Charles VII. dans le goût de ce tems-là.

Medaille du Roi Philippe de Valois & de la Reine ſon épouſe, par laquelle on voit la fauſſeté de ce qui a été avancé par un ſçavant Antiquaire, qu'avant Loüis XII. on ne voit point de Medailles de nos Rois repreſentez en buſte.

Une Monnoye frappée à Rome à l'honneur de Charles d'Anjou Roi de Sicile, frere de S. Loüis, avec le titre de Senateur de Rome.

Pluſieurs Medailles de nos Rois de la premiere Race, qui ne ſont pas de pure imagination comme celles qui ont été rapportées par Mezeray; mais tirées ſur les originaux qui ſont au Cabinet des Medailles du Roi & en d'autres. Ces Medailles ſont beaucoup plus conſiderables par leurs inſcriptions que par l'or, dont elles ſont

pour la plûpart, ou par les figures qui y sont grossierement representées. Ces Inscriptions sont dans le goût de l'antique, non pas que les François fussent alors fort delicats en cette matiere : mais c'est qu'ils prenoient pour modeles les Medailles ou Monnoyes Romaines, qui avoient cours dans les Gaules.

Ainsi l'on voit, par exemple, sur quelques Medailles de Clotaire I. la simplicité des anciennes Medailles, d'un côté le buste de ce Prince avec cette Legende, *Clotarius Rex*, & au revers une Victoire avec cette inscription, *Victoria Gothica.*

Mais les plus curieuses sont celles de Theodebert I. où ce Prince se faisoit representer avec tous les ornemens d'un Empereur, & où il se donnoit le titre d'*Augustus* & de *perpetuus Augustus*, comme faisoient les Empereurs Romains, & encore alors les Empereurs d'Orient. On en a ajoûté une de ce Prince que les Imprimeurs de Hollande ont oubliée. On rapporte dans l'Histoire les raisons pour lesquelles ce Prince affectoit ces titres & ces ornemens.

Juin 1721.

Nous aurons d'ailleurs l'avantage de travailler ſous les yeux de l'Auteur, qui a bien voulu faire la reviſion de ſon Ouvrage, & l'augmenter dans les endroits où il convenoit de le faire.

L'augmentation la plus conſiderable ſera à la fin du dernier volume, ce ſeront des eſpeces de faſtes du Regne de Loüis XIII. & de celui de Loüis le Grand, afin qu'on ait au moins une teinture generale de ces deux Regnes, dont l'Hiſtoire, quand on la fera, demandera autant de volumes, pour être bien développée, qu'on en a fait pour tous les Regnes précedens, depuis le commencement de la Monarchie.

Les Tables des Matieres diſpoſées par Regnes qui ſe trouvent à chaque volume, n'ayant pas eu l'approbation du Public, & l'Auteur nous ayant avoüé lui-même qu'il n'en eſt pas content, nous mettrons les Tables alphabetiques generales & plus exactes & plus amples à la fin de chaque volume ; on ſçait l'utilité & la commodité des bonnes Tables pour les Lecteurs.

Les ſommaires des Regnes ſont du

Juin 1721.

goût de pluſieurs perſonnes ; on en a mis dans l'Edition de Hollande, mais on les a placez tous enſemble à la tête de chaque volume ; dès-là ils deviennent preſque inutiles, le Lecteur en ſent l'incommodité, & c'eſt pour ne pas tomber dans cette faute que nous les placerons au commencement de chaque Regne.

D'ailleurs on voit aiſément que les ſommaires qui ſont à l'Edition de Hollande, ne ſont pas de la main du R. P. Daniel, & qu'ils ont été faits ſans lui être communiquez ; il a pris la peine de les raccommoder, ou plûtôt de les refondre pour cette Edition.

Nous n'omettrons pas non plus d'indiquer en marge par une eſpece de petit ſommaire en caracteres italiques les faits conſiderables qui ſont développez dans le texte.

Les additions inſerées dans l'Edition de Hollande n'ont pas toûjours été miſes à leur place, ſoit qu'elles ayent été égarées, ou qu'elles ſoient arrivées trop tard, il y en a pluſieurs qui ſe trouvent à la fin des Regnes ou des volumes ; nous aurons ſoin de les remettre à leur place dans le texte

même de l'Hiſtoire ; on en pourra faire encore quelques nouvelles, mais comme on n'a point omis dans la premiere Edition de faits importans, ces additions ne pourront gueres être fournies que par les familles qui ont dans leurs archives certains faits particuliers qui regarderoient leurs ancêtres, on les invite à les communiquer inceſſamment ; cependant pour les inſerer dans l'Hiſtoire, on demande deux choſes, la premiere que ces faits ſoient appuyez de bons titres, la ſeconde qu'ils ſoient de nature à y être placez naturellement.

A la fin des tables, on avoit ajoûté quelquefois une table des uſages de ce tems-là ; la fin que l'on s'étoit propoſée en cela, étoit de faire connoître ce qu'on appelle les mœurs & les coûtumes du tems : cette connoiſſance eſt un des principaux fruits de l'Hiſtoire, que ceux qui l'étudient un peu à fonds regardent avec raiſon comme une choſe importante : cette table ſera encore ſeparée des tables generales, & ſera miſe à la fin de chaque volume, quand il y aura lieu de le faire, & c'eſt ſa veritable place.

Juin 1721.

Cette Histoire se trouvant par les additions considerablement augmentée, elle sera divisée en sept volumes, l'impression en sera achevée & en état d'être délivrée aux Souscripteurs dans le mois de Juillet 1722.

Conditions proposées aux Souscripteurs.

1. Cette Histoire se vendra quatre-vingt-dix livres en blanc, pour ceux qui n'auront pas souscrit, & aux Souscripteurs soixante livres aussi en blanc, dont ils donneront trente livres en souscrivant, & les trente livres restantes seront payées en leur fournissant ledit Livre imprimé; bien entendu que ceux qui auront souscrit seront tenus de retirer leurs souscriptions dans le courant d'une année, après que l'on aura commencé à délivrer l'Ouvrage au public, & faute par eux de les retirer dans ledit tems, les avances qu'ils auront faites seront perduës pour eux, sans que les Libraires puissent être recherchez pour cet effet.

2. On imprimera fort peu d'exemplaires de cette Histoire en grand pa-

pier, on la donnera en faveur des ſouſcriptions à 90. liv. en blanc, dont moitié en ſouſcrivant, & le ſurplus en livrant ledit Livre imprimé.

3. Les Souſcriptions ſeront ouvertes le 21. Avril 1721. juſqu'au premier d'Août de la même année.

4. Ceux qui voudront ſouſcrire s'adreſſeront aux Libraires indiquez cideſſus, qui leur en donneront une reconnoiſſance ſignée d'eux trois, avec promeſſe de leur fournir ledit Livre dans le mois de Juillet 1722. aux clauſes & conditions portées par le preſent projet.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Juin 1721.

ART. XLV. *LA Vie de Pierre Abeillard, Abbé de S. Gildas de Ruis Ordre de S. Benoît, & celle d'Héloïse son épouse, Abbesse du Paraclet &c.* pag. 941

ART. XLVI. *Recueïl de diverses Pieces sur la Philosophie, la Religion naturelle, l'Histoire, les Mathematiques, &c.* pag. 963

ART. XLVII. Dissertatio de Messiæ Divinitate, &c. *Dissertation sur la Divinité du Messie.* pag. 990

ART. XLVIII. *Memoire pour l'Histoire des découvertes qu'on a faites en Mathematique dans ces derniers siecles. Par ***.* pag. 998

ART. XLIX. *Les deux Voyes opposées en matiere de Religion, l'Examen particulier, & l'Autorité, &c.* pag. 1045

ART. L. *Nouvelles Litteraires.*
D'Allemagne, de Hanovre. p. 1098
D'Italie, de Modene. ibid.
De France, de Paris. pag. 1099

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1647